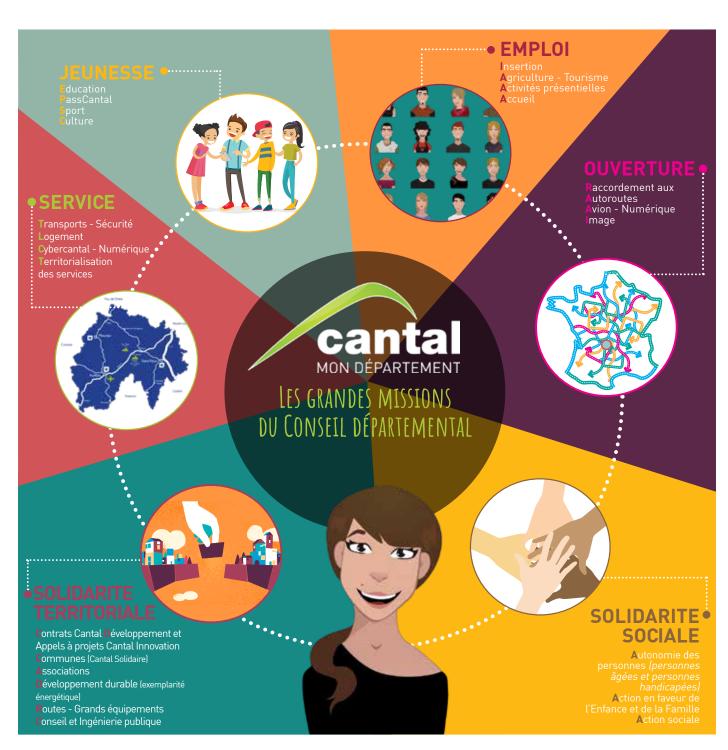
RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL



SOLIDARITE TERRITORIALE SOLIDARITE SOCIALE **SERVICES**



SOMMAIRE

3	EDITO	Edito REGARDS sur 2018 Carte d'identité du département CANTAL 2025	3 4 8 10
15	LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL	L'institution départementale : Les élus — le trombinoscope Cabinet - DGS - Organigramme des Services Les moyens humains Les moyens financiers - Le Budget 2018 Les moyens supports	16 19 27 31 32
39	JEUNESSE	L'éducation - Les collèges PassCantal Le Sport La Culture	40 46 48 50
56	EMPLOI PARAMETER AND	La politique d'insertion et le logement L'Agriculture Le Tourisme Les grands sites Cantal Destination Economie : Accueil d'actifs	57 61 63 67 68 69
71	OUVERTURE	Le réseau routier structurant Le Transport aérien Numérique (infrastructures) L'image	72 73 73 76
78	SOLIDARITE SOCIALE	Le Service Social Départemental La politique pour l'enfance et la famille La politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables Le service : Équipements - Établissements - Tarification	80 83 89 94
99	SOLIDARITE TERRITORIALE	Appui aux Territoires Vie associative L'environnement / l'aménagement rural Les routes Départementales : le maillage du territoire TERANA	100 105 105 109 112
114	SERVICES	Le SDAASP Les circuits scolaires et les lignes régulières Le Service Départemental d'Incendie et de Secours Cybercantal - Télécentres / Tiers lieux Cantal Ingénierie et Territoires Les infrastructures et bâtiments départementaux	115 117 117 118 120 122





BRUNO FAURE

Président
du Conseil départemental

Rédiger l'édito du rapport annuel d'activité des services, c'est évoquer en quelques mots seulement l'activité des plus de 1000 agents de la collectivité chargés de la mise en œuvre de la politique des élus du Conseil départemental. Et comme chaque année, tous les agents, avec leur énergie et leur détermination, ont œuvré avec réussite à la réalisation de nos missions.

Cette année, la réalisation de nos politiques a été largement impactée par la contractualisation imposée par l'Etat aux plus grandes collectivités françaises dont seul le Conseil départemental fait partie dans le Cantal.

Si l'Etat a du mal à maîtriser ses propres dépenses, il nous a, sans état d'âme et sans concertation, imposé d'une part, de ne pas dépasser 1,2 % d'augmentation de notre budget de fonctionnement et, d'autre part, de limiter nos possibilités de recours à l'emprunt pour investir.

Parce que dans le Cantal nous connaissons la valeur de l'argent, nous n'avons pas attendu le conseil de l'Etat pour gérer notre budget avec rigueur. Le Pacte financier est un véritable carcan qui pourrait même paralyser notre action. En effet, en ne s'intéressant qu'aux seules dépenses sans résoudre la problématique de nos faibles recettes, nous avons été contraints d'ajuster fortement notre budget pour voter la trajectoire financière imposée. Certaines décisions ont été d'autant plus difficiles qu'initialement notre budget était établi sur une progression de 2 % et que nous avons dû sur ces 6 derniers mois de l'année le ramener à 1,2 %.

En 2018, au-delà de se positionner comme un prescripteur mais non payeur, l'Etat s'est même immiscé sur le sujet ô combien sensible du désenclavement, contre notre territoire hyper rural, en imposant une limitation de la vitesse à 80 km/h sur les routes départementales.

Vous me connaissez, je ne suis pas homme à me laisser intimider par de telles pratiques. Aussi, c'est avec détermination que j'ai décidé de continuer à conduire notre collectivité vers des politiques ambitieuses dans le seul intérêt des Cantaliens.

Vous pourrez constater, au fil des pages de ce rapport d'activité, que nous avons, malgré les contraintes réglementaires et financières, réussi à améliorer le quotidien des Cantaliens. Je souhaite dans ces lignes accentuer notre intervention sur quelques points non exhaustifs dont vous trouverez les détails dans le rapport.

Le Très Haut Débit (THD), initié très tôt avec la Région et les Départements auvergnats, est essentiel. Au 31 décembre 2018, 45 % des foyers étaient reliés au THD (objectif : 100 % en 2022 dont 92 % par la fibre — meilleur taux de la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes). Cet investissement pluriannuel nous permet de ne pas prendre de retard, preuve s'il en est, que nous sommes une collectivité déterminée à offrir le meilleur service aux Cantaliens.

La téléphonie mobile est également un axe majeur de notre engagement sur les nouvelles technologies. Nous travaillons avec les communautés de communes, les opérateurs et l'Etat au titre du programme du New Deal sur l'implantation la plus rapide possible de pylônes pour permettre la couverture de notre territoire en 4G.

Qu'il s'agisse du THD ou de la 4G, ces moyens de communication contribueront à coup sûr à désenclaver le Cantal et à attirer touristes et nouveaux habitants s'installant dans notre département.

En effet, la démographie est l'axe majeur de notre politique, au-delà des clivages politiques. L'objectif est de parvenir, grâce au travail d'un collectif aussi large que possible (Département, Région, Etat, communautés de communes, institutionnels, associations,...), au seuil de 150 000 habitants en ciblant préférentiellement les jeunes actifs avec famille.

Parmi nos autres politiques, un éclairage particulier sur nos politiques sociales qui concernent 55 % de notre budget de fonctionnement, les collèges où nous faisons tout pour offrir aux jeunes cantaliens un outil le plus adapté possible à leur développement, les routes avec 4 000 kms de linéaire que nous modernisons, entretenons, voire que nous créons comme le contournement de Saint-Flour par exemple, le tourisme, le développement économique, le transport aérien, le transport (interurbain et scolaire) l'agriculture, le sport (avec près de 10 000 jeunes qui profitent du PassCantal ou bien encore près de 6 000 jeunes qui ont participé au Cantal Tour Sport), la culture et bien sûr notre communication cantalauvergne!

Je profite de ce rapport d'activité pour remercier l'ensemble des agents pour leur investissement quotidien dans la mise en œuvre de ces politiques. Je leur demande d'être toujours plus innovants pour permettre le meilleur usage des fonds qui nous sont confiés et offrir le meilleur service possible aux Cantaliens. Oui, j'en suis convaincu, c'est par l'innovation, l'audace et la persévérance que nous parviendrons à maintenir notre niveau de service.

Malgré toutes les contraintes exogènes qui s'imposent à nous, je ne lâcherai rien pour le Cantal ni pour l'échelon de proximité que représente le Département.

- falley



JANVIER

- Vœux au personnel basés sur la fierté de nos missions de service public.
- «Galette des rois» à Saint-Flour et Mauriac en partenariat avec l'APCD.
- Pose de la 1ère pierre du futur Foyer de Vie (handicap psychique – gestionnaire association ADAPEI) à Mauriac.
- Mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental du Numérique Éducatif.
- Vœux au monde sportif et remise d'équipements.
- Labellisation du Centre d'Information Europe Direct (CIED) pour trois ans.
- 12^{ème} édition Jour de Danse(s) dans tout le département.
- Poursuite de la dématérialisation des factures pour les entreprises (250 à 5000 salariés et CA > 1,5 milliard d'euros).
- Communiqué de presse et publication de l'appel à projets de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.
- Rentrée dans une phase de production régulière des actes administratifs (en lieu et place des actes notariés).
- Nombreux glissements de terrain dus à la météo sur l'arrondissement de Mauriac.
- Pose de la 1^{ère} pierre du futur Foyer de Vie (handicap psychique – gestionnaire ACSL'AAH) à Ytrac.



FÉVRIER

- Rencontre DGS et Directeurs d'EPCI.
- Long hiver nécessitant une intervention régulière de la viabilité hivernale pour assurer la sécurité des usagers.
- Inauguration des travaux au collège de Murat.
- Participation au Comité de pilotage « Internats Liberté ».
- Participation du Guichet Unique Jeunesse et du CIED au Forum des Métiers et de la Formation d'Aurillac.
- Audit de surveillance et d'extension COFRAC pour le laboratoire TERANA.
- Festival Hibernarock du 3 février au 17 mars dans tout le département.
- Exposition « Entre collaboration et résistance : les Cantaliens dans la Seconde Guerre Mondiale » aux Archives Départementales.
- Le Cantal est présent au Salon International de l'Agriculture à Paris.
- Signature de la convention avec Habitat Jeunes pour l'accueil en urgence et l'hébergement de jeunes confiés à l'ASE (MNA).
- Rencontre Coopération des Présidents du Cantal et du Puyde-Dôme.



MARS

- Choix du maître d'œuvre du pôle routier de Saint-Flour après concours d'architecture.
- Premières réunions du Réseau des Acheteurs.
- Les travaux du collège Jules Ferry se déroulent conformément au calendrier.
- Participation au Comité de pilotage relatif à la rédaction de l'avenant à la convention pour l'aménagement du territoire éducatif cantalien.
- Interventions du Ministre de l'Éducation Nationale sur l'internat liberté au Lycée Raymond Cortat d'Aurillac et au collège de Saint-Mamet
- Création d'un nouveau Service Tourisme et intégration d'une partie des missions de Captel Postigation
- Assemblée Générale de CIT: Information sur l'usage du numérique dans les bâtiments (BIM).
- Lancement de l'appel à projets dynamisation et revitalisation des centresbourgs ou cœurs de villes.
- Installation de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises avec le soutien du Conseil départemental.
- Réunion annuelle du comité de pilotage du Plan Pluriannuel contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale et du Plan Départemental d'Insertion
- Vernissage de l'exposition DALHIR (accompagnement individualisé de personnes en situation de handicap vers l'accès aux loisirs) dans l'Atrium de l'Hôtel du Département.
- Inauguration de 8 places spécifiques Personnes Handicapées Vieillissantes au FAM de l'ADAPEI à Saint-Flour.
- Clôture de la saison hivernale au Lioran avec un chiffre d'affaires record de 7.3 M€.
- Début des travaux du contournement de Saint-Flour sur la RD 926 dans le cadre du PPP.



AVRIL

- Projection organisée par le CIED à Saint-Flour du film lauréat du prix Lux décerné par le Parlement européen.
- Assemblée Générale TERANA.
- Bilan de l'hiver coûteux nécessitant des travaux conséquents sur les chaussées (doublement du budget chaussée en investissement).
- Rencontre entre le Président du Conseil départemental et les Présidents des EPCI cantaliens.
- Arrêté préfectoral fixant le SDAASP (Schéma départemental d'accessibilité des services au public).
- Comité de pilotage de lancement de la démarche pour élaborer la SDUSN (Stratégie de développement des usages et services numériques).



MAI

- Séminaire d'encadrement « nouveau paradigme et transformation ».
- Semaine Agrilocal « Connectez-vous local ».
- Ateliers démographie.
- 16ème édition à Ytrac du salon départemental du livre et de l'illustration ieunesse.
- Inauguration de la micro-crèche «les Petits Pélous» de Lafeuillade en Vézie.
- Remise du prix des initiatives européennes par le CIED aux collèges de Chaudes Aigues et de Pierrefort.
- Mise à disposition de la plateforme de commande et de paiement en ligne du Chéquier PASSCANTAL.
- Révision de la part forfaitaire de la dotation de fonctionnement des collèges.
- Adoption de la convention cosignée avec la DASEN relative aux Contrats d'Objectifs Tripartites (COT) avec les collèges et participation aux réunions de construction de ces COT.
- Les 20 ans du processus de Bologne à Mauriac
- Organisation du Mois de l'Europe dans les collèges.
- 1ère Soirée 2018 d'accueil des internes en médecine.



JUIN

- Rencontre annuelle avec les 22 principaux de collèges à l'Hôtel du Département.
- Rencontre annuelle des 22 gestionnaires de collège.
- Journée découverte du Puy Mary avec les élèves de SEGPA de Mauriac et la Ponétie.
- Test « national » pour l'utilisation du lait de chaux en lieu et place des gravillons pour traitement du ressuage.
- Signature du Contrat Cantal Développement de la Communauté de Communes du Pays Gentiane.
- La grande traversée du Massif central à VTT (GTMC – VTT) est opérationnelle sur 1 380 km du Morvan en Bourgogne à la Méditerranée en passant par le Cantal.
- Adoption du Compte Administratif 2017.
- Présentation du rapport d'activité des services pour 2017.
- Pose de la 1^{ère} pierre du futur Foyer de Vie « Louradou » (handicap psychique – gestionnaire association du Foyer d'Olmet) à Vézac.
- Pose de la 1^{ère} pierre du futur Foyer de Vie (handicap sensoriel – gestionnaire association Handi-Aide) au Rouget-Pers.
- Signature du contrat financier encadrant les dépenses de fonctionnement de la collectivité et limitant le recours à l'emprunt.
- Lancement de la campagne 18/19 du chéquier activité Pass Cantal.



JUILLET

- Ouverture de l'accueil de jour à Aurillac (partenariat État, Ville d'Aurillac, Conseil Départemental, ANEF).
- 1 ère réunion de concertation (5 juillet) avec les acteurs du tourisme pour co-construire le schéma du tourisme 2019-2022.
- 1ères rencontres techniques organisées par C.I.T sur la question de la dématérialisation de la commande publique.
- Rencontre entre le Président du Conseil départemental et les Présidents des EPCI cantaliens sur la question de la téléphonie mobile
- Signature de la convention cadre SDAASP.
- Réunion de travail préparatoire au renouvellement du label Grand site du Puy Mary.
- Validation de la 3^{ème} rotation de la ligne aérienne par l'Union Européenne.
- Réunion de travail Conseil départemental du Cantal / Conseil départemental du Puy-de-Dôme à Massiac entre les Vice Présidentes en charge de l'Education et leurs services.
- Validation d'un 3^{ème} département à l'IUT par l'Université Clermont Auvergne (Statistique et Informatique Décisionnelle).
- 5ème édition du Cantal Tour Sport : 6 rendez-vous (dont un nouveau à Mauriac) pour découvrir des activités sportives et de loisirs pour tous les jeunes.



AOÛT

- Achèvement des travaux de l'internat garçons au Collège Jules Ferry.
- 13^{ème} édition de Ruralitic, université d'été des territoires ruraux et du numérique, dans le Cantal.
- 20 ans du programme CyberCantal.
- Festival Éclat : Le Conseil départemental, lieu d'accueil de la 70° édition.



SEPTEMBRE

- Transfert de la gestion du pôle universitaire à l'I ICA
- Validation par l'Assemblée du lancement de la consultation pour la DSP de la ligne aérienne.
- L'IFCE annonce son désengagement progressif de l'exploitation du site du Haras.
- Schéma Directeur du Numérique Éducatif (SDNE): validation du prototype technique et début du déploiement du réseau et des serveurs dans les premiers collèges.
- Échange entre experts du tourisme et acteurs de la compétence dans le cadre des entretiens de Vixouze, forum mondial du tourisme du futur.
- Soirée d'accueil des nouveaux arrivants dans le Cantal à l'Hôtel du Département.
- 3ème édition du Salon Agrilocal 15 à l'Hôtel du Département.
- Comité de pilotage dressant le bilan de l'expérimentation Cybercantal Télémédecine.
- Rentrée au collège de Jules Ferry dans les meilleures conditions durant la phase travaux
- Adoption de la convention relative à la mise en place du SDNE dans les collèges.
- Lancement de l'année universitaire avec conférence de presse et la co-organisation des Rendez-vous étudiants.
- Réunion de travail Conseil départemental du Cantal / Conseil départemental du Puyde-Dôme à Clermont- Ferrand entre les services Education
- Soirée de remerciements pour les prestataires du Cantal Tour Sport à l'Hôtel du Département.
- Accueil des premiers apprentis au sein de la collectivité
- 1 de l'équipe projet téléphonie mobile « New deal ».
- Ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles MAM à Naucelles.
- Inauguration des travaux au collège de Riom-ès-Montagnes.



OCTOBRE

- Dématérialisation des marchés publics.
- Livraison de salles de classes banalisées et techniques au collège Jules Ferry.
- Participation du CIED aux dialogues transfrontaliers (France/Italie) sur le Futur de l'Europe avec des lycéens cantaliens et 200 jeunes de la région ARA.
- Dernière acquisition foncière réalisée (obtenue par voie d'expropriation) sur le contournement de Saint-Flour sur la RD 926.
- Visite du chantier des élus du contournement de Saint-Flour sur la RD 926.
- Adoption du 1st Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées — PDALHPD 2018-2023.
- Inauguration du lieu d'accueil parent enfant « LAPE'tite récré en famille » à Saint-Flour.
- Pose de la 1^{ère} pierre du futur Foyer de Vie (handicap psychique – gestionnaire association Saint Nicolas) à Boisset.
- Déménagement des agents MDA sur le site de l'FGP
- Bilan de la campagne de tarification 2018 avec les Directeurs d'EHPAD.
- Assemblée Générale TERANA.
- Fin de l'opération de recherche en eau sur la Maronne et la Bertrande avec un débit exploitable sur les deux vallées estimé à 2 400 m³/jour.
- Semaine Agrilocal « Au pré de l'assiette ».
- Le projet présenté par le Cantal est lauréat de l'appel à projets « Relever le défi démographique » lancé par le GiP Massif Central
- 24^{ème} édition de la session départementale d'accueil d'actifs dans le Cantal.



NOVEMBRE

- 8ème édition du Festival départemental du film documentaire dans tout le département.
- Matinée d'accueil des nouveaux agents de la collectivité.
- Campus universitaire : Comité d'Orientations Stratégiques organisé à Aurillac.
- Participation du Guichet Unique Jeunesse et du CIED aux Forums des Métiers et de la Formation de Mauriac et de Saint Flour.
- Participation au Comité de pilotage du Schéma Départemental de Services aux familles
- Organisation de la journée autour de la mobilité des jeunes par le CIED dans l'atrium de l'Hôtel du Département.
- Lancement d'une étude d'AMO pour un schéma directeur de revalorisation et redynamisation de la station du Lioran.
- 2^{ème} Soirée 2018 d'accueil des internes en médecine
- Lancement de la consultation pour le renouvellement des lignes régulières.
- Visite de l'unité Parkinson, du pôle de prévention et inauguration de nouveaux locaux de permanence PSD à Ydes.
- Présentation du dispositif d'insertion des exploitants agricoles bénéficiaires du RSA (MSA- Chambre d'agriculture — Conseil Départemental).
- Signature de la convention Maîtrise Œuvre Urbaine et Sociale - MOUS — liée à la sédentarisation de familles gens du voyage.
- Signature du contrat de cohésion sociale à Saint-Flour.
- Débat d'orientations budgétaires pour 2019.



DÉCEMBRE

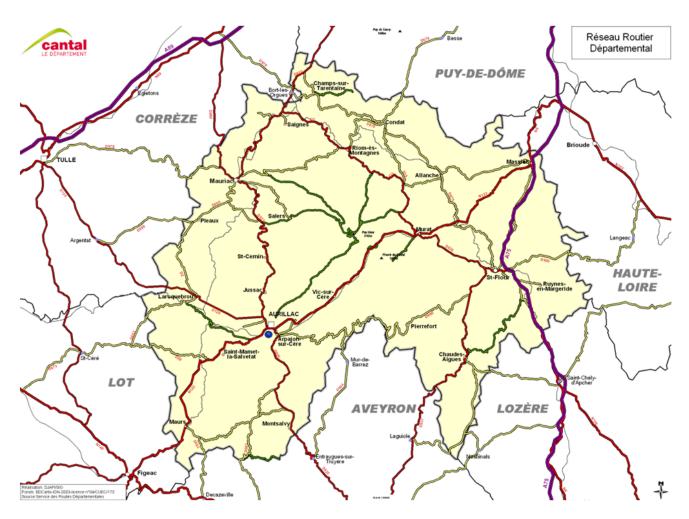
- Conférence des territoires à l'Hôtel du Département.
- CDESI avec notamment l'inscription de l'espace trail du Puy Mary au Plan départemental des espaces sites et itinéraires
- Renouvellement du label Grand Site de France du Puy Mary Volcan du Cantal.
- Assemblée Générale de TERANA.
- Expositions « Décoder les étoiles » et « Unions européennes » proposées par le CIED dans l'atrium de l'Hôtel du Département.
- Action partenariale de Développement Social Local avec la CAF et l'association locale ALSJ sur le site du Val Saint Jean Mauriac
- Ouverture de la saison 2018-2019 de la station du Lioran avec une accessibilité améliorée au téléphérique, un nouveau parking et un réseau de neige de culture renformé
- + 32 000 passagers annuels sur la liaison aérienne Aurillac-Paris.
- Achèvement des travaux du CRD de Ruvnes-en-Margeride.
- Adoption du Budget 2019 du Conseil départemental par 27 voix sur 30.
- Élections professionnelles du Département.
- Livraison des phases 2 et 3 du collège Jules Ferry.

Carte d'identité du département

CHIFFRES CLÉS:

Organisation administrative: 247 Communes au 1er janvier 2018 (dt 6 communes nouvelles)

Voirie: 4 000 km de routes départementales



AU 1ER JANVIER 2017 Behins Dispersemental de Coopération Intercommunish (in 1 Janvier 2017) Says in Service State of Servic

CARTE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

CARTE DES 15 CANTONS



CARTE D'IDENTITÉ DU DÉPARTEMENT

POPULATION

Population en 2018 (date de référence statistique insee janvier 2015)	146 219
Densité moyenne de la population (nombre d'habitants au km2)	25,5
Superficie (en km²)	5 726,0
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	-0,3
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	-0,5
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	0,2
Nombre de ménages en 2015	68 531
Naissances domiciliées en 2017	1 067
Décès domiciliés en 2017	2 217

LOGEMENT

Nombre total de logements en 2015	100 612
Part des résidences principales en 2015, en %	68,1
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2015, en %	20,4
Part des logements vacants en 2015, en %	11,5
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2015, en %	70,3

REVENUS

Nombre de ménages fiscaux en 2015	66 426
Part des ménages fiscaux imposés en 2015, en %	47,5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2015, en euros	19 260
Taux de pauvreté en 2015, en %	14,3

) EMPLOI - CHÔMAGE

Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2015	58 501
Dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2015, en %	77,3
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2010 et 2015, en %	-0,6
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2015	75,2
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2015	9

) ÉTABLISSEMENTS

Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2015	16 821
Part de l'agriculture, en %	20,9
Part de l'industrie, en %	8,4
Part de la construction, en %	9,6
Part du commerce, transports et services divers, en %	48,1
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	13,0

CANTAL 2025

STRATÉGIE TERRITORIALE POUR UNE COLLECTIVITÉ, SON TERRITOIRE ET SES HABITANTS.

Dans un environnement particulièrement instable pour les Collectivités territoriales, et plus encore pour les Départements, le Conseil départemental du Cantal a souhaité garder une vision prospective de son action au service de son territoire et de ceux qui y vivent. C'est pourquoi après avoir conduit le Projet Cantal 2015 au cours de la dernière décennie, il a voulu proposer un nouveau projet à 10 ans qui marque les priorités et les orientations du territoire. Celui-ci a été adopté à l'unanimité lors de la session du Conseil départemental du 14 novembre 2014.

A une autre échelle, la stratégie 2025 de la France élaborée en 2013, comme le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) 2030 révisé par la Région en 2014, s'inscrivent dans un cadre similaire. Cette démarche répond également à la nouvelle génération des programmes européens 2014-2020 ou à la politique des Contrats de Plan Etat Région (CPER) reconduite par l'État sur cette même période.

Le projet stratégique territorial a pour ambition de proposer une vision d'avenir. Sa dimension est originale, identitaire, culturelle et partagée. Il exprime l'idée que la Collectivité se fait de son territoire, de ses vocations, de son devenir et des partenariats qu'elle souhaite y voir développer. Il traite à la fois des services à assurer en faveur de la population et des projets visant à préparer son avenir et à renforcer son attractivité. Sa mise en œuvre sera assurée par la Collectivité ou par un autre acteur public si la réforme territoriale en chantier aboutit à une nouvelle répartition des compétences.

Ainsi, le Projet Cantal 2025 a vocation à :

- Donner un cadre de référence pour la Collectivité et ses partenaires.
- Offrir une vision stratégique pluriannuelle pour faciliter ses déclinaisons opérationnelles.
- Rendre l'action plus lisible pour les usagers.

Il constitue le projet territorial de la Collectivité et est repris pour sa bonne mise en œuvre dans la Charte du Service Public Départemental arrêtée par la Collectivité. Il s'inscrit bien évidemment dans un engagement de gestion responsable et durable, mais son intensité dépend aussi des réponses qui seront apportées par l'Etat quant aux ressources financières et notamment péréquatrices affectées aux Départements. Ainsi, il pourrait être ajusté d'ici fin 2016.

CANTAL 2025

L'action du Département est organisée autour de 3 priorités qui interviennent soit dans le champ de compétence de la Collectivité

soit en réponse au volontarisme de l'Assemblée départementale, mais toujours en faveur du territoire et de ses habitants. Ces 3 priorités sont les suivantes :

- Ambitions pour la jeunesse, l'emploi et l'ouverture du territoire.
- Solidarités Sociale et Territoriale.
- Services à la population.

AMBITIONS:

Il s'agit de nos ambitions en réponses aux enjeux prioritaires identifiés :

Jeunesse: Education - Sport - Culture - Loisirs

Emploi: Insertion - Agriculture - Tourisme - Activités présentielles

- Accueil

Ouverture : Raccordement aux Autoroutes - Avion - Numérique - Image

SOLIDARITÉS:

Il s'agit de l'exercice des missions premières de proximité assignées aux Départements autour des solidarités :

Sociale: Autonomie des personnes - Action en faveur de l'Enfance et de la Famille - Action sociale

Territoriale: Les Contrats Cantal Développement et les Appels à projets Cantal Innovation — Les communes (Cantal Solidaire) - Les associations - Le développement durable (exemplarité énergétique) - Les routes - Les grands équipements — Conseil et Ingénierie publique.

SERVICES:

Il s'agit de la volonté réaffirmée de la Collectivité départementale d'apporter le meilleur service, au meilleur coût, au meilleur endroit, en réponse aux attentes de la population dans un souci d'équité de traitement, dans les domaines suivants :

Transports Sécurité Logement Cybercantal - Numérique Territorialisation des services

■ LA CHARTE DU SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL

L'existence d'un projet stratégique, et les moyens de gouvernance et de management qui en garantissent la mise en œuvre, sont des outils de cohésion et d'efficacité indispensables. Ils contribuent bien sûr à la lisibilité de l'action, mais ils permettent aussi à chacun de trouver sa place et son rôle dans la poursuite de l'intérêt général.

Ainsi la Charte du Service Public Départemental, adoptée à la même

date, tend à rassembler tout ce qui constitue le référentiel d'action du Conseil départemental et à fixer son cadre de mise en œuvre. Elle affiche un objectif permanent de modernisation de l'action publique départementale, fondée sur des valeurs réaffirmées, inscrites dans une stratégie et un management global, pour donner du sens à l'action. Elle comprend en fait trois composantes essentielles :

- Un pacte identitaire,
- Un projet territorial,
- Des outils de gouvernance.

Le Projet Cantal 2025 constitue donc le projet territorial de la Collectivité. Il est le pilier fixant les orientations stratégiques de la Collectivité pour son territoire au titre de cette Charte du Service Public Départemental, telle qu'adoptée par ailleurs. (voir aussi chapitre Direction Générale des Services).

CANTAL 2025

UNE STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE À TROIS NIVEAUX :

Le Département met en œuvre une stratégie à 3 niveaux pour conduire son action en faveur du territoire et de ses habitants :

- PARTAGER : Etre support des intercommunalités autour d'une offre de service
- FAIRE : Etre opérateur de la Région pour certaines politiques publiques
- MUTUALISER : Etre acteur de mutualisations et de coopérations interdépartementales

LES INTERCOMMUNALITÉS :

L'APPUI AUX TERRITOIRES

La politique territoriale départementale s'est renouvelée en 2016. Les programmes d'aides ont largement été modifiés. Pour autant, le Département a fait le choix de rester un partenaire privilégié des communes et des intercommunalités. Il incarne à la fois le porteur de projet, le technicien expert, le financeur, le conseiller et le facilitateur.

Le Département a également dû intégrer les contraintes liées à son environnement financier et institutionnel.

En 2016, la construction de la nouvelle politique territoriale du Département, inscrite dans le cadre de la priorité 2 du projet Cantal 2025, s'est donc réalisée dans un objectif de complémentarité :

- avec l'intervention du Conseil régional,
- avec le CPER 2015-2020,
- avec le lancement des nouveaux programmes opérationnels européens pour la période 2014-2020 : Feder, Feader, Fse et Leader.
- avec la prise en compte de l'évolution de l'intercommunalité dans le Cantal,
- avec la prise en considération des travaux menés dans le cadre des différents projets de SCoT,

 avec le transfert des compétences de la loi NOTRe, avec au cœur de l'action une réponse à l'évolution de la capacité financière de la collectivité, un soutien exclusivement orienté vers l'investissement, un engagement visible, utile et adapté à chaque state ou projet.

Dans ce contexte, les programmes d'intervention ont été déclinés pour un volume global de 7,22 M€/an en 4 dispositifs de soutien dont :

- un fonds unique d'intervention en faveur des communes de moins de 3 000 habitants, le Fonds Cantal Solidaire,
- un contrat unique en faveur des EPCI, le Contrat Cantal Développement,
- un fonds d'appel à projets ouvert à tous les bénéficiaires publics, le Fonds Cantal Innovation,
- un fonds unique destiné à l'animation territoriale, le Fonds Cantal Animation.

LA CONFERENCE DES TERRITOIRES

Ce rendez-vous pertinent est un temps d'échange annuel privilégié. En 2018, ont été conviés l'ensemble des Maires et les Présidents des EPCI cantaliens. Organisée le 14 décembre 2018, on constate une participation en hausse avec environ 150 élus présents et une quinzaine de techniciens (EPCI et Conseil départemental). L'ensemble des EPCI était représenté. Les thèmes abordés étaient :

- La mise en œuvre d'une plateforme de mobilité : accompagner vers une mobilité autonome, notamment les publics fragiles ;
- La Politique départementale d'aménagement des traverses de bourg :
- Le THD et la téléphonie mobile ;
- Un point sur la réflexion en cours au sujet de l'exercice mutualisé des compétences eau - assainissement à l'échelle départementale;
- Un point d'information sur nos programmes en faveur des territoires : le Fonds Cantal Solidaire, les Contrats Cantal Développement et le Fonds Cantal Innovation.

Ce rendez-vous annuel a également été complété en 2018 par deux rencontres entre le Président du Conseil départemental et les Présidents d'EPCI organisées les 20 avril et 11 juillet.



LE PACTE RÉGIONAL POUR LE CANTAL : L'ÉMERGENCE DU COUPLE DÉPARTEMENT / RÉGION

Dès la mise en place de la nouvelle Région, le Département du Cantal et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont souhaité contracter une convention de développement territorial propre au Cantal au regard de ses spécificités, en complément des politiques sectorielles existantes (soutien à l'apprentissage, aux projets de développement des communautés ou au numérique par exemple). En cela, il s'agit d'une innovation majeure puisque ce type de contrat n'existait pas jusqu'alors.

Ainsi, la volonté de la Région d'accompagner les territoires de façon différenciée en fonction de leurs enjeux spécifiques s'est appuyée sur la prise en compte de notre projet « Cantal 2025 » pour bâtir un projet de convention cadre, intitulé « Pacte régional pour le Cantal ». A ce titre, la Région s'engage à mobiliser sur la période 2016-2021 près de 128 millions d'euros au profit du département du Cantal.

Ce Pacte permet de concrétiser un partenariat clair et innovant, sur une durée offrant une lisibilité suffisante aux deux collectivités, mais aussi et surtout aux acteurs locaux, autour de trois axes majeurs :

- l'ouverture du territoire (routes et lignes aériennes) :
- l'économie (agriculture, entreprises, commerce artisanat, tourisme) ;
- l'enseignement supérieur.

Un accompagnement de structures ou manifestations vecteurs d'image et d'attractivité, complète ce dispositif.

Un volet de la convention, et ce n'est pas le moindre, est également consacré à la présence des services de la Région dans le Cantal qui peuvent disposer de moyens mis à leur disposition par le Département à l'Hôtel du Département, identifiant ainsi clairement le couple Région / Département comme interlocuteur du territoire et de ses habitants. Cette installation est effective. Le Département assure en effet l'accueil et l'hébergement gracieux de services de la Région au sein de l'Hôtel du Département, afin de permettre aux usagers de disposer d'un accès de proximité aux services de la Région : agents en charge de la compétence transports, les bureaux des agents de passage, la permanence des élus, la salle de visio conférence...

Des rencontres techniques entre les deux collectivités permettent d'évaluer la collaboration qui pourra faire l'objet d'un avenant en 2019.

DES MOYENS NOUVEAUX ET UNE COOPÉRATION DÉPARTEMENT / RÉGION AU SERVICE DU CANTAL.

Axes de la convention cadre	Domaine d'intervention	Enveloppe régionale 2016 - 2021	Engagé au 31-12-18
1 - Ouverture du territo	ire		
	Routes Départementales	42 500 000 €	15M€ en subvention initiale au PPP de la RD 926 5 nouvelles études lancées en 2018 pour des travaux structurants comme la réalisation prochaine de créneaux de dépassement entre Saint-Cernin et Jussac.
	Ligne aérienne Aurillac Paris	1.195.833€ (période 2016-2019)	350 000 € par an
	Aéroport d'Aurillac	500 000 €	Engagé au titre du CPER
	Etudes RN 122	100 000 €	Engagé
Sous total Ouverture		44 295 833 €	
2 - Economie			
	Soutien spécifique à l'agriculture et à l'agroalimentaire (investissement et fonctionnement)	7 900 000 €	Convention signée entre la Région et la Chambre d'Agriculture Environ 20 % de réalisation (2017-2018)
	Soutien spécifique à l'agriculture et à l'agroalimentaire (investissement et fonctionnement) crédits FEADER	51 000 000 €	Crédits FEADER garantis — Environ 50 % de réalisation
	Soutien à l'emploi et à l'investissement dans les entreprises	10 600 000 €	Environ 20 % de réalisation.
	Soutien au commerce et à l'artisanat	3 200 000 €	Faible mobilisation – Échanges en cours pour adapter les dispositifs.
	Soutien aux projets touristiques (dont sites emblématiques)	5.286.000 €	Environ 70 % de réalisation + sites emblématiques dont le Lioran en cours
Sous total Economie		77.986.000 €	
3 – Enseignement supé	rieur		
	Soutien aux projets d'investissements immobiliers et matériels sur le campus d'Aurillac	1 000 000 €	Non engagé
	Réhabilitation thermique l'IUT d'Aurillac et réfection des cuisines du CROUS	750 000 €	Non engagé
Sous total Enseigneme	nt Sup.	1 750 000 €	
4 - Autres			
	Volet Cantal Communication par le Sport	600 000 €	100 000 € par an
	Stade Aurillacois Cantal Auvergne	1 800 000 €	300 000 € par an
	Festival du théâtre de rue d'Aurillac	1 260 000 €	210 000 € par an
	Festival des hautes Terres à Saint-Flour	66 000 €	11.000 € par an
	Festival Boogie Woogie à Laroquebrou	42 000 €	7.000 € par an
Sous total Autres		3 768 000€	
TOTAL:		127 799 833 €	

LA COOPÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE CANTAL / PUY-DE-DOME : UNE ÉTAPE DE FRANCHIE !

Les exécutifs des **Départements du Cantal et du Puy de Dôme** se sont réunis le 2 février 2018 à Montgreleix pour acter le principe d'une coopération entre les deux Collectivités et en définir les contours.

Tout au long de l'année, les Vice-Présidents en charge des politiques concernées accompagnés des services ont défini un plan d'action :

TOURISME:

L'année 2018 a été consacrée à préparer les conditions techniques et financières de la coopération effective entre le Cantal, le Puy-De-Dôme et leur partenaire associé, l'Agence Auvergne Rhône Alpes Tourisme, par la définition d'un plan d'actions dimensionné de promotion et de communication de la nouvelle destination touristique : **Auvergne Destination Volcans**. Les acteurs remarquables touristiques locaux (territoires et professionnels) ont régulièrement été consultés pour que chacun s'approprie la démarche. Les thématiques, les clientèles et les marchés sont partagés par tous. Les attentes sont réelles. Il s'agit donc d'apporter des preuves de notre capacité à déployer une plateforme de services visibles et lisibles en synergie avec les stratégies de communication des territoires et des gestionnaires de sites touristiques payants.

Le budget mutualisé d'un million d'euros finance un plan d'actions commun.

De nouveaux outils de promotion de la destination : charte graphique, site internet, brochure « vitrine », carte touristique commune.

La destination participe également à de **nombreuses opérations de promotion sur le marché français.**





CULTURE :

Trois actions ont été construites :

- Arts visuels : échanges interdépartementaux d'œuvres graphiques et plastiques entre l'artothèque du Cantal et le FDAC 63.
- Lecture publique : les département du Puy-de-Dôme et du Cantal ont été conjointement désignés à l'automne 2018 « départements pilotes » d'un programme national d' « éducation aux média et à l'information (EMI) en bibliothèque », lancé par le Ministère de la Culture.
- Schémas départementaux d'enseignement artistique : le Cantal et le Puy-de-Dôme proposent depuis le mois de décembre dernier un cycle commun de formation destiné aux directeurs et directrices d'établissements d'enseignement artistique des deux départements.

Et quatre projets sont en voie d'aboutissement :

- Patrimoine : lien entre «Estivités et clochers», programme estival d'actions culturelles dans le patrimoine religieux du Cantal et «Voix Romanes».
- Spectacle vivant : valorisation interdépartementale des compagnies, troupes, intermittents du spectacle, artistes...
- Lecture publique : Logiciel SIGB commun de gestion des Médiathèques.
- Archives : les Archives du Puy-de-Dôme souhaitent partager l'expérience cantalienne de « photothèque ».

Sur les **autres politiques**, la démarche est moins avancée, des pistes ont cependant été retenues :



POLITIQUES TERRITORIALES :

- Tendre vers une cohérence de nos dispositifs en faveur des EPCL.
- Harmoniser notre approche des syndicats mixtes : PNRVA et d'EPIDOR, notamment.
- Echanges de pratiques et mutualisations autour du déploiement du module Astres subventions (existant dans le 63 et en cours dans le 15).



INGÉNIERIE TERRITORIALE :

- Homogénéiser nos outils de gestion : Suivi d'opérations, plateformes départementales de dématérialisation, DPO /RGPD.
- Structurer un réseau auvergnat des Agences techniques.

AGRICULTURE :

Volonté commune d'inciter à la consommation de produits agricoles locaux et ainsi valoriser les productions de qualité, les races emblématiques de nos territoires et nos savoir-faire agricoles.

En outre, les deux Départements veulent valoriser et réaffirmer la pertinence de la mutualisation mise en place autour des laboratoires vétérinaires avec TERANA.



EDUCATION:

Sur cette thématique, des échanges de pratiques et d'outils ont prioritairement été identifiés :

Maintenance informatique et sectorisation.





ACHATS:

Là aussi de nombreux échanges de pratiques et mutualisations d'outils ont été identifiés : l'organisation de la fonction achat, dématérialisation et stratégie d'achats mutualisés.



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Les élus - Les services - Les moyens



L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE : LES ÉLUS - LE TROMBINOSCOPE

CANTON D'YDES



Daniel **CHEVALEYRE**



Mireille **LEYMONIE**



Valérie CABECAS



CANTON DE MAURIAC



Jean-Yves BONY



Marie-Hélène CHASTRE

CANTON DE NAUCELLES



Bruno **FAURE**



Marie-Hélène

CANTON DE ST-PAUL-DES-LANDES



Patricia **BENITO**



Michel **CABANES**

CANTON DE MAURS



Dominique **BEAUDREY**



Cédric FAURE

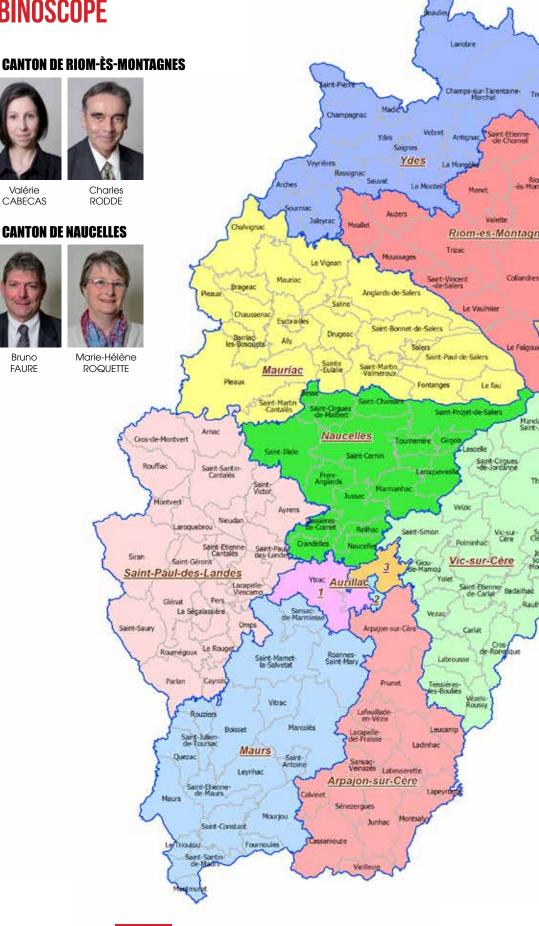
CANTON DE ARPAJON-SUR-CÈRE



DESCOEUR



Isabelle LANTUEJOUL





L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Organe délibérant du Département, elle est formée de la réunion des 30 Conseillers départementaux, élus au suffrage universel direct, au scrutin majoritaire binominal à deux tours assurant la parité, pour 6 ans. Les Conseillers départementaux se réunissent au moins une fois par trimestre sur convocation du Président. Ces séances sont publiques. L'Assemblée vote en particulier le budget, acte essentiel de la vie de la Collectivité, qui lui donne les moyens de sa politique.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil départemental élit, en son sein, son Président jusqu'au prochain renouvellement.

M. Bruno FAURE a été élu Président le 17 juillet 2017 suite à l'élection de Vincent DESCOEUR, en qualité de Député.

Responsable de l'exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil départemental et les décisions de la Commission Permanente.

LA COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil départemental fixe le nombre des vice-présidents et des membres de la Commission Permanente. Elle est composée dans le Cantal de l'ensemble des Conseillers départementaux. Présidée par le Président du Conseil départemental, la Commission Permanente applique les décisions de l'Assemblée départementale.

Le Président du Conseil départemental :

 M. Bruno FAURE (membre de droit de toutes les commissions en charge des Finances, Ressources Humaines, Agriculture)

Vice-Présidents:

- Mme Sylvie LACHAIZE : Solidarité Sociale, Autonomie et Citoyenneté
- Philippe FABRE: Jeunesse, Sport, Associations, Tourisme, Grands Sites
- Valérie CABECAS : Culture, Enfance, Famille
- Didier ACHALME : Solidarité territoriale, Routes, Environnement
- Aline HUGONNET: Insertion, Logement
- Marie-Hélène CHASTRE : Éducation, Transports
- Jean-Antoine MOINS : Economie, Numérique, Enseignement Supérieur
- Isabelle LANTUEJOUL : Affaires régionales et européennes, Administration générale

et les 21 Membres :

Mmes Dominique BEAUDREY, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Daniel CHEVALEYRE, Roland CORNET, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU,



Vincent DESCOEUR, Cédric FAURE, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE, Marie-Hélène ROQUETTE, et Gérard SALAT.

LES COMMISSIONS ORGANIQUES

L'Assemblée s'organise en commissions spécialisées. Avant les réunions du Conseil départemental, chaque commission examine les dossiers relevant de son domaine, émet des propositions et désigne un rapporteur chargé d'en faire la synthèse et de présenter le rapport à soumettre au vote de l'Assemblée. Chaque Conseiller départemental est membre d'une commission, le Président du Conseil départemental, étant quant à lui membre de droit de toutes.

1ère COMMISSION: FINANCES ET ADMINISTRATION

PRÉSIDENT : Michel CABANES

VICE-PRÉSIDENTS: Charles RODDE - Isabelle LANTUEJOUL MEMBRES: Alain CALMETTE - Josiane COSTES - Vincent DESCOEUR — Cédric FAURE - Jean-Jacques MONLOUBOU - Marie-Hélène ROQUETTE.

<u>2ème COMMISSION : DÉPLACEMENT ET SOLIDARITÉ</u> TERRITORIALE

PRÉSIDENT : Didier ACHALME

VICE-PRÉSIDENTS : Jean-Antoine MOINS — Marie-Hélène CHASTRE

MEMBRES: Jean-Yves BONY - Céline CHARRIAUD - Daniel CHEVALEYRE - Bernard DELCROS - Annie DELRIEU - Ghyslaine PRADEL - Gérard SALAT.

<u>3ème</u> <u>COMMISSION : SOLIDARITÉ SOCIALE -</u> ÉDUCATION - JEUNESSE

PRÉSIDENTE : Sylvie LACHAIZE

VICE-PRÉSIDENTS : Valérie CABECAS — Philippe FABRE — Aline

HUGONNET

MEMBRES : Dominique BEAUDREY- Patricia BENITO - Martine BESOMBES - Roland CORNET - Mireille LEYMONIE - Christiane MEYRONEINC.

LE CABINET ET LA COMMUNICATION

Placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental, le Cabinet est composé de 10 personnes.

Cette équipe, dont la coordination est assurée par le Directeur de Cabinet, en liaison avec la Chef de Cabinet, traite les dossiers en relation directe avec les élus, l'ensemble des partenaires et interlocuteurs du Conseil départemental.

Le Cabinet travaille en collaboration étroite avec la Direction Générale des Services pour la mise en œuvre et la valorisation des décisions de l'Exécutif Départemental.

Les activités du Cabinet s'articulent autour de cinq pôles de compétences : Organisationnel, Rédactionnel, Communication, Cantal Avenir, Internet.

VOLET ORGANISATIONNEL

4 personnes interviennent à ce titre. Une assistante de direction auprès du Directeur de Cabinet gère le planning du Président ainsi que ses déplacements. Elle gère également en collaboration avec la Chef de Cabinet les lignes de crédits notamment liées à l'organisation des manifestations, expositions ou réceptions que le Conseil départemental accueille dans l'atrium de l'Hôtel du Département.

Un agent assure le secrétariat du Cabinet, l'accueil physique et téléphonique, le suivi du courrier, les représentations du Président du Conseil départemental. Il est suppléé si besoin par ses collèques.

La Chef de Cabinet supervise le suivi du budget, les interventions et les demandes d'aides financières au titre du secours d'urgence. Le montant des crédits «secours d'urgence» pour 2018 s'élève à 51 808,24 euros.

233 demandes d'aides financières ont été examinées et 226 dossiers ont fait l'objet d'une décision favorable.

Le montant moyen de l'aide attribuée par bénéficiaire est de 229,24 euros.

VOLET RÉDACTIONNEL

5 personnes interviennent sur ce volet pour la rédaction de courriers, éditoriaux, notes et textes divers émanant du Cabinet, dont le Cantal Avenir et les articles cantal.fr.

VOLET COMMUNICATION

5 personnes de l'équipe coordonnent la présence du Conseil départemental dans les opérations médiatiques et de partenariats (utilisation du logo sur les supports de communication et sur le terrain : banderoles, panneaux ; dotations en tenues sportives et trophées...). Pour ce faire, elles travaillent en étroite relation avec le Service de la Logistique.

Ces agents réalisent notamment les prises de vues sur les manifestations et assurent la gestion de la photothèque.

En lien avec les services, ils ont un rôle d'écoute, de conseil et de suivi de toutes les opérations de communication externe du Conseil départemental.

Ils s'occupent également de l'élaboration et du suivi des marchés publics.

VOLET CANTAL AVENIR

5 personnes de l'équipe participent à l'élaboration de la revue d'information «CANTAL AVENIR», bimestriel de 28 pages, tirée à plus de 75 000 exemplaires et diffusée auprès de tous les foyers cantaliens.

VOLET INTERNET

2 personnes interviennent sur le contenu, le suivi des sites cantal.fr, cantalauvergne.com, ainsi que sur les réseaux sociaux. Les Relations Presse leur sont également rattachées.



LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

La Direction Générale des Services a la responsabilité de l'animation de l'ensemble de l'Administration départementale. A noter que suite au départ de Stéphane SAUTAREL au 31 décembre 2018, Jean-Claude ETIENNE occupe le poste de Directeur Général des Services depuis le 4 mars 2019 ; il dirige les services placés sous l'autorité du Président du Conseil départemental. Assisté d'un secrétariat, il coordonne l'activité des Services avec le concours de deux Directeurs Généraux Adjoints, des Directeurs de Pôles et d'un Collectif de Direction constitué de l'ensemble des Directeurs de la Collectivité. Son rôle est de préparer et d'exécuter les décisions de l'Assemblée, d'assurer le pilotage de l'Administration départementale et de veiller à son adaptation. Le rôle de l'Équipe de Direction (DGS, DGA, Directeurs de Pôle) et celui du Collectif de Direction (élargi à l'ensemble des Directeurs de la Collectivité) sont centraux, tant en termes de partage de l'information, que de pilotage des Services, ou de réflexions prospectives. L'adoption en novembre 2014 d'une Charte du Service Public Départemental incluant la charte du management de la Collectivité est venue affirmer l'identité et les valeurs de la Collectivité et de ses services. Les actions de communication interne sont aussi directement gérées au niveau de la Direction Générale, de même que la médiation.

CHARTE DU SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL « DES ÉQUIPES ET DES PROJETS AU SERVICE DU CANTAL ET DES CANTALIENS »

Si l'organisation administrative de notre pays doit s'adapter aux évolutions sociétales et aux contraintes de la gestion publique, elle ne doit pas abandonner des pans entiers de territoires qui seraient laissés à l'écart d'une attractivité singulière qu'il nous appartient de continuer à construire. Elle ne saurait davantage ignorer les attentes légitimes des populations en matière d'équité d'accès aux services, à l'emploi et à la mobilité. Loin de toute résignation, la formalisation du travail accompli, et du sens qui s'en dégage, est désormais effective à travers cette charte afin que nul n'ignore que le Cantal a une ambition, une stratégie, un projet. Elle est cosignée par le Président de l'exécutif et le



Directeur Général des Services, elle est partagée et portée par l'encadrement et proposée comme cadre de référence à tous les agents de la Collectivité. Ce travail doit permettre la prise en compte de cette vision et de ses attentes à une échelle qui doit garder la proximité de « bonne distance » que nous avons su tisser : ni trop éloignée pour éviter les tropismes et les oublis, ni trop proche pour disposer de la taille critique et du recul nécessaire à un juste service public.

NOTRE CHARTE DU SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL RÉPOND AUX 10 ENGAGEMENTS SUIVANTS :

- **1 Formaliser le travail accompli,** le sens de l'action et l'ambition pour un territoire qui dispose des valeurs d'avenir.
- **2 Affirmer les mêmes valeurs,** la même organisation, les mêmes objectifs, les mêmes outils, auprès de tous les services, pour un service public départemental au service d'un territoire et de ses habitants.
- **3 Partager le sens de l'action commune** pour garder ambition et innovation dans l'action publique en veillant constamment à sa modernisation.
- **4 Rassembler autour d'un référentiel** et fixer son cadre de mise en œuvre.
- **5 Réunir et mettre en correspondance** 3 éléments essentiels et complémentaires :
 - Un pacte identitaire construit autour de valeurs et de l'affirmation de notre conception du service public : Charte du Management.
 - Un projet territorial construit autour d'orientations stratégiques pour le territoire : **Cantal 2025.**
 - Des outils de gouvernance construit au fil du temps, et maintenant stabilisés, ainsi que de nouvelles formes de l'action publique : Projet d'Administration pour le Cantal (PAC).
- **6 Répondre aux attentes** du citoyen autour de l'intérêt général en réaffirmant l'attachement à la décentralisation et au niveau départemental.
- **7 Privilégier l'engagement,** l'initiative, la territorialisation de l'action pour rechercher les voies permettant de satisfaire l'attente sociale et territoriale.
- **8 Confirmer la responsabilité** de gestion en inscrivant le resserrement budgétaire dans une ambition managériale permettant d'enclencher une nouvelle dynamique.
- **9 Afficher l'ambition** d'une collectivité et d'un territoire dans le contexte de la réforme territoriale.
- 10 Conduire un projet à taille humaine, assis sur des partenariats et la co-construction entre acteurs pour accompagner, servir et investir pour l'avenir du Cantal et des Cantaliens.

LA MISSION DE PERFORMANCE ET DE COHÉRENCE TERRITORIALES

L'activité de la mission revêt fondamentalement un caractère transversal. Elle est menée en étroite liaison avec les services du Conseil départemental notamment ceux du PADT.

LES RÉSULTATS DE CETTE ACTIVITÉ RELÈVENT DE DEUX BLOCS QUI SONT :

ÉTUDES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT :

L'activité de la mission au cours de 2018 s'est consacrée à l'élaboration d'un plan d'actions de reconquête démographique sur la base des productions des trois ateliers qui se sont réunis lors de la journée sur la démographie organisée le 13 octobre 2017. Trois groupes de travail se sont retrouvées à deux reprises en mai et juillet 2018 pour aboutir à un premier projet de plan d'actions que le comité de pilotage a enrichi et validé en octobre et janvier 2018. L'objectif a été d'associer largement les partenaires du Conseil départemental notamment l'Etat, la Région, les Chambres Consulaires, les trois Villes d'arrondissement, les EPCI.

La mission a coordonné la préparation et l'animation de ces réunions de travail avec le soutien de six collègues des services et toute la contribution de MM. Didier ACHALME, Philippe FABRE et Jean-Antoine MOINS. Une enquête a été réalisée auprès des structures en charge d'actions d'accueil pour mieux connaître ce qui se faisait sur le département et en tenir compte dans nos travaux de définition d'actions nouvelles à valeur ajoutée.

Une proposition de plan d'actions assorti d'une gouvernance spécifique fondée sur la constitution d'un Collectif Démographie du Cantal est finalisée pour être présentée lors d'une deuxième rencontre

sur la démographie en mars 2019 et pour validation par chacun des organes décisionnels des structures impliquées et mobilisées.

Dans le même temps et dans l'objectif de rassembler les moyens nécessaires à l'action, la mission a élaboré un projet d'expérimentation dans le cadre de la réponse collective de MACEO à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « territoires d'innovation de grande ambition » lancé par l'Etat au titre de son programme d'investissement d'avenir, et qui est dénommée HAPPI MONTANA.

L'ambition de cette réponse collective est de créer un Hub pour l'Accompagnement de Projets Partenariaux Innovants (HAPPI) pour les massifs de montagne, s'appuyant sur un réseau de nombreux territoires d'expérimentation représentatifs des massifs de basse et moyenne montagne, formant le Territoire de Projet en archipel, ainsi que sur un partenariat scientifique et économique fort.

Le projet d'expérimentation du Conseil départemental intitulé HAPPY CANTAL déposée en 2017 s'inscrit dans cette démarche. Il doit contribuer à atteindre l'objectif d'une augmentation durable du solde migratoire des catégories 15-50 ans.

Le projet HAPPI MONTANA étant lauréat de cet AMI, il s'agira de contribuer à la construction au cours de 2019 de la réponse collective portée par MACEO à l'appel à projet lancé le 23 novembre 2018. Notre projet HAPPY CANTAL reprendra un des éléments forts du plan d'actions de reconquête démographique à savoir l'animation générale de ce plan et du



partenariat consécutif. Il permettra de solliciter les fonds d'Etat dédiés à cet appel à projets pour nous permettre l'engagement de ce projet.

- Représentation du Conseil départemental lors de réunions de travail organisées par le Conseil régional sur l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires à l'horizon 2019. Rédaction d'un ensemble de propositions valant contribution du Conseil départemental du Cantal à l'élaboration de cet important schéma.
- Interventions en soutien à la définition et mise en œuvre du projet d'organisation logistique du 1^{er} km pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits alimentaires de proximité avec l'Université d'Auvergne, le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne au titre du programme LEADER et Saint-Flour Communauté.

De la même manière pour un projet de mise en place d'un dispositif territorial de recherche-action dédié à l'entrepreneuriat récréa-sportif en milieu rural associant 4 territoires des départements de la Lozère, de l'Ardèche et du Cantal (Saint-Flour Communauté), l'université Grenoble-Alpes, l'UMR du CNRS Pacte et le CERMOSEM plateforme de développement territorial. Ces deux projets ont été retenus lors des programmations de fonds LEADER et de fonds Massif.

OUTILS FINANCIERS SUPRA DÉPARTEMENTAUX AU SERVICE DU CANTAL :

Participation en qualité de référent technique du Conseil départemental aux côtés de Madame Isabelle Lantuéjoul Vice-présidente aux réunions des Comités de Programmation régional des fonds FEADER (PDR Auvergne), FEDER-FSE (PO Auvergne) placés sous l'autorité de gestion du Conseil régional et aux réunions techniques préparatoires (comités techniques de sélection des dossiers éligibles, réunion technique d'élaboration des cahiers des charges des appels à projets, modification de grilles de sélection, ...).

De la même manière, participation aux réunions du Comité de Suivi du Programme de Développement Rural (PDR) Auvergne (FEADER) et du Comité de Suivi pluri fonds (FEADER-FEDER-FSE).

Participation en tant que représentant technique du Conseil départemental sans voix délibérative aux comités de programmation des fonds LEADER gérés par les trois GAL présents sur le département.

Examen préalable en lien avec les services du Département concernés des dossiers présentés pour programmation et des questions inscrites à l'ordre du jour du Comité de Suivi du PDR Auvergne notamment lors des modifications de mesures du PDR Auvergne proposées pour avis aux membres de ce Comité. Préparation des réponses et interventions plus spécifiques

lorsque cela s'avère nécessaire (IAA, aménagement foncier) et utile pour le département.

Également, examen de tout sujet transversal comme par exemple la convention de gestion en mode dissocié des paiements des aides du Département et de leur cofinancement par le FEADER: la notification financière de nos engagements par mesure du PDR Auvergne pour l'année 2018 en application de cette convention de gestion en paiement dissocié signé en avril 2017.

Interventions auprès de maires et présidents d'EPCi pour les aider à identifier la ou les mesures de soutien européen adéquates à leurs projets.

Représentation du Conseil départemental au sein du Comité d'Evaluation des PDR Auvergne et Rhône Alpes. Le Cantal représente les 4 Départements de l'Auvergne au sein de ce comité.

Participation aux travaux du nouveau réseau rural crée à l'échelle des deux PDR et Rhône Alpes incarné par Cap rural basé près de Valence avec une antenne à Clermont.

Représentation du Conseil départemental au sein du Comité des Financeurs des politiques Massif qui réunit CGET, SGAR, Régions réunies au sein du GIP Massif Central et les 22 Départements du Massif central : suivi des programmes de la convention Massif Central Etat-Région et du FEDER Massif, préparation des cahiers des charges des appels à projets (AAP accueil, itinérance, pôle de pleine nature, services), participation aux comités de sélection des candidats, avis sur dossiers « fil de l'eau » en instance, préparation des comités de programmation Massif. Lien avec les services du Département pour argumenter toute intervention en faveur des projets.

Participation aux réunions du Comité de massif et de la Commission Permanente avec la représentation élue du Conseil départemental.

Dans le prolongement de ces activités, préparation et diffusion pour l'ensemble des Conseillers départementaux, des présidents d'EPCi et des membres du comité de direction d'une veille mensuelle sur les appels à projets lancés par l'Etat, l'Union européenne, le Conseil régional, le Conseil départemental, l'ADEME, les Agences de l'eau, de nombreuses Fondations dont la Fondation de France, le CGET et le GIP Massif Central, la Caisse des dépôts, des organismes de l'ESS.

Ces appels à projets concernent le plus souvent les thématiques suivantes :

Agro-agri-foret ; environnement ; santé-social-formation ; coopération-accueil-innovation; territoires-services-équipements; économie-tourisme-mobilité et culture-sports.

Suivi du CPER et contribution à la révision de la convention départementale du volet territorial du CPER dont le nouveau texte validé par l'Assemblée départementale en mars 2017 a été signé le 13 septembre 2018.

LA MISSION FSE



2018 a été l'année de renouvellement de la subvention globale FSE. Bien que la programmation européenne s'établisse sur la période 2014-2020, les organismes intermédiaires doivent mettre en œuvre le Fonds Social Européen sur deux périodes distinctes de programmation. La première période couvrait la période 2014-2017. Plus de deux millions d'euros ont été programmés pour soutenir 32 opérations. Ces dernières ont permis d'accompagner près de 1 600 personnes éloignées de l'emploi pour lever les freins socioprofessionnels à leur retour dans un emploi durable.

La seconde période a débuté le 1er janvier 2018. Elle couvre les trois dernières années de la programmation européenne 2014-2020. Une subvention globale d'un million d'euros a été attribuée au Conseil départemental du Cantal, soit 176 351 euros de plus que prévu en 2014. Cette enveloppe complémentaire a permis d'élargir le champs d'action du FSE en mobilisant de nouveaux opérateurs concourant à l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi. En 2018, 10 opérations ont été sélectionnées par la Commission Permanente du Conseil pour un montant FSE de 448 936.85 euros. Plus de 150 000 euros ont été versés aux porteurs de projet externes au Conseil départemental à la signature de la convention attributive d'aides pour leur permettre d'avoir la trésorerie nécessaire pour mener à bien leur opération.

2018 est également l'année de référence pour la revue de performance des programmes européens. En effet, les politiques européennes sont déclinées à travers des programmes européens rappelant la stratégie européenne commune, les objectifs des politiques traduits au sein d'indicateurs de réalisation et de résultat et les moyens alloués pour atteindre ces objectifs. Chaque opérateur intervenant pour le compte de l'Union européenne à des objectifs propres à atteindre : des objectifs intermédiaires et des objectifs finaux. Il s'agit pour le Conseil départemental du Cantal d'accompagner 900 personnes chômeuses et 590 personnes inactives au sein d'opérations cofinancées FSE. Aujourd'hui, les objectifs assignés au Département sont atteints et le Conseil département devrait bénéficier de la réserve de performance, une enveloppe complémentaire débloquée pour les programmes performants.

Enfin, les 20 et 21 décembre 2018, l'Assemblée départementale a adopté le document d'orientations stratégiques « Cantal Europe » dans le but d'établir un cadre pour l'action européenne du Conseil départemental. Il s'agit de mettre en œuvre ou de développer les missions de :

- Lobbying pour faire connaître et reconnaître le Conseil départemental comme un partenaire-acteur essentiel de la rédaction des programmes européens jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle des projets;
- Information des acteurs du territoire sur les opportunités offertes par l'Union européenne ;
- Gestion directe par le Conseil départemental des programmes européens correspondant aux solidarités humaines et aux solidarités territoriales;
- Accompagnement des porteurs de projet dans le montage des demandes de subvention, le suivi des opérations cofinancées et le montage des demandes de paiement.



LA MISSION MÉDIATION, COMMUNICATION INTERNE :

Créée fin 2016 dans la continuité d'actions déjà existantes, cette mission placée au sein de la Direction Générale des Services poursuit les objectifs suivants :

MÉDIATION INTERNE :

- Assurer le suivi des demandes des agents au titre de la médiation.
- Garantir la mise en œuvre de bonnes conditions de coopération avec les Pôles pour une prévention efficace des conflits au sein de la collectivité.
- Participer aux groupes de travail relatifs à l'adaptation des organisations.
- Contribuer aux bonnes relations avec les équipes de la collectivité et les acteurs sociaux.

MÉDIATION EXTERNE

(en lien avec le service conseil de gestion qualité du Pôle Ressources) :

- Faciliter les relations entre les usagers, qui sollicitent l'intervention du médiateur, et les services de la collectivité.
- Assurer le suivi des réponses aux demandes d'intervention.

- Assurer la mise en œuvre et l'actualisation de la Charte du service public départemental.

ASSURER L'ANIMATION, LA COORDINATION ET LA PRODUCTION DE LA COMMUNICATION INTERNE :

- Réalisation du Canta'lien, du rapport d'activité des services et de tout autre support interne.
- Coordonner la production de documents stratégiques (DOB par exemple),
- Animer l'intranet de la collectivité.
- Rendre compte du CoDir et plus largement assurer la bonne diffusion de l'information en interne,
- Organiser le séminaire d'encadrement et les rencontres avec les agents (accueil de nouveaux arrivants, rencontres de la proximité ...).
- Proposer et mettre en œuvre des actions visant à améliorer la diffusion et le bon partage de la communication managériale.

LE SERVICE DES ASSEMBLÉES

Il a pour mission d'organiser les réunions du Conseil départemental et de la Commission Permanente.

En 2018, l'Assemblée départementale s'est réunie en séance plénière aux dates suivantes : le 23 mars, le 25 mai, 28 et 29 juin, le 21 septembre, le 16 novembre et les 20 et 21 décembre.

Au cours de ces six réunions, 123 rapports ont été examinés. La Commission Permanente s'est réunie aux dates suivantes : 26 janvier, 23 février, 23 mars, 20 avril, 25 mai, 6 juillet, 21 septembre, 26 octobre, 30 novembre. Elle a procédé à l'examen de 373 affaires en application des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil départemental.

En vertu de l'article L.3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élu a droit à la formation, prise en charge par la Collectivité et gérée par le Service des Assemblées. Aucune demande de formation n'a été effectuée en 2018.

Par ailleurs, les états de frais des Conseillers départementaux sont centralisés et traités en vue du paiement des indemnités de déplacements en application de l'article L.3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De même, le Service des Assemblées assure le suivi des élections et des désignations des Conseillers départementaux appelés à représenter le Conseil départemental au sein des commissions et organismes divers et la gestion des mandats spéciaux. D'autre part, il travaille en collaboration avec le Cabinet du Président pour les désignations directes du Président.



LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU CONTENTIEUX

Le Service des Affaires Juridiques et du Contentieux relève hiérarchiquement de la Direction Générale des Services.

Ce service a en charge les missions suivantes : le contrôle juridique des actes du Département, un rôle d'études et d'assistance juridique effectuée à la demande des services, la gestion des délégations de signatures et des arrêtés émis par la collectivité, ainsi que la gestion de la veille juridique assurée au profit des différents services du Conseil départemental.

De plus, il assure la gestion et le suivi des contentieux et précontentieux.

Il répond aux obligations de la collectivité, d'une part, en reconnaissant à toute personne un droit d'accès aux documents administratifs et un droit de réutilisation des informations publiques, et d'autre part, en disposant au sein du service d'un correspondant CADA en charge de ces questions.

A ce titre, le service a répondu à 57 demandes d'usagers visant à la communication de documents, ceci conformément aux dispositions de la CADA.

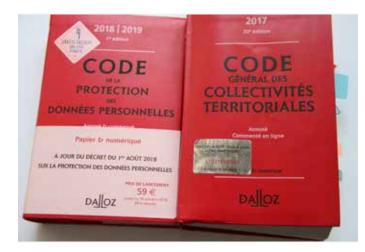
Un agent du service est également correspondant CNIL, dénommé CIL, et s'assure du respect par la collectivité des obligations découlant de la loi Informatique et Libertés et des recommandations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en date du 27 avril 2016 et entré en vigueur sur le territoire national le 25 mai 2018, de nombreuses formalités auprès de la CNIL disparaissent. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité. Ainsi, afin d'exercer cette mission conformément aux obligations réglementaires, il a été procédé à la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) en la personne initialement nommée Correspondant Informatique et Libertés. Des informations sur le RGPD ont ainsi été communiquées aux différents services afin de les sensibiliser sur les obligations pesant sur la collectivité.

Au titre du droit d'accès, de rectification ou de suppression prévu par la loi, aucune demande d'usager n'a été réceptionnée par le CIL en 2018.

En outre, aucun traitement n'a fait l'objet de déclarations auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Par ailleurs, 509 actes émanant de l'ensemble des services du Département dont 497 rapports et délibérations gérés dans le



logiciel Gédélib, ainsi que les contrats et conventions conclus par le Département ont fait l'objet d'un examen de contrôle.

Il a répondu à 141 demandes d'assistance formulées par les services soit pour l'élaboration, la rédaction et parfois le suivi de documents administratifs, (arrêtés, contrats, baux, convention...), soit pour la réalisation d'études juridiques thématiques à la demande des services.

En 2018, le service a géré les délégations de signature consenties par Monsieur le Président aux directeurs et chefs de services de la collectivité.

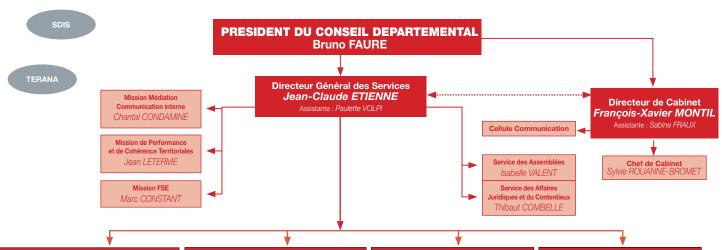
En matière de contentieux, hormis le suivi de 5 dossiers en cours ouverts les années précédentes, le service a traité 6 nouveaux dossiers. De plus 24 dépôts de plainte ont été déposés soit au titre de fraude dans l'obtention du RSA, soit pour vols, soit pour dégradations du domaine public départemental et vol de carburant.

La protection fonctionnelle a été accordée à sept agents, tous travaillant sur le secteur social.

De plus, le service a assuré la veille juridique quotidienne par l'envoi de courriels aux services concernés par la parution de tel ou tel texte législatif, ou règlementaire voire de jurisprudence. A ce titre, 457 messages de veille juridique ont été adressés aux services du Département.

Enfin, conformément aux dispositions régissant les infractions au Code de la Route, qui imposent à tout employeur, destinataire d'un avis de contravention, d'indiquer l'identité et l'adresse de la personne physique qui conduisait le véhicule en infraction, le Service des Affaires Juridiques assure la gestion et le suivi de ces dossiers. A ce titre, il a traité 40 affaires.

L'organigramme des Services du Conseil départemental du Cantal



Pôle Solidarité Départementale **Directeur: Daniel BOUZAT**

Adjoint: Bruno LACOSTE Assistante: Francine COMBES

Mission « Logement »: Elisabeth SAUMON

Service Administratif et Gestion: Michel LAFLORENCIE

Service Équipements - Établissements - Tarification :

Nadège VEAU

DIRECTION ACTION SOCIALE EMPLOI INSERTION

Directrice: Karine CADOUX

Service Action Sociale d'AURILLAC Nord : Valérie GAUZENTES-COEURDANE

Service Action Sociale d'AURILLAC Sud:

Anne-Marie DELMONT

Service Action Sociale de MAURIAC : Olivier LACOSTE

Service Action Sociale de SAINT-FLOUR:

Christiane BASTET

Service Emploi Insertion: Francis BERCHE

DIRECTION ENFANCE FAMILLE

Directeur: Hervé TREMOUILLE Adjoint : Marie-Josée CHAMBON

Service Informations Préoccupantes, Enfance et Insertion Jeunes: Marie-Josée CHAMBON

Service de Protection Maternelle et Infantile Mission Accueil Petite Enfance: Corinne GUIGO

Circonscription AURILLAC Nord:

Dr Pascale BOUSQUET Circonscription AURILLAC Sud:

Circonscription MAURIAC : Dr Hélène LOMBARTEIX

Circonscription ST-FLOUR: Dr Nathalie PIERLOT

Service d'Aide Sociale à l'Enfance :

Marie-Eve GORGAS

Mission Service Éducatif : Marina POMES-PEDABADIE

DIRECTION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA)

Directrice: Françoise ANDRIEUX

Service Administration Générale : Laurence RIPERT (Directrice MDPH)

Service Prestations et IAdes Sociales Individualisées :

Françoise ANDRIFUX

Mission Accueil: Annie BENARIAC

Missions Instruction: Christelle VEYREVEZE - Raphaëlle

FERVAL - Isabelle DE SOUSA

Mission Palements: Anne-Marie LAC

Evaluations Médico-sociales : DR Louis-Jean ROCHERY

MAIA: Hélène CETTE

Service Politiques Territoriales de l'Autonomie :..

Mission Animation - gestion - coordination du réseau des partenaires : Bernadette BAPST

Mission dispositifs locaux : Plan d'Accompagnement Global PAG):

Marie-Laure BAC Mission Modernisation et Innovation:..

Pôle Déplacements et Infrastructures

Directeurs : Philippe FABREGUE Marc-Antoine LE-MINH-TRIET Assistante

Service Administratif: Isabelle LACOMBE

DIRECTION DES ROUTES DÉPARTEMENTALES :

Directeur : Philippe FABREGUE Adjoint: Denis AUDOUARD

Service Entretien Exploitation et Règlementation: Didier ROUX

Mission Exploitation Géomatique Laboratoire

Routier: Fabrice BOUSCATIER Mission Règlementation Signalisation:

Marc JAULHAC

Mission Coordination Entretien: Vincent GALIBERN

Service Investissement et Programmation:

Michel DELMAS

Mission Etudes Programmation:

Jean-Francois PARRO

Mission Affaires Foncières : Philippe MOURGUES Mission Ouvrages d'Art : Pauline BROUSSE

Agence Départementale d'Aurillac:

Michel OUVRIER

Agence Départementale de Mauriac :

Marc DELORT

Agence Départementale de St-Flour :

Jean-Noël LAPEYRE

Parc Routier Départemental : Pascal MICHEL

DIRECTION TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS - ENVIRONNEMENT

Directeur: Marc-Antoine LE-MINH-TRIFT

Service des Transports : Christel SCARICA

Service de l'Environnement et de l'Aménagement

Rural: Bruno DENISE

Mission Assistance et Gestion de l'Eau:

Yannick LEMASQUERIER

Mission Espaces Naturels et Ruraux :

Stéphanie PAULET

Mission Transition énergétique - Agenda 21 :

Virginie SAILLARD

Service des Bâtiments Départementaux : Jean-Pierre LIAUBET

Mission Lioran: Laurent FEL

Pôle Ressources DGA: Géraldine MARLENE

Adjoint: Sandrine LE BOZEC

Assistante Florence LAUBERT

Service Conseil de Gestion - Qualité - Évaluation: Sylvie LACOSTE

DIRECTION FINANCES

Directeur: Alexandre MANCHOUX

DIRECTION LOGISTIQUE MUTUALISATION ET COMMANDE PUBLIQUE

Directeur: William BURIAS

Service des Marchés : Olivier BRIEDA

Service Coordination des Achats et Logistique: Véronique CONORT

Service Accueil Courrier:

Annie VIGUIER

DIRECTION DES RESSOURCES

HUMAINES Directrice: Sandrine LE BOZEC

Service Gestion Administrative:

Natacha LAVERGNE

Service Emplois et Compétences : Emmanuelle BLANCHARD

Service Conditions de Travail, Relations Sociales et Suivi d'Activités :

Odette VOLPILHAC DIRECTION DES SYSTÈMES

D'INFORMATION Directeur: Jean-Philippe LAVIGNE

Service Infrastructures Informatiques:

Régis DUBOSQ

Responsable Mission «Infrastructures

collèges»: Etienne MILY

Service Etudes et Développements Informatiques: Myriam AIGUESPARSES

Pôle Attractivité et Développement du Territoire

DGA: Fabien MIEDZIANOWSKI Adjoint: Sandrine CARLUT Assistante : Céline GRATACAP

Service Administratif: Karine ROUSSFAU

DIRECTION EDUCATION ET JEUNESSE :

Directrice: Brigitte DUBOIS

Service Collèges - Education : Valérie FILLION Mission travaux : Catherine FOUILLAT Mission fonctionnement des collèges :

Dorothée LE MINH TRIET Mission Numérique Educatif: Nathalie I ACROIX

Service Jeunesse - Vie Associative - Sport :

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE Directrice: Sandrine CARLUT

Mission d'Assistance aux Collectivités : Nadine ROUSSILLES

Service Territoires et Politiques Contractuelles : Caroline DEBLADIS

Service Accueil - Agriculture - Ruralité : Marie MILLETTE

Service Innovation et Numérique : Christophe CELLARIER

Service Tourisme: Pascale MARTIN

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE Directeur: Denis LLAVORI

Adjoint: Véronique BREUIL-MARTINEZ

Archives Départementales : Directrice: Lucie DORSY Adjoint: Christine DELMAS

Service de la Médiathèque

Service du Développement culturel :

Cantal

Mise à jour : Mars 2019

LE POLE RESSOURCES

Le Pôle Ressources possède une vocation transversale d'appui et de conseil pour l'optimisation et la gestion des ressources au profit de l'ensemble des services. Il intervient en tant que prestataire interne auprès des autres directions opérationnelles du Conseil départemental en apportant son expertise dans les domaines des finances, des marchés, de la logistique, des systèmes d'information, des achats et du conseil de gestion ainsi que des ressources humaines dans un contexte toujours plus contraint du fait de la raréfaction des financements publics.

LES MOYENS HUMAINS

LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Plus de 1000 agents permanents et près de **70 assistantes familiales** ont contribué, en 2018, au service public départemental : exploitation et entretien des routes départementales, action sociale, entretien, maintenance et restauration dans les collèges,...

La Direction des Ressources Humaines et ses 30 collaborateurs se sont employés à poursuivre leur rôle d'appui et de conseil en direction de la Direction Générale des Services et de l'encadrement ainsi que leur mission en matière de gestion et d'accompagnement des agents tout au long de leur parcours professionnel.

La Direction des Ressources Humaines regroupe trois services : le Service Gestion Administrative, le Service Emplois et Compétences et le Service Conditions de Travail, Relations Sociales et Suivi d'Activité, qui ont œuvré en toute complémentarité à assurer leurs missions de transversalité en faveur des services départementaux : recrutements, demandes de stage, gestion des effectifs, gestion des carrières et des rémunérations, formation, gestion des compétences, dialogue social, hygiène et sécurité... En 2018, en complément de ses métiers traditionnels, la Direction des Ressources Humaines a poursuivi son action par la concrétisation ou la poursuite de différents projets participant ainsi à l'action collective du Département.

LA REFONTE DU RÉGIME INDEMNITAIRE

L'année 2018 a été marquée par la mise en place du nouveau régime indemnitaire. Cet important chantier a été engagé afin



de répondre aux obligations réglementaires, le RIFSEEP étant devenu le cadre de référence avec lequel la collectivité devait se mettre en conformité. Il s'agissait également pour le Département de confirmer l'existence depuis bientôt 15 ans d'un régime indemnitaire très attentif à la situation des agents dont chacun reconnaissait la pertinence et l'attractivité.

Après plus d'une année de travail et près de 8 réunions de concertation avec les organisations syndicales, **l'Assemblée départementale a adopté lors de la session de juin 2018 le nouveau régime indemnitaire.** Il est aujourd'hui mis en œuvre depuis le 1^{er} octobre 2018 pour les agents éligibles et le sera pour les autres au fur et à mesure de l'entrée en vigueur des textes réglementaires.

Malgré les contraintes budgétaires, la collectivité a choisi de garantir le niveau de régime indemnitaire antérieur en faveur de tous les agents en place, ce que les textes n'obligeaient pas à faire. Plusieurs situations ont fait l'objet d'une attention particulière : celles des agents des routes et des collèges, des chefs d'équipe, mais aussi plus largement de l'ensemble des catégories C, des travailleurs sociaux, ... en recherchant la cohérence pour un

régime indemnitaire basé sur des groupes de fonctions plus concentrés et indépendants du grade.

La qualité du travail et du dialogue a permis l'aboutissement de ce chantier important dans l'intérêt des agents et dans le respect des capacités financières de la collectivité, même si, alors que l'objectif initial était la stabilité de l'enveloppe, le nouveau régime indemnitaire tel qu'il a été adopté représente tout de même une hausse de 6 % pour la collectivité.

UNE DRH PARTENAIRE ET ACCOMPAGNATRICE

La DRH doit assurer plusieurs rôles complémentaires, et en particulier se positionner à la fois en prescripteur et en accompagnateur. Si elle est et restera en effet le « gardien du temple » sur les aspects légaux (paie, statut, règles en matière d'hygiène et sécurité, équité de traitement,...) et sur des aspects stratégiques (pilotage masse salariale, GPEEC, communication managériale, identité commune,...), elle assure également un rôle d'appui en direction des services et d'accompagnement des agents.

Après 18 mois d'accompagnement et de concertation avec les agents, la nouvelle organisation de la MDA - Maison Départementale de l'Autonomie- s'est mise en place progressivement depuis le 1^{er} juillet 2018. Il reste encore des actions à concrétiser mais nous sommes sur la bonne voie et la collectivité sait pouvoir compter sur les agents concernés pour relever ce challenge collectif.

Identifié comme un axe possible de mutualisation, le Conseil départemental et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ont travaillé sur un projet de mutualisation dans le domaine de l'hygiène et la sécurité qui a vu sa concrétisation en 2018.

La DRH a également été associée à la démarche de réorganisation de la Direction des Routes Départementales lancée en septembre 2018 et qui se poursuivra sur l'année 2019. Il s'agit d'interroger le fonctionnement des services et d'y apporter les adaptations nécessaires pour à la fois préserver au mieux le service public

routier départemental et améliorer le cadre de travail des agents départementaux.

La collectivité s'était engagée à accueillir dès 2018 des apprentis au sein de ses services. Cette démarche s'inscrit bien entendu parmi les actions mises en œuvre dans le cadre des politiques en faveur de la jeunesse et de l'insertion professionnelle. Pour cette première année, le Conseil départemental a accueilli 3 apprentis : 1 apprenti mécanicien au Parc Aurillac, 1 apprenti cuisinier au collège Jules Ferry et 1 apprenti informaticien au service des infrastructures informatiques.

LA PROFESSIONNALISATION DES PRATIQUES MANAGÉRIALES

Les acteurs RH ne peuvent à eux seuls prendre en charge l'ensemble des problématiques humaines de la collectivité et les cadres sont de plus en plus sollicités dans leur rôle de manager et d'encadrement d'équipes.

Dans ce contexte, les encadrants continuent d'être fortement associés à différents processus RH tels que les recrutements, l'élaboration du plan de formation... Ils continueront à bénéficier d'actions de formation management, séminaire,... afin de construire une culture managériale commune et de renforcer leurs compétences pour mieux appréhender ces enjeux.

Le parcours formation management initié en 2017 en direction des encadrants s'est achevé en 2018 en remportant un très grand succès. Ce sont ainsi près de 100 encadrants qui ont bénéficié de 6 jours de formation au total.

Dans la continuité de cette dynamique et toujours avec le souhait de renforcer les compétences managériales de nos encadrants pour faciliter l'exercice de leurs missions, la collectivité a décidé d'expérimenter sur l'année 2019, avec des managers volontaires, le codéveloppement professionnel : une nouvelle approche de formation faisant le pari de « l'intelligence collective » et postulant qu'en partageant des problématiques professionnelles il est possible d'apprendre les uns des autres.





L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Dans le cadre de la politique RH, le Département met l'accent sur les conditions d'exercice des missions de ses agents de manière à favoriser un cadre de travail de qualité et les conditions favorables aux déroulements de carrière.

Pour cela une politique formation ambitieuse est mise en œuvre. En quelques chiffres : un budget de près de 521 274 euros, 3701 jours de formation, 926 agents ayant suivi une formation. Les actions de formation interne sont soutenues et valorisées. En 2018, pas moins de 578.5 jours de formation qui ont été animés par 30 formateurs internes, ce qui représente 16 % du nombre total de formations suivies par les agents.

Depuis 2 ans, la collectivité s'attache par ailleurs à proposer au personnel départemental des formations « décalées », ne portant pas directement sur les métiers mais plutôt sur le développement personnel. Ainsi, suite aux formations « Rythme de vie, qualité de vie au travail » animées par le Dr François Duforez qui ont rencontré un vif succès, des sessions de formations sur la gestion des émotions ont été proposées en novembre et décembre 2018. Elles ont rassemblé près de 280 agents volontaires. Les questionnaires d'évaluation affichent un taux de satisfaction de l'ordre de 90 %. Fort de ces retours et compte tenu de l'intérêt dont les agents font preuve pour ce type de formation, la collectivité a décidé de poursuivre cette démarche.

Etroitement liée au développement des compétences et la qualité du cadre de travail, la politique RH du Département s'attache à :

- faciliter la mobilité interne de nos agents. En 2018, ce sont 42 agents qui ont bénéficié d'une mobilité au sein de la collectivité;
- offrir des perspectives de déroulement de carrières aux agents départementaux ;
- accompagner et suivre les agents en difficulté au travers des actions de médiation mises en place, ou l'aménagement de postes à mettre en œuvre en concertation avec l'encadrement;
- développer le télétravail : l'année 2018 a ainsi vu l'augmentation du nombre d'agents qui ont recours au télétravail : 17 nouvelles demandes, soit au total 60 agents (il y a 7 ans, 12 agents télé-travaillaient);

 favoriser l'emploi ou le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés. Ainsi, le taux de travailleurs handicapés constaté en 2018 au sein de la collectivité est de 6,83 %, chiffre supérieur au minimum légal de 6 %.

Dans le cadre des prestations sociales gérées directement par la DRH, 362 agents ont bénéficié de la contribution pour les contrats prévoyance. Ce sont également 870 agents qui utilisent les titres restaurant qui ne seront d'ailleurs plus émis sur un support papier, la consultation pour le renouvellement de cette prestation ayant conduit à retenir fin 2018 un partenaire qui fournira des titres déjeuner sous forme d'une carte à puce dès janvier 2019.

DIALOGUE SOCIAL ET ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le Conseil départemental, tenu de s'adapter à un environnement social, juridique et financier qui ne cesse d'évoluer, s'attache à maintenir un dialogue social de qualité, à le susciter ou à répondre aux sollicitations des représentants du personnel.

En 2018, se sont tenues 20 réunions d'instances paritaires, réunions préparatoires comprises (Comité Technique, Commissions Administratives Paritaires, Comité d'Hygiène et de Sécurité et de Conditions de Travail) y compris les réunions de travail sur le RIFSEEP. Le nombre de ces réunions reflète la volonté d'information et de partage des enjeux et difficultés auxquels notre collectivité est confrontée.

Autre rendez-vous important en 2018 : celui des élections professionnelles. Le 6 décembre dernier, de nouveaux représentants du personnel ont été élus pour les 4 prochaines années. Les agents ont encore une fois été nombreux à se mobiliser même si le taux de participation de 66.60 % a baissé comparé aux élections précédentes en 2014. A l'issue de ces élections, il convient de retenir que : la CGT reste le syndicat majoritaire au sein de la collectivité, l'UNSA se maintient, la FSU disparaît des instances représentatives au profit de FO qui obtient un siège au Comité technique.

POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : Une mission renforcée

La mission Hygiène et Sécurité s'est renforcée en 2018 par l'arrivée d'un nouveau conseiller prévention et d'un assistant de prévention à temps complet qui a vocation à être sur le terrain, au plus près des services et des agents. De même, le Conseil départemental dispose depuis septembre 2018 des services d'une assistante sociale du personnel.

L'arrivée de l'assistant de prévention et de l'assistante sociale du personnel a été l'occasion pour eux d'aller présenter leurs missions auprès de tous les services de la collectivité et rencontrer l'ensemble des agents.

En 2018, de nombreuses actions en matière de santé et sécurité au travail ont été mises en place en concertation avec le CHSCT. (89 entretiens de mise en œuvre des contre-indications

médicales, 18 études de postes, plus de 200 agents ayant suivi des formations relatives à l'hygiène et la sécurité,...)

LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET LA MAÎTRISE DE LA MASSE SALARIALE

L'activité de la DRH doit également s'adapter et mettre en œuvre les évolutions réglementaires : prélèvement à la source (PASRAU),

mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, rétablissement du jour de carence,...

En 2018, le Conseil départemental s'est attaché à poursuivre sa gestion dynamique et rigoureuse des ressources humaines. Ce qui a notamment permis de maîtriser la masse salariale qui a connu une augmentation de +0.9% alors même que l'encadrement imposé par l'Etat fixe pour les dépenses de fonctionnement l'objectif d'être inférieur à 1,2 %.

CHIFFRES-CLES DE L'ACTIVITE RH POUR L'ANNEE 2018

Emplois permanents au 31/12/2018	1045 postes auxquels doivent être rajoutés 70 assistants familiaux			
Budget RH 2018	46.50 M€			
Nombre de jours de formation	3701 jours			
Nombre d'agents ayant suivi au moins une action de formation	926 agents			
Nombre de formateurs internes	30 formateurs internes ayant dispensé 578.5 jours de formation			
Nombre d'étudiants reçus en stage	195 demandes de stage reçues et 57 stagiaires accueillis			
Déroulement de carrière : - avancements de grade - promotions internes - reconnaissances de concours - titularisations de stagiaires	59 15 7 32			
Nombre de recrutements / prises de poste (suite à une publication de poste permanent)	117 (16 relevant de la catégorie A, 38 de la catégorie B et 63 de la catégorie C)			
Nombre de recrutements d'apprentis et service civique	3 apprentis 1 service civique			
Nombre de postes pourvus par des candidats internes (mobilité interne, renouvellement de contrat, CDI, nomination stagiaire, réintégration)	85			
Départs à la retraite	38			
Médailles	65 agents médaillés dont - échelon or : 8 - échelon vermeil : 11 - échelon argent : 46			
Nombre d'agents titulaires d'un compte épargne temps	304			
Visites médicales	678			
Absences syndicales	571 jours			
Relations sociales : -réunions CT -réunions CAP -réunions CHSCT	 4 réunions avec 3 réunions de travail ou préparatoires 3 réunions avec 1 réunion préparatoire 3 réunions avec 3 réunions de travail ou préparatoires 			
Nombre télétravailleurs	60			

LES MOYENS FINANCIERS

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 183,1 M€ en 2018. Elles ont augmenté de 2,5 M€ (+1,4%), toutefois les charges de fonctionnement selon l'indicateur retenu pour le contrat financier n'augmentent que de 0,7%.

- Cette hausse limitée est liée à la maitrise de l'évolution des dépenses sociales qui représentent plus de 90 M€ et qui évoluent de seulement 1M€ soit +1,3 % (très en dessous des évolutions sur les 2 derniers exercices : 3,4 % en 2017 et 4,6 % en 2016).
- La masse salariale (DGCL) est également maîtrisée avec une hausse de 0,9%.
- Les autres dépenses de fonctionnement sont en baisse 1,9%.
- La faible évolution des charges de fonctionnement calculées est liée à la forte hausse des atténuations de produits (transfert de la CVAE à la Région) + 1,6M€.

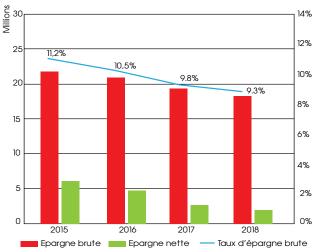
Les recettes de fonctionnement (201,9 M€) ont progressé de plus de 1.6M€ (+0,8%).

- La hausse des recettes 2018 tient essentiellement au remboursement de 3M€ supplémentaires de la Région par rapport à 2017 (compétence transports).
- Les impositions directes ont diminué de 1,2M€ du fait de la disparition de la CVAE transférée à la Région.
- Les autres impositions ont augmenté d'un même montant 1,2M€ (+500K€ pour les droits de mutations, +300K€ péréquation DMTO et +400K€ de TSCA).
- La dotation de la CNSA a diminué de 300K€ (200K€ au titre de l'APA, 100K€ au titre de la conférence des financeurs).

LES ÉQUILIBRES

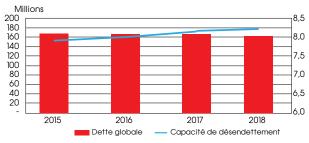
En section de fonctionnement, les dépenses ayant augmenté plus fortement que les recettes, l'épargne brute est donc en baisse, à 18.8 M€ (19,7M€ en 2017) et l'épargne nette est de 2,5M€. La capacité de désendettement se situe autour de 8,6 ans. Le taux d'épargne est de 9,3%.

Épargne brute, épargne nette et taux d'épargne



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement direct (sous maîtrise d'ouvrage départementale) sont en baisse à 26,8 M€ (27,6 M€ en 2017 et 26,2 M€ en 2016). Les subventions d'équipement sont également en très légère diminution à 6,9 M€ (6,8 M€ en 2017). Le remboursement en capital dépasse 16,3 M€ pour un emprunt nouveau de 14 M€. Depuis 2011, le Département poursuit la réduction de l'encours de dette propre.



	2015	2016	2017	2018
Budget de fonctionnement du Département	176 041 228 €	178 707 786 €	180 625 234 €	183 101 416 €
Budget social (hors RH)	83 042 100 €	87 131 481 €	89 602 263 €	90 749 900 €
Budget social (avec RH)	92 193 164 €	96 453 448 €	99 146 988 €	100 213 643 €

	2015	2016	2017	2018
Subventions d'équipement	13 663 613 €	9 369 399 €	6 929 068 €	6 804 190 €
Travaux	12 932 777 €	14 290 104 €	15 684 632 €	15 773 318 €
Acquisitions	3 145 538 €	2 398 833 €	4 979 408 €	4 222 815 €
Participation au capital, avances remboursables	646 644 €	92 076 €	6 689 €	- €
Dépenses d'équipement du Département	30 388 572 €	26 150 412 €	27 599 798 €	26 800 323 €

	2015	2016	2017	2018
Dépenses d'équipement par habitant	181,56 €	156,41 €	165,32 €	160,85 €
Dépenses d'intervention et fonctionnement par habitant	1 051,77 €	1 068,88 €	1 081,90 €	1 098,90 €
Subventions d'équipement versées aux communes	9 199 630 €	7 027 523 €	4 978 143 €	4 012 755 €
Subventions d'équipement versées aux entreprises	2 173 910 €	643 314 €	508 248 €	381 619 €
Subventions versées aux associations	5 695 585 €	4 761 222 €	4 564 045 €	3 841 003 €
Population DGF	167 376 €	167 192 €	166 952 €	166 622 €

	2015	2016	2017	2018
Encours au 31/12	167 746 520 €	165 778 340 €	164 207 324 €	161 879 778 €
Epargne brute	21 898 942 €	20 334 344 €	19 675 344 €	18 805 352 €
Epargne nette	6 134 863 €	4 900 164 €	3 104 330 €	2 477 806 €
Capacité de désendettement	7,66	7,94	8,35	8,61 €
Taux d'épargne	11,2 %	10,5 %	9,8 %	9,3 %

LES MOYENS SUPPORTS

LA DIRECTION DES FINANCES

La Direction des Finances (DiF) a pour principales missions de mettre en œuvre les objectifs de pilotage budgétaire du Département, d'assurer l'optimisation de l'utilisation des ressources dans une logique prospective de gestion pluriannuelle, de garantir le respect des règles budgétaires et de la comptabilité publique et d'assurer l'animation du réseau comptable et la communication autour de la fonction financière.

PILOTAGE BUDGÉTAIRE

La signature du contrat financier avec l'État sur la période 2018-2020 a nécessité des ajustements budgétaires et la mise en place d'un suivi adapté pour l'atteinte des objectifs fixés par ce contrat qui encadre la hausse des dépenses de fonctionnement à +1,2 % en moyenne annuelle, et limite le recours à l'emprunt dans une logique de désendettement national. Le suivi de ce contrat, c'est-à-dire le respect par le Département des engagements contractuels fera l'objet d'échanges tous les ans avec l'Etat.

La Direction des Finances dans son rôle traditionnel en matière budgétaire réalise différentes études permettant l'information en matière de gestion financière (équilibres budgétaires, ressources, fiscalité, dette), notamment en direction de la Commission des Finances

Elle a un rôle de veille par rapport aux évolutions législatives ou d'information par rapport à l'actualité, quant aux orientations de l'Etat en matière fiscale ou budgétaire, au sujet du Projet de Loi de Finances notamment. Elle produit les tableaux de bord permettant le suivi et le pilotage infra annuel du budget en cours d'exécution, assurant l'information et garantissant l'atteinte des objectifs fixés par l'Assemblée tant en investissement qu'en fonctionnement.

QUALITÉ COMPTABLE ET PROCÉDURES

Le logiciel permettant la gestion financière et budgétaire du Département a été remplacé au 1er janvier 2018. Un travail de qualification des reprises de données a été effectué début janvier par le groupe projet. Puis des sessions de formations ont été organisées à destination des gestionnaires début janvier et se sont déroulées jusqu'à la fin février. Au total se sont plus de 28 jours de formations et 48 jours d'assistance qui ont été comptabilisés en 2018 et qui ont concerné plus d'une centaine de personnes.

Des formations ont été également dispensées sur le module de gestion des subventions. Après un ajustement sur la reprise des données, l'équipe projet en charge de ce domaine s'est fortement mobilisée pour rendre ce module le plus rapidement opérationnel.

Des formateurs internes ont été identifiés au sein de la direction des finances et ont pu assurer plus de 70 % des formations sur l'ensemble des domaines couverts par le nouveau logiciel de gestion financière (préparation budgétaire, engagements, liquidations, gestion en AP/CP, inventaire, suivi des marchés...). Sur le volet dématérialisation, une intégration automatique des factures provenant de chorus dans notre outil de gestion de

courrier Elise est dorénavant possible. Les gestionnaires peuvent ainsi traiter comptablement ces factures de manière totalement dématérialisées.

La Direction Enfance Famille du Pôle de la Solidarité Départementale, la Direction des Ressources Humaines ainsi que le Cabinet du Président sont passés à un traitement dématérialisé de leurs factures et de leurs pièces de marchés.

ÉTUDES ET SUIVI DE PROJET

La Direction des Finances a assuré le suivi des volets financiers des différents contrats complexes : (contrat de partenariat (PPP) pour la RD 120, RD 926 et Bail Emphytéotique Administratif (BEA) pour le collège Jules Ferry), avec pour le contrat relatif à la RD 120 le suivi des versements des loyers en investissement et fonctionnement ainsi que le versement de l'avance pour le PPP RD 926 et de la fixation des conditions financières pour le BEA Jules Ferry.

Elle s'assure de la bonne traduction de ces engagements dans les documents budgétaires de la collectivité : en gestion pluriannuelle (AP-AE/CP) ou au travers des engagements hors bilan.

Un travail collaboratif avec le Service des Transports a été mis en place afin de suivre conjointement la convention de délégation des transports et de produire un bilan financier annuel en correspondance avec les montants validés par la Commission Locale d'Évaluation des Ressources et des Charges Transférées (CLERCT).

La direction collabore aux travaux du Pôle Ressources sur la politique Achats pour la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 d'une nouvelle nomenclature permettant la computation des dépenses en lien avec le changement de logiciel de gestion financière.

Un bilan de la convention de service comptable et financier 2016-2018 a été réalisé avec le Payeur départemental et une nouvelle convention sera proposée pour la période 2019-2021.

LE SERVICE CONSEIL DE GESTION -QUALITE - ÉVALUATION

Le Service Conseil de Gestion Qualité Évaluation a pour mission permanente l'accompagnement des services sur les domaines tels que l'organisation, la production d'indicateurs et la qualité notamment par un appui à la formalisation de procédures et à leur mise à jour.

Ainsi, un accompagnement méthodologique basé sur une démarche participative a été apporté au Service des Bâtiments Départementaux pour la rédaction de son projet de service.

Suite au diagnostic effectué en 2017 sur l'organisation des différents services intervenant lors de travaux liés à des pannes ou dysfonctionnements dans les bâtiments départementaux, des travaux ont été menés qui ont conduit à établir un processus clairement défini en utilisant une hotline informatique et à

communiquer une procédure en direction des usagers internes. Le processus concernant les demandes de travaux ou nouveaux équipements est à l'étude.

Le service a également été associé à la définition du cadre pour la mise en place de la nouvelle version de l'application Protecsys, contribuant à la sécurisation des bâtiments. Les procédures sont en cours de rédaction.

La mise en place du nouvel outil de gestion financière dont s'est dotée la Collectivité en 2017 a permis d'entamer une nouvelle réflexion sur la production d'indicateurs et des travaux



ont débutés en 2018 et doivent se poursuivre en 2019 afin de disposer d'outils de pilotage.

Suite aux recommandations issues du rapport de la Chambre Régionale des Comptes produit en 2016, dans le cadre de la démarche de la maîtrise des risques, une cartographie des risques a été initiée sur les activités supports au sein du Pôle Ressources. En 2019, la définition et la mise en œuvre de plans d'actions permettront d'améliorer la conduite de la gestion de ces risques.

Au Pôle de la Solidarité départementale, assurer un accueil de l'usager étant une priorité, le projet Qualité de l'accueil s'est concrétisé par :

- l'accompagnement au recensement d'indicateurs de suivi d'activité par les deux nouveaux agents d'accueil EGP,
- un travail de formalisation des procédures d'accueil téléphonique et physique : de nombreux échanges avec les agents ont permis de clarifier les rôles de chacun et une procédure EGP accueil général orientation information DASEI-AUTONOMIE a été rédigée pour harmoniser les pratiques de deux directions au sein du pôle de la Solidarité départementale.

Une évaluation quantitative et qualitative des actions mises en place est en cours dans un objectif d'amélioration continue.

LA DIRECTION LOGISTIQUE - MUTUALISATION ET COMMANDE PUBLIQUE

UNE GESTION EFFICACE DES MOYENS GENERAUX DE LA COLLECTIVITE EN :

- Offrant des prestations logistiques de qualité.
- Sécurisant les missions de la collectivité, de ses agents et de ses élus.
- Assurant un accueil physique et téléphonique de qualité.
- Assurant la gestion du courrier et le pilotage de la dématérialisation du courrier.

Le budget réalisé en 2018 par le Service Coordination des Achats et Logistique (SCAL) est de 1 886 100 €, dont 1 480 283 € en fonctionnement et 405 817 € en investissement. 58 marchés ou accords cadre ont été passés, dont 1 en groupement de commande avec le SDIS (Mobilier), 4 MAPA

(Mobilier – 4 lots, location des machines à affranchir, chaussures et vêtements de bucheronnage – 3 lots, Assurance dommage aux biens du Lioran), 2 procédures à faible montant (Fournitures de réception et produits pharmaceutiques), et 46 marchés subséquents d'impression et 6 d'acquisition de véhicules.

Le budget assurance s'est élevé à 484 529 € en dépenses et de 79 403 € en recettes. 179 dossiers ont été déclarés en 2018 : 8 pour des sinistres sur les bâtiments, 36 au domaine public, 49 en risques statutaires, 38 en responsabilité civile, 40 en responsabilité civile véhicule, 7 en responsabilité fonctionnelle, et 1 en protection juridique. Une baisse de 2.73 % des déclarations par rapport à 2017 est à noter, concernant principalement les risques statutaires, les dommages au domaine public (DDP) et la responsabilité civile véhicules.

Comme chaque année, le SCAL a doté 510 agents environ en vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) pour un budget de 135 900 €. Le groupe de travail « logistique » piloté par le SCAL, s'est réuni afin de recenser les dysfonctionnements et proposer des solutions afin d'améliorer les vêtements et chaussures pour répondre aux exigences des différents métiers. Une réflexion particulière a été menée sur les équipements forestiers, notamment les chaussures. Une enveloppe annuelle de 9 500 €, sur 5 ans, sera dédiée à l'équipement des agents (57 agents par an) faisant des travaux d'élagage, pour l'acquisition de chaussures de tronçonnage.

En octobre, une procédure a été mise en place afin de traiter les demandes d'interventions suite à une panne ou un dysfonctionnement des locaux, sur les aménagements existants uniquement. La gestion se fait par l'application GLPI (outil déjà utilisé par le support de la DSI). Le SCAL est le point d'entrée des demandes formulées par les services. Les agents de la cellule Petits Travaux du SCAL les répartissent entre eux et le Service des Bâtiments Départementaux (SBD) en fonction de la nature des demandes. 340 interventions ont été réalisées entre octobre et décembre 2018 : 274 concernant le SCAL, et 66 le SBD. 58 demandes de façonnage avancé ont également été réalisées par les agents de la cellule petits travaux, essentiellement de la découpe de documents ou de papier pour l'impression de document en interne.

Le SCAL assure (en lien avec les agents d'accueil) la gestion du pool de véhicules mis à disposition des agents pour leurs déplacements professionnels, établit un programme de renouvellement et un bilan annuel. Afin de répondre aux exigences de la loi de transition écologique pour la croissance verte (TECV) et dans la continuité de la démarche de développement durable et responsable engagée par le Département, le SCAL a fait l'acquisition de 4 véhicules électriques (Zoé), dont trois mis à la disposition des agents pour leurs déplacements professionnels et un pour les agents du PDI. Avec une autonomie testée d'environ 250 kilomètres, ces véhicules permettent d'effectuer des trajets sur la totalité du département sans se soucier de la recharge. Les nouveaux véhicules intégrés au pool ont été floqués aux

couleurs du Département afin d'assurer la visibilité des actions du Département.

Le Service Accueil Courrier (SAC) a intégré dans les procédures d'accueil physique et téléphonique les services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ayant rejoint l'Hôtel du Département. De nouveaux points de collectes pour déchets recyclables ont été déployés (emballages en carton et plastique).

LA MODERNISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA COLLECTIVITE :

- Optimisant les achats gérés par la direction.
- Renforçant le rôle de conseil et d'assistance auprès des services.
- Participant à la rénovation du dialogue interne.
- Assurant la sécurité juridique des procédures de marchés.
- Portant une attention particulière à la Sécurité juridique (CADA).
- Mettant en œuvre la nouvelle politique d'achats de la collectivité.

DÉMATÉRIALISATION

Depuis le 1er octobre, l'ensemble des marchés publics de plus de 25 000 € HT sont dématérialisés, de la phase de publication jusqu'à la notification. Afin de ne pas obliger les petites entreprises et les artisans à faire l'acquisition de clefs de signatures électroniques, la signature par les parties de l'acte d'engagement est manuscrite.

L'ensemble des pièces des marchés sont ensuite stockées dans la GED (Gestion Électronique de Documents) du Département afin de les conserver dans un lieu de stockage unique et sécurisé. Les entreprises de plus de 250 salariés étant dans l'obligation d'émettre leurs factures sous format dématérialisé, via la plateforme Chorus Pro, le Service Accueil Courrier a participé aux travaux qui ont permis, en septembre, l'intégration automatique de ces factures dans l'application de gestion de courrier Élise. Une chaîne est ainsi en train de se constituer pour aboutir à la dématérialisation des procédures liées aux achats (marchés et factures).

POLITIQUE ACHATS DE LA COLLECTIVITÉ

La DLMCP a organisé les 1ères Rencontres de la Commande Publique qui se sont tenues le 26 mars. Les prévisions et les volumes d'achats ont été présentés aux entrepreneurs présents, afin de leur permettre de se positionner en amont sur les consultations à venir. Après une sensibilisation à la dématérialisation, les participants ont échangé directement avec les acheteurs du Département.

La DLMCP a constitué au sein de la collectivité un réseau des acheteurs, chargé de faire des propositions d'amélioration de la fonction achat du Département. Le Comité de pilotage a ainsi pu valider :

- La charte de déontologie de la commande publique.
- Le cadre de la négociation (grille, PV, comptes rendus, courriers types).
- Les règles de pondérations des critères de notation.
- La méthode de notation du prix.

Ces éléments seront repris en 2019 dans le guide de la commande publique, référence interne pour les gestionnaires de la collectivité.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la DLMCP suit les achats par type de nomenclature, grâce à une extraction mensuelle des données à partir de l'outil de gestion financière Astre GF. Ce contrôle permet de cartographier nos achats et de mener les éventuelles actions correctives l'année suivante, dans une logique d'amélioration permanente de nos achats.

PROCÉDURES SUIVIES PAR LE SERVICE DES MARCHÉS

Le Service des Marchés a assuré les convocations et le secrétariat de :

- 23 réunions de la Commission d'appel d'offres et de Marchés à Procédure Adaptée de fournitures, services et travaux,
- 3 CMAPA liées aux activités spécifiques de la station du Lioran,
- 5 CMAPA liées au groupement de commande avec le SDIS du Cantal,
- 2 séances de négociations du Jury de concours pour la construction du pôle routier de Saint-Flour,
- 1 commission consultative des services publics dans le cadre de la ligne Aérienne.

Le Service des Marchés a présenté et assuré la gestion des procédures de consultation et des marchés correspondants à :

- 99 dossiers de procédures répertoriés dans le tableau se trouvant ci-dessous, soit l'équivalent de 166 marchés,
- 22 avenants à des marchés dont 3 avec une incidence financière supérieure à 5 % qui ont fait l'objet d'une communication en commissions.

Le volume de remise des offres dématérialisées a été de 185, soit 96.5 % de plus qu'en 2017, un chiffre en forte augmentation avec l'obligation de la dématérialisation des procédures (supérieures à 25 000 euros HT) au 1er octobre 2018. 43 questions ont été également posées sur le profil acheteur.

L'INNOVATION, L'OPTIMISATION ET LA MUTUALISATION EN :

- Développant la mutualisation des moyens en interne.
- Développant la mutualisation avec des structures partenaires.
- Assurant le pilotage des procédures relatives aux projets complexes (appel à projets, DSP, PPP, BEA, etc.).

La DLMCP coordonne la mutualisation avec le SDIS qui se poursuit, avec notamment la mise à disposition d'un agent du Département au SDIS sur les missions Hygiène et Sécurité, et l'acquisition commune de fournitures et services (mobilier administratif, pièces détachées, contrôle technique).

Les échanges se sont engagés avec le Département du Puy-de-Dôme afin de développer les bonnes pratiques conjointement entre nos deux collectivités (fonction achat, mutualisation des achats pour les collèges, échanges sur les marchés d'énergie par exemple).

Le Service des Marchés intervient dans le suivi trimestriel de la phase d'entretien et de maintenance du contrat de partenariat de la RD 120 qui doit durer 17 années. Dans le cadre du dossier du BEA Jules Ferry, il assure la coordination de la procédure administrative de suivi de la phase des travaux. L'année 2018 a vu la livraison des phases 2 et 3 qui ont concerné le bâtiment C et les étages du bâtiment B. La livraison doit intervenir au mois de janvier 2019. Le SM a également assuré la procédure de suivi de la phase d'expropriation des terrains de Roffiac pour le contrat de partenariat de la RD 926 du contournement de Saint-Flour et le suivi de la première partie des travaux avec la Direction des Routes.

	PROCÉDURES Formalisées		PROCÉDURES Adaptées	
Types de marchés	Appels d'offres (Nombre)		(Nombre)	
	Procédures	Marchés	Procédures	Marchés
Travaux	0	0	11	26
Fournitures	8	44	9	15
Services	5	5	66	76
Total	13	49	86	117

Au titre de l'année 2018, 1031 retraits de « Dossier de Consultation des Entreprises » (DCE) ont été enregistrés sur le profil acheteur de la collectivité.



LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI)

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est composée de deux services :

- Le Service des Etudes et des Développements Informatiques (SEDI) qui intègre et assure le bon fonctionnement de l'ensemble des applications informatiques, développe des applications métiers «sur mesure» et accompagne les utilisateurs pour un usage optimal de ces applications.
- Le Service des Infrastructures Informatiques (S2I) qui assure le maintien en conditions opérationnelles de chacune des solutions mises en œuvre par le SEDI. Il assure également la sécurité et la cohérence de l'ensemble du Système d'Information (SI) et apporte une assistance à tous les agents de la collectivité.

Par son activité, la DSI est source d'innovation et moteur pour l'évolution des services de la collectivité.

CHIFFRES CLES

L'environnement technique géré par la DSI comprend :

- Une cinquantaine de sites CD15 et 22 collèges ;
- 800 ordinateurs (CD15), 2000 ordinateurs (collèges);
- 45 copieurs multifonctions en réseau;
- 100 de serveurs virtuels et 20 serveurs physiques (CD15),
 40 serveurs virtuels et 13 serveurs physiques (collèges);
- Une capacité de stockage de 14To utiles (CD15) et 3To utiles par site (collèges) ;
- Une flotte de 130 smartphones, 35 tablettes type IPAD, 1 tablette Windows et 290 téléphones ;
- 61 d'utilisateurs BYOD enregistrés :
- 110 utilisateurs inscrits pour «l'intranet à domicile» :
- 68 progiciels et 10 logiciels développés en interne.

BILAN FINANCIER

Le budget de la DSI est réparti environ pour moitié entre le SEDI et le S2I. Le taux d'exécution en 2018 a encore approché les 100 %.

Les postes les plus importants en investissement sont : les acquisitions de licences (bureautique, logiciels, progiciels) qui représentent 51 % du budget ainsi que les acquisitions de postes de travail et de serveurs pour 41 % du budget. Les 8 % restants sont utilisés pour les acquisitions d'équipements d'impression et de matériel de télécommunication.

En fonctionnement, 45 % du budget sont mobilisés pour le règlement des maintenances des logiciels, progiciels et des équipements d'infrastructure. 27 % sont consacrés au paiement des coûts de télécoms et de frais de réseau pour l'ensemble

des 520 sites du Département. Les prestations représentent 14 % du budget et 11 % pour les consommables (informatique et impression). Les 3 % restants sont utilisés pour des formations dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux outils.

BILAN D'ACTIVITE DE LA DSI

L'ACTIVITÉ DU SUPPORT

Les demandes de support sont traitées par les deux services en fonction de la qualification de celles-ci.

Les demandes d'assistance sur les outils de bureautique et de téléphonie représentent 37 % du volume total des **4200 tickets annuels.** Les demandes de support pour les logiciels et progiciels : 32 %. Arrivent ensuite les demandes d'assistance pour l'utilisation des systèmes d'impression et l'utilisation du poste de travail respectivement pour 15 et 13 %. Les demandes d'assistance pour l'utilisation des outils de collaboration ne représentent que 3 %.

SERVICE DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

Le planning de renouvellement des équipements a permis le déploiement de 100 PC fixes, 70 portables, 180 écrans, 11 copieurs et 3 traceurs dans les différents services de la collectivité. Le réseau de stockage a été entièrement renouvelé et offre maintenant 14To utiles. Les fermes de serveurs ont également été mises à jour pour bénéficier des dernières fonctionnalités et supprimer certains dysfonctionnements identifiés auprès des éditeurs.

2018 marque le début du déploiement du Schéma Directeur du Numérique Educatif (SDNE), qui a pour objet la refonte des infrastructures informatiques des collèges, organisée en 4 phases :

- Phase 1 : « Courant faible », qui consiste à vérifier et ajouter si besoin du câblage informatique et des prises réseaux ;
- Phase 2 : « Réseau » avec le remplacement des éléments actifs (« switch ») et l'installation d'une infrastructure Wifi managée ;
- Phase 3 : « Système » avec le remplacement des serveurs « éducation nationale » par des serveurs virtuels avec nouvel annuaire Windows et organisation des « services réseau » ;
- <u>- Phase 4 :</u> remplacement des terminaux (PC, tablettes, ...). Deux collèges ont été retenus pour une expérimentation sur toutes les phases, Maurs et La Ponétie à Aurillac, afin de valider, d'une part, les schémas techniques et, d'autre part, l'organisation du travail et la planification.

En 2018 la phase 1 a concerné 8 collèges, la phase 2 : 6 collèges et la phase 3 sur 4 collèges.

SERVICE ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES

Les logiciels dits transversaux (utilisés par tous les services de la collectivité) tels que Gédélib, CiviRh, Astre GF, les outils de dématérialisation, eTemptation, occupent environ 50 % de l'activité du SEDI.

La maintenance ou le développement de modules complémentaires sur des outils développés par l'équipe en interne représente 28 % de l'activité du SEDI :

- De nouveaux développements pour le logiciel Séléné ont permis la mise en œuvre des dispositifs tels que l'ASHPA ou l'ASHPH, l'obligation alimentaire, les adultes vulnérables ainsi que la modification d'éditions suite à la réorganisation de la Direction et l'édition des statistiques DRESS.
- Pour pouvoir réaliser les évolutions fonctionnelles des logiciels développés en interne, des évolutions techniques s'imposent, ce fut le cas de Daphné. La migration de ce logiciel, développé en interne il y a quelques années, a été réalisée en 2017, ce qui a conduit à refondre tout le module des éditions sur cette année 2018. Les éditions existantes et les nouvelles ont dû être toutes reconstruites.

La dématérialisation des procédures de passation des marchés publics est devenue obligatoire au 1er octobre 2018 pour tous les marchés de plus de 25.000 € HT. Le SEDI a accompagné le service des marchés et la Direction des Finances pour mettre en œuvre les bons outils. Cela a nécessité de mettre à jour des nouvelles versions pour Astre GF, Pastell et notre parapheur électronique

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) prévoit la mise en place d'un système d'information commun aux maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est chargée de concevoir et de mettre en œuvre ce système d'information MDPH commun. Il doit contribuer à améliorer la qualité du service rendu aux usagers, à l'harmonisation des pratiques professionnelles et à faciliter le pilotage national et local. Il permettra également d'améliorer la connaissance des besoins des personnes en situation de handicap et des réponses apportées. Au niveau de la collectivité, la DSI est engagée dans cette démarche depuis le début de l'année 2018 et participe aux points d'étapes organisés par la CNSA et prépare le socle technique pour mettre en place une nouvelle version du progiciel IODAS.

Au-delà du SI MDPH, le paramétrage actuel du logiciel IODAS a également évolué pour mettre en place des nouveaux dispositifs liés à la politique de prise en charge du handicap (PCPE, PAG, ITEP) et pour répondre aux enjeux de la nouvelle organisation de la direction de l'autonomie.

La mise en production du nouvel outil de gestion financière :

Astre GF est effective depuis le 8 janvier 2018. Durant janvier et février, 106 agents ont été formés sur le progiciel, soit 85 sur la Gestion Financière (GF) et 21 agents sur la Gestion des subventions (GS).

Si pour Astre GF, les évènements comptables se sont bien déroulés en 2018, le module de gestion des subventions n'est pas encore opérationnel ; les équipes se sont fortement mobilisées pour travailler avec l'éditeur GFI et obtenir l'assistance et la mise en œuvre du plan d'actions pour résoudre les points de blocage.

En 2019, est prévue la mise en œuvre d'une nouvelle version pour répondre à la règlementation sur l'obligation de dématérialisation des procédures de marchés publics.



Le logiciel de gestion du PASSCANTAL, comprend plusieurs volets : les chéquiers, l'aide au permis de conduire, les bourses départementales, l'aide à la mobilité et le

BAFA. Jusqu'à présent, la gestion des demandes de chéquiers était manuelle et générait beaucoup d'échanges papier. Pour la campagne 2018-2019, la DSI a mis en œuvre une plateforme qui a permis de dématérialiser la commande et le paiement ainsi que la connexion à l'outil métier pour éviter la double saisie.

Ainsi, tous les Cantaliens ont pu bénéficier de ce service dématérialisé via le site du Conseil départemental du Cantal : cantal.fr. La plateforme a été ouverte au public le 1^{er} mai 2018 et nous avons enregistré 9743 commandes de chéquiers dont plus de la moitié ont été payées en ligne.



Depuis le 1^{er} janvier 2016, plusieurs services du Conseil départemental accompagnent le GIP Terana (Groupement d'Intérêt Public

qui rassemble quatre laboratoires départementaux d'analyses vétérinaires et biologiques : Cantal, Loire, Haute-Loire et Puyde-Dôme).

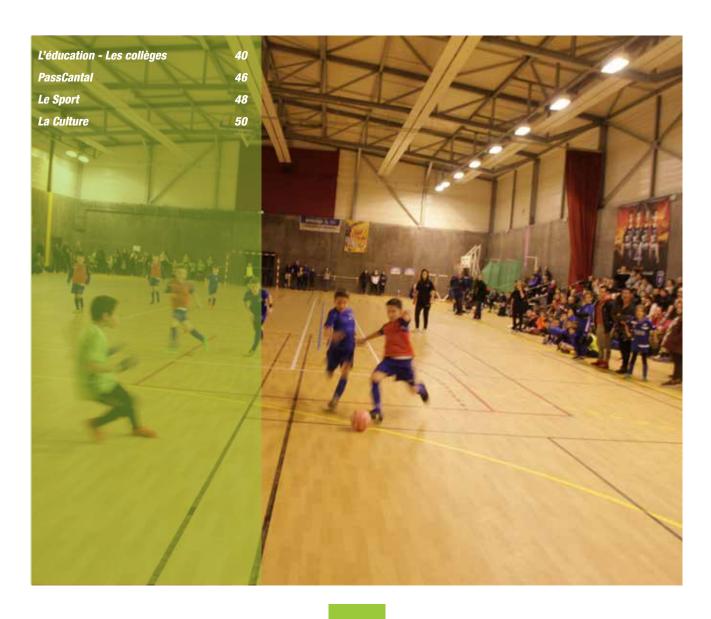
Pour 2018, cet accompagnement de la part du service SEDI avec le soutien du service S2I a permis à Terana de mettre en place sa nouvelle infrastructure informatique. Il s'agit d'un accompagnement technique pour les nouveaux matériels, portables, ordinateurs, copieurs, imprimantes, lecteurs ainsi que la migration de diverses applications (Bases Access, Application Web, Surveillance des températures...) sur les nouveaux serveurs de Terana; la mise en place de la nouvelle messagerie; le nouveau système de partage de fichiers; les changements des contrats de maintenance. De nombreuses procédures ont également été rédigées pour permettre un transfert de compétence et l'autonomie des techniciens de Terana.

De plus, nous avons apporté notre soutien et notre expertise pour permettre le passage de l'application métier Diplabo en version multi-sites. La migration s'est faite secteur par secteur (Environnement EAU - ESB — Biologie moléculaire — Immuno-sérologie courant 2018) pour terminer au 31 décembre 2018 par les 3 derniers : Métrologie, Hygiène alimentaire et Microbiologie vétérinaire. Le serveur de Terana Cantal a également été virtualisé pour permettre une consultation des dossiers créés avant 2019 pour toute demande de clients, comptables ou vétérinaires.

JEUNESSE

La jeunesse est l'une des priorités majeures retenues par le Département dans son projet Cantal 2025.

L'action du Conseil départemental en la matière est essentiellement conduite au sein du Pôle Attractivité et Développement du Territoire (PADT) qui contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en direction du développement et de l'animation des territoires, de l'éducation, de la jeunesse, du développement économique, de la culture et des technologies.



LE SERVICE ADMINISTRATIF DU PADT

Garant de la cohésion administrative et comptable du Pôle Attractivité et Développement du Territoire, le service poursuit la centralisation des missions de suivi financier et comptable pour plusieurs directions (notamment pour le Service Collèges-Education, le Service Innovation Numérique, la Direction de l'Action Territoriale, le Service Tourisme et la Mission Documentation). Le Service administratif accompagne également l'ensemble des directions du PADT, dans la rédaction de leurs marchés publics et assure la passation des marchés à procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € HT de la consultation à la notification.

Le service a aussi pour mission la gestion du Fonds Cantal Animation, dispositif en faveur de l'animation territoriale, destiné essentiellement aux associations locales. (voir rubrique vie associative).

Quelques chiffres en 2018 : gestion annuelle de 118 abonnements de périodiques et journaux, production de 1 642 mandats, règlement de 848 dépenses, dont 697 pour le service Collèges Éducation, gestion et suivi de 55 marchés au sein du service, dont 45 pour le Service Collèges-Éducation, instruction de 21 dossiers de subvention pour le Service Tourisme et 859 dossiers au titre du FCA et du FCA +.

S'agissant des fonctions supports transversales du PADT, on peut également évoquer l'une des actions portées par l'assistante de direction du DGA du PADT qui coordonne pour le Pôle la production des notes destinées aux Conseillers départementaux, soit 437 notes en 2018 (390 en 2017).

Enfin, le PADT assure également un rôle de veille d'actualités pour l'ensemble des services de la collectivité à travers notamment la réalisation quotidienne du **Cantal'Actu.**

L' EDUCATION - LES COLLEGES

LE PLAN DE MODERNISATION DES COLLEGES PUBLICS :

Le plan de modernisation des collèges s'est organisé essentiellement autour d'opérations de remise en état des installations (chauffage, eaux chaudes sanitaires, ...), de mise en sécurité et de restructuration.

2018, a vu la réalisation de la dernière tranche de restructuration du collège Jules Ferry qui avait démarré pendant l'été 2016 pour s'achever à la mi-janvier 2019.

Après la mise à disposition de l'internat garçons pour lequel les travaux se sont achevés durant l'été 2018, la zone livrée en octobre 2018 était composée de deux salles de sciences, onze salles de classes banalisées, deux salles de musique, une salle de technologie, un CDI, une salle des professeurs et l'espace préau cours Nord.

Les travaux engagés sur les collèges de Murat et de Laroquebrou en prévision notamment des rétrocessions des bâtiments antérieurement affectés à l'internat se sont également achevés en 2018, suite en ce qui concerne Murat, à l'intervention de l'Equipe Mobile pendant une période de trois ans. Les locaux destinés à nos agents techniques ont été livrés durant l'été 2018.



Sur l'ensemble des autres collèges, les dépenses réalisées se sont élevées à 800 000 euros consacrés aux travaux d'entretien, de remise en état, d'améliorations et d'aménagements divers, à la réalisation d'études ou de diagnostic, soit par des entreprises, soit en régie, avec l'intervention de l'EMOP.

Les principales interventions sont les suivantes :

• La sécurité avec :

- Le remplacement de l'alarme incendie (Collèges de Montsalvy et de Maurs), la remise en état de certains éléments (remplacement du câble report alarme incendie et mise en place d'un transmetteur d'alarme à Blaise Pascal, asservissement de portes au SSI au collège de Saint-Mamet), et le remplacement des châssis de désenfumage dans les cages d'escaliers à La Jordanne.
- La sécurité des biens et des personnes avec :
 - La création ou la réfection de clôtures aux collèges de la Ponétie et de Massiac.
 - La mise en place de système d'alerte anti-intrusion aux collèges de Massiac et de la Ponétie, et d'un visiophone sur l'entrée réservée aux livraisons à Jeanne de la Treilhe.
 - Les réparations d'ascenseurs (Ponétie).
 - La remise en état des extérieurs avec abattage d'arbres menaçants à La Ponétie, la mise en sécurité d'une partie de la cour au collège de Mauriac.
 - Des interventions sur toitures et gouttières (Jeanne de la Treilhe, Condat, Blaise Pascal : avec reprise de corniche béton sur facade).
- Des remises aux normes d'installations électriques et des levées de non-conformité sur le collège de Chaudes-Aigues, des changements d'armoires électriques à La Vigière. Ces interventions se poursuivront en 2019.
- Des interventions sur le réseau d'eau chaude en cuisine et au gymnase suite à un problème de légionnelle aux collèges de la Ponétie, Riom-ès-Montagnes, Ydes. Des changements de portes extérieures (Vic-sur-Cère, Maurs).

• La maintenance du bâti qui concerne :

Le remplacement d'une chaudière et la mise en conformité de la chaufferie au collège de Mauriac.

- La suppression de canalisations « eaux » non utilisées.
- La neutralisation de cuves à fuel dans le cadre du passage au réseau de chaleur bois (à Murat et Vic-sur-Cère), le changement de chauffe-eau au collège de Condat.
- La rénovation du cadre de vie des élèves et du personnel administratif avec la poursuite de la restructuration partielle du collège de Laroquebrou; la réfection d'une salle de réunion au collège de Mauriac.



 L'amélioration des conditions de travail des personnels techniques de la collectivité avec divers aménagements au niveau de la cuisine de Murat et notamment un changement de four par anticipation au plan pluriannuel de renouvellement des équipements de nos agents techniques.

LE SOUTIEN DU DEPARTEMENT A SES 22 COLLEGES PUBLICS :

LES DOTATIONS ET AIDES SPÉCIFIQUES

Le Conseil départemental a alloué au titre de la dotation de fonctionnement, la somme de **2 152 271 €** pour les 22 collèges publics.

Cette dotation, (dont le mode de répartition a fait l'objet d'un travail spécifique sur la question des seuils d'effectifs pour le calcul de la dotation forfaitaire) est complétée depuis plusieurs années par des dotations spécifiques destinées :

- aux voyages scolaires sur le territoire européen ou national.
 22 collèges en ont bénéficié pour un montant de subventions de 39 904 €;
- aux déplacements pour des activités pédagogiques à la journée. C'est une enveloppe de 75 314 € qui a été mobilisée dans ce cadre par l'ensemble des collèges;
- aux déplacements des élèves internes des collèges de La Ponétie et d'Allanche qui bénéficient d'une participation aux transports particuliers dédiés aux sections sportives.

Pour le collège de La Ponétie, cette participation correspond aux transports par la STABUS des élèves internes vers l'internat du collège Jules Ferry et a porté sur 890 €.

Pour Allanche, la participation a été de 14 057 € et concerne l'acheminement d'élèves venant de secteurs extérieurs non couverts par les lignes régulières de transport scolaire.

Par ailleurs, le Conseil départemental a participé également au financement de l'utilisation des installations sportives couvertes communales ou intercommunales (gymnases, centres aquatiques), ainsi que de la piste d'athlétisme Marie-José Pérec à Aurillac. Cette participation concerne 20 collèges et s'élève à 47 500 €.

LES MISSIONS DONT LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ASSURE LA COMPÉTENCE :

LA RESTAURATION

Le réseau des cuisiniers, qui se réunit 2 à 3 fois par année scolaire depuis 2016, a poursuivi son activité sous l'animation du Conseiller Technique de Restauration (CTR). Les objectifs de ce réseau se déclinent sous deux axes :

- Le premier est de créer une dynamique et de favoriser les échanges au sein de notre équipe de 22 chefs de cuisine et des 4 seconds. Ces échanges portent non seulement sur les techniques de préparation mais également sur la réglementation hygiène imposée en restauration collective ainsi que sur la gestion d'équipe.
- Le second permet de conserver une relation de proximité entre la collectivité et les chefs de cuisine pour réaffirmer les attentes du Conseil départemental et définir les moyens pour les atteindre.

Une attention particulière est portée aux questions d'hygiène. C'est la raison pour laquelle sont prises en charge les analyses de surfaces et de plats préparés, réalisées par le GIP TERANA ainsi que les analyses d'eau de consommation. 31 962 € y ont été consacrés.

Le Conseiller Technique de Restauration (CTR) s'assure également de l'adéquation entre le niveau de service attendu par notre collectivité dans le cadre du référentiel restauration et des équipements dont les équipes de cuisine disposent.

C'est ainsi qu'un plan pluriannuel de renouvellement de ces équipements a été construit en 2018, en concertation avec les équipes, en vue de sa mise en œuvre effective en 2019.

Dans l'attente d'une remise à niveau complète de ces équipements, le Fonds Commun des Services d'Hébergement permet de soutenir les collèges pour le dépannage ou le changement d'équipements. Ce fonds est alimenté par un prélèvement de 1,25 % sur les recettes de restauration et d'hébergement perçues par les établissements. 10 670 € ont été engagés en 2018 au bénéfice de 6 établissements.

Le CTR accompagne par ailleurs les établissements dans la mise en œuvre des plans alimentaires autour notamment de la question de la qualité de l'assiette avec l'utilisation de la plateforme **Agrilocal,** la gestion du gaspillage alimentaire, le plan relatif à l'accueil des enfants allergiques, etc...

Enfin, pour la cinquième fois dans le Cantal, en collaboration étroite avec le Centre d'Information Europe Direct (CIED),



le **«Joli mois de l'Europe»** a été célébré durant le mois de mai. Il a permis aux établissements de faire découvrir à nos jeunes Cantaliens, des saveurs d'ailleurs mises en valeur par des animations auxquelles toutes les équipes éducatives (dont nos personnels techniques) ont participé bénéficiant ainsi d'une vitrine nationale sur le site internet « l'Europe s'engage en France ».

Dans 5 collèges, Murat, Laroquebrou, Chaudes-Aigues, Pierrefort et Blaise Pascal à Saint-Flour, des petits déjeuners et repas européens ont été servis aux élèves, et complétés par des jeux et des expositions sur la diversité culturelle et la nutrition-santé.

Deux temps forts ont rythmé ce mois de l'Europe dans les collèges avec un débat avec le mouvement européen lors de la remise du prix des initiatives européennes et la découverte du Puy Mary pour les lauréats de l'année précédente.

Plus de 200 personnes de 15 structures différentes ont pu découvrir l'Union Européenne à travers 17 animations (Exposition, ateliers découverte, repas européen, quiz, alimentation et santé, mobilité entrante, information UE).

LA MAINTENANCE

Des actions individuelles auprès des agents de maintenance ont été réalisées. Des enquêtes pour obtenir des informations techniques (programmation chauffage, état des chauffeeaux,...) ont été lancées.

La mise en place effective du **réseau des agents de maintenance** aura lieu début 2019. Ce réseau permettra non seulement d'échanger sur des questions techniques, mais également de rappeler les exigences de la collectivité dans ce domaine et la nécessaire montée en compétences qui sera accompagnée dans le cadre du plan départemental de formation.

L'ENTRETIEN

Lors des rencontres organisées deux fois par an dans chaque collège entre les agents des collèges et la Directrice de la DEJ accompagnée de la chef du service Collèges Éducation, il ressort une forte attente des agents en charge de cette mission, sur les aspects équipements, produits, etc... Une formation a été proposée en 2018 à 60 agents polyvalents. Devant l'intérêt porté à cette formation, une nouvelle session sera proposée en 2019 pour les agents n'y ayant pas eu accès en 2018.

S'agissant des équipements, une enquête a été menée en 2018 auprès de tous les collèges afin de faire un état des lieux des matériels utilisés. Cet état des lieux ainsi que le référentiel doivent nous permettre de construire, à l'instar de ce qui s'est fait pour la restauration, un plan de renouvellement pour une mise en œuvre en 2020.

De manière générale, le travail engagé en 2018 sur ces plans de renouvellement a permis d'identifier les problématiques



incontournables à intégrer : contre-indications médicales de nos personnels, conditions de remplacement en cas d'absence, évolution des techniques et des outils.

Un groupe de travail composé de principaux et gestionnaires désignés par Mme la DASEN a été créé à cet effet à l'automne 2018.

Les conclusions de ce groupe seront complétées par celles formulées par un groupe technique animé par la chef du service Collèges Education et composé de personnels techniques des collèges volontaires qui a été installé en février 2019.

A ce titre, les échanges pourront être alimentés par les expériences vécues dans d'autres départements tels que celui du Puy-de-Dôme puisque ces questions ont fait l'objet de discussions entre services et Vice-Présidentes en charge de l'éducation notamment lors de rencontres techniques qui ont fait suite à la réunion qui s'est déroulée à Massiac le 5 juillet 2018. Ces échanges ont également permis d'aborder la question du Numérique éducatif.

LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Le Schéma Départemental du Numérique Éducatif

2018 a été la première année de mise en œuvre du Schéma Départemental du Numérique Éducatif.

Le Service Collèges Éducation et l'équipe de la DSI, dédiée au schéma, ont activement œuvrer à son déploiement, suite au désengagement de l'Etat.

Une dizaine de collèges a été concernée par des changements d'infrastructures, de serveurs, de baies de brassages, et par la mise à disposition de quelques ordinateurs neufs. **775 000 € ont été investis.** Il est à noter que le Département a pu bénéficier pour ce faire d'une dotation de 500 000 € dans le cadre de l'appel à projet national **« Collèges numériques et ruralité »** lancé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les collèges de La Ponétie à Aurillac et des Portes du Midi

à Maurs ont été identifiés comme préfigurateurs. Les travaux menés dans ce cadre ont permis d'éprouver et de valider les choix techniques des nouvelles infrastructures réseau et serveurs retenus pour les trois premières phases (courant faible, matériels réseau, serveurs).

10 collèges ont été traités dans le cadre des deux premières phases et 4 collèges dans le cadre de la troisième.

La sécurité est un enjeu majeur sur les collèges. Pour ce faire, le remplacement programmé de la solution « Eole Amon » a été réalisé sur le dernier trimestre 2018 pour l'ensemble des collèges.

Les nouveaux pare-feux (Palo Alto) sont administrables et supervisables depuis l'Hôtel du Département. Ces outils permettront de manager le réseau de chacun des collèges, de le sécuriser et par là même de mettre en place une démarche de qualité de service.

Par ailleurs, le marché transversal relatif aux outils informatiques et numériques éducatifs qui permettra de mettre en œuvre la phase 4 du SDNE, est opérationnel depuis novembre 2018. Il s'agira désormais d'organiser les acquisitions des collèges qu'elles relèvent du socle (financées par le CD15) ou du supplémentaire (financées par le collège en année N).

Concernant le réseau Internet dans les collèges publics : dans le cadre du Schéma Départemental du Numérique Éducatif, sur le dernier trimestre 2018, le renouvellement du marché Télécoms de la Direction des Systèmes d'Information a permis de faire évoluer les abonnements Internet des collèges cantaliens vers les gammes **Internet Pro Initial ou Internet Pro Fibre.**

Le groupe de travail initié début 2017 a toute sa légitimité dans ce projet. Il s'est réuni quatre fois en 2018 notamment pour contribuer à la définition du socle dont le contenu a été validé par délibération du Conseil départemental de décembre 2018.

Les Environnements Numériques de Travail (ENT)

Inscrit dans la dynamique ENT aux côtés du Rectorat depuis 2006 et souhaitant explorer la piste d'une mutualisation de l'outil à grande échelle, le Département a adhéré à la centrale d'achat régionale Auvergne-Rhône-Alpes en juin 2018. Par ce biais, les établissements du secondaire de la Région, et par là même des trois académies de Clermont-Ferrand, Lyon et Grenoble pourront disposer d'un ENT identique dès le 1er septembre 2019. Le Service Collèges Education suit la mise en œuvre du marché afférent depuis avril 2017 ; il a été associé par la Région en 2018 au choix de l'opérateur devant déployer le nouvel ENT.

Au-delà de l'ensemble de ces missions, les équipes en charge des collèges ont eu par ailleurs à s'impliquer sur les chantiers suivants :

- la contribution à l'élaboration du cahier des charges relatif à **l'internat liberté.** Plusieurs réunions de travail ont

- été organisées à l'initiative de Madame la DASEN ou bien des chefs d'établissement pressentis pour mener une expérimentation à ce sujet. Dans chaque cas, les services ont contribué activement à la réflexion ;
- la préparation du deuxième avenant à la convention pour l'aménagement du territoire éducatif cantalien. Outre les réunions techniques, les services ont participé à la journée d'échanges le 11 juillet 2018 à laquelle étaient présents Madame le Préfet ainsi que le sénateur DURAND chargé du suivi de ces conventions par le Ministre de l'Education nationale;
- l'élaboration des nouveaux Contrats d'Objectifs Triparties négociés en concertation avec la DASEN et chacun des chefs d'établissement. L'année 2018 a permis d'établir le bilan des précédents contrats avec chaque collège puis de consolider le diagnostic en vue de préparer les prochains contrats en déclinaison de la convention cadre passée entre la DASEN et le Conseil départemental adoptée par la Commission Permanente lors de sa réunion du 25 mai 2018.

LES COLLEGES PRIVES:

Quatre collèges privés ont bénéficié en 2018 de l'accompagnement du Conseil départemental pour la réalisation de travaux de mise aux normes et/ou de sécurité pour un montant de 25 375 €. La dotation de fonctionnement (forfaits matériel et personnel) s'est élevée quant à elle à 723 026 €.





L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR:

Le campus universitaire a accueilli à la rentrée 2017-2018, près de 1400 étudiants répartis sur l'ensemble des formations. Les échanges autour de la création d'une nouvelle formation se sont poursuivis tout au long de l'année. Depuis de nombreuses années, le développement de l'offre de formation post-bac fait l'objet d'un partenariat entre l'Université Clermont Auvergne, la CABA et le Conseil départemental.

Nous avons adopté à ce titre la nouvelle convention 2018-2020 lors de la réunion de la Commission Permanente du 30 novembre 2018. **138 000 €** ont été versés dans ce cadre.

Cette convention permet d'afficher les axes stratégiques partagés en matière de développement de l'offre de formation universitaire sur Aurillac, d'en définir la gouvernance et de valoriser les participations financières de chacun.

Ces questions ont été évoquées lors du **Comité d'Orientations Stratégiques** (COS) qui s'est tenu à Aurillac le 27 novembre 2018 au cours duquel il a été débattu de la création d'un **troisième département d'IUT à Aurillac.**

Le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne a en effet tranché en sa faveur au début de l'été 2018.

Ce nouveau département intitulé STatistique et Informatique Décisionnelle (STID) devrait proposer à la rentrée 2019 un DUT Option Cybersécurité à une centaine d'étudiants.

Il traitera ainsi de toutes les problématiques actuelles liées à la sécurité informatique et aux sciences numériques. A cela s'ajoutera une **licence professionnelle tournée vers l'aéronautique** au regard des besoins du tissu économique local identifiés auprès des entreprises concernées.



PASS CANTAL:

LE GUICHET UNIQUE JEUNESSE

Le Guichet Unique Jeunesse permet de mieux accueillir, renseigner, accompagner et orienter les jeunes et leurs familles. Avec un bureau clairement identifié, une adresse mail (guichetuniquejeunesse@cantal.fr), une entrée jeunesse sur le site cantal.fr, des outils de communication, une présence sur les évènements organisés en faveur de la jeunesse dans le département, le Guichet Unique Jeunesse confirme la volonté du Département du Cantal d'inscrire concrètement la Jeunesse comme une de ses priorités pour renforcer l'attractivité de ses territoires et tendre vers une amélioration continue de ses services à destination des jeunes et de leurs familles.

Afin de communiquer au mieux sur les dispositifs en faveur de la jeunesse et dans le cadre de la mise en place du Guichet Unique Jeunesse, le Service Jeunesse — Vie associative — Sport a participé en 2018 aux rendez-vous Etudiants organisés par la CABA, aux Forums des Métiers et des Formations organisés par le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et la CCI à Aurillac, à Saint-Flour et à Mauriac, à la Soirée des Nouveaux Arrivants, au Comité de Pilotage du Contrat de Cohésion Sociale ainsi qu'au Cantal Tour Sport.

DU NOUVEAU POUR TOUS

CE GUICLE

CE CHEQUIER ACTIVITÉS NOUVELLE GÉNÉRATION :

Un partenariat a aussi été mis en place avec la Mission Locale d'Aurillac afin d'accueillir les jeunes concernés par le dispositif « Garantie Jeunes ». Le Guichet Unique Jeunesse intervient également, auprès de l'Ecole de la 2ème Chance, portée par le GRETA et financée en partie par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

C'est dans ce cadre qu'une trentaine de personnes qui relèvent de ces dispositifs, ont pu découvrir en 2018, les missions et les dispositifs réservés à la jeunesse grâce à l'existence de ce Guichet dont la pertinence n'est plus à démontrer.

En complément de ces missions traditionnelles, les différents acteurs de la DEJ qui contribuent au quotidien à l'animation du guichet se sont particulièrement investis dans le nouveau Schéma départemental des services aux familles qui a été signé en préfecture le 19 janvier 2017.

Le Guichet Unique Jeunesse co-anime avec la DDCSPP le Groupe Thématique d'Action : « Information et formation des acteurs de ieunesse ».

Il a participé à l'événementiel « Les Diz'heures de l'engagement » qui s'est tenu le 1^{er} décembre 2018 dans le cadre du Groupe Thématique d'Action : « Engagement et autonomie des jeunes ». Le CIED co-anime le Groupe Thématique d'Action « Mobilité » dont la première action concrète a eu lieu en septembre 2018 avec la mise en place d'une journée d'information sur les dispositifs de mobilité internationale (Erasmus + et OFAJ) à destination des professionnels de la jeunesse.

LE CHÉQUIER ACTIVITÉS :

Le chéquier activités du PASSCANTAL a été reconduit pour les jeunes âgés de 3 à 17 ans. Il leur permet de découvrir et de pratiquer des activités sportives, culturelles, de loisirs, d'utiliser le réseau de transport Cantal Lib', de fréquenter les accueils de loisirs et de partir en séjours collectifs.

8 926 chéquiers ont été commandés pour la saison 2017/2018 (7 853 chéquiers pour la saison 2016/2017), 9 823 pour la saison 2018/2019 (au 13 février 2019).

312 partenaires ont conventionné, au 13 février 2019, pour la saison 2018/2019 (327 partenaires pour la saison 2017/2018). 430 691,50 € ont été versés à la Société APPLICAM en tant qu'attributaire du marché de gestion de l'opération dont 56 995,44 € au titre de sa seule prestation.

Ce chéquier est accessible au prix de $8 \in$ (pour une valeur totale de $100 \in$) et composé de 20 chèques :

- 1 chèque activités sportives ou culturelles pour une adhésion, un abonnement, un stage de 12 €;

- 2 chèques activités sportives ou culturelles pour une manifestation (entrée), découverte de 5 € ;
- 2 chèques cinéma de 3 €;
- 2 chèques achat de livres ou partition de musique de 4,50 €;
- 4 chèques transports Cantal Lib' de 1,50 €;
- 2 chèques activités saisonnières estivales ou hivernales de 8 €;
- 1 chèque « Forfait train + ski alpin » SNCF de 8 € ;
- 1 chèque « ski alpin » de 8 €;
- 5 chèques accueil de loisirs et séjour de 5 €.

L'année 2018 a été marquée par la possibilité pour les familles de commander et de payer en ligne le chéquier activités PASSCANTAL. Cette nouvelle offre a connu un véritable succès car près de 59 % des familles ont choisi ce nouveau mode de règlement : plus simple et plus rapide.

LE SOUTIEN À LA FORMATION DES JEUNES - LES BOURSES :

500 collégiens ou étudiants ont été accompagnés dans leur scolarité au titre des bourses départementales d'enseignement pour un montant de **82 335 €** (493 en 2017 pour un montant de 83 190 €).

37 étudiants boursiers ont pu bénéficier de l'aide à la mobilité internationale dans le cadre de leur cursus pour un montant de 3220 € (24 étudiants en 2017 pour 2 084 €).

24 jeunes ont pu bénéficier en 2018 d'une aide dans le cadre de leur préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) pour un montant de 2 000 € (25 en 2017 pour un montant de 2 100 €).

LE SOUTIEN À LA MOBILITÉ :

L'aide au permis de conduire permettait aux jeunes, âgés de moins de 26 ans, domiciliés, y compris fiscalement, dans le Cantal, de bénéficier d'une aide pouvant aller de 100 à 300 €. Elle était soumise à conditions de ressources depuis le 1er janvier 2017. Toutes les auto-écoles du département (soit 19) avaient conventionné avec le Conseil départemental afin de proposer ce dispositif aux jeunes candidats au permis de conduire.

534 jeunes ont pu en bénéficier en 2018 (763 jeunes en 2017) pour un montant total de **94 400 €** (contre 127 400 € en 2017). Ce dispositif a été suspendu par délibération du 20 décembre 2018 au regard des contraintes budgétaires de la collectivité.

L'ÉDUCATION CITOYENNE DES JEUNES :

Dans le cadre de sa labellisation pour une nouvelle période de trois ans à partir du 15 janvier 2018 et au titre de son plan d'action 2018, le CIED a mené tout au long de l'année des actions de sensibilisation à la citoyenneté : réalisation de chroniques radio et conférences de sensibilisation à l'Union Européenne en partenariat avec le lycée Émile Duclaux ; animations d'ateliers dans les écoles, collèges, ALSH, PIJ, Réseaux d'Échanges Réciproques



de Savoirs du département, ciné-débat ; communication sur divers supports (newsletters, site internet, réseaux sociaux ...), coordination du mois de l'Europe au niveau départemental.

Pour la troisième année consécutive, le CIED en collaboration avec de nombreux partenaires institutionnels a soutenu le projet tuteuré « le monde nous appartient ». Ce projet permet de promouvoir les différents types de mobilité internationale « pour et par les jeunes ». Il a mobilisé près de 100 jeunes de 4 structures différentes lors d'une journée de jeux mettant l'accent sur les chantiers internationaux de jeunes en lien avec l'année européenne du patrimoine culturel.

Suite au travail engagé par le Groupe Thématique d'Action « citoyenneté » dans le cadre du Schéma Départemental de Services aux Familles, le CIED a aussi participé en décembre 2018 à la première édition des 10 heures de l'engagement pour promouvoir le nouveau dispositif du Corps Européen de Solidarité. Avec le double objectif de la promotion de la mobilité internationale et de la sensibilisation aux enjeux des élections européennes, le CIED a participé pour la première fois en 2018 à un projet transnational. Plus de 200 participants d'Auvergne-Rhône-Alpes (dont une vingtaine de lycéens cantaliens) et du nord de l'Italie se sont rencontrés pour la première fois début octobre pour débattre de l'avenir de l'Europe. Deux rendez-vous supplémentaires auront lieu dans la première moitié de l'année 2019.



LE SPORT:

Permettre à tous les Cantaliens quels que soient leur territoire d'appartenance, leur âge ou bien leur statut d'accéder ou de se perfectionner dans des pratiques encadrées ou en autonomie, tout en accordant une attention particulière aux jeunes (en temps scolaire et hors temps scolaire), tel est l'enjeu du **Contrat Sport Cantal** qui formalise la politique sportive départementale sur les années 2017-2020.

Cette nouvelle politique sportive s'organise autour de trois plateaux d'activités :

- un premier plateau consacré au mouvement fédéral et aux clubs,
- un deuxième plateau consacré aux Activités Physiques de Pleine Nature : les APPN,
- un troisième plateau consacré aux activités qui relèvent du sport santé, du sport bien-être ou du sport au travail.

Les engagements du Conseil départemental en 2018 ont porté sur :

- L'accompagnement des écoles de sport pour un montant de 54 600 €.129 clubs sont concernés pour l'accueil de 9 569 jeunes. Cet accompagnement est complété par une aide à l'organisation des rassemblements départementaux des écoles de sport par le District de Football et le Comité départemental de Rugby pour un montant de 5 000 €.
- Les actions entrant dans le cadre des conventions avec l'**USEP** pour le sport scolaire du premier degré (190 élèves en moyenne par rencontre de secteur, 100 rencontres par an, 1 250 élèves pour la randonnée annuelle) et l'**UNSS** pour le second degré (3 535 licenciés dont 1 593 filles). 34 375 € ont été versés à ce titre en 2018. Concernant l'UNSS, une convention triennale 2018-2020 a été adoptée lors de la Commission Permanente du 25 mai 2018. Le fonctionnement de la **Maison des Sports** qui a donné lieu au versement d'une subvention de 25 000 € et qui devra dorénavant couvrir en 2019 les frais inhérents au fonctionnement du système de visioconférence acquis par le Département en 2018 pour un montant de 7 000 € et mis à disposition du CDOS.
- Les **déplacements en compétition nationale et régionale** : 29 clubs ont été soutenus sur la saison 2017/2018 à hauteur de 106 000 €.
- Les sportifs de **haut niveau** inscrits sur les listes du Ministère des Sports : 2 jeunes qui pratiquent le handball et le judo ont été accompagnés respectivement à hauteur de 300 €.
- La pratique des sports d'hiver, qui a concerné 16 structures (APE et clubs) et qui ont pu bénéficier d'une aide du Conseil départemental pour un montant 7 697,20 €.
- L'organisation de **3 courses hors stade** : l'Ultra Trail du Puy Mary Aurillac, la Pastourelle et l'Aquaterra pour un montant de

- 20 000 € engagés dans le cadre d'une nouvelle convention de partenariat qui a été adoptée par la Commission Permanente lors de sa réunion du 25 mai 2018.
- Le développement du **Trail et du cyclisme** dans le cadre de conventions avec Cantal Destination et la Fédération Française d'Athlétisme (pour l'accueil de l'équipe de France de Trail 6 000 € ont été versés) et du Comité Départemental du Cyclisme (pour le Team Cantal Auvergne 2 500 € ont été versés).

Les services Sport et Tourisme se sont rapprochés dans le cadre d'un réseau d'échanges et d'expériences autour des Activités de Pleine Nature qui permettra de mettre en place des appels à projets complémentaires dont les cahiers des charges devront être rédigés en conséquence.

S'agissant du plateau consacré au sport santé/sport bien-être, le Conseil départemental a signé la convention de partenariat avec l'ARS et la DDCSPP pour la mise en place du Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activités Physiques le DAPAP.

Plusieurs Comités techniques auxquels ont participé les services ont été organisés en 2018 en vue du Comité de pilotage programmé en janvier 2019.

2018 aura été aussi la 5ème édition du **Cantal Tour Sport**, qui aura permis à **6 163 jeunes** (5 312 jeunes en 2017) de bénéficier gratuitement sur six sites d'une trentaine d'activités sportives et de loisirs de pleine nature.



Cet évènement majeur nécessite la mobilisation du mouvement sportif cantalien, des communautés de communes ou communes et de partenaires financeurs dont les principaux ont été : EDF, GROUPAMA, la SAEM du Lioran, le Crédit Agricole Centre France. Les 6 sites concernés en 2018 sont :

- Lac des Graves le 10 Juillet (1 296 jeunes)
- Lastioulles le 12 Juillet (530 jeunes)
- Rénac le 17 Juillet (1 475 jeunes)
- Cirque de Mallet 19 Juillet (450 jeunes)
- Mauriac le 24 Juillet (926 jeunes)
- le Lioran le 25 Juillet (1 486 jeunes).

Le Cantal Tour Sport, c'est un espace d'activités, d'informations, et aussi de citoyenneté avec la présence du CIED qui, pour répondre à la demande du public, a proposé pour la deuxième année une Course d'Orientation européenne sur 2 sites (Lioran / Lac des Graves) en collaboration avec le Bureau des guides, et qui a permis aux familles de découvrir les 28 pays de l'Union Européenne et leurs capitales tout en parcourant les sites à la recherche des balises. Cette course a été très appréciée des familles et des groupes. De plus, la présence du CIED sur cet évènement permet de nouvelles prises de contacts (IME, ALSH, Enseignants).

Cette édition 2018 a bénéficié du parrainage de sportifs cantaliens présents sur 5 des 6 sites :

<u>LAC DES GRAVES</u>: Clémence GRIMMAL, licenciée au Ski Club du Lioran, qui a participé aux JO en snowboard; Sébastien JANIAUD licencié au running club d'Arpajon (nombreux podiums en trail).

<u>LASTIOULLES</u>: Joris RAPHAEL, licencié à la Jeanne d'Arc à Mauriac, qui a remporté le titre national en Gymnastique catégorie Minimes.

RENAC : Joris SEGONDS joueur professionnel du Stade Aurillacois.

MALLET : Lucie MODENEL, licenciée à la Sanfloraine, Présélection en équipe de France de Hand-ball.

MAURIAC: Harilala RAHERINDRABE, licencié au club de golf de Vézac, dans les 100 meilleurs joueurs français de golf (15 ans). Le succès toujours grandissant de cet évènement nous a amenés à proposer pour 2019 une édition hivernale sur deux dates, afin de permettre la découverte du milieu montagnard et des activités qui peuvent y être pratiquées.

Le massif des monts du Cantal a été retenu pour une expérimentation autour de deux dates et de deux lieux :

- au Col de Serre pendant les vacances scolaires d'hiver du Cantal en semaine (le jeudi 21 Février 2019),
- une au Lioran le dimanche qui suit la fin des vacances scolaires d'hiver (le 17 Mars 2019).

Un travail important a été engagé sur le dernier trimestre de l'année 2018 par nos équipes afin de préparer ces deux nouvelles étapes qui ont nécessité un investissement très lourd en terme de logistique.

Enfin, l'automne 2018 a été consacré à la préparation du nouveau marché relatif à l'attribution des dotations réservées aux sportifs et aux dirigeants, éducateurs des pratiques individuelles et du Sport adapté. Un peu plus de 1600 bénéficiaires ont été honorés lors de la cérémonie des vœux au monde sportif qui s'est déroulée à l'Hôtel du Département le 24 janvier 2019.



LA CULTURE:

Trois grands axes stratégiques pour l'action du Conseil départemental dans le domaine des politiques publiques de la culture ont été définis dans le Schéma départemental d'action culturelle (SDAC 2017-2021) :

- Acteur culturel « chaque jour à vos côtés », le Conseil départemental programme une offre culturelle sur l'ensemble du département, au bénéfice de tous les Cantaliens.
- **Référent culturel,** le Conseil départemental assiste et conseille les opérateurs cantaliens publics ou privés.
- **Partenaire culturel,** le Conseil départemental accompagne les collectivités dans une démarche participative de contractualisation et de financements croisés et de coconstruction d'une programmation territoriale.



1. LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, ACTEUR CULTUREL « CHAQUE JOUR À VOS CÔTÉS » PROGRAMME UNE OFFRE CULTURELLE SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT, AU BÉNÉFICE DE TOUS LES CANTALIENS :

LE NUMÉRIQUE :

- le portail « culture.cantal.fr » : outil de diffusion d'actions et d'informations culturelles dans le Cantal à destination de tous les publics et des professionnels, le portail www.culture.cantal.fr propose, entre autres, une rubrique « agenda culturel » qui recense et présente toutes les manifestations culturelles organisées sur tout le territoire par le Conseil départemental et ses partenaires, la réservation des documents de la Médiathèque départementale (livres, CD, DVD, jeux), l'accès gratuit à 10 ressources numériques en ligne (films, magazines...) et une rubrique « artothèque » qui permet de consulter les œuvres graphiques originales disponibles au prêt pour les collectivités et les particuliers. Le site a compté 15 036 utilisateurs en 2018 (10 091 en 2017). 165 296 pages ont été vues (134 746 en 2017). 10 newsletters ont été envoyées à 1 081 abonnés (744 en 2017), avec un taux d'ouverture de 22 %.
- Archives.cantal.fr, vitrine des Archives départementales, le site internet http://archives.cantal.fr s'est enrichi de plus de 183 000 fichiers. A cela s'ajoutent 59 871 vues issues des deux grands projets de numérisation de 2018, la presse ancienne et les tables alphabétiques des contrats de mariage. La page Facebook Cantal-Archives, suivie par 1 278 personnes, a pris sa vitesse de croisière, et permis de faire rayonner, notamment à destination de la tranche d'âge 15-40 ans, le patrimoine écrit cantalien. La fréquentation du site internet est en revanche en légère baisse, même si elle touche davantage d'internautes:

376 539 visites en 2018, pour 94 258 visiteurs uniques et 21 491 410 pages vues, contre 397 445 visites, 93 985 utilisateurs et 24 605 677 pages vues en 2017.

LES SERVICES TOUS PUBLICS PROPOSÉS PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES :

- Ouverte 34 heures par semaine, la salle de lecture des Archives départementales a accueilli autant de lecteurs qu'en 2017 (560), répartis sur 1658 séances. Les agents ont également traité 281 recherches à distance.
- Afin de faciliter la compréhension des archives par tous, les
 « Ateliers de l'historien » se sont poursuivis avec stabilité,
 un lundi après-midi par mois. Ces ateliers jouissent d'un réel
 succès : en 2018, 699 séances ont été comptabilisées (655
 en 2017). 68 personnes différentes ont participé à au moins
 une séance (84 en 2017).
- Les Archives ont accueilli en 2018 trois expositions, dont l'une spécialement destinée aux scolaires :
 - « Entre Collaboration et Résistance : les Cantaliens dans la Seconde Guerre mondiale » a été visitée par 245 élèves de collège et de lycée. Ont suivi « Reflets d'une époque. Plaques de verre conservées aux Archives départementales du Cantal » et « La ligne du Lioran. 1868-2018 : 150 ans ». Au total, les expositions ont touché près de 800 visiteurs.
- Les visites de nuit des Archives ont été reconduites, sur demande (16 personnes) et lors des Journées européennes

- du Patrimoine (55 personnes). Deux visites de la Préfecture ont également été proposées pour les JEP (55 personnes).
- En partenariat avec l'Education nationale, la mise à disposition d'un professeur 4 heures par semaine a été renouvelée.
 168 élèves ont été accueillis, du niveau élémentaire au collège (hors exposition).
- A l'occasion du centenaire de l'Armistice, une lecture d'archives aété organisée à Saint-Chamant: lacomédienne Estelle Bonnaventure a lu des extraits du journal de guerre d'Antonin Champié, Poilu originaire de cette commune.
- Comme les années précédentes, le document du mois, présentant chaque mois un document conservé aux Archives accompagné d'un commentaire historique, a été repris dans la presse locale en plus d'être exposé en salle de lecture et envoyé par courriel à une centaine de destinataires.
- Dans la continuité de projets amorcés les années précédentes, les archives audiovisuelles se sont enrichies de nouveaux témoignages, déposés par des particuliers ou constitués par le service : environ 50h d'enregistrements sonores et 22h d'archives audiovisuelles, concernant les peintres cantaliens Marcel Mazar et André Léonard, les événements de Mai 68 ou encore le Tour du Cantal pédestre.

LES SERVICES TOUS PUBLICS PROPOSÉS PAR La médiathèque :

- Interventions en maison de retraite : 50 interventions (lecture, jeu, écoute musicale) ont eu lieu en Maison de retraite en 2018. 10 à 20 résidents présents par séance dans 10 établissements. Certains établissements bénéficient de plusieurs des activités proposées. 8 agents de la Médiathèque départementale interviennent, seuls ou en binôme.
- Actions en direction de la petite enfance :
- Le salon « Planète Bébé » a été reconduit en 2018 ; il est le fruit d'une collaboration entre la CAF et le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Cantal). La Médiathèque du Conseil départemental a participé à trois journées proposées à Aurillac, Mauriac et Saint-Flour.
 - Livre offert aux bébés nés ou adoptés dans le Cantal : dans le cadre de l'opération « Premières Pages » en 2018, 1091 bons de retrait ont été envoyés aux familles au



- moment de la naissance de leur enfant. Dans ce même cadre, la Médiathèque a proposé une deuxième session de formation « Lire l'album avec le tout-petit » les 22 et 23 mars 2018 adressée aux professionnels de la petite enfance et aux bibliothécaires de notre réseau de lecture publique. Le dispositif « Premières Pages » a permis également à la Médiathèque de solliciter une artiste cantalienne, Marianne Mangone, pour la création d'un tapis de lecture.
- La desserte documentaire: la Médiathèque départementale a desservi 102 960 cantaliens sur 155 communes (88 % de la population à desservir). Chaque commune a été desservie 2 fois dans l'année par la mission lecture. Les médiathèques municipales ont de surcroît été desservies à la même fréquence par les missions audiovisuel et ludothèque. Tous ces points de lecture bénéficient d'un passage mensuel de la navette de réservations. Les véhicules de l'établissement ont ainsi effectué 507 tournées (145.373 documents ont été déposés dans les communes). Le fonds documentaire s'est accru de 5120 documents.

LES SERVICES TOUS PUBLICS PROPOSÉS PAR LA MISSION « PATRIMOINE » :

- Les rencontres patrimoniales de Murat ont été organisées en lien avec la Ville de Murat, les Petites cités de caractère et la DRAC (6-8 juin) réunissant élus professionnels du patrimoine et associations (entre 200 et 250 personnes).
- L'exposition « 150 ans du train au Lioran » en collaboration avec l'association des chemins de fer de Haute-Auvergne a été réalisée par la mission patrimoine et présentée au Lioran pour la « fête de la montagne » en juillet, puis exposée aux Archives départementales du Cantal.



- Le programme « Estivités et Clochers » a été publié et distribué avec autant de succès que l'année précédente :
 7.000 exemplaires distribués. Pour la première année un programme « Patrimoine en partage » spécifique pour les journées du patrimoine accessibles aux différents handicaps a été édité.
- Édition de la Revue de Haute-Auvergne, N° 2018-4 sur le Pays de Maurs (2) en partenariat avec la SHA (Société des Lettres, Sciences et Arts la Haute Auvergne).

LES SERVICES TOUS PUBLICS PROPOSÉS PAR LE SERVICE « DÉVELOPPEMENT CULTUREL » :

- le Service « développement culturel » propose des projets artistiques départementaux qui ont pour vocation de sensibiliser le jeune public aux arts en permettant une rencontre avec des artistes, la pratique, l'échange et la création artistique. En 2017-2018, quatre projets ont été réalisés, dont :
 - 2 projets d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec l'Education nationale et la DRAC Auvergne Rhône Alpes :
 - « Danse à l'école ainsi danses » a concerné 13 classes des 1^{er} et 2nd degrés, soit 228 élèves. 3 compagnies chorégraphiques (compagnies Adelante, Adequate et Des pieds au mur) ont effectué 124 heures d'interventions auprès des élèves qui ont présenté le résultat de leur travail lors du Festival d'Expression Enfantine le 28 mai 2018 au théâtre d'Aurillac.
 - **« Ecoute, regarde, rêve ton école »** a concerné 12 classes du 1^{er} degré (278 élèves de maternelles). Ce projet a permis aux enfants, aidés des artistes de transformer leur environnement scolaire de manière artistique en créant des installations. Ce projet a permis d'établir un partenariat avec l'Artothèque du Conseil départemental et de faire entrer des œuvres graphiques originales dans les classes. 8 artistes professionnels (musiciens, plasticiens) ont effectué 222 heures d'interventions auprès des élèves. Une restitution des travaux des enfants a été présentée dans l'Atrium du Conseil départemental pendant le festival d'expression enfantine, du 25 mai au 1^{er} juin.
 - « Les Echappées belles » est une résidence musicale itinérante avec l'ARFI (association pour la recherche d'un folklore imaginaire) mise en place avec 4 écoles de musique du département dans le cadre du SDDEPA. 2 écoles ont été concernées en 2018 avec 94 heures d'interventions artistiques et deux programmations de spectacles sur les territoires de Hautes terres communauté et Châtaigneraie cantalienne.
 - « Sur le fil de la vie » est une résidence départementale de création petite enfance (sur 2018 et 2019). Elle implique le réseau des structures d'accueil de la petite enfance, le réseau des programmateurs culturels « Scènes en partage », les médiathèques, la mission d'accueil petite enfance et la



Médiathèque du Conseil départemental. Un collectif de cinq artistes a pour mission de créer un spectacle sur le thème de la vie (le cheminement de la naissance à la vieillesse en passant par les rapports entre les générations). Les actions mises en place en 2018 ont été riches : 2 temps d'immersion artistique dans onze structures d'accueil petite enfance, 2 temps de résidence de création et 2 présentations au public des étapes de création.

- Une résidence chorégraphique autour du danseur et chorégraphe John Degois, invité pour plusieurs temps de création d'un spectacle in-situ : **« De bois et.. »**, inspiré de la bande dessinée *De bois et d'acier* écrite par Chabouté. Outre la présence régulière d'artistes chorégraphiques sur le territoire (actions d'accompagnement des publics, de découverte et formation), ce projet a permis au chorégraphe de faire aboutir son travail artistique. La première du spectacle ainsi créé a été présentée le 4 mai 2018 à Aurillac. La nouvelle résidence chorégraphique départementale avec le Collectif A/R (2018-2020), mise en place en partenariat avec la DRAC AuRA, La Manufacture et le Théâtre d'Aurillac a débuté à l'automne 2018. Elle s'est concrétisée par deux temps de résidence de création (10 jours) entre octobre et décembre.

LES GRANDS RENDEZ-VOUS CULTURELS :

- La résidence artistique « Mémoire du Cantal » avec le Septante-cinq (école d'art de Bruxelles), a été déclinée en trois actions :
- La résidence départementale du photographe Flavio Montrone sur la thématique des routes départementales en mai.
- Stage sur Saint-Flour Communauté avec un double thème : paysages de la planèze et réflexion sur l'environnement.
 Douze étudiants et quatre photographes ont réalisé plusieurs centaines de photographies présentées sous forme d'un livre monographique et déposées aux archives départementales



pour leur valorisation prochaine. Soixante enfants ont participé à des ateliers de cyanotypie.

- La présentation des clichés de la résidence de 2017 qui a fait l'objet d'une exposition sur le territoire de Hautes-Terres communauté.
- « Jours de danse » s'est déroulé du 19 au 28 janvier 2018 à Aurillac, Mauriac, Saint-Flour, Vic-sur-Cère, Polminhac et Ayrens. Ce temps fort tous publics (danseurs et non danseurs) qui vise à faire entrer la danse dans tous les lieux (collèges, lycées, cinémas, ehpads, foyers de vie pour personnes en situation de handicap, centre aquatique, mairies, médiathèques, rue) a proposé 10 représentations de spectacles professionnels et 6 représentations amateurs sur scène et in-situ, 3 ateliers de découverte, 2 masterclasses, 3 soirées film documentaire et 2 expositions. Au total, 3000 personnes ont été concernées par « Jours de danse(s) » en 2018 (+30 % par rapport à 2017).
- Le festival **« Hibernarock »** s'est déroulé du 3 février au 17 mars 2018. C'est un événement culturel et artistique incontournable, unanimement apprécié qui propose un choix judicieux et de qualité entre des têtes d'affiches d'envergure nationale et de jeunes artistes en devenir. Vingt-six événements ont été proposés dans seize communes (dans les médiathèques, cinémas, théâtres, collèges, bars, salles polyvalentes). Au programme, 18 concerts, 2 ateliers tout public, 5 ateliers réservés aux jeunes, 1 exposition, 3 rencontres / conférences, 1 séance de projection et une bourse aux disques. De nombreuses salles combles, des prestations artistiques de très haute tenue et une dynamique collaborative exemplaire font de ce festival un réel succès attirant plus de 3300 spectateurs sur l'ensemble du festival.
- La 14^{ème} édition du festival de lectures musicales « Par monts et par mots » s'est organisée en 4 temps de lectures en mars, juin, juillet et octobre. Cinq compagnies

ont proposé leurs spectacles dans 20 communes. Le public a ainsi pu découvrir ou redécouvrir Christian Bobin, Marie-Hélène Lafon, Jack London, ou encore Italo Calvino. 579 personnes ont assisté aux séances (624 spectateurs en 2017).

16^{ème} • la édition du « salon départemental du livre et de l'illustration jeunesse » s'est tenue à Ytrac les 1er et 2 juin 2018. Le vendredi 1er juin, 36 classes de classes maternelles et primaires (soit 511 enfants) ont accueilli un des auteurs invités pour une rencontreatelier d'une demi-journée. Le samedi 2 juin, 200 personnes ont assisté aux 2 séances du spectacle « Eclats d'histoires » de la Compagnie Le souffle



des Livres et 730 amateurs de littérature jeunesse se sont rendus sous le chapiteau du salon pour rencontrer les 17 illustrateurs invités. Près de 1000 albums pour la jeunesse ont été vendus et dédicacés par leurs auteurs. En préalable à cette seizième édition, 5 séances des spectacles ont été proposées à 287 élèves d'Ytrac et du Bex. Nouveauté en 2018 : un spectacle a été offert aux tout-petits du Relais petite enfance d'Ytrac (30 enfants accompagnés de 20 adultes).

• La 8^{ème} édition départementale manifestation de la nationale « le mois du documentaire s'est déroulée du 2 au 29 novembre 2018 dans dix communes sur le thème « l'éducation en questions ». 10 projections gratuites et ouvertes à tous en présence du réalisateur(trice) ont été proposées en partenariat avec les médiathèques du réseau de lecture publique et les salles de cinéma publiques et



privées, permettant la découverte de 8 films documentaires. La fréquentation 2018 est en baisse avec 268 spectateurs (environ 500 en 2017), soit une moyenne de 27 personnes par séance (entre 8 et 80 personnes par soirée). Nouveauté 2018 : la projection très appréciée par le public d'un court métrage en première partie à Murat, Chaudes-Aigues et Mauriac.

2 - LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, RÉFÉRENT CULTUREL, ASSISTE ET CONSEILLE LES OPÉRATEURS CANTALIENS PUBLICS OU PRIVÉS :

LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES:

LES FONDS: ENRICHISSEMENT, CLASSEMENT ET RESTAURATION

Les Archives départementales ont collecté 161 mètres linéaires d'archives publiques, 33 mètres linéaires d'archives privées et plus de 3 000 photographies. 302 mètres linéaires ont été classés. En outre, plus de 15 000 fichiers et photographies papier et numériques ont été inventoriés. restauration La d'archives s'est concentrée



les matrices cadastrales, les journaux anciens ainsi que quelques registres notariaux, soit un total de près de 6050 feuillets restaurés. Dans le cadre du contrôle scientifique et technique, 27 visites de conseil ont été organisées, dont 21 à destination des mairies.

LA MÉDIATHEQUE DÉPARTEMENTALE

La Médiathèque a accompagné en 2018 le projet de construction ou de restructuration de la commune de Neuvéglise (expertise technique, identification des aides financières possibles, conseils d'organisation des espaces et du travail...).

LA MISSION « PATRIMOINE » :

Les missions d'expertise et d'accompagnement eurent entre autres pour objet : l'accompagnement des communes pour le diagnostic des travaux, le suivi et la validation de ces derniers (42 communes), l'appui à la conception de fiches de valorisation du patrimoine restauré et l'instruction technique des projets patrimoniaux du Fonds Cantal Solidaire (7 dossiers traités). Par ailleurs, cinq formations techniques, ateliers et conférences ont été organisés en lien avec associations et collectivités : ces actions ont réuni plus de 150 personnes.



LE SERVICE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL :

Dans le domaine de l'éveil artistique et musical du tout petit (0-3 ans), le Service Développement Culturel propose le dispositif « à petits pas » : accompagnement, aide et conseils aux professionnels des structures d'accueil pour la mise en place d'ateliers d'éveil. 2 relais petite enfance ont bénéficié d'un accompagnement technique en 2018 : Arpajon-sur-Cère (15 heures) et Sivom de la vallée de la Jordanne (18 heures).



3 - LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, PARTENAIRE CULTUREL, ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS DANS UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE DE CONTRACTUALISATION, DE FINANCEMENTS CROISÉS ET DE CO-CONSTRUCTION D'UNE PROGRAMMATION TERRITORIALE :

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS :

- Dans le cadre du SDDEPA: neuf écoles ont été accompagnées sur tout le Département: 6 écoles de musique, 1 école de danse et 2 écoles de musique et de danse. Deux sont sous statut associatif, les 7 autres sous statut public (communal ou intercommunal). Le SDDEPA permet d'attribuer à chaque école partenaire une aide au fonctionnement sous la forme d'une subvention: en 2018, un total de 210 961 € a été octroyé aux 9 établissements.
- L'aide financière aux programmations culturelles des EPCI:
 92 189 € ont été attribués à 7 communautés de communes qui ont été aidées pour un montant total de 68.189 €. Le théâtre d'Aurillac a bénéficié d'une subvention de 24 000 € pour sa programmation 2017-2018.



• Le service développement culturel propose aux particuliers et aux collectivités le prêt gratuit d'œuvres originales de son artothèque pour une durée de deux ou trois mois. Ses collections comprennent environ deux cents œuvres. En 2018, 9 œuvres graphiques et 7 livres d'artistes ont été acquis auprès de 7 artistes. 108 prêts ont été effectués auprès de 5 écoles maternelles, 7 communes, et un particulier. La nouveauté de cette année 2018 a été la mise en place d'un prêt aux écoles maternelles dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle « Ecoute, regarde rêve ton école ».

• Le service développement culturel propose également le prêt d'expositions et d'outils d'animations aux collectivités et établissements scolaires. En 2018, 1 nouvelle exposition et 15 outils d'animations ont été acquis. 43 prêts d'expositions ont été réalisés auprès de 18 communes, 4 collèges et 1 association. S'agissant des outils d'animations, 15 prêts ont été effectués auprès de 11 communes.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS :

Dans le cadre de l'accompagnement des publics (ateliers de découverte, stages de pratique...) le Service Développement Culturel a proposé 4 sessions tous publics dans le cadre de Jours de danse(s) 2018 (134 participants), 9 sessions dans le cadre du festival Hibernarock (219 participants) et 3 sessions dans le cadre du dispositif « A petits pas ».

L'ACCOMPAGNEMENT EN FORMATION DES PROFESSIONNELS :

Le Service Développement Culturel propose des **sessions de formation à destination des professionnels :** 3 sessions pour les enseignants de l'Éducation Nationale dans le cadre du projet « Danse à l'école-ainsi danses » (18 participants), 7 sessions pour les enseignants dans le cadre de « Ecoute, regarde, rêve ton école » (33 participants), 1 session pour les professeurs de musique dans le cadre du projet musical départemental « ARFI » (20 participants), 7 sessions dans le cadre du dispositif « à petits pas » et 5 sessions dans le cadre du projet départemental « Sur le fil de la vie » (44 participants) pour les professionnels de la petite enfance. Un total de 23 sessions de formation ont été proposées à 115 professionnels.



EMPLO

L'emploi sous-tend nombre d'actions de la collectivité, mais il est le cœur même des domaines d'intervention qui suivent. Il s'agit d'un des défis majeurs identifié par la collectivité départementale.



LA POLITIQUE D'INSERTION ET LE LOGEMENT

Cette compétence majeure du Département est exercée au niveau du Pôle de la Solidarité Départementale et plus spécifiquement au sein du Service Emploi Insertion de la DASEI, mais s'inscrit dans un cadre transversal. Elle est accompagnée par les moyens que la mission FSE peut affecter à cette politique. En effet, outre le financement de l'allocation du RSA, le Département a défini sa politique d'insertion dans le cadre du PDI/PTI adopté fin 2014.

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) :

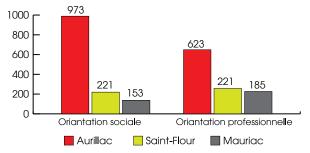
Au 31 décembre 2018, les données des services indiquent 2496 personnes bénéficiaires du RSA, relevant des droits et devoirs. Elles représentent 3.4 % des cantaliens âgés de 25 à 64 ans.

Le profil du bénéficiaire est constant sur les dernières années : la répartition par sexe reste équilibrée (51 % d'hommes et 49 % de femmes) ; deux tiers des bénéficiaires vivent sur la circonscription d'Aurillac, et 65 % sont âgés entre 25 et 49 ans.

Pour 48 %, il s'agit de personnes isolées (33 % d'hommes) et 17 % sont des femmes seules avec enfants.

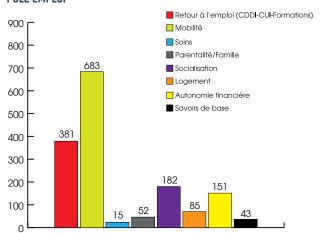
62 % (contre 66 % en 2017) sont inscrits dans le dispositif depuis plus de deux ans, dont 41 % depuis plus de cinq ans.

ORIENTATION DES BÉNÉFICIAIRES



Les orientations « sociales » représentent 56,7 % (contre 58 % en 2017). Cette diminution est beaucoup plus significative sur Mauriac et Saint-Flour.

CONTRATS D'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE (CER), HORS ORIENTATIONS PÔLE EMPLOI



La problématique « socialisation » couvre les champs des actions facilitant le lien social : développement de l'autonomie sociale, des activités collectives et toutes démarches visant à lutter contre l'exclusion.

Les ateliers et actions proposées par les services et les partenaires trouvent donc tout leur sens et doivent être mobilisés en faveur de ce public.

CONTRÔLE DES OBLIGATIONS

L'allocation RSA s'inscrit dans une logique « Droits et Devoirs ». Aussi, au regard de sa mobilisation dans le parcours d'insertion proposé au travers les engagements du CER, le bénéficiaire peut être convoqué par l'équipe pluridisciplinaire. L'échange autour de sa situation peut conduire à une réorientation vers un partenaire plus adapté au profil du bénéficiaire ou vers des sanctions.

Les équipes pluridisciplinaires se sont réunies 45 fois en 2018.

385 personnes convoquées en 2018, soit une augmentation des convocations de 22,6 %.

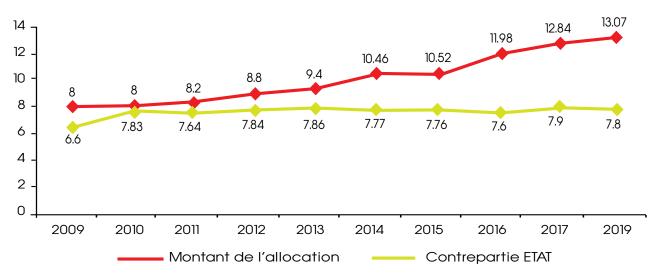
185 suspensions ou réductions de l'allocation prononcées par les équipes pluridisciplinaires, soit une augmentation de 43 % et un taux de sanction de 48 %.

En 2018, 28 dossiers sont à l'instruction pour des fraudes avérées à l'allocation RSA. Ce nombre a pratiquement doublé par rapport à 2017, le montant du préjudice également (241 600 € contre 122 600 €).

L'ALLOCATION RSA

Pour rappel, depuis 2008, le Département a vu la charge de RSA augmenter de 6.86 % par an en moyenne (contre 4,5 % en moyenne nationale) sous la double pression de l'augmentation du nombre d'allocataires et des revalorisations de la prestation. Ainsi, la dépense continue d'augmenter en 2018 avec 13,07 millions d'euros versés contre 12,84 millions en 2017 (+1.8 %) Or les compensations de l'État n'ont pas suivi ce rythme : en 2008, le reste à charge du Département se creuse un peu plus tous les ans, comme le démontre le graphique ci-dessous : Concrètement le reste à charge du Département passe de 8 % à

plus de 40 % en 2018.



Cela se traduit également par une augmentation du coût moyen du montant RSA de $485 \in$ en 2016 à $495.9 \in$ en 2017. Fin juin 2018, ce coût moyen est de $503 \in$. Ce coût moyen est bien sûr fonction du nombre de personnes concernées (bénéficiaires et ayants droit).

LES OUTILS POUR FAVORISER LE PARCOURS D'INSERTION

Chef de file de la politique d'insertion, le Département adopte ses schémas directeurs (PTI/PDI) et inscrit son action dans une logique de complémentarité et d'efficience des dispositifs et des acteurs impliqués sur le territoire.

- En interne : 44 travailleurs sociaux polyvalents (pour 37 ETP) interviennent sur les 3 circonscriptions et sont référents uniques pour les orientations sociales.
- En externe : France Auvergne Active, la MSA, la CMA, le PLIE et Pôle emploi assurent le rôle de référent unique pour les orientations emplois et socio-professionnelles.

AXE 2 Démultiplier les ntribuant à résolution des eins à l'insertion Les 6 axes du PDI Coordonnerer AKEO mutualiser les spositifs au plan départemental AXE 5 Outiller les territorial professionnels de l'insertion

Aurore, France Terre d'Asile et Forum Réfugiés Cosi sont également référents uniques pour les publics accompagnés par leur structure. Fin 2018, ils accompagnent 54 bénéficiaires.

- Les dispositifs du programme départemental d'insertion : Prorogé jusqu'en 2020 par décision du Conseil départemental du 22 septembre 2017, les 6 axes du PDI sont maintenus : 95 % des actions en cours de réalisation pour un peu plus de 1 060 000 euros dépensés prioritairement sur l'emploi via :
- la mobilisation de CDDI, représentant plus de 180 ETP en 2018 dont 40 % mobilisés pour des bénéficiaires du RSA, et 18 CAE Parcours Emplois Compétences,
- l'insertion socio-professionnelle et les actions d'insertion sociale.
- La mobilisation du FSE:

L'organisme intermédiaire Conseil départemental est gestionnaire d'une subvention globale FSE 2018-2020 dotée d'un million d'euros répartis sur trois dispositifs :

- Augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne.
- Mise en situation de travail des personnes éloignées de l'emploi au sein des ateliers-chantiers d'insertion.
- Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

L'organisme intermédiaire est chargé de mettre en œuvre la subvention globale à travers des appels à projets FSE annuels. Certains projets et opérations du Conseil départemental suivis par le Pôle de la Solidarité Départementale et, plus particulièrement par le Service Emploi-Insertion au sein de la Direction de l'Action Sociale Emploi Insertion, émargent à ces appels à projets.

En 2018 par exemple, sept dossiers d'opération ont été déposés au titre de l'appel à projets FSE 2018 relatif au dispositif 1 visant à augmenter le nombre de parcours intégrés dans une approche globale de la personne. Cinq opérations sur les sept ont été sélectionnées pour bénéficier d'un concours FSE :

- l'accompagnement des jeunes de 16 à 35 ans éloignés de l'emploi dans le cadre de mises en situation professionnelle ;
- l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi dans une approche globale et partenariale ;

- le dispositif « Diagnostic » pour la construction d'un projet professionnel;
- les ateliers de mobilisation professionnelle ;
- les ateliers de remobilisation socioprofessionnelle.

LA POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT – VOLET SOCIAL

Si l'habitat ne constitue pas une compétence obligatoire des Départements, il leur appartient néanmoins d'œuvrer pour l'accès au logement des populations en difficulté ainsi que leur maintien dans le logement (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, Fonds de Solidarité pour le Logement, Prévention de l'expulsion locative) et de pallier ainsi aux disparités sociales.

Pour les familles qui se trouvent en situation de précarité, l'enjeu du logement est d'autant plus fort au quotidien que tous les risques de rupture dans un parcours résidentiel (expulsion, endettement, perte d'autonomie) sont autant de moments clés qu'il convient d'accompagner au titre de nos politiques de solidarités sociale et territoriale. Dans un contexte économique difficile, il s'agit donc d'un enjeu majeur auquel les travailleurs sociaux et les acteurs du logement sont confrontés au quotidien et depuis plusieurs années.

De manière opérationnelle, la mise en œuvre de cette politique relève de différentes compétences et affectations budgétaires au sein du PSD (insertion, action sociale, protection de l'enfance, autonomie) ainsi que, lorsque le volet logement est présent sur les opérations visant le renforcement de l'attractivité des territoires, du PADT. Exercée auprès de la Direction du PSD, l'activité de la Mission logement est tout à fait transversale.

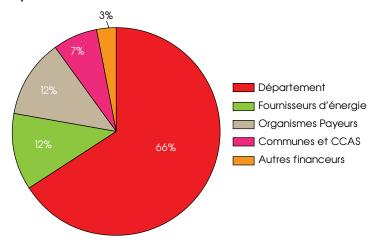
Par un travail de veille et une collaboration développée en particulier avec les services de l'Etat et l'ensemble de partenaires institutionnels et associatifs, le Conseil départemental apporte une expertise en amont et permet la cohérence des actions favorisant l'accès ou le maintien dans le logement.



DES AIDES FINANCIÈRES ATTRIBUÉES DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) :

Fonds unique pour le Département, le FSL constitue l'outil financier du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Il s'agit d'un fonds mutualisé, placé depuis 2006 sous la responsabilité du Département. L'ensemble des contributions reçues en 2018 s'élève à 510 505 €, dont 335 500 € apportés par le Conseil départemental.

Répartition des contributions financières au FSL - 2018



Les aides financières individuelles attribuées sous forme de prêts ou de secours aux ménages, constituent l'essentiel de l'utilisation du Fonds. En 2018, ce sont 1 456 aides qui ont été attribuées sur le département pour un montant d'aide moyen de 317 €.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS, POUR GARANTIR L'INSERTION ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT :

Au titre de ses compétences facultatives, le Conseil départemental conduit ou participe, dans le cadre du Plan Logement Hébergement du Cantal (PDALHPD), à plusieurs actions qui permettent de disposer d'une offre de logement accompagné, intermédiaire entre l'offre d'urgence (compétence de l'État) et l'offre en logement totalement autonome. Ces dispositifs sont prioritairement destinés à des publics très fragilisés nécessitant un accompagnement renforcé.

Dispositifs clefs du Plan Logement Hébergement, réfléchis avec les différents co-financeurs (État, ARS, bailleurs sociaux), les accompagnements confiés à différents opérateurs sont un appui efficace à l'action des travailleurs sociaux de la DASEI, lorsque les accompagnements existants et les outils à leur disposition se révèlent insuffisants.

14 ménages ont été accompagnés dans le cadre d'une MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale), dispositif confié depuis 1992 à SOLIHA Cantal. Les 11 ménages relogés, dont 4 dans le parc géré en sous-location, ont bénéficié d'un accompagnement social sur 6 à 12 mois.



8 ménages ont occupé des logements de l'ADAR (Association Départementale d'Aide au Relogement), dont 3 accueillis dans l'année, toujours avec un accompagnement social adapté. Cette action a également permis l'entrée d'un ménage dans un logement pérenne.

Le Conseil départemental est également partenaire de l'expérimentation nationale « 10 000 logements accompagnés ». Un dispositif a été initié et conçu par Logisens dans le but de maintenir dans le parc de logement ordinaire des ménages en situation de précarité sociale, économique, mais aussi sanitaire. Au 31 décembre 2018, 30 familles bénéficient d'un accompagnement pluridisciplinaire médico-social.

Enfin, une nouvelle convention d'objectifs et moyens a été signée avec l'Association « Habitat Jeunes Cantal », issue de la fusion du CLAJ et du FJT, au regard du projet social et éducatif visant à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes de 16 à 30 ans, par le logement.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL PARTICIPE AU FINANCEMENT D'OPÉRATIONS D'AMÉLIORATION DE LOGEMENTS :

En convergence avec les orientations nationales de la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et la perte d'autonomie, le Conseil départemental finance de l'ingénierie et/ou des travaux, seul ou en complément d'autres financeurs.

78 972 € de subvention ont été attribués en 2018, à 52 ménages. Il s'agit de 45 ménages en perte d'autonomie, en raison de l'âge ou du handicap, et de 7 ménages bénéficiaires du Rsa socle. 37 projets visent l'adaptation du logement, 15 projets pour l'amélioration thermique, dont 7 comportent également un volet « lutte contre l'habitat indigne ».

80 visites-diagnostic ont été réalisées auprès de ménages résidant en secteur diffus (hors territoires d'OPAH ou de PIG) et désirant s'engager dans des travaux d'amélioration thermique et/ou d'adaptation de leur logement.

FAIT MARCHANT 2019

L'ADOPTION DU PLAN HEBERGEMENT LOGEMENT DU CANTAL 2018-2023

Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal et Isabelle SIMA, Préfet du Cantal, ont approuvé le 16 octobre 2018 le Plan Logement Hébergement du Cantal 2018-2023 (1er Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées).

Ce plan, co-piloté par l'État et le Département a été élaboré en étroite concertation avec les acteurs du logement, de l'hébergement, de l'action sanitaire ainsi qu'avec les collectivités territoriales.

Il vise à construire des réponses adaptées en matière d'accès au logement et à l'hébergement, de maintien dans le logement pour des personnes confrontées notamment à des situations de précarité sociale, financière ou d'habitat.

Il repose sur trois enjeux majeurs pour le Département :

- Conforter l'animation, l'observation et les aides au parcours dans le logement.
- Adapter les circuits d'accès au logement, et l'offre, aux besoins des publics du plan.
- S'assurer du mieux vivre des personnes dans leur logement. Il se décline en 19 actions concrètes.

La mise en œuvre et le suivi opérationnel de ces actions sont assurés par une équipe dédiée composée :

- Des services de l'État : Préfecture, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), Direction Départementale des Territoires (DDT).
- Des services du Conseil départemental : Pôle Solidarité Départementale (PSD), Pôle Attractivité et Développement du Territoire (PADT).
- Des services de la délégation territoriale du Cantal de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En outre, des temps d'échanges en équipe dédiée élargie peuvent être programmés, en tant que de besoin, avec les partenaires impliqués.

L'AGRICULTURE

La loi NOTRe du 7 août 2015 a sensiblement modifié les capacités d'intervention des départements dans le domaine de l'agriculture. Ainsi, au terme de cette loi, le Conseil départemental ne peut accorder des aides à l'agriculture que dans le cadre d'une convention avec la Région. Cette convention, qui fixe les conditions d'intervention coordonnées et complémentaires de la Région et du Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire, a été signée le 16 février 2017.

Malgré un contexte budgétaire contraint et les difficultés liées à la mise en œuvre de la Loi NOTRe, le Conseil départemental du Cantal a signé, le 31 mai 2017 avec la Chambre d'Agriculture du Cantal, une nouvelle convention pluriannuelle de soutien à l'agriculture pour la période 2017-2019 : elle vise à accompagner l'effort d'adaptation et d'évolution des systèmes d'exploitation vers une agriculture à taille humaine, compétitive, créatrice de valeur ajoutée, rémunératrice, créatrice d'emploi et respectueuse de l'environnement. Ce programme mobilisera 4 404 300 € pour les trois ans.

La mise en œuvre des deux premières années du programme agricole 2017-2019 a représenté un engagement de 1 829 200 €.

Pour l'année 2018, un montant de **1 165 828 €** réparti sur les quatre axes suivants :

PROMOUVOIR LES AOP FROMAGERES ET NOS RACES EMBLEMATIQUES SALERS ET AUBRAC

Les opérations de promotion des deux races emblématiques du Cantal et les actions de promotion et de communication des AOP fromagères ont représenté un engagement de **35 000 €** en 2018.





SOUTENIR LES DEMARCHES DE VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES ET DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS

Ce dispositif vise à encourager le développement de l'Agriculture Biologique et des productions peu présentes à l'échelle du département ou de nouvelles filières qui pourront contribuer au maintien d'une agriculture à forte valeur ajoutée. Il vise également à soutenir les projets de transformation à la ferme, d'ateliers collectifs pour favoriser les circuits courts et à soutenir les investissements des entreprises agroalimentaires. En 2018, **58** projets ont été financés représentant un engagement financier de **512 922 €.**

FAVORISER LA MODERNISATION ET LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Ce programme vise à accompagner la qualification des exploitations et les démarches de développement local. Il a également pour objectif de soutenir les investissements dans les exploitations agricoles en vue de contribuer à l'augmentation des performances économiques, environnementales et d'améliorer les conditions de travail et les pratiques de production. En 2018, le Conseil départemental a soutenu **80** projets représentant un engagement financier de **275 093 €.**



ENCOURAGER L'INSTALLATION DES JEUNES ET AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES AGRICULTEURS

Cet axe, qui vise à encourager l'installation des jeunes, le développement de l'emploi et à améliorer la qualité de vie des agriculteurs par un soutien aux actions de solidarité (remplacement formation, congés, décès — dispositif agriculteurs en difficulté), a représenté un engagement de **255 560 €** en 2018.

PACTE RÉGIONAL POUR LE CANTAL

En 2016, le Conseil départemental du Cantal a obtenu du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes la signature d'un « Pacte régional pour le Cantal » qui prévoit de porter le soutien régional à l'agriculture cantalienne et à son secteur agro-alimentaire à 7,9 millions d'euros et la mobilisation de 51 millions d'euros du Feader sur la période 2016-2021. Le volet strictement agricole du Pacte Cantal sur crédits directs de la Région a été validé par celle-ci le 29 septembre 2017 pour une enveloppe annuelle de 1 895 000 €. Ce programme complémentaire aux actions du Conseil départemental s'organise autour de 3 volets : Lait − Races rustiques - Herbe.

Ces trois thématiques regroupent des mesures pour l'accompagnement des producteurs en production laitière, l'amélioration génétique, favoriser les filières d'engraissement, les investissements novateurs pour valoriser l'herbe, optimiser le pâturage, soutenir le pastoralisme, la réalisation d'actions de communication et d'information en vue d'optimiser la gestion de l'herbe.

DISPOSITIF EXCEPTIONNEL D'INDEMNISATION DES DÉGÂTS DES CAMPAGNOLS TERRESTRES

Un grand nombre d'exploitations cantaliennes a été touché et impacté par la pullulation des campagnols terrestres qui ont

occasionné des ravages sur les prairies et des pertes fourragères conséquentes. C'est pourquoi, le Conseil départemental a décidé de compléter le dispositif exceptionnel mis en place par la Région afin de soutenir les éleveurs dont les pertes sur prairies étaient comprises entre 25 % et 30 %. **Cinquante producteurs** ont été indemnisés pour un montant total de **77 063 €.**

LA PLATE-FORME INTERNET AGRILOCAL15.FR

Le Conseil départemental du Cantal a décidé en juin 2014 d'adhérer à l'association nationale Agrilocal pour mettre en place dans le département la plate-forme agrilocal 15.fr. Objectif : faciliter l'accès des produits locaux à la commande publique et à la restauration collective.

A ce jour, **115 fournisseurs** sont inscrits sur le site (73 producteurs fermiers et 42 artisans et entreprises du secteur agroalimentaire) représentant plus de **300 produits** différents. Sont également inscrits **67 acheteurs** (dont 22 collèges, 9 lycées, 9 maisons de retraite, 11 écoles, 5 établissements touristiques, 4 centres hospitaliers...).

En 2018, **398 consultations** lancées, 22,4 tonnes de produits achetés pour un total de **116 000** \bigcirc (94 000 \bigcirc en 2017).

2018 a été l'année d'organisation du 3ème Salon Agrilocal15, rencontres départementales entre producteurs locaux et acheteurs de la restauration collective avec la présence de 24 stands de producteurs, la participation à Ruralitic et l'organisation des semaines Agrilocal « Au pré de l'assiette » et « connectez-vous local ».



Les crédits mobilisés pour le fonctionnement du site et les actions de communication ont été de **10 190 €.** Pour en savoir plus : www.agrilocal15.fr

LE TOURISME

2018 marque un tournant dans l'exercice de la compétence Tourisme au sein du Conseil départemental en termes d'organisation de service, d'accompagnement financier, de missions et de nouvelles perspectives qui entreront dans une phase opérationnelle à partir de 2019.

L'ORGANISATION MISE EN PLACE EN 2018

L'organisation mise en place en 2018 pour l'exercice de la compétence Tourisme repose sur les principes suivants :

- Le 1^{er} mars 2018, **un service Tourisme a été créé** au sein de la Direction de l'Action Territoriale (DAT).

Ses missions s'exercent principalement sur les volets suivants : qualification, structuration de l'offre, accompagnement et ingénierie de projets publics et privés, animation des acteurs et observation de l'économie touristique.

L'agence Cantal Destination, sous statut juridique Association
Loi 1901, poursuit ses missions basée sur la promotion, la
communication et la mise en marché de la destination Cantal.
 Chaque année, le Conseil départemental et Cantal Destination
signent une convention de partenariat qui cadre les engagements
de chacune des parties.

L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Depuis la mise en vigueur de la loi NOTRe, le Département a dû revoir son programme d'intervention en faveur du tourisme, la loi ne permettant plus aux départements d'accompagner les entreprises privées, même si le tourisme demeure une compétence partagée.

Le Département a poursuivi un dispositif de **soutien aux meublés de tourisme**, chambres d'hôtes et gîtes d'étape lorsque les projets sont portés par des particuliers, et le soutien à des équipements touristiques portés par des associations.

QUALITE DE L'OFFRE D'HEBERGEMENT

Le Département a soutenu en 2018 la création d'hébergements avec comme objectif majeur le développement d'une offre de qualité sur le territoire. Trois projets ont été accompagnés pour un montant de subvention de 19 500 €, représentant un investissement total de 152 431 € TTC.

ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

En termes d'équipements touristiques, un dossier a été accompagné à hauteur de **1 500 €** pour un investissement total de **13 657 € TTC.**

QUALIFICATION DE LA DESTINATION

Malgré la réduction des marges de manœuvre, le Département

poursuit son accompagnement en faveur du fonctionnement de structures qui participent au développement de la qualité et de la notoriété de la destination.

CANTAL DESTINATION

Dans le cadre de la convention annuelle, le Conseil départemental a financé Cantal Destination à hauteur de **820 000 €** pour les actions de promotion, de communication et d'appui à la mise en marché de la destination Cantal.

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS

Au titre de ce programme, le Département a apporté son soutien au fonctionnement de cinq organismes et associations à vocation touristique pour un montant de **54 046 €.**

Le Relais départemental des **Gîtes de France et Clévacances**Cantal sont accompagnés par le Conseil départemental dans leur fonctionnement pour garantir le développement d'une offre en hébergement de qualité.

La convention de partenariat avec le **Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP)** a été renouvelée. Celle-ci porte essentiellement sur l'entretien du réseau des sentiers de Grande Randonnée labellisés par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre soit 730 km. Une subvention globale de **5 000 €** a été accordée pour accompagner ces différents objectifs au titre de l'année 2018.



Le Conseil départemental est adhérent à l'association **Thermauvergne** dont la mission principale est de défendre les intérêts des stations thermales du Massif central.

Le Conseil départemental est partenaire de l'association des parcs naturels régionaux du Massif Central (IPAMAC) pour consolider l'émergence, le développement et la structuration de l'itinérance dans le Massif Central.

Il est à noter que le Département est également partenaire financier des syndicats mixtes et autres structures de gestion de sites emblématiques tels que par exemple la station du Lioran, le Puy Mary Grand site de France et le centre thermoludique Caleden à Chaudes-Aigues.

Dans le cadre du Fonds Cantal Animation, le Département soutient l'organisation de **manifestations écotouristiques.**

Enfin, le Conseil départemental accompagne également les projets touristiques portés par les collectivités, notamment les EPCI, dans le cadre des contrats de développement. Ainsi, sur la période 2016-2021, le Conseil départemental a engagé près de 3 680 000 € pour le financement de projets touristiques. L'instruction et le financement de ces projets sont effectués par le service Territoires et Politiques contractuelles. Le service Tourisme vient en appui pour assurer une mission d'expertise technique sur ces dossiers.

LES MISSIONS ET RÉALISATIONS DU SERVICE

LA MISSION RANDONNEE ET LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Il s'agit d'accompagner les partenaires dans la poursuite de la constitution d'une offre d'itinéraires et de sites de pratique de qualité dans le cadre du cahier des charges du **Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)** qui comprend le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).**

Un travail de soutien technique du Syndicat Mixte du Puy Mary et de l'Agence locale de Tourisme (ALT) Massif Cantalien concernant leur dossier de candidature aux Appels à Manifestation d'intérêt (AMI) régionaux « Territoire d'Excellence Pleine Nature » et « Diversification Touristique des Stations de Montagne » a également été effectué par la mission.

Dans ce cadre, de nombreuses visites de terrain, des réunions techniques et des documents préparatoires à une éventuelle inscription au PDESI ont été réalisées. De plus, la mission a assuré auprès des porteurs de projets publics, privés et associatifs des missions d'ingénierie, de conseils, d'expertise et d'assistance technique. Le travail d'ingénierie et d'accompagnement s'est principalement porté sur le développement d'itinéraires de canyoning qui a nécessité plusieurs réunions de concertations avec les partenaires membres de la cellule technique de la CDESI.



D'autres comités techniques ont été organisés sur la thématique du cyclotourisme et plus particulièrement du développement d'offres en vélo à assistance électrique (VAE).

Enfin, grâce à la consolidation des bases de données relatives à la randonnée, via le Système d'Information Géographique, la mission produit des documents techniques et cartographiques (GR400, GR465, Grand Tour VTT de la Planèze, **Via Arverna...**) qui intéressent de nombreux acteurs institutionnels (OT, CDT, CRDTA, associations, collectivités...).

En s'appuyant sur ces données, la mission a poursuivi le développement et la mise à jour du site dédié à la randonnée, **rando.cantal.fr,** dont la fréquentation se maintient autour de 40 000 visiteurs par an. L'ensemble des fiches randos est actualisé régulièrement.

Une des principales réalisations de l'année 2018, à laquelle le service a grandement contribué, est la mise en marché de la



Grande Traversée du Massif central à VTT (GTMC – VTT) dans le cadre des appels à projets relatifs au développement de l'itinérance dans le Massif Central.

L'itinéraire est opérationnel sur 1 380 km du Morvan en Bourgogne à la Méditerranée. Il passe par le Cantal, avec une variante

permettant de parcourir le Massif cantalien et d'atteindre le Plomb du Cantal, point le plus haut de l'ensemble de l'itinéraire. L'aboutissement du travail s'est traduit par la mise en place d'un site Internet, la-gtmc.com et l'édition d'un topo-guide (2 tomes). La réunion plénière annuelle de la CDESI (Commission départementale des espaces, sites et itinéraires) s'est tenue le 6 décembre 2018 sous la présidence de Philippe Fabre. Cet organe de consultation et de concertation a validé l'ensemble des travaux effectués par la mission randonnée et activités de pleine nature.

En 2018, ce sont donc **17 itinéraires** qui ont été présentés en Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI), soit un linéaire renouvelé ou requalifié de 174 km.

Il convient également de signaler que l'espace trail du Puy Mary a été labellisé « Uni'vert trail » par la Fédération française



d'athlétisme. Le Puy Mary devient le deuxième territoire en France à obtenir ce label visant à valoriser, animer et sécuriser des parcours permanents de trail.

LA MISSION INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT

L'intégration des agents du Pôle Développement de Cantal Destination a permis d'élargir le champ d'intervention du service en matière d'ingénierie et de développement.

Cette mission consiste à identifier de façon pro-active des produits et opportunités touristiques sur le territoire, à les valoriser auprès d'investisseurs et repreneurs potentiels, à prospecter les investisseurs et repreneurs, en direct ou avec les partenaires du réseau d'accueil, et accompagner les investisseurs et repreneurs intéressés.

Pour le service, une des actions, en lien avec cette mission, consiste à participer à la session d'accueil d'actifs, organisée chaque année par le service Accueil — Agriculture — Ruralité. Il s'agit de favoriser le lien entre les vendeurs identifiés et les personnes extérieures au Département prenant part à la session et souhaitant investir dans le domaine du tourisme dans le Cantal. Le bilan de la mission en 2018 est le suivant : **17 biens ont été qualifiés et répertoriés** (9 ont trouvé repreneurs dans l'année), **47 porteurs de projets ont été suivis et 12 installations** de personnes extérieures au département se sont concrétisées.

D'autre part, la mission ingénierie et développement a été intégrée aux prestations de Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) et représente une complémentarité avec les compétences existantes pour **accompagner et conseiller les collectivités** dans la gestion de leur compétence Tourisme et dans leurs projets touristiques.

Ainsi, deux types de prestations sont venues enrichir le catalogue d'offres de services de CIT :

- Études et diagnostics : CIT propose de mener des études de diagnostics de potentiel touristique, afin d'aider les collectivités à orienter leurs politiques et leurs stratégies en matière de tourisme. Au travers de données qualitatives et quantitatives, de mises en perspective de l'économie touristique du territoire et d'éléments de benchmark, le diagnostic permet un état des lieux précis et détaillé de l'offre du territoire, de son niveau d'accueil et de communication, de sa performance et de ses progressions possibles.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des projets touristiques : CIT peut accompagner les collectivités dans leurs projets d'hébergements et d'aménagements touristiques.

L'AMO comprend la phase d'analyse de la problématique et de définition des besoins (étude sommaire préliminaire, choix stratégiques en termes de future gestion, positionnement marketing du produit, etc.), la phase d'assistance à la consultation, la phase d'accompagnement pendant le déroulement des études et des prestations de maîtrise d'œuvre. Une phase complémentaire d'assistance à la réalisation des outils de promotion et de commercialisation du produit touristique pourra être également proposée.

LA MISSION QUALIFICATION ET GESTION DU Label Tourisme et Handicap

Grâce à la restructuration du service, de nouvelles compétences



ont permis également de travailler sur la qualification de l'offre, particulièrement en faveur des hébergements. L'objectif de cette mission est d'accompagner les propriétaires dans une démarche de

qualité et de positionnement marketing ciblé sur des clientèles identifiées (pratiquants d'activités de pleine nature, familles, motards...) pour faciliter la mise en marché de leur offre.

Au cours de l'année 2018, dans le cadre de la mise en place de la GTMC, la mission s'est particulièrement concentrée sur les hébergements situés sur le tracé de cet itinéraire. Les propriétaires volontaires ont été identifiés et leur offre a été analysée au regard des critères de la charte d'engagement intitulée **« établissement recommandé GTMC »**. 27 hébergements ont été visités, labellisés « établissement recommandé GTMC » et figurent sur le site Internet, la-gtmc.com. Un travail similaire a été engagé sur le circuit nommé « Le Tour des vaches rouges » qui se situe à cheval sur le département du Puy-de-Dôme et du Cantal et sera poursuivi en 2019.

Les démarches de qualification se traduisent également par un travail de suivi du **label Qualité Tourisme** en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Deux établissements cantaliens ont obtenu ce label en 2018.

Enfin, le Conseil départemental a repris la compétence de gestion du **label Tourisme et Handicap en 2018.** Il s'agit pour le Département d'œuvrer pour l'accès aux loisirs et au tourisme des personnes en situation de handicap. La finalité de l'action du service est d'étendre le label à un large panel de prestataires et d'activités pour positionner le Cantal comme véritable destination inclusive.

Ainsi en 2018, un nouveau gîte a été labellisé pour les déficients moteurs, visuels et auditifs. Sept dossiers ont été ouverts pour engager une démarche de labellisation. Ils représentent des prestations variées : restauration, hébergement, sites de visites et d'activités de pleine nature. Quatre autres dossiers sont en attente d'évaluation.

LA MISSION OBSERVATION

Le service a accueilli un stagiaire pendant 4 mois en renfort sur cette mission. La mission s'est concentrée sur deux actions en particulier en 2018 :

- La mise en place d'une enquête auprès des prestataires touristiques pour connaître leurs attentes vis-à-vis du Département en matière de développement touristique.
- Le traitement et l'analyse des données issues du nouvel outil d'observation de la fréquentation et des flux touristiques proposé par l'opérateur téléphonique Orange, Orange flux Vision. Une exploitation des données a pu être faite et proposée par territoire. En effet, quatre territoires étaient partenaires de la démarche en 2018 et ont pu bénéficier de données précises pour enrichir leurs statistiques. Un évènementiel a fait l'objet d'une étude particulière. Au-delà de la fréquentation, cette expérimentation sur un évènementiel a permis d'observer l'origine des participants (résidents du secteur, habitants du département, des départements limitrophes...) et d'en déduire les flux touristiques et les retombées économiques que la manifestation génère.

LE TRAVAIL SUR DE NOUVELLES PERSPECTIVES : UN NOUVEAU SCHÉMA DU TOURISME!

L'année 2018 a été marquée par un travail de préparation et d'élaboration du schéma du tourisme qui prendra effet en 2019 pour 4 ans. **Cette démarche a été effectuée en interne,** avec la participation active de l'ensemble des agents du service et en collaboration avec les services de la collectivité (Sports, Culture, Environnement, Numérique, Territoires et Politiques contractuelles) et Cantal Destination.

La préparation de ce **document fédérateur et stratégique** a conduit le service à respecter plusieurs phases et notamment :

- une phase d'appréciation des besoins des acteurs,
- un état des lieux de l'offre et de la demande,
- l'établissement d'un consensus sur la stratégie, les objectifs de développement et les cibles de clientèles.

La concertation a été organisée à chaque phase de la construction du schéma pour favoriser l'appropriation de la stratégie départementale. Plusieurs actions ont été menées :

- Une **enquête en ligne** a été lancée auprès d'environ 900 contacts : partenaires institutionnels, prestataires de l'offre touristique sur différents volets...
- Des **entretiens avec les principaux partenaires** ont été menés (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture, Syndicat mixte du Puy Mary, CAUE...)
- Deux réunions de concertation avec les acteurs du tourisme (élus et techniciens des institutions partenaires, têtes de réseaux d'hébergements, acteurs des activités de pleine nature, de l'animation, EPCI, communes...) ont été organisées en juillet et en novembre 2018.

Les collectivités ont été associées à cette phase de concertation :

- Une réunion a été organisée dans le cadre des Entretiens de Vixouze. Il s'agissait de profiter de la présence d'experts du tourisme participants à ce forum pour échanger avec les élus locaux partageant la compétence tourisme et dégager des priorités de développement pour le tourisme cantalien.
- Un **porter à connaissance a été demandé aux EPCI** pour faire connaître au Département leurs ambitions locales et leurs projets en matière de développement touristique et assurer la complémentarité avec le travail de réflexion et de rédaction.

Après la définition des enjeux, effectuée à la lecture du diagnostic, la qualité a été définie comme le principal fil conducteur du schéma, la stratégie de croissance du tourisme étant notamment basée sur le **développement du Cantal en tant que destination d'excellence et d'exemplarité.**

La finalité du programme d'actions déclinées dans le schéma porte l'ambition du Département dans ce domaine : fédérer l'ensemble des énergies pour **augmenter le nombre de nuitées** et accroître le chiffre d'affaires généré par le tourisme. Des indicateurs ont été définis pour mesurer la réalisation des objectifs. Une analyse de l'efficacité de l'intervention du service sera effectuée de façon régulière. Le rapport d'activités 2019 sera l'occasion de rendre compte des premiers résultats de l'action départementale.

Enfin, en lien avec la finalité du schéma du tourisme, le Conseil départemental, avec le soutien financier de partenaires et notamment le CGET et Atout France, a lancé une démarche de consultation pour réaliser **une étude sur la station Lioran.** Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur de la station. Le service Tourisme a collaboré à la mise en place de la consultation et sera associé aux travaux du cabinet d'études qui a été recruté et qui débutera sa mission en début d'année 2019.

LA MAISON DU CANTAL A GARABIT

En octobre 2013, le Conseil départemental a confié la gestion de la Maison du Cantal, située sur l'aire autoroutière A75 de Garabit, à un opérateur privé dans le cadre d'une convention d'occupation précaire du domaine public. L'établissement, ouvert 365 jours par an, emploie 6 personnes en permanence et jusqu'à 11 en période estivale et connaît une forte fréquentation estimée à 100 000 visiteurs annuels. La Maison du Cantal est une « vitrine » du département. C'est pourquoi, dans le cadre d'un partenariat avec EDF, la présence de Cantal Destination sur le site a été renforcée dès 2016 avec la mise en place d'un système de vidéo-projection, l'installation d'une vitrophanie sur la façade de la Maison du Cantal, la réédition du livret « Viaduc de Garabit, l'œuvre de Gustave Eiffel » ainsi qu'une nouvelle signalétique en concertation avec la DIR Massif Central.

Par ailleurs, le Conseil départemental a engagé en 2015 un programme de renouvellement de la signalisation d'animation

culturelle et touristique sur l'A75 qui a débouché sur l'installation de panneaux présentant les sites et emblèmes du Cantal à proximité de l'axe autoroutier : le Lioran, le Puy Mary, la station thermale de Chaudes-Aigues, le Viaduc de Garabit, le Mont Mouchet, l'AOP Fromages d'Auvergne et prochainement un panneau sur la ville de Saint-Flour sera posé.

LES GRANDS SITES:

LA STATION DU LIORAN

Après une saison 2017 en demi-teinte, l'année 2018 a permis à la station de connaître une fréquentation historique avec un chiffre d'affaires record proche des 8 M€ (dont 7.3 M€ en hiver), notamment grâce à un bon enneigement dès le début de la saison.

Les investissements réalisés sont marqués par la volonté d'apporter à la clientèle un confort supplémentaire avec une passerelle d'accès au téléphérique réalisée par la SAEM, alors que le Département réalisait un parking supplémentaire à Font de Cère. Même si en 2017 la neige fut abondante, la sécurisation de l'enneigement reste un gage de fréquentation des pistes et c'est dans ce sens que le Département a réalisé la rénovation et l'agrandissement de la retenue de Gardes afin de la porter de 36 000 à 55 000 m³.

Comme tous les ans, le Département a pris en charge des travaux de grande inspection qui portaient cette année sur le téléphérique. Il a par ailleurs participé, comme les années antérieures, au fonctionnement du service de soins (SAMU) et payé des redevances domaniales à plusieurs propriétaires.

L'année 2018 a également été l'occasion d'engager le lancement d'une étude sur le cœur de station, financée par ATOUT France et le comité de massif.



LE THERMALISME : CALEDEN



Le Département est le premier actionnaire de la SAEM Caleden. Grâce à son engagement et à son soutien financier.

Il a permis en 2006 sa restructuration et la rénovation de l'établissement thermal de Chaudes-Aigues sous la présidence de Vincent Descoeur, Président du Conseil départemental. Ainsi de nouveaux secteurs en lien avec la santé et le bien-être ont pu se développer, tel que la remise en forme, le spa et le thermoludisme.

L'activité 2018 est en baisse de 10 %, avec un chiffre d'affaires de près de 2,3 M€. Cette baisse est due à la fermeture du centre thermoludique dès le 6 septembre dernier, suite à la découverte de défauts généralisés sur la charpente, mettant en péril la sécurité des biens et des personnes. Un référé a été plaidé au TGI d'Aurillac le 16 octobre, et l'ordonnance du 20 novembre a chargé Monsieur Lanquette, d'examiner les désordres, de préconiser les travaux, de rechercher l'origine, les causes et l'imputabilité des désordres.

En hausse depuis 10 ans, l'établissement thermal accueille plus de 2.300 curistes, alors que la conjoncture annonce une baisse au niveau nationale. Pour les raisons évoquées plus haut, le centre thermoludique n'a pu accueillir que 30 000 entrées cette saison. 67 personnes sont employées par le centre thermal représentant 41,73 ETP sur l'année 2018.

L'année 2018 a permis de poursuivre son ambitieux programme de développement sous la présidence de Didier Achalme, Vice-Président du Conseil Départemental, éligible d'une part, au CPER en cours, et d'autre part, au titre du plan thermal régional pour lequel Caleden a été retenu. Il s'agit d'un projet autour de la station de pleine santé, avec une montée en gamme de l'établissement. Au total, c'est un projet de développement de près de 7 M€ qui va être engagé, touchant à la restructuration de l'hôtel comme à l'amélioration des conditions d'accueil de la clientèle thermoludique et du spa. Ce projet devrait voir les travaux démarrer en automne 2019.

LE PUY MARY - GRAND SITE DE FRANCE -VOLCAN DU CANTAL (AJOUTER LOGO)

Le Grand Site de France Puy Mary Volcan du Cantal vient d'obtenir le renouvellement de son Label après une validation à l'unanimité du programme d'actions par la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages en décembre 2018.

Ce renouvellement implique la mise en œuvre du projet de territoire imaginé collectivement et la programmation des actions qui y sont inscrites.

La requalification du site du Col de Serre sera finalisée avec la clôture des travaux de mise en conformité ainsi que les derniers aménagements des abords du bâtiment. La convention d'occupation du domaine public avec une société de gestion du Site du Col de Serre sera quant à elle opérationnelle.

Le développement des activités de pleine nature sur le massif restera un des enjeux majeurs de 2019 avec la finalisation de l'espace permanent de trail, la qualification de l'offre pleine nature dans une vision plus globale (développement d'une application générale APN à partir de l'application espace trail). Celle-ci intégrera les acteurs des activités, hébergeurs et autres acteurs du territoire.

Toujours concernant le paysage et la restauration du patrimoine, un programme de restauration du Bédélat du Cassaïre (110 k€), à cheval entre les communes de Mandailles-Saint-Julien et de Saint-Projet-de-Salers sur le GR 400, sera mis en œuvre.

Un sentier d'interprétation sera par ailleurs créé aux abords de la maison de Site de Mandailles-Saint-Julien et viendra compléter les travaux en cours menés conjointement par la CABA et la Commune de Mandailles-Saint-Julien.

Le plan d'action du contrat de 2^{ème} génération pour l'ENS de Récusset va être lancé au printemps 2019 par une étude naturaliste de suivi des espèces (lépidoptères, orthoptères et odonates).

Une réflexion sera enfin menée sur l'évolution du transport découverte et sur la mobilité au sens large sur le massif cantalien. 2019 verra aussi la deuxième saison du stationnement payant et le lancement des études pour la labellisation « Rivières Sauvages » de l'Impradine.

CANTAL DESTINATION

Cantal Destination a poursuivi la mise en œuvre d'actions qui ont été recentrées dès 2017 sur ses compétences prioritaires : la promotion, la communication et la mise en marché de la destination Cantal. Ces actions ont été développées en s'appuyant sur deux dynamiques de mutualisation : le fonds commun de promotion et le partenariat avec le Puy-de-Dôme.

3 axes principaux ont été plus particulièrement travaillés pour promouvoir la destination, augmenter sa notoriété et générer des flux touristiques : les relations avec la presse et les médias en général, les salons et les évènementiels et le digital. Sur ces axes, des actions phares sont à souligner en 2018.

LES RELATIONS PRESSE ET MEDIA :

- 25 accueils de journalistes ont été réalisés en 2018. À noter, deux supports prestigieux se sont intéressés au Cantal : The Guardian (2ème quotidien anglais, 400 000 exemplaires et 150 millions de visiteurs sur le site) et le Triporteur de Télématin (cette chronique rassemble en moyenne 2,8 millions de téléspectateurs).
- Travail avec l'équipe de France de trail et le champion cycliste Romain Bardet qui a permis de toucher des médias d'envergure :



reportage sur France 3 Auvergne à la suite de la conférence de presse présentant le partenariat de 3 ans avec la FFA et inaugurant l' « Espace Trail Puy Mary — Volcan Cantal » ; article dans Le Cycle (1er média vélo : 40 000 exemplaires et plus de 50 % en abonnement).

LES SALONS ET LES EVENEMENTIELS

- Cantal Destination a participé notamment à des salons sur la thématique des activités de pleine nature, par exemple le salon du randonneur à Lyon et sur la thématique de la gastronomie, comme à Valence pour le festival Valence en gastronomie. Cantal Destination était présent au Salon de l'Agriculture de Paris, au sommet de l'élevage...
- Cantal Destination était également présent sur des évènementiels locaux : La Pastourelle, l'UTPMA...

LE DIGITAL

- Cantal Destination administre la place de marché départementale et anime le réseau des utilisateurs (prestataires, Offices de Tourisme, évènements). L'agence assure également le suivi des 470 opérateurs touristiques cantaliens présents sur la place de marché via l'outil Open Pro. Ainsi, le chiffre d'affaires généré sur la place de marché Cantal par les sites de réservation mis à disposition des prestataires est de 616 466 €. Le volume d'affaires généré sur cette place de marché est en augmentation de 32 % en 2018 par rapport à 2017.
- Le site Internet de Cantal Destination www.cantal-destination.
 com a intégré en 2018 les données issues de la base régionale Auvergne Rhône-Alpes. Ce site sera amené à évoluer vers un site de destination Cantal Puy-de-Dôme : Auvergne Destination Volcans. Cantal Destination et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme ont engagé en 2018 un travail de création avec une agence de communication pour mettre en ligne pour la saison 2019 un outil de promotion mutualisé.

ÉCONOMIE: ACCUEIL D'ACTIFS

ÉCONOMIE: ACCUEIL D'ACTIFS

Dépuis 2016, le Conseil départemental a dû faire évoluer ses dispositifs d'aides aux entreprises et au secteur associatif et a structuré une politique d'accueil d'actifs volontariste.

AIDES AUX ENTREPRISES

Le service Accueil-Agriculture-Tourisme a continué de gérer les engagements pris jusqu'à fin 2015 dans le cadre des différents dispositifs de soutien aux entreprises (FADAC/FADEC/F2AC) ainsi que le recouvrement des aides accordées sous forme d'avances remboursables. L'année 2018 été marquée par la mise en œuvre du « Pacte régional pour le Cantal », dans lequel la Région s'engage à mobiliser sur la période 2016-2021, une enveloppe de 10,6 millions d'euros pour l'emploi et l'investissement dans les entreprises cantaliennes, ainsi qu'une enveloppe de 3,2 millions d'euros pour la mise en place d'aides pour le secteur de l'économie de proximité. De même, le Conseil départemental a obtenu de la Région la création d'une antenne départementale de l'Agence régionale de développement économique : Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises : une convention a été signée à cet effet entre le Conseil départemental et le Conseil régional le 5 octobre 2017. Cette antenne a été opérationnelle dès le mois de mars 2018. Elle est pilotée par un comité de développement territorial Cantal, co-présidé par MM. Marleix et Moins, qui associe également les élus consulaires ainsi que des chefs d'entreprises du département. Les Services de l'Agence et du Département ont conduit plusieurs actions communes en 2018 comme la réalisation d'un stand pour le Salon Virtuel de l'Emploi « le Cantal et vous ça matche » ou la Session d'Accueil d'Actifs par exemple.

ACCUEIL DE NOUVEAUX ACTIFS

L'inversion de la courbe démographique et l'attractivité du territoire sont identifiées comme les principaux défis du « Projet Cantal 2025 » voté à l'unanimité en décembre 2014 par l'Assemblée départementale. Ce projet affirme notamment un objectif de croissance de 1 % de la population départementale à échéance de 2040 pour s'inscrire au-dessus du scénario médian élaboré par l'Insee. Dans ce contexte, une journée de réflexion sur la démographie a été organisée en partenariat avec l'Etat le 13 octobre 2017 ; elle a donné lieu à la constitution d'ateliers (mai et juillet 2018), au cours desquels ont émergé différentes pistes de réflexion qu'il conviendra d'approfondir et de mettre en œuvre dès cette année.

Dès 2015, le Département s'est employé à structurer une politique d'accueil de nouveaux actifs en lien avec ses partenaires que sont notamment les territoires (EPCI et Pays), les chambres consulaires, Pôle Emploi, la Région et Cantal Destination.

Dans ce cadre, il a été accompagné jusqu'au 31 décembre 2018 par des crédits FEDER au titre d'un **Appel à Projet Massif Central sur l'Accueil d'actifs** sur une partie de son programme (participation à des salons et opération à destination des touristes **« Et si vous restiez dans le Cantal ? »**).

Le GIP (Groupement d'Intérêt Public) Massif Central a lancé, en fin d'année 2017, un nouvel appel à projets intitulé « **Relever le défi démographique** » qui permettra aux territoires retenus de bénéficier de crédits du Programme Opérationnel FEDER Massif central et de la Convention de Massif (FNADT).

Cet appel à projets visait à soutenir les territoires mettant en



œuvre une politique d'attractivité et d'accueil articulée autour de 4 axes d'intervention :

- le développement de la culture de l'accueil,
- la construction d'une offre globale d'installation et d'intégration de nouveaux actifs,
- la diffusion des offres globales, la promotion territoriale et la prospection,
- l'accompagnement des porteurs de projets candidats à l'installation.

Le dossier départemental cantalien a reçu un avis favorable lors du comité de programmation du 17 octobre dernier sur la base des financements suivants :

- Subvention FNADT : 39 196 € (30 % d'une assiette éligible de 130 654.06 €TTC).

ÉCONOMIE: ACCUEIL D'ACTIFS

- FEDER : 24 818.90 € (19.24 % d'une assiette éligible de 129 021.64 €TTC).

Ce programme a fait l'objet d'une construction concertée avec les différents acteurs membres du **Comité de pilotage Accueil** et notamment les territoires retenus depuis à l'AAP (les trois Intercommunalités du Pays d'Aurillac via l'ADEPA et la Communauté de Communes du Pays de Salers).

- **Organisation de la Session d'accueil d'actifs**: pour cette 24^{ème} session, qui a eu lieu sur le territoire du Syndicat Mixte du Puy Mary - Volcan du Cantal les 17, 18 et 19 octobre derniers, le Conseil départemental du Cantal et ses partenaires ont accueilli 20 porteurs de projet en couple ou en famille soit 35 personnes venues de toute la France, de Belgique et même du Japon. Elles ont pu ainsi découvrir le territoire et ses offres en matière de créations d'activité ou de reprises d'entreprises, au cours d'échanges avec de nombreux élus et professionnels, y compris des nouveaux arrivants. Tout le réseau d'accueil se mobilise maintenant pour trouver des solutions adaptées à chacun.



- Animation d'un site internet départemental dédié à l'accueil : Depuis 2017, le site www.cantalauvergne. com dédié à l'accueil d'actifs et à l'attractivité regroupe des informations sur les opportunités d'installation dans le Cantal (reprises d'entreprises, emplois disponibles, locaux et terrains vacants...), les sessions d'accueil d'actifs, les opérations spécifiques et l'actualité dans tous les secteurs d'activité, avec un volet interactif (demande de renseignements ou inscription aux sessions d'accueil en ligne par exemple)...
- La participation au Salon Virtuel de l'Emploi piloté par la CCI et Pôle Emploi « le Cantal et vous ça matche » qui s'est déroulé du 26 novembre au 15 décembre 2018. En

partenariat avec la CABA et Auvergne Rhône Alpes Entreprises, le Conseil départemental y a proposé un stand pour présenter le territoire et mettre en place un contact unique pour les candidats à l'installation.

- L'organisation d'une soirée départementale d'accueil des nouveaux arrivants : depuis 2010, le Conseil départemental organise une fois par an, à l'automne, une soirée conviviale permettant aux néo-cantaliens de connaître les services du Département et de différents partenaires (offices de tourisme, associations départementales...). Cette opération, réalisée en partenariat avec Cantal Destination, a permis en 2018 d'inviter environ 800 personnes installées au cours des 10 mois précédents et de leur présenter une trentaine de stands avec animation et buffet de produits locaux.

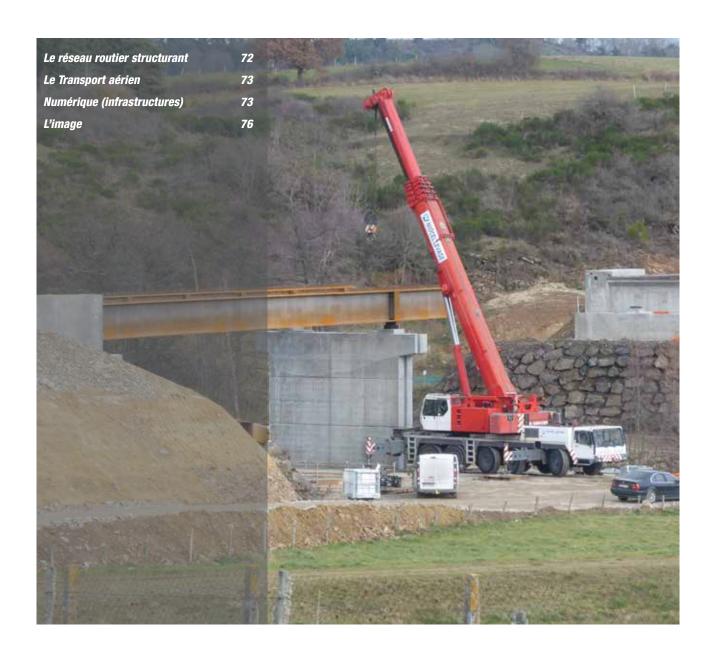
Au-delà de ces différentes actions, le Conseil départemental mène des actions spécifiques en matière d'accueil dans deux domaines :

- le numérique et le télétravail, en s'appuyant sur le réseau CyberCantal Tiers Lieux et le Pass Actifs Mobiles ;
- les secteurs de la santé et du médico-social: pour pallier la désertification médicale, des partenariats ont été engagés avec COEF15-Santé, l'Ordre des médecins du Cantal, les CLS, l'ARS, l'AMBAC ... A la suite de réalisation de la plaquette « Nous sommes médecins dans le Cantal, Rejoignez notre équipe! » en 2016, et d'un volet dédié aux métiers de la santé sur le site internet www.cantalauvergne.com. Plusieurs actions ont été réalisées dont en 2018 : organisation des soirées d'accueil et de départ pour les internes en stage dans le Cantal (Le Conseil départemental du Cantal est organisateur et financeur de ces soirées d'accueil, avec un cofinancement de l'ARS pour 2018. 5 soirées organisées en 2018 environ 40 à 50 participants à chaque fois.), présence à des salons ou manifestations d'internes, accompagnement personnalisé des étudiants durant leur stage...



OUVERTURE

L'ouverture du territoire a été identifiée comme une priorité pour renforcer l'attractivité et le développement du Cantal. Il s'agit d'une condition nécessaire indispensable. Elle comprend plusieurs composantes développées ci-après.



LE RÉSEAU ROUTIER

L'ouverture physique du département est une condition de son développement et du renforcement de son attractivité. En ce sens, c'est la priorité absolue du Cantal. Améliorer les temps d'accès et le confort des déplacements s'ajoutent à la nécessité de développer les infrastructures de communication numérique. L'ouverture du territoire, c'est aussi sa lisibilité, sa notoriété, et en ce sens, la question de l'image du Cantal est majeure.

Les objectifs opérationnels consistent à améliorer à court terme les raccordements de notre réseau aux autoroutes A89, A20 et A75. Concernant les contrats de partenariat,

• La RD 120 entre Aurillac et le département de la Corrèze -Section Prentegarde – Montvert :

Pour rappel cet aménagement a été mis en service le 18 décembre 2015. Pendant l'année 2018, le parc départemental a aménagé en régie l'aire d'arrêt situé avant Montvert afin d'améliorer le confort des usagers de cette route. L'essentiel du budget 2018 de cette opération a été consacré au paiement des loyers dus au partenaire ainsi qu'aux règlements des travaux soit liés aux acquisitions foncières, soit préalables aux transferts de domanialité.

Les dépenses 2018 liées à cette opération sont de 11 000€ hors versement des loyers de 1 670 000€.

• La RD 926 avec le contournement nord de Saint-Flour : Le Département a signé le contrat de partenariat en Janvier 2017 avec le groupe NGE, suite à la validation du titulaire par l'Assemblée de décembre 2016.

Le début de l'année 2018 a vu aboutir la phase de conception du projet par le partenaire et la mise à disposition de l'essentiel des terrains par le Département. Le Département a dû lancer une expropriation qui a abouti fin 2018 après 18 mois de procédures administrative et judiciaire, par la mise à disposition des derniers terrains.

L'année 2018 a vu aussi la fin des diagnostics archéologiques en zone boisée, mais également la réalisation de fouilles préventives sur le site du pont du GR4 où des vestiges remarquables de l'âge du fer ont été trouvés.

Enfin les travaux de terrassements et d'Ouvrages d'Art ont commencé en mars 2018, conformément au planning du contrat, le suivi de la phase réalisation qui doit durer 22 mois mobilise régulièrement les agents du Département afin de s'assurer du respect du contrat par le titulaire.

En outre la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée dans le cadre d'un pacte pour le Cantal signé le 24 mai 2016 à financer les investissements sur le réseau structurant et notamment elle amène une subvention d'investissement de 15 M \in (3 x 5 M \in) dont le 2° versement est intervenu début 2018

Les dépenses 2018 correspondent au paiement des fouilles archéologiques préventives, de l'interconnexion de la source de la Naute et des acquisitions foncières, notamment les sommes consignées en fin d'année.

Elles sont de 429 000 €, hors versement de la subvention régionale de 5 M€.

Au-delà de ces deux contrats de partenariat, l'ensemble des opérations du Pacte Régional pour le Cantal a fait l'objet d'études techniques ou de suivi d'études au sein du Service Investissement et Programmation en 2018.

- la RD 922 entre Aurillac et Mauriac Section Grand tournant – Col de Fontbulin : cette opération consiste à créer une 3° voie et à sécuriser les carrefours. Après concertation avec les élus communaux concernés et dispense d'évaluation environnementale obtenue de la DREAL en Juillet 2017, le projet a été mis au point et les acquisitions foncières sont guasi finalisées.
- La RD 922 entre Aurillac et Mauriac Créneaux de dépassement de Saint-Martin Valmeroux : cette opération consiste à créer 3 créneaux de dépassement de part et d'autre du bourg et à sécuriser les carrefours. Après concertation avec les élus communaux concernés et dispense d'évaluation environnementale obtenue de la DREAL en Décembre 2018, les projets ont été mis au point et les acquisitions foncières sont en cours.
- la RD 922 pour le contournement de Salins : Différentes études de tracé ont été réalisées en 2017 et en 2018, l'état initial de l'environnement et l'étude agricole ont été réalisés.
- La RD 922 entre Mauriac et la Corrèze Section Boissières - La Besseyre: Cette opération consiste à créer une 3° voie et à sécuriser le carrefour d'accès à Jaleyrac ainsi que les arrêts de bus. Après dispense d'évaluation environnementale obtenue de la DREAL également en Juillet 2017, le projet a été mis au point ainsi que le dossier permettant d'engager les acquisitions foncières.
- La liaison RN 122 / RD 120-922 Contournement Ouest d'Aurillac : Après étude de différentes variantes et réalisation d'une étude du contexte agricole en 2017, l'état initial de l'environnement d'une durée d'un an a été mené en 2018.
- La RD 926 pour le contournement d'Ussel : Différentes études de tracé ont été réalisées en 2017 et en 2018, l'étude agricole a été réalisée par la Chambre d'Agriculture.
- La RD 926 pour le contournement de Murat : l'APS a été réalisé et une concertation avec les services de l'Etat (DREAL) a été faite en 2018 : la DREAL s'est engagée à financer sa part des études correspondant à la partie Est du contournement.

Les dépenses d'études 2018 liées à ces opérations sont de 78 000 €.

LE TRANSPORT AÉRIEN

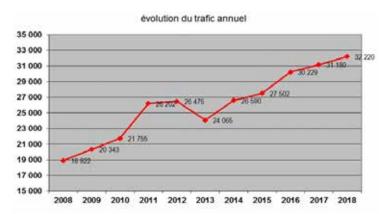
Véritable atout stratégique d'un territoire cantalien peu desservi par les trains ou l'autoroute, la ligne aérienne Aurillac Paris est exploitée par la compagnie HOP! jusqu'au mois de mai 2019, année du reconventionnement de la délégation de service public. Malgré les difficultés d'exploitation rencontrées avec la compagnie HOP!, la liaison connaît une fréquentation croissante depuis plusieurs années. Plus de **32 000 passagers** ont emprunté cette liaison en 2018 soit un trafic supplémentaire de plus de 40 % depuis 4 ans.

Le succès croissant de la ligne a justifié la modification des Obligations de Services Publics qui va se concrétiser en termes de fréquence par une **troisième rotation** en semaine et une diminution du nombre de jours de délestage en août à partir du 1^{er} juin 2019.

Vu les délais de reconventionnement, le Conseil départemental a lancé en 2018 la procédure de délégation de service public afin que le nouveau contrat d'exploitation puisse débuter le 1^{er} juin 2019.

Le Département participe également aux dépenses d'exploitation de l'aéroport de Tronquières ainsi qu'au renouvellement des infrastructures aéroportuaires, ces prestations étant pilotées par la CABA.

Le Département apporte également une contribution au fonctionnement de l'aérodrome de Coltines.





LE NUMÉRIQUE

LE TRES HAUT DEBIT

Le Conseil départemental du Cantal est engagé avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et les trois autres départements de l'ancienne région Auvergne dans le programme Auvergne Très Haut Débit, déployé en trois phases de 4 ans (2013/2017 – 2017/2021 – 2021/2025). Au terme de la première phase, fin 2017, **100 % des foyers cantaliens ont accès à un débit internet supérieur à 8 Mb/s** (contre 65 % en 2013). 37 % peuvent prétendre à un débit de 100 Mb/s et au-delà grâce au déploiement de la fibre optique. Le pourcentage de foyers directement connectés à la fibre optique sera porté à plus de 70 % à la fin de la phase 2 (2021) et à environ 91 % au terme de la phase 3 en cours de négociation.

Lancés en 2013, les travaux se déroulent dans le cadre de jalons de six mois : les premiers équipements installés dans le département dans le cadre du programme Auvergne THD ont été réceptionnés fin janvier 2014 au terme du jalon 1 ; les derniers équipements prévus dans le cadre de la phase 1 ont été réceptionnés en 2017 au terme du jalon 8, la phase 2 a débuté le 1^{er} août 2017 conformément au calendrier prévu.

Le Conseil départemental du Cantal a voté une délibération le 26 juin 2015 pour affermir la 2° tranche du programme Auvergne THD (pour la période 2017-2021) afin de s'assurer de sa réalisation avant la fusion des Régions. Elle porte la participation du Département à 13,5 millions d'euros pour les deux premières phases. Pour l'heure, le coût total pour le Cantal ressortirait à 17,2 millions d'euros pour les trois phases.

Quatre technologies sont utilisées :

• Le déploiement de la fibre optique :

<u>o Phase 1</u>: Bassignac, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Jaleyrac, Massiac, Mauriac, Maurs, Murat, Riom-ès-Montagnes, Saint-Etienne-de-Maurs, Le Vigean, Ydes ont étaient couvertes, les ouvertures commerciales sont effectives sur toutes ces communes.

O Phase 2 : Allanche, Alleuze, Anglards-de-Saint-Flour, Cassaniouze, Champagnac, Chaudes-Aigues, Condat, Coren, Cussac, Jabrun, Junhac, La Chapelle-d'Alagnon, Landeyrat, Laroquebrou, Laveissière, Le Rouget, Les Ternes, Leynhac, Marcenat, Marchastel, Menet, Montboudif, Montsalvy, Neuvéglise, Paulhac, Polminhac, Quézac, Roffiac, Ruynes-en-Margeride, Saignes, Saint-Cernin, Saint-Chamant, Saint-Georges, Saint-Gérons, Saint-Mamet-la-Salvetat, Saint-Martin-Valmeroux, Salins, Sériers, Siran, Tanavelle, Tiviers, Trizac.

• La montée des débits DSL :

Au-delà des communes d'implantation, ces nœuds de raccordement desservent également le plus souvent une partie des communes limitrophes.

- o <u>Phase 1</u>: Albepierre-Bredons, Cassaniouze, Chaudes-Aigues, Coltines, Drugeac, Fontanges, Glénat, Labesserette, Marcenat, Marcolès, Neuvéglise, Parlan, Pierrefort, Roumegoux, Rouziers, Saint-Chamant, Saint-Illide, Siran, Valette.
- o Phase 2: Junhac, Landeyrat, Pleaux.
- La voie hertzienne (Wifimax) : les antennes Wifimax installées en 2014 desservent les communes de Loubaresse, Oradour, Saint-Saturnin, Boisset, Prunet, Saint-Bonnet-de-Salers, Saint-Cirgues de Malbert, Saint-Gérons et Saint-Poncy.
- Le satellite: les foyers cantaliens qui n'auront pas la possibilité d'accéder à un débit minimum de 8 Mb/s via les solutions filaires ou hertziennes à échéance de fin 2021 peuvent opter pour une solution satellite. Ils peuvent bénéficier dans ce cadre d'une aide de la Régie Auvergne Numérique à hauteur de 400 € pour l'achat des équipements nécessaires (offre réservée aux particuliers, pour les seules résidences principales).

Chaque Cantalien peut vérifier son éligibilité au programme Auvergne Très Haut Débit en saisissant son numéro de téléphone sur le site internet **www.auvergnetreshautdebit.fr** (rubrique « Testez l'éligibilité de votre ligne »).

De plus, pour l'ARCEP, les RIP doivent étendre la couverture des communes FTTH vers certains logements isolés répondant à des critères définis par l'Autorité.

Pour la phase 1, la complétude du Cantal représentait 386 logements sans surcoût pour le département. En phase 2, la complétude de couverture a été stoppée dans le cadre de négociation de la phase 3. Celle-ci devait concerner 140 communes de la Région (43 sur le Cantal).

Les négociations concernant la phase 3 sont en cours entre la Régie Auvergne Numérique et la filiale d'Orange : Auvergne Très Haut-Déhit

En effet, le contexte des RIP a fortement évolué ces derniers mois avec notamment une implication très forte d'Orange sur ce marché qui entraîne des coûts plus bas pour les collectivités qui ont récemment contractualisé avec les opérateurs. D'avoir fait figure de pionnier ne doit pas nous pénaliser in fine, d'où notre volonté forte de négocier au mieux avec Orange et l'Etat les conditions d'affermissement de la phase 3, tant au niveau des tarifs que des taux de couverture.

Concernant l'agglomération d'Aurillac et la ville de Saint-Flour, le **programme AMII** est mis en œuvre par les opérateurs privés engagés par convention avec les collectivités à déployer à leurs frais la fibre optique d'ici 2020.

LA TELEPHONIE MOBILE

Le téléphone mobile est un objet de vie quotidienne pour nos concitoyens, mais aussi un outil de travail indispensable pour les entreprises, les artisans ou les professions libérales. La couverture en téléphonie mobile des territoires ruraux contribue particulièrement à leur attractivité, à leur développement économique et à leur capacité à créer ou à maintenir des emplois, elle est aussi un puissant facteur de lien social.

Plusieurs plans successifs nationaux ont permis au Département, maître d'ouvrage, de desservir plus d'une centaine de communes classées en zone blanche pour un montant total de 2,5 M€. Trois projets sont en cours :

- La construction d'infrastructures passives destinées à la téléphonie mobile appel à projets national **« zones blanches - centres-bourgs »**, lancé en 2016 pour desservir les centres-bourgs encore en zone blanche : 268 communes dans cette



situation ont été identifiées au niveau national. Pour le Cantal, les deux communes de Peyrusse et Jou-sous-Monjou.

Le Conseil départemental assure la maîtrise d'ouvrage. Les coûts liés à la construction de ces infrastructures seront couverts à 80 % par l'Etat, dans la limite d'un plafond de dépenses de 130 000 € par site.

Le site de Peyrusse a été ouvert en décembre 2018 en 4G par l'opérateur leader Orange, celui de Jou-sous-Monjou devrait ouvrir en 4G en mai par l'opérateur leader Free.

- L'appel à projets **« 1300 sites mobiles stratégiques »,** lancé en avril 2016 a pour objectif d'apporter d'ici quatre ans la téléphonie et l'internet mobiles à des zones de développement économique et touristique qui ne sont actuellement couvertes par aucun opérateur. Le Conseil départemental a mené un travail cartographique ainsi qu'une enquête auprès des EPCI, des offices de tourisme et des professionnels du tourisme (via Cantal Destination) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie afin de repérer les sites susceptibles d'être concernés. Au final, 10 sites ont été identifiés et proposés à la candidature dans le cadre de la réponse à cet appel à projets coordonnée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Sur les 10 sites proposés par le Cantal, 3 ont été retenus, à savoir :

- o Garabit-Vallée de la Truyère (communes de Faverolles, Anglards-de-Saint-Flour, Ruynes-en-Margeride, Loubaresse, Alleuze, Fridefont, Lavastrie).
- o Col de Prat de Bouc (communes d'Albepierre-Bredons, Paulhac, Brezons).
- o Lac de Lastioulles (Trémouille).

Concernant les Crêtes de la Margeride et le Mont-Mouchet, la couverture sera améliorée par un pylône irrigant le musée de la résistance du Mont Mouchet, sur le département de la Haute-Loire.

L'Etat prendra en charge 50 % du coût de la construction des pylônes dans la limite de 75 000 € par site ; les 50 % restants sont à la charge de la Région et du Département, la Région assurant la maîtrise d'ouvrage.

TÉLÉPHONIE MOBILE : LE NEW DEAL MOBILE !

Les travaux menés entre le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs ont visé à répondre à la problématique de la téléphonie mobile en faisant le choix de **prioriser l'objectif d'aménagement du territoire** dans les conditions d'attribution des fréquences 900, 1800 et 2100 MHz dont les autorisations arrivent à terme entre 2021 et 2024, et pour lesquelles l'Arcep mènera en 2018 une procédure de réattribution.

L'ensemble des obligations, qu'elles fassent l'objet d'engagements immédiats ou qu'elles soient inscrites dans les futures autorisations, revêtiront ainsi le caractère d'obligations contraignantes pouvant faire l'objet de sanctions par l'Arcep en cas de non-respect.

Elles concernent, d'une part, l'amélioration des services voix

et données mobiles, et, d'autre part, l'utilisation de la 4G en vue d'améliorer le service d'accès fixe à Internet.

LE PLAN « NEW DEAL »:

Les opérateurs auront une obligation visant à améliorer de manière localisée et significative la couverture.

Pour ce faire, un dispositif prévoyant la couverture de 5 000 nouvelles zones par opérateur sera mis en œuvre + 500 zones équipées en 4G fixe par opérateur.

Ainsi, le Gouvernement fournira une liste de zones dans ce cadre, 600 zones en 2018, 700 en 2019, 800 en 2020, 2021 et 2022, puis 600 par an et par opérateur au-delà (à comparer aux 541 zones blanches identifiées ces trois dernières années selon l'ancienne définition).

Pour chaque année de la période, le Gouvernement arrêtera, **en concertation avec les collectivités territoriales,** la liste des zones à couvrir au titre de ce dispositif.

S'agissant des **axes routiers prioritaires**, Orange, SFR et Bouygues Telecom s'engagent à **assurer leur couverture en voix/SMS et en très haut débit mobile (4G) d'ici fin 2020** avec un premier niveau de qualité.

Pour ce qui est du **indoor (intérieur des locaux),** Orange, SFR et Bouygues Telecom s'engagent à mettre en service en 2018 **les services Voix et SMS sur wifi** sur leur cœur de réseau, et activer l'option par défaut pour tous les clients ayant un terminal compatible. Free Mobile, quant à lui, s'engage à mettre en service la Voix et les SMS sur wifi d'ici fin 2019, ou une offre Femtocell apportant un service équivalent.

Ces opérations sont intégralement à la charge des opérateurs.

Pour le département, le plan représente une opportunité à plusieurs titres :

- La couverture est encore imparfaite, bien que les centresbourgs soient traités. On peut estimer le besoin entre 60 et 80 pylônes pour assurer une couverture avoisinant les 100 % du territoire.
- Les habitats traditionnels cantaliens, aux murs épais, souffrent d'une insuffisance en couverture indoor. L'ouverture du wifi pour les GSM sera d'un apport considérable.
- La desserte en 4G comme annoncée permettra, via la 4G fixe, d'apporter une première réponse au Très Haut-Débit.

Le Département joue un rôle central dans le dispositif, en identifiant et en priorisant les zones blanches du département en liens étroits avec les EPCI, la Région, l'Etat et les opérateurs. Une première liste de 18 zones à couvrir a déjà ainsi été élaborée.

Le Département du Cantal travaillant de concert avec l'Etat et la Région et les EPCl se voit doté d'un certain nombre de pylônes : 18 en 2018. La construction, l'équipement et la maintenance de ces infrastructures seront à la charge des opérateurs de téléphonie mobile. Deux arrêtés établissent la liste des pylônes. Pour le Cantal l'arrêté n°1 inclut la commune de Lavastrie, pour

l'arrêté n°2 le Département, l'Etat et les EPCI ont validé les sites suivants : Puy-Mary - Mandailles-Saint-Julien, Anglards-de-Salers, zone Touristique de Lanau, Lac de Saint-Etienne-Cantalès, Saint-Martin-Cantalès, Saint-Santin-Cantalès, Ladinhac, Le Monteil, Laurie, Raulhac, La Monselie, Freix-Anglards, Lavigerie, Molèdes, Trizac, Arpajon-sur-Cère, Albepierre-Bredons, Saint-Etienne-de-Carlat.

Nous devrons ainsi faire remonter, une nouvelle liste de zones à desservir tous les ans.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMERIQUE (SDUSN)

L'accélération des usages numériques est une réalité incontournable qui impacte notre quotidien, tant professionnel que privé. C'est pourquoi, en complément de notre action en faveur de l'aménagement numérique du territoire, le Département a souhaité mettre en place une réelle stratégie en faveur du développement des usages du numérique, identifiés comme des leviers de croissance et de modernisation, au travers d'un

Schéma Directeur des Usages Numériques.L'article 69 de la Loi pour une République numéri

L'article 69 de la Loi pour une République numérique introduit la possibilité pour les collectivités territoriales qui le souhaitent de mettre en place des stratégies de développement des usages

et des services numériques. Il s'agit notamment de « favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire ainsi que la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique ».

2018 a permis de travailler dans un premier temps à la réalisation d'un état des lieux et d'une concertation des acteurs pour mieux évaluer les attentes. Dans ce cadre, une enquête a été proposée à l'ensemble des communes. En parallèle, le chef de projet a eu un entretien avec chacun des membres du comité de pilotage ou leurs représentants pour compléter ce recensement (Région, EPCI, Préfecture, Villes d'Aurillac, de Saint-Flour ou de Mauriac, opérateurs, consulaires...). Cette première phase de diagnostic a été présenté au comité de pilotage du 3 décembre 2018.

Une seconde phase vient de s'ouvrir et l'organisation de deux « ateliers jeunes » en partenariat avec le CIED.

Ce processus se poursuit à présent autour de projets et de fiches actions à imaginer afin de permettre à l'Assemblée délibérante de voter, en juin 2019, sa Stratégie de développement des Usages et des services Numériques pour le Cantal.

Cette stratégie, pourra concerner, d'une part, la modernisation des missions internes et, d'autre part, l'accompagnement et le soutien au développement des services numériques destinés aux populations et aux territoires.

L'IMAGE

Changer le regard porté sur notre département, changer l'image du Cantal, mettre le Cantal dans l'axe des caméras, c'est un travail de fond, de réseaux, **une vraie mission de lobbying.**

Ce travail est celui de la cellule communication au sein du Cabinet autour duquel se réunissent périodiquement les principaux acteurs de la communication du département. Ainsi, les responsables du Lioran, du Puy Mary, de Caleden, de Cantal Destination travaillent ensemble, mutualisent et mettent en synergie et cohérence leurs différentes initiatives communicantes. Cette démarche de communication nourrit trois ambitions : donner de la fierté, valoriser la destination Cantal, améliorer l'attractivité du Cantal.

Cette démarche de communication lancée il y a 10 ans, nous l'avons souhaitée simple, pragmatique et surtout partagée. Elle est symbolisée et incarnée par notre **marque territoriale Cantal Auvergne**. Ce rectangle rouge est devenu la marque des Cantaliens qui se sont appropriés en nombre leur désormais célèbre «marque rouge».

Cette marque s'est d'ailleurs mise en adéquation et en cohérence avec la démarche de marketing coordonnée en Auvergne

par l'association **Marque Auvergne** à laquelle le Conseil départemental a décidé d'adhérer.

Les **réseaux sociaux**, Twitter, Facebook, Instagram ont pris une part prépondérante. Ce sont des modes d'information et de communication à part entière, ce que d'aucuns appellent la communication digitale. Aujourd'hui, Cantal Auvergne c'est une page **Facebook** avec plus de **23 000 J'aime, Twitter** et ses **3 900 followers**, et **2 600 abonnés Instagram**, c'est aussi une **présence régulière dans les grands médias** et tout particulièrement à la **télévision** sur les chaînes nationales.

Multiplier les occasions de faire apparaître ce signe de reconnaissance, faire parler du Cantal et de l'Auvergne partout et par tous les moyens, c'est l'objectif de notre démarche de marketing viral, conduite à moindre coût.

Notre action s'appuie aussi sur des **évènementiels** (Salon de l'Agriculture en particulier, et les nombreuses actions conduites par Cantal Destination, notre agence événementiel tourisme). Notre soutien —toujours maintenu malgré nos contraintes budgétaires- au **festival Eclat** et au **Stade Aurillacois**

Cantal Auvergne s'inscrit aussi dans cette dynamique d'image et de communication.

Toutes ces initiatives mises bout-à-bout contribuent incontestablement à changer le regard porté sur le Cantal, à sa notoriété, et nourrissent un objectif : conforter le solde migratoire du Cantal. Conforter l'attractivité du Cantal passe par une démarche d'ouverture et de communication, c'est tout le sens de l'engagement du Conseil départemental, symbolisée par la **dynamique de marketing territorial Cantal Auvergne** que les **Cantaliens** se sont **massivement appropriés** et qu'ils contribuent à faire vivre.





PRÈS DE 1400 COLLÉGIENS À LA DÉCOUVERTE DE LA STATION DU LIORAN

Pour cette 15^{ème} édition à la découverte de la Station du Lioran, ce sont près de 1400 collégiens qui ont pris gratuitement le chemin de la Station grâce au Conseil départemental. Effectuée durant le temps scolaire, en accord avec les Services Départementaux de l'Education Nationale, l'opération « Collégiens au Lioran » concerne l'ensemble des élèves cantaliens en classe de 4^{ème} des collèges publics et privés, des Maisons Familiales et Rurales de Mauriac, Marcolès et Saint-Flour, ainsi que l'EREA.

DU SKI MAIS PAS QUE!

Si l'objectif premier de cette journée est la pratique du ski alpin, elle a évolué au fil des ans avec un volet pédagogique en collaboration avec la SAEM du Lioran. L'aspect sécuritaire a pris une dimension plus importante dans les animations proposées en matinée, pour aboutir cette année à la mise en place d'une piste pédagogique animée par les pisteurs secouristes de la station. Une manière aussi concrète que ludique d'aborder la notion de sécurité sur les pistes et de sensibiliser un jeune public aux risques liés à la pratique des sports d'hiver.

UNE JOURNÉE FINANCÉE À 100 % PAR LE DÉPARTEMENT

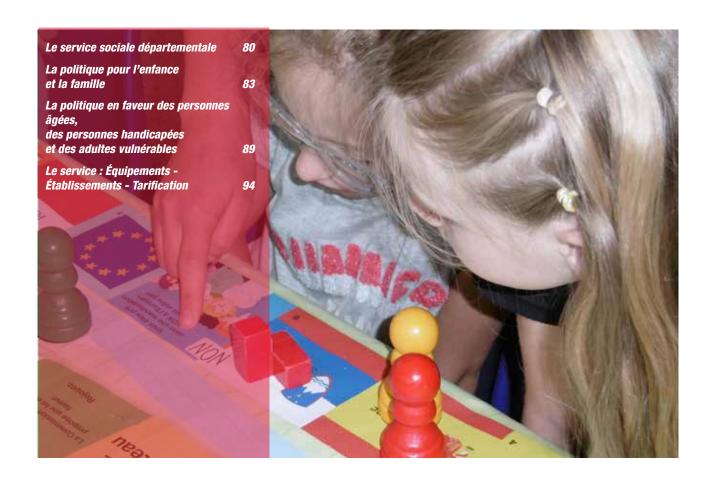
Le Conseil départemental prend en charge la totalité du coût de ces journées pour un budget global de 36 252 € (transport, forfaits, location du matériel, encadrement des cours de ski par les moniteurs de l'ESF et de l'ESI, activité patinoire ou ski l'aprèsmidi et location des salles au Chalet des Galinottes). Cette action rend accessible à tous les collégiens du Cantal la pratique du ski et nombreux sont ceux qui découvrent ce sport pour la première fois grâce au Conseil départemental.

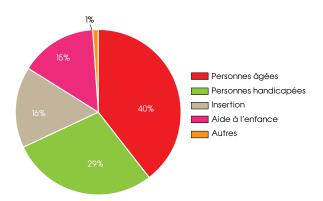
SOLIDARITÉ SOCIALE

LE PÔLE DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

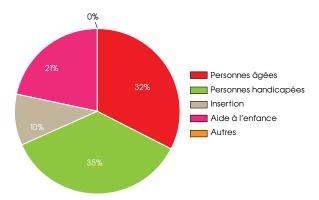
Pour assurer sa mission première, la solidarité, le Département a mobilisé en 2018, hors charges de personnel, 90,7 M€ en dépenses brutes et 62,2 M€. L'évolution de ces montants entre 2017 et 2018 représente + 1,2 % pour les dépenses brutes et + 1 % en dépenses nettes.

Les masses financières engagées en 2017 sont réparties comme suit :





La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a sanctuarisé le rôle des Départements reconnus comme collectivités des solidarités, à la fois territoriales et humaines.



Le rôle de « chef de file du social » des Conseils départementaux a encore été réaffirmé par ce texte.

L'évolution des publics « usagers » par sa massification et sa diversification interroge de fait les pratiques de nos professionnels, le fonctionnement et l'organisation de tous les acteurs du champ social.





Les difficultés à prendre en charge de façon satisfaisante la multiplication des « situations complexes » ou à faire face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires des minima sociaux et de personnes en grande précarité en sont des indicateurs majeurs. Dans un contexte de contraintes financières fortes pour l'ensemble des collectivités et autres acteurs (publics et privés) œuvrant dans le champ des solidarités et d'augmentation de la demande sociale, il s'agit, au-delà de la seule question de l'organisation des services, de faire évoluer l'action sociale départementale.

Les Départements pleinement investis dans le domaine social et médico-social n'ont pas aujourd'hui les moyens correspondants aux missions qu'ils portent. C'est bien en premier lieu, les politiques sociales sectorielles de l'enfance, de l'insertion, ou encore de l'autonomie qui sont très directement concernées par ce désengagement de l'État. Il se traduit principalement par une focalisation croissante au niveau des allocations et ce, au détriment d'un regard large sur l'ensemble de l'offre de service existante et son développement.

Le modèle social est donc à l'épreuve aujourd'hui, mais pour autant des actions sociales de proximité sont engagées, des besoins sociaux sont identifiés et il faut savoir y répondre. Le Département du Cantal est donc à la fois dans ce mouvement national où le désenchantement prime mais compte bien assumer pleinement « sa » politique sociale qui reste le cœur de métier de ses compétences.

La lisibilité, l'efficience de nos actions et interventions sont aujourd'hui indispensables pour se positionner, et continuer à avoir de l'ambition dans ce domaine où les enjeux sont bien l'accès aux droits, la cohésion sociale, l'inclusion des plus fragiles. Bien loin de n'être qu'une dépense, l'action de nos services auprès des plus vulnérables a également des effets sur l'économie et la démographie de notre département.

LE SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL

L'ACTION SOCIALE DE TERRAIN

C'est au travers du professionnalisme de ses équipes pluridisciplinaires et de leurs actions au quotidien que la Direction d'Action Sociale Emploi Insertion (DASEI) veut garantir un service équitable, efficace et au plus près des cantaliens.

En 2018, 83 personnes, ont rempli leurs missions d'accueil, d'information et d'accompagnement auprès de personnes rencontrant des difficultés (personnes isolées ou familles, avec ou sans enfant), quelle que soit la nature de celles-ci.

Prioritairement, les professionnels des 5 services sont intervenus en soutien de la réalisation des démarches administratives et la constitution de dossiers nécessaires pour permettre l'accès au juste droit en matière de protection sociale, de logement et de santé.

UNE ACTION AU PLUS PRES DES TERRITOIRES ET DE SES HABITANTS

Présents sur l'ensemble du territoire grâce aux trois Maisons de la Solidarité Départementale (Aurillac, Mauriac, Saint-Flour), leurs deux antennes de Murat et Riom-ès-Montagnes et ses 37 lieux de permanences, les services d'actions sociales sont organisés pour recevoir, renseigner, orienter et accompagner toutes les personnes en difficulté ou en recherche d'information, notamment dans l'accès aux droits.

Pour l'année 2018, les équipes ont ainsi réalisé 11 523 interventions. Il est également à noter que 1 787 nouveaux fovers ont sollicité les services d'action sociale.

	Aurillac Nord	Aurillac Sud	Saint- Flour	Mauriac	Total
Nombre de nouveaux foyers usagers 2018	519	425	383	460	1787
Nombre de foyers actifs au 20/02/2019	1104	809	513	632	3058
Nombre total de nouvelles actions créées en 2018	3152	3063	2506	2802	11523

<u>Aurillac</u>: 62 % des foyers actifs au 20/02/2019 et 54 % des actions créées en 2018

Saint-Flour : 21 % des foyers actifs au 20/02/2019 et 24 % des actions créées en 2018

<u>Mauriac</u>: 17 % des foyers actifs au 20/02/2019 et 22 % des actions créées en 2018

TYPOLOGIE DES FOYERS ACCOMPAGNÉS

	Aurillac Nord	Aurillac Sud	Saint- Flour	Mauriac
Famille (couple, couple avec enfants et famille élargie)	262	274	229	156
Personne seule	658	358	304	277
Personne seule avec enfant	184	177	99	80

Le nombre et la répartition des demandes sociales confirment la précarité grandissante de la population. Il est à noter l'importance également des personnes isolées que cela soit dans les zones les plus rurales de notre département ou dans les zones plus urbaines.

LES MOTIFS D'INTERVENTION AU TITRE DES MISSIONS DE POLYVALENCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

	Aurillac Nord	Aurillac Sud	Saint- Flour	Mauriac
AIDE à la FAMILLE	2197	2149	1958	1715
Dont Accès aux droits	585	484	970	484
Information - orientation	437	505	551	327
Accompagnement social éducatif et budgétaire	117	77	69	64
Dossier de surendettement	53	44	23	52
Démarches administratives	65	81	75	72
Point conseil budget	120	188	223	184

70 % des interventions des services portent donc sur un accompagnement des foyers dans les démarches du quotidien, prioritairement dans la mise en œuvre de l'accès à leur droit et dans le soutien aux démarches administratives et dans la gestion du budget. Ainsi, les Conseillers en Économie Sociale et Familiale (CESF) ont poursuivi en 2018 sur un volet «préventif», des Ateliers Budget avec la Banque de France et Pôle emploi destinés à outiller chaque participant d'un socle de connaissance de base pour suivre son budget au quotidien et trouver de l'aide en amont du surendettement.

	Aurillac Nord	Aurillac Sud	Saint- Flour	Mauriac
LOGEMENT: Accompagnement, évaluations, actions autour des bailleurs, résiliation bail, expulsion),	397	356	217	214
FSL Accès	87	88	38	44
FSL Maintien	287	264	168	212

Si la question des expulsions est moins prégnante sur les zones de Mauriac et Saint-Flour, la mobilisation du Fonds Social Logement est réelle sur l'ensemble des bassins, que cela soit pour accompagner l'entrée dans un logement mais surtout pour faire face aux besoins en aide « Énergie ».

	Aurillac Nord	Aurillac Sud	Saint- Flour	Mauriac
AIDES FINANCIERES (Hors FSL) - Épicerie sociale —bons colis alimentaires —associations caritatives- aide CD, CAF- CARSAT- ONAC-CPAM MSA	561	550	158	480

La mobilisation des dispositifs d'aides financières représentent 15 % de l'ensemble des actions menées par le service. Chaque professionnel mobilise les dispositifs au regard de ce qui existe et des difficultés de la famille. Ceci peut expliquer la disparité affichée sur Saint-Flour où l'on utilise plus qu'ailleurs des dispositifs autres que l'aide financière directe.

LES AIDES FINANCIÈRES :

Les **Secours d'Urgence** alloués par le Conseil départemental : 233 demandes d'aide financière ont été examinées et 226 dossiers ont fait l'objet d'une décision favorable pour un montant de 51 808.24 €. Le montant moyen de l'aide attribuée par bénéficiaire est de 229.24 €

Le **Fonds d'Action Sociale d'Urgence** (Fonds mutualisé avec la CAF, la CPAM, la MSA et le CCAS d'Aurillac) a continué à être régulièrement sollicité.

Les aides individuelles au titre des **crédits d'insertion** du Département 2018 : 74 demandes (dont 48 émanent des services du Département (TS)) et 26 des partenaires extérieurs (AFAPCA, Pôle emploi, CMA, MSA, PLIE). Ce sont au total 65 aides (44 émanant du Conseil départemental et 21 des autres partenaires) en lien avec la reprise d'emploi, qui ont été accordées pour un montant total de **19 011,81 €.**

On note une baisse des demandes et des aides allouées par rapport à 2017, en lien avec une révision des critères d'attribution et une diminution de l'enveloppe budgétaire.

Ces aides portent sur des actions de différents types (permis B, déplacements + abonnement carte bus, réparation véhicule + équipement véhicule, petit équipement, divers (cantine, garderie))...

En parallèle, les services mobilisent les aides des CCAS, associations caritatives, mutuelles et divers partenaires susceptibles d'intervenir dans la résolution des difficultés rencontrées par les familles.

Les actions autour de la santé sont d'importance sur les territoires les plus ruraux du département sans doute aussi, en raison du nombre d'acteurs et donc des réponses, moins nombreuses sur ces territoires.

	Aurillac Nord	Aurillac Sud	Saint- Flour	Mauriac
SANTE	93	106	371	253

Au-delà de ces interventions sociales en réponse à la demande des usagers, nous pouvons être missionnés auprès du public sans que la personne soit directement à l'origine de la demande. Nous trouvons dans ce cadre l'accompagnement contractualisé au titre du Revenu de Solidarité Active (RSA) et nos missions d'expertise.

Le **Revenu de Solidarité Active** ouvre le droit à un accompagnement social et professionnel individualisé organisé par un référent unique dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque (CER). Sur le Cantal, les orientations sociales sont contractualisées avec les services d'action sociale du Département. En 2018, 1035 interventions soit 9 % de l'activité des services d'action sociale sont consacrés à cette mission : formalisation des Contrats d'Engagement Réciproque, accompagnement dans le cadre du contrat, actualisation des objectifs...

Les démarches de développement social local (DSL) et d'animation territoriale ont continué à être largement développé sur l'ensemble des services d'action sociale :

- Aurillac nord : poursuite du groupe de soutien (rompre l'isolement, maintenir le lien social) composé de personnes bénéficiaires du RSA ou percevant les minimas sociaux, financé sur des crédits d'insertion. Réseau du « Fait-Tout ensemble », intervention en soutien aux habitants sur les 4 groupes existants « atelier du bien-être ». « Les bons fêteurs », « éco-récup » et
- « la roue du changement » (dernier groupe qui s'investit sur des jardins partagés).
- Aurillac sud : poursuite de l'action « mieux vivre ensemble » sur le quartier prioritaire (action désormais portée par le conseil citoyen rattaché au centre social de Marmiers, donc les travailleurs sociaux sont présents sur le déroulé de ces actions mais n'en sont plus directement acteurs).
- Saint-Flour : atelier confitures, « fable du conso », « info Co MILO »,
- Mauriac : participation à une action partenariale pilotée par la CAF et destinée à des familles du secteur de Mauriac au moment des fêtes de Noël : repas de Noël suivi d'un spectacle de magie organisé pour 92 personnes (adultes et enfants), le 22 décembre. « Café Santé » initié par le Service d'Action Sociale et mis en œuvre au niveau du SEI dans le cadre d'un marché public. Préparation de la Charte territoriale des solidarités avec les aînés 2018-2021 sur le canton de Mauriac qui a pour vocation de lutter contre l'isolement et de développer les solidarités et les services autour des aînés sur les territoires ruraux les plus isolés (lancement vendredi 31 janvier 2019).

LA MISSION D'EXPERTISE

Les interventions au titre de la Protection de l'enfance :

En 2018 les services d'action sociale ont participé à l'évaluation de 120 informations préoccupantes (IP) concernant 216 enfants.

Les démarches dans le cadre des procédures d'adoption : 23 actions réalisées en 2018 (agrément-suivi de l'enfant) dont 6 sur Aurillac Nord, 8 sur Aurillac Sud, 7 sur Saint-Flour et 2 sur Mauriac).

Les demandes de Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) instruites par les services d'action sociale à l'attention d'adultes vulnérables. Il s'agit de mesures administratives qui concourent à un accompagnement adapté permettant d'envisager le retour à l'autonomie. Elles ont fait l'objet de 71 évaluations préalables par les services : 45 sur Aurillac, 14 sur Saint-Flour et 12 sur Mauriac.

Prévention des expulsions : Cette année, les services de l'État ont sollicité les travailleurs sociaux pour 255 demandes d'enquêtes d'expulsion (191 à Aurillac, soit 75 %) aux différentes étapes de la procédure, dont les suites données sont :

- 115 évaluations réalisées au titre des assignations / résiliations de bail.

- 37 évaluations dans le cadre de commandements de quitter les lieux.
- 5 évaluations autour des réquisitions de la force publique.
- 98 rapports de carence (92 à Aurillac et 6 à Saint-Flour) avec impossibilité d'évaluation.

Contrairement aux années précédentes lors desquelles une augmentation régulière était observable, cette activité baisse de 24 % en 2018, certainement en lien avec des actions d'accompagnement social menées en amont, et constitue néanmoins un indicateur certain de la paupérisation des usagers rencontrés.



FAITS MARQUANTS 2018

La DASEI a engagé le déploiement, à compter du 1er janvier 2018, de la nouvelle organisation en lien avec la démarche d'adaptation des services d'action sociale, travaillée en 2017 dans une dynamique participative.

Pour rappel, les principes directeurs de cette démarche sont :

- Mieux répartir les missions et les tâches au niveau territorial de l'organisation des services.
- Définir une organisation qui permette d'assurer l'accès au service social départemental en tout point du territoire dans une logique de proximité mais également à une échelle pertinente pour créer une dynamique d'équipe suffisante et assurer une continuité de service.
- Améliorer les articulations entre travail social et fonctions administratives.
- Définir les règles attendues par les agents et les logiques de solidarité au sein d'une équipe et entre équipes, afin d'apporter un premier niveau de réponse en cas d'absence d'un ou plusieurs agents.

Il a ainsi été acté la création de 14 îlots (première unité d'intervention sur un territoire déterminé, composée d'une équipe identifiée) cohérents au regard des découpages des nouvelles EPCI, des volumes de population présente et des charges d'activité évaluées et correspondantes aux missions menées par les services

En tant que telle, la notion de secteur synonyme de « 1 secteur =

1 travailleur social » disparaît au profit d'un territoire d'intervention plus large composé de plusieurs travailleurs sociaux, d'une CESF et d'un secrétaire de territoire.

La création d'îlots permet de travailler en binôme ou trinôme, facilite les échanges de pratiques sur les dossiers sensibles à l'intérieur d'un même îlot et permet une gestion plus adaptée de l'absence des professionnels.

La mutualisation de la connaissance des partenaires et du profil des usagers permet d'impulser et de conduire de façon adaptée des projets d'actions collectives ou de Développement Social Local.

Ainsi, au sein même de la DASEI, les agents d'insertion peuvent s'appuyer sur ces îlots pour conduire des projets d'insertion adaptés aux besoins et caractéristiques infra départementaux. L'objectif de cette nouvelle organisation est de réduire l'isolement des professionnels et d'équilibrer les charges de travail, de développer les actions collectives.

Un premier bilan, réalisé en juin 2018, a mis en évidence des retours globalement positifs ainsi qu'une effectivité des îlots sur l'ensemble du territoire, à l'exception de 2 rattachés au Service d'action Sociale de Saint-Flour, en lien avec des contextes d'absence prolongée de personnels. Un prochain bilan est programmé en avril 2019.

La nouvelle Directrice DASEI, qui a pris ses fonctions le 1^{er} mars 2019, accompagnera la poursuite de la mise en œuvre et de l'évaluation de cette démarche.

LA POLITIQUE POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE

Protection et prévention médico-sociale : trois services au contact permanent des enfants et des parents du Cantal

Les services de la Direction Enfance Famille accompagnent au quotidien les familles cantaliennes en mettant en œuvre ou en soutenant des actions de promotion de la santé, de suivi des modes d'accueil petite enfance, de prévention et de protection de l'enfance et enfin d'insertion en faveur des jeunes.

LE SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

Ce service joue un rôle essentiel en matière de promotion de la santé et de prévention médicale, sociale et psychologique auprès des familles, des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et des adolescents, en lien avec les services médicaux, sociaux et éducatifs.

Pour assurer ses missions, le Service PMI est organisé en 5 équipes pluridisciplinaires, 4 équipes de circonscription et 1 équipe départementale dédiée aux modes d'accueil de la petite enfance. Elles sont composées d'agents administratifs, de médecins, de sages-femmes, d'infirmières puéricultrices et d'assistantes sociales.

Ses actions s'adressent à tous les parents ; cependant, le service PMI renforce ses interventions auprès des familles en difficulté (troubles des liens parents enfants, carences éducatives, pathologies psychiatriques, addictions, etc.) et/ou traversant des périodes de vulnérabilité (naissance, maladie, handicap, interruption de grossesse, séparations, deuils, etc.).

Les 4 équipes PMI de circonscription au plus près des familles et sur tout le territoire :

- Auprès des femmes enceintes :
 - 527 visites à domicile ont concerné 123 femmes enceintes dont 39 dans le cadre de la surveillance d'une grossesse pathologique.
 - 23 entretiens prénataux du 4ème mois ont été réalisés.
 - 115 séances collectives et individuelles de préparation à l'accouchement ont été organisées sur les 4 circonscriptions.
 - 156 visites post-natales précoces ont été effectuées par les sages-femmes PMI dont 115 dans le cadre du PRADO maternité (avec paiement de ces actes au Conseil départemental par la CPAM).
- Auprès des enfants de moins de 6 ans :
 - Sur les 1144 enfants nés dans le Cantal (dont 684 sur Aurillac,

- 297 sur Saint-Flour et 163 sur Mauriac) 1070 rencontres avec des familles ont été effectuées en période postnatale précoce par les infirmières puéricultrices. Le nombre global de naissances est en augmentation de 18,67 %.
- 3813 actes de puériculture concernant 1399 enfants ont été réalisés.
- 2373 examens médicaux concernant 824 enfants, dont 644 de moins de 2 ans, ont été pratiqués dans les 13 lieux de consultation répartis sur l'ensemble du territoire.
- 1299 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé à 3 ou 4 ans dans les écoles maternelles, dont 331 effectués par un médecin et une infirmière puéricultrice, et 968 par une infirmière puéricultrice seule.
- 86,02 % des motifs d'intervention des infirmières puéricultrices ont concerné la santé, la puériculture et l'accompagnement éducatif des familles, 4,66 % les problèmes sociaux et 9,32 % l'évaluation de situations d'enfants en danger ou en risque de danger dans le cadre de la protection de l'enfance.
- Sur 445 enfants concernés par une demande d'évaluation d'information préoccupante, 90 ont été évalués par les professionnels du service PMI (infirmières puéricultrices et/ ou médecins), dont 61 sur Aurillac Nord et Sud, 16 sur Mauriac et 13 sur Saint-Flour, en collaboration avec les autres professionnels du PSD.
- Auprès des adolescents et adultes :
 - 1187 consultations, concernant 913 personnes ont été réalisées dans les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) par un médecin et/ou une sage-femme, dont 614 ont concerné des mineurs.
 - 597 consultations étaient en lien avec la contraception.
 - 467 entretiens étaient en lien avec l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse), dont 26 concernaient des mineurs.
 - 608 entretiens de conseil conjugal ou de planification ont concerné 748 personnes, dont 376 mineurs.

Par ailleurs, des actions collectives ont été proposées aux parents et futurs parents, aux enfants, aux adolescents et jeunes adultes, sous différentes formes :

- Une **information est proposée aux futurs parents** et parents d'enfants âgés de 0 à 3 ans à Aurillac, Saint-Flour, Mauriac et Riom-ès-Montagnes dans le cadre d'un salon organisé une fois par an : « Salon Planète Bébé Parent mode d'emploi » par la Caisse d'Allocations Familiales en partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Cantal (CIDFF 15). Les équipes de toutes les circonscriptions y participent.
- Lors de la **Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel** en octobre, des rencontres ont été proposées aux parents sur le thème de l'allaitement. Pendant le reste de l'année, ces rencontres ont eu lieu sur un rythme mensuel à Aurillac (11 réunions, 32 personnes).
- A Saint-Flour, un partenariat entre l'équipe de la PMI et l'équipe de la Maternité a permis de concrétiser un projet en commun et qui sera pleinement opérationnel en 2019 : atelier « portage en écharpe et éveil sensoriel du bébé » et « réunion d'information et d'échange sur l'allaitement maternel » se succèderont sur la même journée une à deux fois par mois pour les futurs et nouveaux parents.
- Le lieu d'accueil parent enfant « LAPE'tite récré en famille » a ouvert à Saint-Flour le 3 octobre 2018. Ce nouvel espace de soutien à la parentalité est porté par le CCAS de St-Flour en partenariat avec la CAF et le Conseil départemental. Les professionnelles de PMI et la psychologue ASMS font partie de l'équipe des accueillants. Les futurs parents et parents d'enfants de 0 à 6 ans fréquentent ce lieu, ouvert tous les mercredis matin, très régulièrement.
- 78 séances collectives d'information sur la sexualité, dont 70 en milieu scolaire, proposées sur l'ensemble du département aux adolescents et jeunes adultes par les 3 conseillères conjugales et familiales travaillant dans les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) et ayant concerné 1077 personnes dont 1232 en milieu scolaire.



L'équipe départementale PMI «Mission Accueil Petite Enfance»

Elle accompagne les professionnels de l'accueil de la petite enfance et organise leur formation.

Au 31/12/2018, on dénombre :

- 922 (- 26 en un an) assistantes maternelles offrent 3036 (- 84 en un an) places d'accueil pour 2742 (+ 42 sur un an) enfants accueillis.
- 90 (- 3 sur un an) assistants familiaux (dont 57 sont employés par le Service de l'ASE du Département) proposent 178 (- 1 en un an) places d'accueil pour 119 (- 11 en un an) mineurs ou jeunes majeurs confiés (source Daphné).

En 2018, 678 demandes diverses ont été traitées, dont 181 examinées au cours de 61 commissions d'agrément, qu'il s'agisse de dossiers de première demande, de renouvellement, de dérogation, d'extension d'agrément ou de changement de domicile concernant les assistantes maternelles et les assistants familiaux.

142 (265 en 2017) assistantes maternelles (27 nouveaux agréments et 115 renouvellements) et 11 (21 en 2017) assistants familiaux (5 nouveaux agréments et 6 renouvellements d'agrément) ont été agréés.

La formation obligatoire :

- 66 assistantes maternelles ont bénéficié de 3312 heures de formation.
- 24 assistantes maternelles se sont présentées à l'épreuve EP1 du CAP petite enfance « prise en charge de l'enfant à domicile ».
- 9 agréments d'assistantes maternelles ont été retirés en 2018 pour refus ou non suivi de la formation obligatoire, ou non présentation à l'EP1 du CAP Petite Enfance.

Cette mission participe au développement et au suivi des modes de garde sur le territoire départemental.

La Mission Accueil Petite Enfance assure le suivi et le contrôle des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants de moins de 6 ans (EAJE multi-accueils, haltes-garderies, micro-crèches), accompagne les porteurs de projet pour la création de nouvelles structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans et participe au suivi des accueils de loisirs sans hébergement, des centres de vacances, et de l'accueil familial de vacances, en partenariat avec la DDCSPP.

• Il existe 18 structures d'accueil collectif permanentes, dont 6 micro-crèches et 1 structure mixte collective et familiale, ainsi qu'une structure saisonnière, offrant au total 364 places d'accueil permanentes et 10 places saisonnières (micro-crèche de la station du Lioran). La perte progressive de places sur la structure d'accueil familial d'Aurillac est compensée par l'ouverture de 10 places en micro-crèche à Ydes et de 10 places en micro-crèche à Lafeuillade-en-Vézie ainsi que par l'augmentation de la capacité d'accueil de 10 places sur l'ancienne structure Vermenouze d'Aurillac qui a déménagé et se nomme à présent « les Jardins de Jean Baptiste ».

LA POLITIQUE POUR L'ENFANCE ET LA FAMILLE

- Plusieurs projets ont été accompagnés en 2018 sur différents territoires. Certains se sont concrétisés, d'autres sont en cours de réalisation ou de réflexion :
- Communauté de Communes Châtaigneraie Cantalienne : création d'une micro-crèche à Lafeuillade-en-Vézie, ouverture en mars 2018.
- Aurillac : déménagement de l'EAJE Vermenouze avec augmentation de la capacité d'accueil, ouverture en août 2018.
- Ydes : Création d'une micro-crèche privée portée par la franchise « les chérubins », ouverture en septembre 2018.
- Naucelles : ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles en septembre 2018.
- Ytrac : création d'une micro-crèche, en cours ; ouverture prévue au printemps 2019.
- Polminhac : création d'une micro-crèche, en cours ; ouverture prévue en 2020.
- Saint-Urcize : Accompagnement d'un projet de Maison d'Assistantes Maternelles.

LE SERVICE INFORMATIONS PREOCCUPANTES, ENFANCE, INSERTION JEUNES (SIPEIJ)

Le SIPEIJ est chargé de la cellule « Informations Préoccupantes », de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance,

de la coordination du Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance, de la politique d'insertion du Conseil départemental concernant les jeunes.

LES INFORMATIONS PREOCCUPANTES

En application de l'article L.226-3 du CASF, le Président du Conseil départemental est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou en risque de danger.

Cette mission représente un important temps de travail d'évaluation pour un ensemble de professionnels (assistants sociaux, puéricultrices, médecins de P.M.I, psychologues de l'action sociale et médico-sociale, éducateurs spécialisés, responsables des services d'Action Sociale départementale, PMI et ASE) dont les interventions s'effectuent en application du « protocole départemental relatif au recueil, au traitement et à l'évaluation des informations préoccupantes ».

En 2018, on constate une diminution sensible du nombre d'informations préoccupantes reçues par la cellule (+ 19,63 %).

Nombre d'enfants en danger ou en risque de danger ayant fait l'objet d'un recueil d'Informations Préoccupantes	2015	2016	Ecart 2016/2015	2017	Ecart 2017/2016	2018	Ecart 2018/2017
Nombre d'Informations Préoccupantes	276	295	6,88 %	270	-8,47 %	323	19,63 %
Nombre d'enfants concernés	356	394	10,67 %	396	0,51 %	445	12 ,37 %
Signalements Parquet	162	205	26,54 %	214	4,39 %	242	13,08 %
Mesures administratives de Protection de l'Enfance (AED, AESF, TISF, admission provisoire)	70	43	-38,57 %	70	62 ,79 %	65	-7,14 %
Classements sans suite	47	55	17,02 %	41	-25,45 %	51	24,39 %
Autres (envoi autre Cd, enfant déjà bénéficiaire d'une mesure)	72	77	6,94 %	74	-3,89 %	110	48,64 %
En attente de décision	42	47		35		45	

A noter que certains enfants ont bénéficié de plusieurs mesures de Protection de l'Enfance

L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) a pour missions, en application de l'article L.226-3-1 du CASF :

 De recueillir, d'examiner et d'analyser les données relatives à l'enfance en danger dans le département, au regard notamment des informations anonymes transmises dans les conditions prévues à l'article L.226-3. Ces données sont

- ensuite adressées par chaque département à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance.
- D'être informé de toute évaluation des services et établissements intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance et être assuré en application de l'article L.312-8.
- De suivre la mise en œuvre du schéma départemental prévu à l'article L.312-5 en tant qu'il concerne les établissements et services mentionnés aux 1° et 4° du 1 de l'article L.312-1, et de formuler des avis.
- De formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la politique de protection de l'enfance dans le département.

 De réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département en application de l'article L.542-1 du code de l'éducation, qui est rendu public, et d'élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant dans le département à la protection de l'enfance.

L'ODPE du département du Cantal, installé le 17 juin 2011, se réunit une fois par an.

Lors de sa séance du 23 novembre 2018, ont été réalisés notamment, une présentation des statistiques des informations préoccupantes et des chiffres clés de la protection de l'enfance, un point sur la mise en œuvre du Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2014-2018 qui a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2020 ainsi qu'un point sur les incidences de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant sur le fonctionnement des ODPE, et en particulier le recensement des formations collectives relevant de la protection de l'enfance réalisées en 2017 et 2018, une réflexion autour des besoins qui émergent et des propositions d'orientations de formation 2019 (formation propre à chaque institution, formations partagées, thématiques colloque ODPE...).

LES ACTIONS DE PREVENTION A L'INADAPTATION SOCIALE

En 2018 le Département a renouvelé sa participation financière aux actions de prévention :

- du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ),
- de la Maison pour Apprendre,
- de l'Habitat Jeunes Cantal,
- des Missions Locales,
- de l'Association Accent Jeunes (équipe de prévention, action « Citoyenneté »,
- de l'Espace rencontre parents séparés/enfants « l'Entre d'Eux » de l'ANEF,
- du Dispositif relais Éducation nationale, pour des collégiens en difficulté,
- de la Maison des Ados, portée par le Centre Hospitalier d'Aurillac, pour les 3 arrondissements.

Masse financière									
2017 2018 Écart									
699 376,26 606 719,26 -13,25 %									

Ces actions font l'objet de conventionnements et d'un suivi de leur contenu pédagogique avec une participation active aux conseils d'administration, comités de pilotage et réunions diverses.

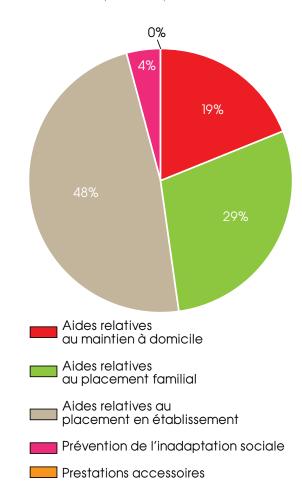
A noter :

 - La diminution en 2018, puis l'arrêt à partir de 2019, de l'aide au fonctionnement des missions locales (hors FDAJ), comme annoncé dès 2017.

LE SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (ASE)

Le Service de l'ASE gère un ensemble de mesures spécifiques d'aides à domicile ou de placements dont peuvent bénéficier les familles en difficultés éducatives.

Répartition des prestations d'aide sociale à l'enfance : 13 406 749.45 € pour 2018 (13 137 385.76 € en 2017).



L'ACTION DU SERVICE DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE EN OUELOUES CHIFFRES

Pour assurer ses missions de prévention et de protection, le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) s'appuie sur une équipe de 90 agents (1 chef de service, 1 chef de service éducatif, 7 agents administratifs dont 1 en arrêt maladie depuis fin juin 2013 puis en retraite pour invalidité courant 2018, 1 assistante sociale, 10 référents socio-éducatifs, 2 psychologues et 68 assistants familiaux dont certains sont domiciliés dans des départements limitrophes).

Il dispose également de 3 points d'accueil (Aurillac, Saint-Flour et Mauriac) permettant l'exercice des droits de visite médiatisés parents-enfants placés. Il mandate enfin plusieurs structures privées associatives dont 6 services (AEMO, AEMO spécialisée,

APMN, AESF, TISF), 5 établissements (MECS) et un lieu de vie. A ces services et établissements s'ajoutent des places réservées au sein de l'offre d'hébergement diffus et collectif de l'association Habitat Jeunes Cantal plus particulièrement ciblées sur l'accueil des Mineurs étrangers Non Accompagnés (MNA).

• Aides à l'enfant dans sa famille

- 332 (320 en 2017) mesures d'aides financières (l'instruction de ces demandes étant très majoritairement assurée par le Service Social départemental).
- 503 (513 en 2017) mesures d'aide éducative à domicile, judiciaires et administratives.
- 30 (34 en 2017) mesures d'aide éducative à domicile contrats jeunes majeurs.
- 30 (26 en 2017) mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (administratives) et 113 (122 en 2017) mesures d'aide à la gestion du budget familial (ces mesures judiciaires sont financées par la PJJ).
- 60 (72 en 2017) familles aidées par des Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale.

• Mineurs et jeunes majeurs placés

L'ASE est responsable du suivi des enfants confiés par l'autorité judiciaire ou en accord avec les parents dans le cadre d'un contrat d'admission provisoire.

Les majeurs de moins de vingt et un ans ont également la possibilité de faire une demande de « Contrat Jeune Majeur » avec hébergement.

Au 31 décembre 2018, 241 (191 en 2016 et 213 en 2017) mineurs étaient confiés à l'ASE et 13 (13 en 2017) jeunes majeurs bénéficiaient d'un « Contrat Jeune Majeur ». Parmi ces 254 (226 en 2017) enfants et jeunes majeurs, 92 (75 en 2016 et 93 en 2017) étaient accueillis en établissement, 114 (109 en 2017) au domicile d'assistants familiaux, 26 (9 en 2017)





en logement autonome, 10 (11 en 2017) au domicile parental, 9 (0 en 2017) en fugue, 1 (0 en 2017) au domicile d'un grandparent, 1 (0 en 2017) en hospitalisation et 1 (4 en 2017) en famille d'adoption.

Les frais de séjour de 69 (62 en 2016 et 67 en 2017) mineurs supplémentaires ont également été pris en charge par le service : 30 (33 en 2016 et 33 en 2017) enfants confiés directement par le Juge des Enfants à des établissements et 39 (29 en 2016 et 34 en 2017) à des tiers dignes de confiance.

La poursuite de l'augmentation du nombre de placements explique la hausse très significative des dépenses liées à la protection de l'enfance.

• Instruction des demandes d'agrément en vue d'adoption 3 agréments ont été délivrés en 2018 contre 14 en 2017.

L'ÉDUCATRICE DE PREVENTION

Rappelons que le poste d'Éducateur de Prévention a été créé en 2011 et que les missions qui y sont rattachées se décomposent en deux axes :

- Évaluation des informations préoccupantes (IP) sur les quatre circonscriptions d'action sociale : en 2018, participation à l'évaluation de 23 IP (17 en 2017) concernant 45 enfants (31 en 2017).
- Actions de prévention : en 2018, mise en œuvre de 10 (9 en 2017 et 10 en 2016) Accompagnements Éducatifs de Prévention pour 60 entretiens (50 en 2017, 42 en 1016 et 23 en 2015).

FAITS MARQUANTS 2018

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2014 – 2018

Le comité de suivi du schéma, qui n'est autre que le comité de pilotage de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance (ODPE) élargi à la Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de l'enfance, de la famille et de la culture, au Directeur du Pôle de la Solidarité Départementale, au Procureur de la République et au Juge des enfants coordinateur, s'est réuni en septembre. Un autre point d'étape a été réalisé lors de la séance ODPE de novembre. La poursuite de la mise en œuvre des préconisations de la loi du 16 mars 2016 relative à la protection de l'enfant et l'annonce gouvernementale de la prochaine stratégie pluriannuelle de prévention et de lutte contre la pauvreté, ont conduit à solliciter la prorogation du schéma jusqu'au 31 décembre 2020.

L'EQUIPEMENT CANTALIEN DE PLACEMENT

Un dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des Mineurs Non accompagnés (MNA) a été mis en place à compter de juin 2013 (circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers), sur la base d'une clé de répartition correspondant à la part de population de moins de 19 ans des départements, qui a été confirmée dans le cadre de la loi du 16 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Chaque année, le Cantal peut ainsi recevoir un nombre de nouveaux jeunes qui évolue en fonction des flux migratoires. Si le bon niveau d'équipement cantalien a d'abord permis de gérer cette situation dans des conditions satisfaisantes, la poursuite de la montée en puissance de ces accueils ainsi qu'une augmentation très significative des placements de jeunes cantaliens, intervenue depuis septembre 2014, ont mis et mettent encore le dispositif cantalien en tension. Un ajustement de celui-ci a donc été réalisé en 2016 avec la création de 5 places au sein de la MECS de Chanteclair et de 2 places au SAJ de l'ANEF. Il a continué en 2017 avec la création de 13 places à l'APMN de l'ANEF (accueil de parents avec jeunes enfants).

La montée en puissance et la formalisation d'un mode d'accueil spécifique des Mineurs étrangers Non Accompagnés ont été réalisées en 2017 avec la réservation de 10 places au sein du dispositif de la nouvelle association Habitat Jeunes Cantal (fusion du FJT et du CLAJ). La signature d'une convention début 2018 est venue finaliser cette démarche qui prévoit que l'association assure l'hébergement et l'accompagnement socio-éducatif de ces jeunes âgés d'au moins 16 ans (âge minimum pour l'accès à ce type de structures) tandis que le service ASE continue à piloter le projet pour l'enfant et à assumer les nombreuses démarches administratives.

En juin 2018 et pour faire face à l'évolution du nombre de MNA, cette même convention a dû être annulée et remplacée : un

nouvel accord passé avec Habitat Jeunes Cantal s'est traduit par la réservation de 21 places à compter du 1^{er} janvier 2018, effectif qui sera de 30 au 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, l'arrivée spontanée et toujours plus soutenue de jeunes se déclarant MNA a obligé à devoir procéder à toujours plus de mises à l'abri le temps de l'évaluation de leur situation. Il en a résulté une mise en tension du dispositif d'accueil d'urgence d'autant plus significative que parallèlement le nombre d'Ordonnances de Placement Provisoire a lui aussi augmenté. Ce contexte a conduit les deux MECS mobilisées dans le cadre de l'urgence à remettre en cause leur participation. Cette situation a abouti au constat que le dispositif d'accueil d'urgence élaboré en 1999 ne correspond plus aux besoins actuels, d'où la nécessité de sa révision et de son étayage à l'horizon du 1^{er} juillet 2019 après un travail de réflexion mené au premier semestre 2019 en concertation avec les deux MECS.

Il est à noter également que la poursuite de l'augmentation de l'activité du service ASE a impacté son organisation interne de telle sorte que la réactivation du poste d'adjoint administratif inoccupé depuis 5 ans et la création d'un poste d'éducateur spécialisé, Référent Socio-Éducatif, ont été actés.

L'ORGANISATION DE LA PMI

- Le poste de médecin Chef de Service est vacant suite à un départ en retraite en octobre 2017. Une organisation temporaire a été mise en place avec un intérim assuré par le médecin de circonscription à Saint-Flour, et des délégations données aux autres médecins de circonscriptions. Face à l'absence durable (depuis juillet 2017), de candidature pour le poste de médecin Chef de Service, il a été décidé de réorienter le recrutement vers un chef de service cadre administratif ou cadre de santé. Le poste devrait être pourvu mi 2019.
- Le poste de médecin de circonscription d'Aurillac sud est vacant depuis septembre 2017.

LES MODES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Les ouvertures d'établissements d'accueil de jeunes enfants réalisées en 2017 et 2018 offrent des places supplémentaires d'accueil collectif sur le département et contribuent ainsi encore un peu plus à l'attractivité des territoires. Cette évolution vers un développement des structures collectives, qui répond à la demande des familles, est à rapprocher du constat de diminution du nombre de places en accueil individuel (assistantes maternelles). En effet, une baisse régulière du nombre d'agréments d'assistantes maternelles est notée depuis 2013, également en lien avec des départs en retraite et des retours à un emploi moins précaire. Il est à noter que ce contexte pourrait encore évoluer selon les dispositions prévues dans le cadre de la réforme de la formation obligatoire pour exercer l'activité d'assistante maternelle : désormais une personne agréée peut se voir refuser la possibilité d'exercer si elle ne valide pas la première partie de ladite formation.

LA POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES, DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DES ADULTES VULNÉRABLES

Notre collectivité a consacré 62 M€ à la politique de l'autonomie, soit 69 % du budget du Pôle Solidarité Départementale (PSD).

PRESTATIONS ET SERVICES AUX PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE :

L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV), promulguée fin décembre 2015 a notablement amélioré l'APA, à compter du 1er mars 2016, pour les personnes vivant à domicile. Les plafonds d'aide mensuels ont ainsi été revalorisés pour l'ensemble des GIR : de 100 € par mois pour les personnes moyennement dépendantes à 400 € pour les plus dépendantes. Cette augmentation substantielle permet de financer plus d'heures d'aide à domicile chaque mois. Elle autorise aussi une plus grande diversification du contenu du plan d'aide, jusqu'alors principalement axé sur le besoin très souvent prioritaire : les aides humaines.

Parallèlement, la participation financière laissée à la charge des bénéficiaires a diminué depuis le 1^{er} mars 2016, sauf pour les plus hauts revenus. Elle a même été supprimée pour ceux dont les ressources n'excèdent pas le montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ex-minimum vieillesse). La réforme a ainsi permis d'alléger le reste à charge pour presque tous les allocataires, mais plus encore pour les plus dépendants d'entre eux, aux revenus modestes.

Le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile (2 930) demeure stable depuis la réforme, celle-ci n'ayant pas modifié les critères d'éligibilité.

Le plan d'aide proposé par l'équipe médico-sociale (avant déduction de la participation financière) s'établit en moyenne, tous groupes de dépendance confondus, à 461 € par mois. Il varie de 311 € pour les personnes moyennement dépendantes à 1 302 € pour les plus dépendantes. L'APA couvre en moyenne 85 % de celui-ci. La part prise en charge par l'allocation progresse au fur et à mesure que la perte d'autonomie augmente, passant de 83 % pour une dépendance moyenne à 91 % pour une dépendance lourde.

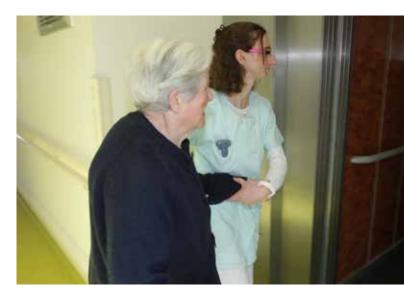
7 % des allocataires de l'APA à domicile ne supportent aucun reste à charge. La plupart (44 %) acquittent une participation financière comprise entre 10 et 30 % du montant du plan d'aide ; 8 % une participation comprise entre 50 et 90 %.

Les dépenses d'APA servent à financer des heures d'aide à domicile à hauteur de 96 %, réalisées par des services prestataires pour 92 % de ce montant. Les bénéficiaires font de moins en moins appel à des intervenants qu'il salarient euxmêmes.

Le contrôle de l'effectivité de la dépense permet de vérifier très tôt la réalité de celle-ci, donc de mieux maîtriser le coût de l'APA pour le Département, mais aussi d'éviter aux allocataires, le reversement d'indus qui peuvent être très élevés lorsque la vérification est effectuée sur une période passée, pouvant aller jusqu'à deux ans conformément aux textes. L'économie ainsi réalisée 748 374 € -contre 761 434 € en 2017 et 678 300 € en 2016- nous permet de mieux aider ceux qui en ont le plus besoin.

En établissements, le nombre d'allocataires évolue très peu. Il s'établit à 2 210 ce qui porte le total à 5 140 (domicile inclus), soit un chiffre quasi égal à celui de 2017.

Le concours financier complémentaire versé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, pour compenser les



surcoûts liés à la réforme de l'APA à domicile, a encore couvert l'intégralité de ceux-ci en 2017. (Le chiffre définitif 2018 ne sera communiqué par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie qu'à l'automne 2019).

Le taux de prise en charge de la dépense par la CNSA, hors réforme (établissements compris), reste en revanche notoirement insuffisant. Il stagne pour notre collectivité autour de 33 %, chiffre identique à la moyenne nationale, alors que notre Département est l'un des plus vieillissants de France.

La charge nette rapportée au potentiel fiscal (cet indicateur permet de comparer la richesse fiscale entre collectivités territoriales), hors surcoûts liés à la réforme (25,8 %) a très légèrement diminué en 2017. Comme en 2015 et 2016, le Cantal, est avec la CREUSE, le GERS et le LOT, l'un des quatre départements dans lesquels elle est la plus élevée. Elle est seulement de 3,3 % dans les HAUTS-de-SEINE et les YVELINES pour une moyenne nationale de 9,3 % (9,7 % en 2016). Le coût net définitif 2018 ne pourra être déterminé qu'à l'automne 2019, date à laquelle la CNSA notifiera le montant final de sa participation.

Il est fort regrettable que le mode de calcul de la compensation de la dépense, hors incidences de la réforme, n'ait pas été revu à l'occasion du vote de la loi ASV.

Bénéficiaires de l'APA	Déc. 2010	Déc. 2011	Déc. 2012	Déc. 2013	Déc. 2014	Déc. 2015	Déc. 2016	Déc. 2017	Déc. 2018
Domicile	3224	3124	2956	2950	2851	2851	2900	2924	2930
Etablissement	2036	2097	2170	2242	2210	2210	2200	2234	2210
Total	5260	5221	5126	5192	5061	5061	5100	5158	5140

LA MAIA

Issue du plan Alzheimer, la MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (devenue méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie)), financée par l'Agence Régionale de Santé, est dans le CANTAL portée par le Conseil départemental.

Elle s'adresse principalement aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. Elle vise à améliorer l'information, l'orientation des malades vivant à domicile et de leurs aidants, à simplifier leur parcours en renforçant l'articulation entre les différents intervenants, et en facilitant le décloisonnement entre le sanitaire et le médico-social. Elle a aussi pour objectif d'éviter les ruptures dans les prises en charge. Elle ne se superpose pas aux structures de coordination déjà existantes, mais prend au contraire appui sur ces dernières. 92 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé des 3 gestionnaires de cas diplômés (travailleurs sociaux ou infirmière de formation). En 2018, la MAIA a mis un cahier de liaison, à disposition de toute personne en perte d'autonomie, qui fait appel à un service d'aide à domicile. Il permet aux différents intervenants d'échanger des informations, et donc de mieux coordonner leurs interventions.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE DES ADULTES VULNERABLES :

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) permet, depuis 2009, de ne plus placer sous protection judiciaire des personnes en difficulté sociale ayant besoin d'aide mais ne souffrant pas d'une altération avérée de leurs facultés mentales ou corporelles et ne relevant donc pas d'un dispositif restrictif des droits et libertés individuels. Cette mesure se matérialise par la signature d'un contrat entre le Président du Conseil départemental et la personne concernée. Elle ne peut de fait être mise en place sans l'accord de cette dernière.



Le taux de refus de signature reste très faible grâce au travail d'explication, de préparation et d'accompagnement effectué en amont par les travailleurs sociaux (polyvalence de secteur, Service MDA - MAIA).

La signature des primo contrats (35) progresse à nouveau, après avoir stagné pendant deux ans. La réduction du nombre de renouvellements (27) s'amplifie. Elle s'explique notamment par la diminution, depuis des années, des contrats conclus pour une durée courte (6 mois).

Les bénéficiaires, très majoritairement âgés de 30 à 59 ans, vivent presque tous seuls, et n'ont pas d'enfant le plus souvent. Plus de la moitié ont des impayés de loyer, ou des difficultés liées au logement (eau, énergie, assurance habitation). Les autres rencontrent des difficultés pour régler les frais de santé (mutuelle, ticket modérateur ...). 80 % d'entre eux ont l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou le Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le Cantal ne demande aucune participation aux bénéficiaires d'une MASP, comme 90 % des Départements, vu la situation des intéressés. Le coût de ce dispositif, qui représente une incontestable avancée pour les personnes ayant des difficultés de gestion, est à la charge exclusive de notre collectivité, l'Etat n'apportant aucun financement.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bénéficiaires ayant perçu au moins un paiement de la PCH	275	321	362	408	426	451	442	500	467

Pour la première fois depuis la création de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), en 2007, le nombre de personnes ayant perçu au moins un paiement au cours de l'année (467) a diminué, après avoir presque doublé entre 2010 et 2017.

Elle peut servir à financer des heures d'aide humaine, des aides techniques, des frais d'adaptation du logement, du véhicule, des surcoûts liés au transport, des aides animalières pour les déficients visuels... Les sommes consacrées à cette prestation ont progressé en 2018, moins vite que ces dernières années, mais de manière significative néanmoins (+6 %). Le nombre mensuel d'heures d'aide à domicile n'est pas plafonné, à la différence de l'APA. Il peut aller jusqu'à 12 heures par jour, voire plus si nécessaire. Pour l'aménagement du logement, le Département peut être amené à régler 10 000 € en un seul versement.

Jusqu'en 2010, le concours versé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, pour cette dépense, avait été supérieur à celle-ci, en raison d'une montée en charge plus lente que prévu. Il a continuellement diminué depuis. En 2017, la CNSA a pris en charge 45 % des dépenses de PCH (contre 48 % en 2016 et 50 % en 2015). Le taux de couverture baisse plus vite dans le Cantal qu'au plan national. La charge nette rapportée au potentiel fiscal (cet indicateur permet de comparer la richesse fiscale entre collectivités territoriales) passe à 3 %, contre 1 % à Paris et dans les Hauts-de-Seine. La dépense nette définitive 2018 ne pourra être déterminée qu'à l'automne 2019, date à laquelle la CNSA notifiera le montant final de sa contribution.

Cette prestation devient, pour cette raison, un enjeu pour notre collectivité.

Les frais résiduels (hors aides humaines) des bénéficiaires de la PCH sont partiellement, voire intégralement pris en charge par le Fonds de Compensation du Handicap.

Dans le Cantal, les quatre financeurs de ce fonds (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Département, État, Mutualité Sociale Agricole) ont, dès sa mise en place, adopté des règles d'attribution identiques et accepté de mutualiser leurs contributions dans une caisse commune, ce qui est suffisamment rare pour être souligné. La procédure d'instruction s'en trouve simplifiée et donc raccourcie.

Notre département est, de plus, un des seuls à ne pas faire compléter de dossier spécifique, en complément de celui établi pour la demande de PCH. Une fois cette dernière déposée, la personne handicapée n'a pas d'autres formalités à accomplir pour obtenir une aide du fonds.

Le taux d'admission est de 70 % en 2018. Le montant total octroyé s'établit à 73 370 € pour 100 bénéficiaires. Les aides accordées le plus fréquemment financent des aides techniques (prothèses auditives, fauteuils roulants...), des surcoûts liés aux transports, des charges dites spécifiques (produits pour l'incontinence, téléassistance...). Presque la moitié des allocataires ont entre 41 et 60 ans.

Les financements disponibles ne cessant de diminuer, le comité de gestion a été dans l'obligation de revoir les règles d'attribution pour pérenniser le fonds, qui, il faut le rappeler, a disparu dans certains départements depuis des années.

LES REPONSES COMMUNES AUX PUBLICS AGES ET HANDICAPES :

LE SERVICE D'AIDE À DOMICILE

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement a simplifié le régime juridique des services à domicile en unifiant les deux procédures antérieures. Les services avaient auparavant le choix



entre l'agrément préfectoral et l'autorisation du Président du Conseil départemental. Elle a supprimé l'agrément préfectoral pour les services prestataires intervenant auprès des personnes fragiles, et l'a remplacé par l'autorisation du Président du Conseil départemental. Le nombre de services relevant du champ de compétence du Département est ainsi passé de 2 à 8, sans aucun transfert de moyens de l'État, qui jusqu'à fin 2015 instruisait les demandes d'agrément et contrôlait les services agréés.

Notre collectivité reste très attentive à la situation des services d'aide à domicile. Elle a maintenu, dans l'intérêt des usagers, l'avance sur prestations de 400 000 € consentie à l'ASeD, pour l'aider à faire face aux conséquences de la baisse d'activité, et ainsi garantir la continuité du service.

Une enveloppe a été réservée dans le cadre du Fonds d'Appui à l'Aide à Domicile financé par la CNSA pour accompagner les services les plus en difficulté dans la moitié des départements qui, tel le Cantal, n'ont pu en définitive conclure de convention avec cette caisse, vu les exigences de cofinancement posées par celle-ci. Le Conseil départemental a défendu auprès de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes l'unique demande reçue pour notre département, et a obtenu 53 900 €.

Comme la loi ASV y invitait, le Département a encouragé, avec l'ARS, l'expérimentation d'un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) sur le secteur de Massiac, à partir de mi-2017. Géré par l'ADMR, il a pour but de mieux coordonner les réponses aux besoins des personnes âgées ou handicapées dont l'état nécessite à la fois l'intervention d'un service d'aide à domicile et d'un service de soins infirmiers à domicile. Elles ont maintenant, avec leurs aidants et les professionnels de santé, un interlocuteur unique au sein de ce service, et vont pouvoir bénéficier d'actions de prévention. Le premier bilan est après 18 mois plutôt positif, même s'il reste à confirmer.

La loi ASV n'a apporté, on ne peut que le regretter, aucune réponse structurelle aux difficultés financières que rencontrent les services d'aide à domicile partout en France. Il n'est pas certain que la réforme de la tarification, prévue pour 2019, amène une solution.

LE SCHÉMA DE L'AUTONOMIE 2015-2019

En 2018, il a été nécessaire de reconsidérer le pilotage et le suivi des actions à engager pour donner la priorité à la réorganisation de la DA-MDPH, alors qu'il avait déjà fallu faire de même en 2016 et 2017 pour concentrer tous les moyens sur la mise en œuvre des nombreux volets de la loi ASV relevant de notre compétence (cf. aussi infra).

Certaines actions ont néanmoins continué à avancer dans le domaine du logement en particulier, grâce au travail effectué dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Ce document, arrivant à échéance en fin d'année, sa révision va être le chantier phare du 2ème semestre 2019.

LA CONSOLIDATION DES GRANDES INNOVATIONS INTRODUITES PAR LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIETE AU VIEILLISSEMENT

La loi ASV a mis à disposition du Président du Conseil départemental deux outils de coordination des politiques de l'autonomie.

LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Présidée par le Président du Conseil départemental, vice-présidée par le Directeur Général de l'ARS, elle réunit au sein d'une instance unique l'ensemble des autres organismes susceptibles de contribuer au financement de la perte d'autonomie : ANAH, caisses d'assurance maladie, de retraite, mutuelles. Elle a élargi notre champ de compétence, longtemps limité à la compensation de la perte d'autonomie, à la prévention de la perte d'autonomie qui concerne tous les seniors, et pas seulement les personnes dépendantes classées dans un groupe de dépendance ouvrant droit à l'APA. Installée en septembre 2016, elle a pour but de mieux coordonner les actions de prévention mises en œuvre par ces différents financeurs.

La Conférence des Financeurs a arrêté en juin 2017 le programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention pour la période 2017-2022, articulé autour de 5 axes :

- améliorer la coordination et la communication sur la prévention de la perte d'autonomie au sein du Département du Cantal ;
- développer les actions de prévention sur les territoires plus isolés et fragilisés ;
- renforcer l'action en direction des seniors « actifs » et « robustes » ;
- développer des actions visant à favoriser le « bien vieillir » autour du lien social, de l'accès aux soins, du bien-être, des mobilités et de l'accès aux droits ;
- agir sur l'environnement des personnes.

Le taux de consommation du concours financier versé par la CNSA en 2018 (424 000 €) est de l'ordre de 100 %. Il est supérieur à celui de 2017 (82 %), déjà très au-dessus de la moyenne nationale (56 %). Les actions collectives, organisées sous forme d'ateliers, forums, conférences, ont porté sur la préparation à la retraite, l'adaptation du logement, la prévention des chutes, la nutrition, le sommeil. Elles ont aussi permis de proposer des ateliers mémoire, des activités physiques adaptées (marche, gym douce...), des journées de dépistage des troubles sensoriels (vue, audition ...), d'initiation à l'informatique pour faciliter l'accès aux droits. Elles contribuent aussi au maintien du lien social.

L'enveloppe spécifique allouée par la CNSA au titre du forfait autonomie pour les résidences autonomie (21 000 €) a été

attribuée à l'Auzelaire à MAURIAC -seul établissement de ce type dans le Cantal- pour financer des activités de même nature, ouvertes aux seniors du secteur.

L'ensemble des dépenses consacrées à la prévention de la perte d'autonomie avoisine dans le Cantal les 968 000 €, si l'on ajoute, aux dépenses financées par le concours CNSA, celles prises en charge par les membres de la conférence sur leur propre budget (les 2/3 du total). Le Département et l'ARS sont les financeurs les plus importants. Ces sommes bénéficient très majoritairement à des personnes autonomes, conformément à l'objectif fixé par la loi ASV qui, quinze ans après celle sur l'APA axée sur la compensation de la dépendance, vise à prévenir la perte d'autonomie pour en retarder le plus possible les effets.

Les financements nouveaux apportés par la CNSA depuis 2016 ont donné, pour la première fois, la possibilité de réaliser des actions dans des zones isolées et ont ainsi permis à plus de Cantaliens de bénéficier des initiatives mises en place pour préserver l'autonomie.

Le Département assure le secrétariat, l'animation de la conférence, la gestion des appels à projets, le versement des aides accordées par l'instance. Il a supporté depuis 2016 l'intégralité de ces frais de fonctionnement. Il va bénéficier pour 2018 d'une compensation financière, mais elle ne couvrira qu'une partie de ceux-ci.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

La loi ASV fusionne le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) et le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) dans une instance consultative unique : le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, présidé par le Président du Conseil départemental. Les politiques du champ de la gérontologie et celles du champ du handicap sont en effet portées par les mêmes acteurs et les problématiques souvent identiques.

Ce nouvel outil de co-construction des politiques de l'autonomie vise à renforcer la participation des aînés, des personnes handicapées mais aussi de leurs aidants à la définition de cellesci, et au suivi de leur mise en œuvre.

Les attributions du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) vont bien au-delà de celles du CDCPH et du CODERPA. Il doit être consulté sur des questions extrêmement variées : prévention, accompagnement de la perte d'autonomie, accessibilité, logement, transports, accès aux soins, activités physiques, loisirs, tourisme, culture, scolarisation, intégration sociale et professionnelle.

Le but est de décloisonner les approches des différents acteurs de ces politiques, afin de trouver des complémentarités et de mieux articuler leurs interventions.

Il est chargé:

 d'émettre des avis sur l'ensemble des documents définissant les politiques de l'autonomie dans le département (schéma départemental de l'autonomie ; projet régional de santé,



programmation des moyens financiers alloués par le Conseil départemental et les autres financeurs de ces politiques (Agence Régionale de Santé, caisses de retraite) . . . ;

- de formuler des recommandations sur le développement de la bientraitance des personnes en perte d'autonomie, le soutien, la valorisation de leurs proches aidants . . .

Divers documents lui sont soumis pour information : plan départemental de l'habitat, rapport d'activité des services en charge des personnes âgées ou handicapées.

Il peut aussi s'autosaisir de toute question relevant de son champ de compétence, pour formuler des propositions.

Le secrétariat du CODERPA était assuré par nos services, la présidence de cette instance étant confiée à l'exécutif départemental. Celui du CDCPH, présidé par le Préfet était assuré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Il incombe désormais à notre collectivité d'assurer le secrétariat du CDCA, sans aucun transfert de moyens de l'État.

En 2018, nous avons terminé la mise en place de cette instance composée de 86 membres, installée en novembre 2017. Il a notamment été procédé :

- à l'élection :
- des vice-présidents, tous deux représentants des usagers, issus pour l'un du secteur « personnes âgées » et pour l'autre de celui du handicap;
- des membres des bureaux au nombre de trois (un pour chacune des deux formations spécialisées : personnes âgées et personnes handicapées, plus un pour la formation plénière);
- à l'adoption du règlement intérieur.

La formation plénière a été réunie à deux reprises.

Le CDCA a eu, entre autres, à émettre un avis sur un document important : le programme régional de santé (PRS). Il définit la politique médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé pour les cinq ans à venir pour la région Auvergne Rhône-Alpes (répartition

des places en établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées ou handicapées entre les départements...). Cet avis est venu conforter celui formulé par le Conseil départemental qui visait à faire reconnaître les spécificités de notre territoire, et à obtenir des réponses adaptées aux besoins de la population cantalienne.

Le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie a par ailleurs été consulté sur les rapports d'activité 2017 de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, de la Direction de l'Autonomie et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

FAITS MARQUANTS 2018:

LA CRÉATION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE (MDA)

La Maison Départementale de l'Autonomie, regroupe depuis le 1er juillet les services de l'ancienne Direction de l'Autonomie et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Elle répond à l'objectif de MDA unifiée et autonome, en réunissant en son sein l'ensemble des réponses apportées par la collectivité aux personnes en perte d'autonomie quel que soit leur âge. La MDPH est totalement intégrée dans la MDA, mais la structure juridique (GIP) demeure, la règlementation l'imposant. Le nouvel organigramme entend d'abord répondre aux attentes des usagers et de leurs familles, en donnant la priorité au respect des délais d'examen des demandes d'aide. Cet objectif a soustendu toute la réorganisation, intervenue au 1er juillet.

LE SERVICE « ÉQUIPEMENTS – ÉTABLISSEMENTS – TARIFICATION »

Le Service « Équipements — Établissements — Tarification » est chargé du contrôle, du suivi économique et institutionnel des établissements ou services assurant des prestations d'hébergement ou d'accompagnement en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et du secteur de l'enfance. Il comptabilise désormais sous sa responsabilité la tarification et le suivi de près d'une centaine d'établissements et services médico-sociaux.

Le processus de réorganisation du service, engagé en 2015, a été stabilisé à 6 ETP dont 2 cadres A et 4 cadres B confirmant ainsi la montée en compétence des agents qui était un des objectifs principaux de la restructuration.

ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES ÂGEES :

En 2018, le secteur personnes âgées regroupe :

- établissements médicalisés dont 2 ne sont pas habilités à l'aide sociale départementale ;
- 6 établissements ou services non médicalisés dont 1 n'est pas habilité à l'aide sociale départementale, donc non tarifé.

Le département du Cantal dispose au sein de ces structures de 3 231 lits ou places autorisées (capacité globale stable depuis 2016), répartis ainsi :

- 3 121 lits d'hébergement permanent dont 320 lits d'Unité Alzheimer
- 65 lits d'hébergement temporaire ;
- 43 places d'accueil de jour et 2 places d'accueil de nuit (à titre expérimental).

Le département du Cantal se caractérise par un taux d'équipement en lits d'EHPAD élevé avec 95 % des places pour personnes âgées accueillies dans ce type de structures.

Ce taux d'équipement répond cependant à la demande de prise en charge pour l'ensemble du territoire avec des taux

d'occupation supérieurs à 96 % sur ces dernières années. Le Département est fortement concerné par les réformes (cf. faits marquants) au regard du nombre important d'EHPAD et des enjeux financiers.

LES EHPAD ET USLD

Le montant total des dépenses brutes de fonctionnement autorisé pour les EHPAD et les USLD, qui représentent 3 081 lits ou places (capacité constante depuis 2015), s'élève à :

- pour la section tarifaire Hébergement : 51 390 035 € (soit + 0.31 % par rapport à 2017), diminution liée à la baisse des charges de structures (baisse de loyers notamment);
- pour la section tarifaire Dépendance : 18 838 705 € (soit + 0,36 % par rapport à 2017.

En termes d'effectifs, le maintien des ETP autorisés dans les EHPAD a été possible toutes sections tarifaires confondues, au cours de la campagne budgétaire 2018, avec quelques modifications à la marge et ce en concertation avec les gestionnaires. Les effectifs totaux s'élèvent à 1 560 ETP.

Le coût à la place en EHPAD et USLD pour l'exercice 2018 est de 23 955 € (dont 17 850 € pour l'Hébergement et 6 105 € pour la Dépendance), avec une relative stabilité par rapport à 2017.

Cette maîtrise s'inscrit dans une démarche de tarification soucieuse du reste à charge pour les résidents, leur famille et le cas échéant de l'aide sociale départementale. Ceci prend également en compte l'effort d'accompagnement des gestionnaires et intègre les effets des Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) autorisés en 2017 et sur les exercices antérieurs.



LES AUTRES STRUCTURES PERSONNES AGÉES

Il s'agit de foyers logements, petites unités de vie, places d'accueil de jour (service autonome non rattaché à un EHPAD) ou d'hébergement temporaire pour lesquels il est appliqué une tarification spécifique (section tarifaire Hébergement et/ou Dépendance), soit 5 budgets de fonctionnement analysés sur les 6 structures existantes (une n'est pas habilitée au titre de l'aide sociale).

Le montant total des dépenses brutes de fonctionnement autorisé pour ces structures, qui représentent 138 lits ou places, sans modification par rapport à l'exercice 2017, s'élève à :

- pour la section tarifaire Hébergement : 1 860 565 €.
- pour la section tarifaire Dépendance : 121 826 € en reconduction (soit + 2,10 % par rapport à 2017). Il n'y a pas eu de mesures nouvelles.

SYNTHÈSE PERSONNES AGÉES

Le montant total des dépenses à couvrir par le prix de journée (dépenses brutes corrigées des recettes atténuatives et des affectations de résultats) s'est élevé à 69 272 385 € (soit + 0,63 % d'évolution) dont 50 282 210 € pour l'hébergement et 18 990 175 € pour la dépendance, pour une activité tarifée légèrement inférieure à celle de 2017, compte tenu de travaux dans certaines structures et de contextes spécifiques.

En 2018, le tarif journalier moyen des EHPAD pour l'hébergement toutes prestations confondues est de $48,49 \in$ (contre $47,81 \in$ en 2017) auquel s'ajoute la participation des résidents au titre de la dépendance pour un montant de $5,86 \in$ (contre $5,88 \in$ en 2017).

Le coût global moyen à charge du résident est de 54,35 € par jour, (contre 53,69 € en 2017), soit une augmentation de 1,23 %.

Le montant de la dotation globale APA, versé par le Département aux EHPAD s'est élevé à 10 303 034 \in contre 10 183 765 \in en 2017 soit une augmentation de 1,17 % entre 2017 et 2018 (contre 2,09 % entre 2016 et 2017). Elle permet de couvrir 54 % des dépenses brutes retenues sur la section dépendance.

Total des dépenses à couvrir par les prix de journée									
PA	2016	Évolution 16 2017 % 2018 2016-2017 2							
Hébergement	49 750 054 €	49 955 425 €	0,41 %	50 282 210 €	0,65 %				
Dépendance	18 640 838 €	18 884 249 €	1,31 %	18 990 175 €	0,56 %				
Total	68 390 892 €	68 839 674 €	0,66 %	69 272 385 €	0,63 %				

FAITS MARQUANTS

BILAN DE CAMPAGNE

Sur le secteur personnes âgées, une réunion destinée à présenter le bilan de la campagne budgétaire s'est tenue pour la 6^{ème} année consécutive en présence de nombreux gestionnaires. Cette rencontre riche en termes d'échanges reste très importante pour poursuivre le dialogue de gestion avec chacun des gestionnaires par la suite.

RÉFORMES

Depuis le 1^{er} janvier 2017 (textes parus fin décembre 2016), les EHPAD sont soumis à de nouvelles règles de financement associées au déploiement du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). L'accompagnement des EHPAD s'est donc renforcé, et s'inscrit même au-delà du dispositif réglementaire.

 Réforme de la tarification de la section Dépendance qui repose désormais sur une équation tarifaire

Le modèle de tarification des EHPAD repose désormais sur une allocation des ressources calculée sur la base de forfait pour la dépendance (comme c'est le cas depuis plusieurs années sur la section Soins), liées à l'état de dépendance des résidents (GMP).

La tarification 2018 des établissements prend en compte pour la 1^{ère} année ces modalités avec une valeur de point à 7,40 €. D'après des données transmises par la CNSA :

La valeur moyenne de points GIR départementaux est de 7,16 €. La valeur minimale observée est de 5,72 €.

La valeur maximale est de 11,80 (Guyane).

Valeur médiane : 7,08 € (contre 7,07 € en 2017) Valeur moyenne : 7,16 € (contre 7,07 € en 2017).

En 2018, la moitié des départements affichent une valeur de point GIR comprise entre 6,81 € et 7,40 €.

Concernant le département du Cantal, pour les EHPAD (charges brutes) :

- 20 établissements sont en convergence favorable
- 18 établissements sont en convergence défavorable
- 2 établissements pour lesquels il n'y a pas d'impact ni positif ni négatif
- 1 établissement pour lequel la convergence n'a pas été appliquée (en raison d'une différence entre la capacité autorisée et la capacité installée).

Pour rappel, les USLD ne sont pas concernés par cette application de la réforme. Pour ces structures, une procédure contradictoire classique a eu lieu.

• Mise en place de la démarche d'élaboration des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec les EHPAD Le CPOM est prévu par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Il décrit les objectifs d'amélioration de la qualité de la prise en charge des résidents et les moyens financiers qui seront déployés et engagés sur la période du contrat (5 ans).

Sur le secteur Personnes âgées, un important travail partenarial avec l'ARS a été mené tout au long de l'année 2017 pour la mise en place d'une démarche d'élaboration et du cadre du contrat. La mise en place des CPOM concerne 8 structures pour 2018 (avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2019).

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES HANDICAPEES :

En 2018, le secteur personnes handicapées regroupe :

- 18 établissements ou services non médicalisés :
- 6 établissements médicalisés.

Leur répartition est la suivante :

- 11 foyers d'hébergement et/ou foyer de vie (548 places, dont les 4 unités de vie à temps partiel (UVTP) de 42 places). Soit + 62 places par rapport à 2017 : 2 places correspondant à une régularisation de places autorisées en 2017 et 60 places d'extension pour une structure (avec une montée en charge progressive qui s'effectue sur les exercices 2018 et 2019).
- 6 foyers d'accueil médicalisé (FAM) (175 places).
- 4 Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) (64 places).
- 1 Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).
- 3 autres services.

Soit 25 budgets de fonctionnement analysés (soit un budget supplémentaire à analyser par rapport à 2017, suite à une scission de budget d'une structure regroupant un foyer de vie et un FAM). Tous les établissements pour personnes handicapées sont habilités à l'aide sociale départementale.

Cela représente un effectif global de 500,14 ETP (équivalent temps plein), autorisés et financés sur la section Hébergement. Il a été créé sur l'exercice 37,45 ETP. Pour rappel, il avait été créé 15 ETP en 2017.

Il s'agit essentiellement de créations de postes pour l'extension importante de capacité d'un établissement (compte tenu de la montée en charge de cette structure, les postes ont été autorisés mais tous ne sont pas financés sur 2018).

Le montant total des dépenses brutes de fonctionnement autorisé, pour ces structures s'élève à 29 967 811 € (soit + 4,94 % par rapport à 2017), dont 27 831 509 € en reconduction (soit -2,54 % par rapport à 2017) et 2 136 302 € en mesures nouvelles, relatives essentiellement aux ouvertures de places supplémentaires et aux moyens humains associés, ainsi qu'aux effets des PPI autorisés en 2017 et sur les exercices antérieurs.

A noter que ces taux d'évolution peuvent être légèrement modifiés du fait des mesures non reconductibles autorisées sur un exercice, financées généralement par les résultats antérieurs (402 440 € en 2017 et 631 290 € en 2018).

Pour rappel, les mesures nouvelles autorisées en 2017 s'élevaient à 854 143 €, signe d'un fort engagement du Conseil départemental vis-à-vis des personnes en situation de handicap prises en charge en établissement.

SYNTHÈSE PERSONNES HANDICAPÉES

Les masses budgétaires arrêtées pour la fixation des tarifs (masses brutes ci-dessus détaillées, corrigées des recettes atténuatives et des affectations de résultats, soit le total à couvrir par le prix de journée) se sont élevées à 26 685 454 € (soit + 4,25 % d'évolution) pour une activité tarifée en augmentation (+ 3,59 %, soit + 8 748 journées). Cette différence de taux d'évolution s'explique par la montée de l'activité qui ne suit pas corrélativement celle des charges, impactées par les charges fixes à l'ouverture ou l'extension d'un établissement.



Total des dépenses à couvrir par le prix de journée									
PH 2016 2017 Évolution % 2018 Évolution % 2017 2018 2017-2018									
Hébergement 25 163 413 € 25 596 550 € 1.72 % 26 685 454 € 4,25 %									

FAITS MARQUANTS

Financement en année pleine de deux unités FAM PHV : en septembre 2015, le Conseil départemental et l'ARS ont autorisé

septembre 2015, le Conseil departemental et l'ARS ont autorise la création de deux unités dédiées en hébergement permanent et médicalisé de 8 places chacune pour l'accueil de personnes handicapées vieillissantes de plus de 55 ans, adossées à un établissement médico-social accueillant des personnes handicapées.

L'année 2018 a été marquée par le fonctionnement en année pleine de ces deux unités (« Résidence Bos Darnis », gérée par l'ADSEA à Saint-Illide et le FAM de l'ADAPEI à Saint-Flour) qui ont ouvert mi 2017.

Ouverture du FAM LA DEVEZE : dans le cadre d'un projet architectural d'importance qui avait pour objectif de scinder le foyer de vie et le FAM en deux structures distinctes (sans extension de capacité) et adaptées à la prise en charge des résidents, l'exercice 2018 est marqué par l'ouverture du FAM dans un bâtiment neuf. Le projet architectural se poursuit avec la réhabilitation du foyer de vie.

Autorisation 5 places en appartement à l'ASCL'AAH: dans le cadre de la restructuration globale des activités, qui porte ainsi la capacité totale de cette association à 104 places jusqu'en 2019, il a été autorisé la création de 5 places supplémentaires en appartement à compter du 1^{er} septembre 2017. L'année

2018 a été marquée par le fonctionnement en année pleine de ces places et par la montée en charge globale de la structure suite à son extension par appel à projet.

Autorisation 5 places pour une unité d'accueil de jour et ouverture d'un nouveau bâtiment à Olmet

Une extension non importante a été autorisée au foyer d'Olmet avec la création d'une unité de 5 places d'accueil de jour, à compter du 1^{er} septembre 2017, portant ainsi la capacité d'accueil du foyer à 48 places. L'année 2018 a été marquée par le fonctionnement en année pleine de cet accueil de jour.

A souligner également que l'Association a revu sa période de fermeture ce qui a nécessité une réorganisation.

A cela s'ajoute l'ouverture en milieu d'année du nouveau bâtiment de foyer d'hébergement (sans extension de capacité). Des travaux de réhabilitation sont en cours sur le bâtiment existant.

Mise en place de la démarche d'élaboration des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Comme pour le secteur PA, un important travail partenarial avec l'ARS a été mené en 2018 pour la mise en place de procédures et du cadre du contrat.

La mise en place des CPOM a ainsi concerné une association (soit 4 budgets), avec prise d'effet au 1er janvier 2019.

Compte tenu d'un décalage dans la négociation, deux associations ont vu leur CPOM reporté sur 2019.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE :

La détermination des tarifs s'est effectuée, comme chaque année, en concertation étroite avec la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En 2018, le secteur tarifé de la protection de l'Enfance regroupe 12 établissements ou services, soit 12 budgets de fonctionnement analysés, seul ou conjointement, par le Conseil départemental.

Cela représente un effectif global de 147,57 ETP (équivalent temps plein) autorisés.

Le montant total des dépenses brutes de fonctionnement autorisé, pour ces structures s'élève à 8 692 664 € (soit + 3,65 % par rapport à 2017 contre + 2,30 % entre 2016/2017). L'évolution importante entre 2017 et 2018 est liée aux effets en année pleine des extensions non importantes de capacités (service APMN géré par l'ANEF CANTAL et Service d'Accompagnement Spécialisé géré par ACCENT JEUNES) ainsi qu'aux effets des PPI autorisés en 2017 et sur les exercices antérieurs, c'est notamment le cas pour la MECS de CHANTECLAIR.

2 autres structures sont tarifées par le service et les dépenses y afférentes sont mentionnées dans la partie SIPEIJ relative aux actions de prévention à l'inadaptation sociale.

A l'issue d'un dialogue de gestion mené avec les structures associatives, les masses financières à couvrir par les prix de journée ont évolué comme suit :

Total des dépenses à couvrir par les produits de la tarification			
2017	2018	Écart	
8 110 505,80 €	8 257 064,63 €	0,26 %	

FAITS MARQUANTS 2018

- Ouverture de 5 studios à la MECS de CHANTECLAIR : ouverture sur le site de la MECS de CHANTECLAIR de 5 studios permettant la pré-autonomisation de jeunes dans le cadre de leur parcours (sans extension de capacité).

Financement en année pleine d'extension non importante

- extension non importante de la capacité d'accueil du service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel (APMN - ANEF CANTAL) de 12 prises en charge qui a nécessité la création de 1,75 ETP supplémentaire en 2017. Cette modification de l'autorisation a été nécessaire pour faire face à l'augmentation des besoins dans le cadre des missions spécifiques de protection de l'enfance de l'APMN (accueil mère / enfant ou famille).



SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Les Départements sont clairement investis d'une mission de solidarité territoriale au titre de la Loi NOTRe. Le Département du Cantal a de longue date largement anticipé cette orientation encore confirmée dans son projet Cantal 2025.



L'APPUI AUX TERRITOIRES

La politique territoriale départementale s'est renouvelée en 2016. Les programmes d'aides ont largement été modifiés. Pour autant, le Département a fait le choix de rester un partenaire privilégié des communes et des intercommunalités. Il incarne à la fois le porteur de projet, le technicien expert, le financeur, le conseiller et le facilitateur.

Le Département a également intégré les contraintes liées à son environnement financier et institutionnel.

UNE NOUVELLE POLITIQUE TERRITORIALE

En 2016, la construction de la nouvelle politique territoriale du Département, inscrite dans le cadre de la priorité 2 du projet Cantal 2025, s'est donc réalisée dans un objectif de complémentarité :

- avec l'intervention du Conseil régional,
- avec le CPER 2015-2020,
- avec le lancement des nouveaux programmes opérationnels européens pour la période 2014-2020 : Feder, Feader, Fse et Leader
- avec la prise en compte de l'évolution de l'intercommunalité dans le Cantal,
- avec la prise en considération des travaux menés dans le cadre des différents projets de SCoT,
- avec le transfert des compétences de la loi NOTRe, avec au cœur de l'action une réponse à l'évolution de la capacité financière de la collectivité, un soutien exclusivement orienté vers l'investissement, un engagement visible, utile et adapté à chaque state ou projet.

Dans ce contexte, les programmes d'intervention ont été déclinés pour un volume global de 7,22 M€/an en 4 dispositifs de soutien dont :

- un fonds unique d'intervention en faveur des communes de moins de 3 000 habitants, le Fonds Cantal Solidaire,
- un contrat unique en faveur des EPCI, le Contrat Cantal Développement,
- un fonds d'appel à projets ouvert à tous les bénéficiaires publics, le Fonds Cantal Innovation,
- un fonds unique destiné à l'animation territoriale, le Fonds Cantal Animation.

LES COMMUNES

LE FONDS CANTAL SOLIDAIRE

Le dispositif de soutien financier aux Communes rurales, le Fonds Cantal Solidaire, permet la réalisation de projets d'équipement de proximité avec comme caractéristiques : la pluriannualité, la programmation des opérations à l'échelle départementale, le suivi annuel des projets.

Un 1er appel à projets a été fait sur la période 2016-2018. Après une phase d'animation territoriale, le Conseil départemental a présélectionné 603 dossiers représentant un volume d'aides de 8 249 333 € avec la prise en compte d'une part eau / assainissement de 2 630 899 € (156 dossiers).

L'année 2018 marque la fin de la première programmation triennale du FCS. Ainsi, entre 2016 et 2018, le bilan est le suivant :

	nombre de dossiers	volume des aides	nombre de dossiers AEP/ Assainissement	volume des aides AEP/ Assainissement
Pré-sélection	603	8 249 333 €	156	2 630 899 €
Dossiers confirmés				
Cd du 23/09/2016	252	3 640 878 €	73	1 080 052 €
Cd du 30/06/2017	127	1 767 313 €	15	313 890 €
Cd du 29/09/2017	59	754 144 €	17	341 452 €
Cd du 29/06/2018	83	953 966 €	10	169 115 €
sous-total	521	7 116 301 €	115 22,07 %	1 904 509 € 26,76 %
Cd du 21/09/2018	80	1 137 719 €	29	555 205 €
total	601	8 254 020 €	144 23.96 %	2 459 714 € 29.80 %

Enfin, au titre de l'année 2018, 123 décisions de versement ont été réalisées pour un montant de subvention versé de 1 491 875 € touchant strictement des dossiers engagés au titre du FCS. Par ailleurs, en 2018 :

- chaque maître d'ouvrage bénéficiant d'une présélection d'opérations au titre du FCS 2018 a reçu en début d'année 2018 un courrier de relance, soit 148 correspondances;
- chaque bénéficiaire d'une subvention confirmée pour l'année 2018 a fait l'objet d'une notification, soit 163 courriers.
- 32 correspondances autres ont été effectuées en lien avec la gestion du FCS (gestion des délais, annulation, substitution, engagement par anticipation 2019-2021, ...).

LE FONDS D'EQUIPEMENT DES COMMUNES RURALES

Pour ce qui est du Fonds d'Équipement des Communes (FEC), dispositif en vigueur pour les Communes rurales jusqu'au 31/12/2015, au cours de l'année 2018, 56 décisions de versement ont été réalisées pour un montant de subvention versé de 736 003 € touchant strictement des dossiers engagés au titre du FEC.

Par ailleurs, 45 courriers de relance quant au délai de validité des subventions ont été adressés aux maîtres d'ouvrage bénéficiaires d'une aide au titre du FEC 2015.

De même, pour les dossiers FEC 2012, 2013 et 2014, 23 correspondances ont été adressées pour un dernier rappel avant annulation.

Enfin, 5 décisions d'annulation de subvention ont été prises (FEC entre 2006 et 2014).

LES CONTRATS DE VILLE

Dans le cadre de ses interventions portant sur le développement territorial, le Conseil départemental du Cantal disposait d'un fonds spécifique dédié aux communes urbaines, à savoir Aurillac, Saint-Flour, Arpajon-sur-Cère et Mauriac, les contrats de ville.

La dernière période de contractualisation portait sur les années 2012-2014, avec les plafonds suivants :

Aurillac: 900 000 €,
Saint-Flour: 450 000 €,
Arpajon-sur-Cère: 405 000 €,
Mauriac: 375 000 €.

Ces sommes intègrent la part minimale de 25 % dédiée à l'AEP et à l'assainissement.

En 2018, le dernier dossier actif a été soldé avec un versement de 14 291 €.



LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

LES CONTRATS CANTAL DEVELOPPEMENT

La politique de territorialisation du Conseil départemental du Cantal a trouvé tout son sens à travers la mise en œuvre des projets de territoire. Les projets de territoire rassemblent le Département et les EPCI autour d'une ambition commune : l'attractivité et le développement harmonieux des territoires, chaque projet tenant compte des spécificités et atouts de chacun.

Le Contrat Cantal Développement répond à ses enjeux avec pour caractéristiques :

- une logique de contractualisation pluriannuelle pour 12 millions d'euros pour une durée unique de 2016-2021 ;
- une programmation des opérations à l'échelle départementale. En 2018, le dernier territoire, la Communauté de Communes du Pays Gentiane a signé son contrat Cantal Développement 2016-2021

En 2018, 30 opérations ont été confirmées et engagées pour un montant de 2 617 266 \in (1 851 667,50 \in en 2017).

BILAN DES CONTRATS SIGNÉS DEPUIS 2016 :

EPCI	Date de validation du contrat - Session du	Volume d'investissement en €	Volume aides du Département en €	Nombre opérations contractualisées	Nombre opérations engagées
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac	23 septembre 2016	9 355 057	2 790 000 Hors IFPP et PEI	9 Hors IFPP et PEI	6
Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne	15-16 décembre 2016	7 018 180	1 980 000	21 dont les projets de logements communaux et lotissements (enveloppe globale)	6
Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès	29 septembre 2017	2 097 913	540 000	9	8
Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	29 septembre 2017	4 516 822	1 385 875	11	2
Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	15-16 décembre 2016	10 866 143	2 172 001	30 dont les projets de logements communaux (enveloppe globale)	10
Communauté de Communes Sumène-Artense	29 septembre 2017	2 644 000	690 450	8 dont les projets de logements communaux et lotissements (enveloppe globale)	8
Communauté de Communes du Pays de Mauriac	29 septembre 2017	3 196 345	600 334	9	3
Communauté de Communes du Pays de Salers	29 septembre 2017	4 368 000	900 000	8	4
Communauté de Communes du Pays Gentiane	28-29 juin 2018	2 547 323	540 000	1	6
TOTAL		46 609 783	11 598 660 Hors IFPP et PEI	106 Hors IFPP et PEI	53 dont les projets de logements communaux et lotissements (enveloppe alobale)

Enfin, au titre de l'année 2018, 8 décisions de versement ont été réalisées pour un montant de subvention versé de 589 978 €.

Par ailleurs, en 2018:

- chaque bénéficiaire d'une subvention confirmée pour l'année 2018 a fait l'objet d'une notification, soit 30 courriers.
- 5 correspondances autres ont été effectuées en lien avec la gestion des Contrats Cantal Développement.



LE FONDS D'INITIATIVE LOCALE (FIL)

La génération de projets de territoire couvrant la période 2013-2014 a été contractualisée en 2013. Elle s'est inscrite dans la continuité des principes fondamentaux de la politique territoriale du Département, à savoir une contractualisation pluriannuelle, une globalisation des aides départementales et une prise en compte des piliers du développement durable avec des projets centrés sur quelques actions structurantes, porteuses de développement et qui contribuent aux priorités départementales, via le Fonds d'Initiative Locale (FIL). A noter que l'Assemblée Départementale lors de la séance des 19 et 20 décembre 2013 a validé le principe de prolonger les contrats d'une année, fixant alors leur échéance au 31 décembre 2015.

A cet effet, l'état financier intermédiaire, au 31 décembre 2018, du FIL couvrant la période 2013-2015, est le suivant :

Montant contractualisé 2013-2015	Montant des projets considérés 2012-2014	Subvention engagée	État des paiements des opérations au 31/12/2018
Investissement			
8 600 057 €		<u>Investissement</u> :	<u>Investissement :</u>
	42 823 345 €	7 435 526 € 18 opérations encore actives, à solder	18 opérations encore actives, à solder en 2019
	42 023 343 €	Fonctionnement:	Fonctionnement:
		612 578 €	Toutes les opérations ont été soldées

Pour les contrats signés au titre du Fonds d'Initiative Locale 2013-2015, le restant dû est de 1 101 303 €. Au cours de l'année 2018, vingt décisions de versement ont été réalisées en investissement pour un montant de 511 764 €.

Concernant les projets de territoire 2009-2012 l'ensemble des opérations est soldé.

Pour ce qui est des lignes sectorielles territorialisées, le volume restant dû est globalement de 467 997 € (FAZA, logements, lotissements et cœurs de villages). Pas de paiement en 2018.

LE PROGRAMME DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil départemental est, comme chaque année, chargé de procéder à la répartition du produit des «Amendes de Police» en faveur des Communes qui ont compétence en matière de voirie, de transports en commun et de stationnement. Dans ce cadre, les services du Département ont instruit, au titre de l'année 2018, 79 dossiers de candidatures, généré autant d'accusés de réception et de courriers de notification d'aide ou de rejet.

LA CONFERENCE DES TERRITOIRES

Ce rendez-vous pertinent est un temps d'échange annuel privilégié. En 2018, ont été conviés l'ensemble des Maires, les Présidents des EPCI cantaliens ainsi que les Parlementaires. Organisée le 14 décembre 2018, cette rencontre a réuni 150 participants (élus et techniciens), soit une participation en hausse. L'ensemble des EPCI était représenté par un élu ou un technicien. Les thèmes abordés étaient :

- la mise en œuvre d'une plateforme de mobilités : accompagner vers une mobilité autonome, notamment les publics fragiles ;
- la Politique départementale d'aménagement des traverses de bourg ;
- le THD et la téléphonie mobile ;
- un point sur la réflexion en cours au sujet de l'exercice

mutualisé des compétences eau - assainissement à l'échelle départementale ;

• un point d'information sur nos programmes en faveur des territoires : le Fonds Cantal Solidaire, les Contrats Cantal Développement et le Fonds Cantal Innovation.

LE FONDS CANTAL INNOVATION

Le Fonds Cantal Innovation est un dispositif doté d'1 million d'euros par an fonctionnant en appel à projets et ayant pour objectif de répondre à des besoins du territoire identifiés par le Département qui y apporte un soutien important et ponctuel pour renforcer l'attractivité du Cantal.

Au cours de l'année 2018, un nouvel appel à projets a été validé avec pour objet la « redynamisation et revitalisation des centres-bourgs et cœurs de villes ». Cet appel à projets a eu pour caractéristique de permettre aux collectivités de se positionner soit sur un dossier « mûr » et complet ou de faire part d'une manifestation d'intérêt.

Quelques éléments chiffrés :

- 17 communes retenues au titre de l'Appel à Projets
- 16 communes retenues à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.



Communes de plus de 3000 habitants :	
4 communes candidates à l'AAP (Aurillac, Arpajon-sur-Cère, Saint-Flour, Mauriac)	* Dépense plafonnée à 1 000 000 € HT par maître d'ouvrage * Subvention plafonnée à 150 000 € * Taux d'intervention maxi : 30 %
Communes entre 1000 et 2999 habitants :	
7 communes candidates à l'AAP (Murat, Naucelles, Polminhac, Riom-ès-Montagnes, Saint-Mamet-la-Salvetat, Vézac, Vic-sur-Cère) 6 communes candidates à l'AMI (Champagnac, Jussac, Massiac, Maurs, Neuvéglise-sur-Truyère, Saint-Paul-des-Landes)	* Dépense plafonnée à 200 000 € HT par maître d'ouvrage * Subvention plafonnée à 50 000 € * Taux d'intervention maxi : 30 %
Communes de moins de 1000 habitants :	
6 communes candidates à l'AAP (Andelat, Cros-de-Ronesque, Leucamp, Pierrefort, Raulhac, Saint-Clément) 10 communes candidates à l'AMI (Calvinet, Chaudes-Aigues, Jou-sous-Monjou, Ladinhac, Lafeuillade-en-Vézie, Saint-Illide, Saint-Urcize, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac, Ussel)	* Dépense plafonnée à 50 000 € HT par maître d'ouvrage * Subvention plafonnée à 15 000 € * Taux d'intervention maxi : 30 %

Enfin, au titre de l'année 2018, 27 décisions de versement ont été réalisées pour un montant de subvention versé de 477 985 € touchant strictement des dossiers engagés au titre du FCI, tout appel à projets confondus depuis 2016.

Enfin, le service assure, dans le cadre de l'appel à projets CyberCantal WIFI, le lien avec la Poste pour que les Communes éligibles puissent bénéficier de leur dotation au titre du Fonds de Péréquation Postale.

LES SYNDICATS MIXTES ET ENTENTES

Pour 2018, ce sont 1 066 300 € qui ont été versés pour le fonctionnement des syndicats mixtes de Garabit Grandval, du Puy Mary, du Lioran, du PNR de l'Aubrac, mais aussi pour EPIDOR et la Vallée du Lot, pour lesquels le Conseil départemental est membre statutaire. Au titre de l'investissement, 55 000 € ont été versés au syndicat mixte de Garabit Grandval.

Des échanges avec les structures ont eu lieu durant les mois de mai et juin pour travailler sur les rapports d'activité 2017. De même 8 décisions de versement ont été émises par le service. Par ailleurs, en 2018, les travaux de transformation de l'Établissement Public Interdépartemental Dordogne (EPIDOR) se sont poursuivis, en lien avec les autres membres, pour aboutir à la création d'un syndicat mixte au cours du dernier trimestre 2018.

URBANISME ET HABITAT

Une mission est également menée dans le cadre de l'urbanisme :

- Suivi de la procédure liée aux documents d'urbanisme locaux en tant que Personne Publique Associée (Porter à Connaissance, réunions thématiques et avis sur un document arrêté).
- Participation à l'ARU (l'Atelier Rural d'Urbanisme du Parc des Volcans d'Auvergne).

Par ailleurs, en transversalité avec le PSD, une mission habitat/ logement : volet social (PDALPD notamment) et volet territorial (SCOT, PLH, et politique de soutien en matière de logement, ...) est menée. Au cours de l'année 2018 :

- Alimentation de l'espace collaboratif de projets, dit « Urbanisme et Territoires » en intégrant l'ensemble des données disponibles dans les services quant aux documents d'urbanisme.
- Participation à différentes réunions des PPA dans le cadre des SCoT mais aussi des PLU et PLUi.
- Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) : présence à la signature de la nouvelle convention ; animation d'un atelier lors des « rendez-vous de l'ARU » le 11 mai 2017 à Saint-Paul-des-Landes ; participation à différentes réunions de travail et enfin, association aux travaux pour la réalisation d'une animation vidéo sur le rôle de l'ARU.
- Participation à 12 réunions de la Commission Départementale pour la Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), tous les 3èmes mardi du mois.
- Participation aux réunions de travail d'élaboration du nouveau PDALPD ainsi que du Comité Responsable.

Par ailleurs, un soutien financier aux études conduites dans le cadre des SCoT a été mis en place avec la rédaction d'un rapport. Le service est présent dans le cadre de cette mission urbanisme auprès des porteurs de projets de dynamisation des Centresbourgs (Mauriac, Maurs et Saint-Flour).

GESTION DE PROJETS

LE SIGF

Au cours de l'année 2018, le Service Territoires et Politiques Contractuelles a poursuivi son implication dans le dossier de paramétrage du module subvention d'ASTRE, le nouvel SIGF avec une implication substantielle du Chef de Service en tant que référent fonctionnel.

LA DEMOGRAPHIE

Au cours de l'année 2018, le Service Territoires et Politiques Contractuelles s'est engagé dans les travaux de construction d'un Plan d'Actions en faveur de la reconquête démographique.

VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil départemental s'est engagé depuis de nombreuses années dans une politique d'accompagnement et de soutien aux acteurs associatifs et à leurs structures dans tous les domaines qui concernent le quotidien des Cantaliens. Cette volonté s'est confirmée à travers plusieurs initiatives engagées par le Département, à l'instar de la création de la Maison Départementale du Bénévolat, dont l'objectif est de conduire des actions visant à valoriser le tissu associatif cantalien et favoriser l'engagement bénévole.

La Maison départementale du Bénévolat a rencontré au cours de l'année 2018 plus de 150 personnes lors de permanences ou de rendez-vous et établi près d'une centaine de contacts téléphoniques ou mails.

Ces rencontres sont l'occasion d'échanger avec des responsables associatifs ou citoyens sur des questions aussi diverses que la rédaction des statuts d'une association, le règlement des litiges ou encore l'engagement bénévole.

Outre les actions sur site, la Maison départementale du Bénévolat a été présente dans 39 manifestations sur l'ensemble du territoire départemental, touchant des publics ou des missions très variées comme par exemple : la participation au conseil de la vie sociale de la maison de retraite de Limagne, à la création du café associatif des alouettes, aux 100 ans de la Ligue contre le cancer, au Printemps des Générations, à la Conférence des Financeurs de la prévention de l'autonomie, à la Fête des Sports et de la vie associative, à l'Assemblée Générale de l'épicerie sociale...

Elle a reçu à ce titre de la part du Conseil départemental, une subvention de fonctionnement de 5 000 € (idem en 2017) afin que l'Association de gestion de la Maison départementale du Bénévolat puisse assurer l'ensemble des charges inhérentes à l'occupation des locaux mis à disposition par le Conseil départemental.

LE FONDS CANTAL ANIMATION:

Le Fonds Cantal Animation, dispositif en faveur de l'animation territoriale dont la gestion est confiée au service administratif du PADT, se décompose comme suit :

Ce dispositif, dont la gestion est confiée au service administratif du PADT, comprend :

- Le Fonds Cantal Animation (20 000 € par an et par canton), s'adresse en priorité aux associations et par dérogation aux maîtres d'ouvrages publics ou aux établissements scolaires afin de soutenir leur fonctionnement et l'organisation de manifestations ou d'évènements ponctuels concourants à l'animation locale.
- Le Fonds Cantal Animation + (169 200 € par an) est une aide annuelle attribuée aux bénéficiaires de manifestations ou d'actions de portée départementale limitativement arrêtées chaque année au regard de leur programme d'action et de leur budget prévisionnel. Ce fonds porte notamment sur les manifestations éco touristiques, les manifestations ou activités culturelles et certaines manifestations départementales de promotion agricole.

Ces deux composantes du Fonds Cantal Animation (FCA et FCA+) peuvent être cumulables sous réserve de respecter le processus d'attribution de chacune d'elles.

Ainsi en 2018, 814 dossiers ont été instruits au titre du FCA dont 753 subventionnés et 45 dossiers relevant du FCA +. Le volume de subventions attribuées dans le cadre du FCA s'élève à 308 944 € et 169 200 € au titre du FCA+.

L'ENVIRONNEMENT ET L'AMENAGEMENT RURAL

En 2018, le Département a poursuivi ses actions dans les domaines de l'environnement et de l'aménagement rural, en cohérence avec les évolutions des contextes juridique et budgétaire.

En matière d'environnement, ces interventions ont concerné principalement la gestion de l'eau et les espaces naturels. Elles se sont également élargies au champ transversal de la transition énergétique et du développement durable.

Elles se traduisent essentiellement par des actions d'animation et d'assistance technique à destination du territoire départemental mais aussi en interne en vue de l'optimisation de la prise en compte, d'une part, des enjeux du développement durable dans le fonctionnement des services départementaux, d'autre part, des sensibilités environnementales dans les programmes opérationnels conduits par le Département.

Le Département poursuit également l'exercice de sa compétence de maître d'ouvrage des opérations d'aménagement foncier.

L'EAU

Dans le domaine de l'eau, les activités se traduisent par un soutien technique aux opérations d'amélioration de la qualité de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées ainsi que de la gestion des rivières et des milieux aquatiques. Ce second volet « grand cycle de l'eau » est abordé plus loin dans le paragraphe Les milieux naturels / schéma départemental de gestion des milieux aquatiques.

Dans le domaine du « petit cycle de l'eau » (eau potable et assainissement), le Département a poursuivi ses actions, dans le cadre de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (M.A.G.E.) :

- Assistance technique aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable (235 visites conseils ou bilans au cours de l'année).
- Recueil, organisation et synthèse de données sur le fonctionnement des installations d'assainissement et d'eau potable (cartographie).
- Développement et promotion du Standard départemental de la donnée cartographique eau et assainissement.
- Appui à l'engagement et au suivi des procédures de protection de captages. 36 collectivités et 166 captages concernés en 2018.
- Accompagnement technique des collectivités dans les démarches de diagnostics ou schémas d'eau potable ou d'assainissement.
- Animation d'un réseau départemental des techniciens SPANC.
- Expertise technique des dossiers de demandes d'aides aux travaux et équipements des collectivités dans les domaines de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement, dans le cadre plus global du Fonds Cantal Solidaire.



 Développement des nouvelles missions d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable (5 nouvelles collectivités concernées dans l'année), en partenariat avec l'agence CIT, visant à améliorer la connaissance patrimoniale des systèmes (cartographie de réseau, inventaires de patrimoine) et à améliorer les performances des réseaux (pré-recherche de fuite, installation de compteurs...).

LE PAYSAGE ET LES MILIEUX NATURELS

• Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

En 2018, le Département a poursuivi l'animation et la gestion du réseau d'ENS en accompagnant la finalisation du nouveau programme d'actions du Pas de Cère et en validant le contrat 2ème génération pour ce site. Il a également contribué à l'élaboration des bilans et évaluations pour le Puy Courny et le Puy de la Tuile. La mise en œuvre des contrats ENS en cours de validité a bénéficié encore cette année d'un appui technique et financier (6 dossiers instruits pour un montant d'aides de 10 433 €). En cohérence avec les conclusions du bilan de la mise en œuvre des dix premiers contrats ENS, et en préalable à la définition d'une stratégie départementale dans ce domaine qui permettrait de relancer la dynamique du réseau, des rencontres avec les porteurs de projet des sites ENS ont été organisées en vue de recueillir leurs attentes et leurs besoins. Dans la continuité, les principes de la Stratégie départementale en faveur des ENS ont été validés).

Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques (SDMA)

La mise en œuvre du schéma départemental s'est poursuivie, avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et s'est notamment traduite par une importante animation et concertation locale auprès des Intercommunalités en vue de leur structuration organisationnelle dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, sur les bassins Cère-amont, Auze-Sumène, Rhue et Aubrac, notamment.

L'appui technique visant à accompagner les territoires structurés dans la définition et/ou la mise en œuvre d'un programme de gestion et d'actions ou plus globalement, les collectivités locales sur des projets spécifiques en lien avec les milieux aquatiques a également été reconduit. Le Département a apporté un soutien financier à des études ou travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques sur les bassins Rance-Célé, Sancy-Artense et Alagnon (5 dossiers instruits pour un montant d'aides de 38 626 €).

Le Département a poursuivi et amplifié l'animation du groupe départemental «milieux aquatiques» et de différents groupes techniques avec l'ensemble des partenaires administratifs, techniques et financiers. Trois thématiques ont ainsi été étudiées : le suivi de la qualité des eaux superficielles, la labellisation « végétal local » dans le cadre de travaux de restauration de ripisylves et la préservation des espèces emblématiques.

En parallèle, l'outil informatique de synthèse et d'analyse des données de suivi de la qualité des cours d'eau du département a été consolidé. Il intègre les résultats bruts de l'ensemble des stations du Cantal depuis 2000 et permet d'avoir une vision complète de l'évolution de l'état des eaux superficielles dans le département. La gestion du réseau complémentaire départemental, qui comprend 20 points de suivi, a été reconduite en 2018.

Dans un objectif d'amélioration des connaissances et dans l'optique de faire émerger des maîtrises d'ouvrage locales, la mission a également poursuivi son travail dans la démarche de labellisation « sites rivières sauvages » sur des cours d'eau préservés en têtes de bassin (Massif cantalien). Le syndicat mixte du Puy Mary, porteur du label Grand site de France, a été approché mi-2018 pour développer ses actions sur les volets « patrimoine nature » et « milieux aquatiques ».

Enfin, le partenariat avec la Fédération départementale de la pêche a été renouvelé dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs, impliquant un soutien du Conseil départemental à hauteur de 12 000 €.

• Animation, communication et assistance technique

En 2018, la Mission Espaces Naturels et Ruraux a maintenu son offre de service d'assistance environnementale en interne. Elles a assuré l'élaboration de plus d'une dizaine de dossiers réglementaires liés à des ouvrages routiers du Département (restauration d'ouvrages d'art, reprise de berges, aménagement voiries) ou préalables à l'inscription d'itinéraires de randonnée au PDIPR, et accompagné la réalisation d'études environnementales de projets d'aménagements routiers (Contournement ouest d'Aurillac ou déviation de Salins par exemple).

Les opérateurs de gestion du domaine public départemental ont été sensibilisés à la problématique des plantes exotiques envahissantes et les autorisations de voirie délivrées par le Conseil départemental modifiées en conséquence pour éviter les risques de propagation de ces espèces.

Par ailleurs, une trentaine d'agents des routes de l'Agence de Saint-Flour a été formée à la reconnaissance et à la gestion de l'ambroisie à feuilles d'armoise, présente notamment sur la commune de Fridefont.

Enfin, une expérimentation d'éradication de renouée asiatique par concassage/bâchage a été conduite sur la RD 17 (commune de Velzic) en collaboration avec l'antenne de Laroquebrou et le CRD d'Aurillac.

Le Département a renouvelé son partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne afin d'amplifier l'action des associations en faveur des milieux naturels ou de l'éducation au développement durable et de bénéficier d'un appui des structures pour la mise en œuvre des politiques départementales. Pour l'année 2018, les soutiens au CEN Auvergne et au CPIE se sont élevés respectivement à 11 818 € et 20 000 €.

LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Mise en œuvre du programme de développement durable

La Mission Développement Durable s'est attachée à organiser des actions de sensibilisation et d'accompagnement des services et à développer la communication interne pour la mise en œuvre du programme de développement durable validé par le Conseil départemental en juin 2017. Elle assure un suivi et une animation générale du programme.

Notamment, plusieurs groupes de travail thématiques ont été mis en place et se sont réunis dans un objectif de concertation, d'information et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions, notamment dans les domaines des bâtiments et de l'énergie, l'entretien des routes et de leurs abords, le référentiel pour des manifestations éco-responsables.

Le travail s'est poursuivi en appui de plusieurs services sur des actions particulières : gestion des déchets, branchement sur des réseaux de chaleur bois-énergie au Service des Bâtiments départementaux (réseaux de chaleur bois...) et du Service Collèges-Éducation (gaspillage alimentaire...).

Un rapport spécifique et détaillé sur la mise en œuvre du programme d'actions de développement durable vous sera présenté lors d'une prochaine séance.

• Transition énergétique

Dans le domaine de l'énergie, le service a apporté son appui technique au Service Territoires et Politiques Contractuelles pour l'instruction technique et financière des dossiers retenus à ce titre dans les projets de territoires.





Le partenariat technique et financier avec l'association Énergies 15 a été renouvelé pour un montant global de participation départementale de 15 000 €. Dans ce cadre, l'association a renforcé ses collaborations avec les services départementaux pour initier ou accompagner des réflexions sur les questions d'énergie dans les bâtiments départementaux. Notamment, l'association est intervenue en appui au suivi du projet de chaufferie-bois du nouveau bâtiment du CRD de Ruynes-en-Margeride, du raccordement à des réseaux de chaleur Bois-Énergie (Aurillac, Saint-Flour, Condat) ou à des diagnostics de consommation énergétique (Hôtel du Département, IUT).

AMÉNAGEMENT FONCIER ET RURAL

Opérations d'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF)

Le Département a poursuivi l'instruction et le pilotage des deux procédures d'aménagement foncier sur les Communes d'Andelat et de Sansac-de-Marmiesse, conduites dans le cadre des projets routiers liés aux contournements de Saint-Flour (RD 926) et d'Aurillac et de Sansac-de-Marmiesse (RN 122).

Après une mise à jour conséquente des comptes de propriété du périmètre d'AFAF d'Andelat (1 650 ha), l'avant-projet de la nouvelle répartition parcellaire a été élaboré au dernier trimestre, en collaboration avec les acteurs locaux (propriétaires, élus). Parallèlement, le chargé d'étude environnement a complété l'état des lieux de l'environnement du périmètre.

L'avant-projet parcellaire de l'opération de Sansac-de-Marmiesse a, quant à lui, fait l'objet d'une consultation des propriétaires et a été examiné par la sous-commission. Celle-ci a, par ailleurs, réalisé, avec l'appui technique de la Mission haies Auvergne et en collaboration avec les propriétaires concernés, la bourse d'échange d'arbres afin d'éviter les coupes d'arbres lors de la prise de possession des nouveaux lots. Dans le même temps, l'étude des impacts du projet parcellaire et de la voirie connexe a été conduite par le chargé d'étude environnement.

Enfin, le diagnostic foncier agricole et environnemental de l'étude d'aménagement de la commune de Virargues initiée en 2017, a été présenté à la commission communale qui devrait, au premier semestre 2019, proposer au Conseil départemental un mode et un périmètre d'aménagement avant enquête publique.

• Soutien aux travaux connexes et autres démarches

Le service a continué à accompagner la Commune de Vernols dans ses démarches auprès des services de la Région, en vue de l'attribution d'une subvention FEADER et a également assuré un suivi technique lors de la réalisation des travaux connexes à l'opération d'aménagement foncier.

Par ailleurs, le Département a accompagné financièrement un projet d'aménagement pastoral dans le site ENS Estives et tourbières du plateau de Chastel-sur-Murat (montant de subvention de 1 920 €), financé par ailleurs par la Région dans le cadre du Pacte Cantal.

Enfin, le Département a renouvelé son partenariat avec la Mission Haies qui contribue fortement à la prise en compte du patrimoine naturel dans les opérations d'aménagement foncier. La participation financière en faveur de la mise en œuvre de ce programme est définie dans le cadre d'une convention d'objectifs et s'est élevée, pour l'année, à 10 000 €.



LES ROUTES DÉPARTEMENTALES : LE MAILLAGE DU TERRITOIRE

Notre solidarité territoriale s'exprimera également à travers le maintien d'un réseau routier de proximité et de qualité. Car le maillage routier départemental a connu depuis 25 ans une forte amélioration sur la base d'une hiérarchisation du réseau fondée notamment sur la population des communes desservies et le poids des activités économiques qu'elles avaient su développer. A ce jour, quelques opérations restent encore à réaliser pour achever ce maillage territorial que nous avions arrêté. Pour l'exercice 2018, des opérations d'investissement ont été menées sur le réseau structurant de niveau 2 ainsi que sur l'ensemble du reste du réseau qui permettent d'assurer une irrigation complète des territoires :

1 - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT «TRAVAUX NEUFS»

LE RESEAU STRUCTURANT

Le réseau de 1^{ère} catégorie fait l'objet d'un aménagement majeur constitué par la déviation de Saint-Flour qui donnera un accès direct à l'A75 depuis MURAT via la RD 926 (cf. chapitre « Ouverture » page 72).

LE RÉSEAU D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL ET TOURISTIQUE (R.I.D.T.)

Ce réseau constitue la 2ème catégorie. Il assure le rabattement des communes de plus de 400 habitants sur le réseau structurant et les accès aux grands sites touristiques du département (Puy Mary, la station du Lioran, les lacs des barrages de Grandval et Saint-Etienne-Cantalès, lac de Lastioules) ; il est indispensable au maillage de l'ensemble du territoire.

Les contraintes budgétaires ont conduit à être sélectif et à dimensionner au plus juste les opérations à lancer.

Les principaux aménagements réalisés en 2018, concernent les routes suivantes :

- La RD 678 entre Trizac et Moussages avec la réalisation d'une deuxième tranche de 2,3 kilomètres).



 - La RD 680 entre Salers et le Col de Néronne avec la poursuite de la mise en sécurité de cette route et plus particulièrement la consolidation des murs et la réalisation de dispositifs de sécurité.
 Les études ainsi que les affaires foncières correspondantes ont été menées et pilotées par le Service Investissement et Programmation (SIP) en relation avec les agences qui ont assuré aussi le suivi des chantiers.

Le bilan financier correspondant en 2018 à ce programme fait apparaître un montant réalisé de 860 K€.

LE RÉSEAU D'INTÉRÊT LOCAL (R.I.L.)

Ce réseau comprend les autres routes et constitue la 3^{ème} catégorie, soit près de 3 000 km sur une longueur totale de 4 000 km. Les investissements sur ce réseau sont constitués par des petites opérations de sécurité, pouvant localement compléter les grosses réparations de chaussées. Les disponibilités budgétaires ne permettent de répondre que très partiellement à la demande locale.

La programmation des opérations RIL est réalisée par les agences départementales en concertation avec les Conseillers départementaux. Les études afférentes ainsi que la consultation et le suivi des chantiers sont assurés par les agences, les acquisitions foncières sont réalisées par la Mission Affaires Foncières en collaboration avec les agences.

Le bilan financier correspondant en 2018 à ce programme fait apparaître un montant réalisé de 421 K€.

2 - LE PROGRAMME DE SAUVEGARDE DES CHAUSSÉES

Le Service Entretien Exploitation et Réglementation (SEER) pilote les programmes de sauvegarde des chaussées. Depuis 2016, un programme triennal basé sur les propositions faites par les Agences départementales est établi. Cette pluriannualité permet de planifier et d'améliorer les travaux préparatoires nécessaires (élagage, assainissement, etc.). Les Agences et le Parc départemental réalisent une bonne part de ces travaux préparatoires.

LES CHAUSSÉES SUR LE RÉSEAU STRUCTURANT

Ces chaussées doivent être renforcées en tenant compte de l'évolution du trafic lourd (nombre, agressivité) et de la « durée de vie » moyenne d'un tapis d'enrobés. La longueur du réseau concerné étant de l'ordre de 500 km et la durée de vie au plus égale à 10 ans, 50 km devraient être renouvelés en moyenne chaque année. En 2018, près de 17 km ont été rénovés en béton bitumineux pour un montant de 2 029 K€.

LES CHAUSSÉES SUR LES AUTRES RÉSEAUX

Le programme de grosses réparations de chaussées, composante essentielle de la politique de conservation du patrimoine routier sur les réseaux de 2° et 3° catégories, est un programme annuel directement dérivé de l'état des chaussées constaté par les services, fondamental pour la pérennité du patrimoine routier. L'évolution du contexte budgétaire a permis cette année de traiter les premières urgences ce qui est un seuil sur le plan technique. Le bilan financier correspondant en 2018 à ce programme fait apparaître un montant réalisé de 900 K€, dont 29 K€ de fournitures pour préparation en régie. Le Parc routier départemental a réalisé des enduits sur près de 206 km au cours de l'été, aussi bien sur le réseau structurant que sur les autres réseaux.

3 - LE PROGRAMME DE SAUVEGARDE DES OUVRAGES D'ART

Le Service Investissements et Programmation (SIP) Mission Ouvrages d'art (MOA) est le pilote des opérations d'ouvrages d'art (inspections détaillées, visites, études, travaux). Il établit chaque année une programmation des travaux à réaliser au vu des propositions faites par les Agences. Les études de réparation et la consultation sont réalisées par la MOA tandis que les Agences assure la maîtrise d'œuvre d'exécution avec l'appui de la MOA sur le volet technique.

Le programme de grosses réparations d'ouvrages d'art a également pour vocation de sauvegarder un patrimoine constitué de près de 1 000 ponts et de 2 500 murs de soutènement. Les besoins actuellement recensés sont très importants et doivent, pour pouvoir s'inscrire dans le cadre budgétaire de plus en plus contraint, faire l'objet chaque année d'une réflexion sur les priorités.

En 2018, un 3ème volet des inspections détaillées des ouvrages d'art a été réalisé.

Le bilan financier correspondant aux travaux de grosses réparations et d'entretien des ouvrages d'art fait apparaître un montant réalisé de 663 K€.

Les agents ont à ce titre assuré l'entretien et réalisé des travaux de réparation des ouvrages d'art à hauteur de 695 jours d'équipes répartis sur tout le territoire.

4 - LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL

Le matériel appartenant au Département est conséquent (près de 520 véhicules, engins et matériels) et les ressources allouées à sa maintenance constituent une priorité. Pour autant, l'affectation de ces moyens nécessite de faire des choix de polyvalence et de mutualisation, et non de s'engager dans une approche systématique de renouvellement. En outre, le recours à la location longue durée est progressivement abandonné au



profit de la location avec option d'achat, permettant ainsi au Département de satisfaire ses besoins sans que les dépenses de fonctionnement afférentes à la location soient de «pures pertes». Les propositions sont établies par les Agences et le Parc puis sont transmises au SEER qui, assisté de l'antenne atelier du parc routier départemental, établit la programmation ainsi que la consultation des fournisseurs pour satisfaire les besoins (acquisition ou location).

Le bilan financier correspondant en 2018 à ce programme fait apparaître un montant réalisé de 1 194 K€.

Par ailleurs, les équipes des ateliers du Parc ont la charge de l'entretien de l'ensemble du matériel du Département, et font appel le cas échéant à des prestataires extérieurs. C'est ainsi que près de 1,29 M€ sont consacrés à l'entretien du matériel.

5 - L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER

La politique d'entretien et d'exploitation de la route est d'assurer la cohérence et la convergence des efforts afin de permettre l'usage, dans de bonnes conditions de sécurité et de fluidité, des infrastructures routières et d'en assurer leur conservation. Il convient pour ce faire de :

- Fixer les niveaux de service en fonction de la hiérarchisation du réseau routier.
- Répertorier les activités nécessaires à l'entretien et l'exploitation des routes du département.
- Améliorer et harmoniser les pratiques et l'organisation du travail pour jouer sur la qualité du service et sur l'optimisation des movens
- Prévenir le risque juridique.
- Consolider la connaissance du patrimoine.
- Optimiser les modes de gestion (régie Agence, régie Parc, Entreprise) en fonction de l'affectation des ressources.

Tout ceci est traduit au sein du Dossier d'Orientation de l'Entretien et de l'Exploitation de la Route (DOEER) et du Règlement de Voirie Départementale (RVD) qui précise le périmètre d'activité du Conseil départemental.

La Direction des Routes Départementales, pour mener à bien cette politique, s'appuie territorialement sur le Parc départemental, trois agences départementales, elles-mêmes relayées, chacune, par deux antennes techniques. 22 centres routiers départementaux

sont chargés de l'exploitation et de l'entretien des 4 000 km de routes départementales cantaliennes.

En 2018, ce sont les agences elles-mêmes qui se sont fixées, en accord et concertation avec le SEER / MCE, leurs objectifs sur les activités d'entretien. Ces activités sont pilotées par les 6 antennes et réalisées en régie par les 22 centres routiers départementaux. A ce titre, en cette année 2018, il a notamment été réalisé, en régie, le curage de 371 km de fossés, le fauchage des 4 000 km de routes départementales, le débroussaillage de près de 2 700 km de routes, la mise en œuvre de plus de 6 000 T de grave-émulsion pour reprofiler les routes. Au-delà de la viabilité hivernale, l'exploitation de la route se traduit aussi par la gestion du domaine public (plus de 1 200 arrêtés de circulation, permissions de voirie, manifestations sportives, etc.), le marquage de 412 km de signalisation horizontale sur les 1 000 km de routes concernées et le nettoyage des 45 000 panneaux routiers (sans compter les balises) dont plus de 1400 ont été remplacés cette année.

Depuis 2017 les travaux d'élagage ont été menés avec un traitement des résidus par broyage.

Le montant des dépenses réalisées en 2018 pour l'entretien et l'exploitation du réseau routier s'élève, hors dépenses de personnel, à 6,8 M€ (hors PPP), dont notamment 2 060 K€ consacrés à la viabilité hivernale.

LES CENTRES DE RESPONSABILITÉS

Les trois Agences et le Parc routier sont des centres de responsabilités, placés au même niveau hiérarchique, sous l'autorité du Directeur des Routes Départementales. Le principe de fonctionnement est le suivant : des objectifs quantifiés sont assignés et les ressources correspondantes affectées à chaque centre. Les services centraux gardent pour mission d'assurer, à l'échelle du Département, la continuité et la nécessaire cohérence fonctionnelle des programmes d'investissement et d'entretien, entre une gestion territoriale déconcentrée et une politique routière départementale intégrée, conforme au Schéma Directeur des Infrastructures Routières. Il est ressorti globalement du bilan de ce fonctionnement que la mise en place des centres de responsabilités avait permis un meilleur partage de l'information entre la Direction des Routes Départementales et les Directions fonctionnelles (données RH, données financières, ...) et accru la responsabilisation des Chefs d'Agence et du Parc.

Au-delà de leur mission d'entretien de la route, que ce soit en tant que gestionnaire (pour les trois Agences) ou en tant que prestataire (pour le Parc), les centres de responsabilités sont aussi appelés à réaliser des travaux d'investissement en régie dans un objectif d'optimisation des ressources. A titre indicatif, ce poste a représenté en 2018 un volume moyen de 361 K€ (hors frais de personnel mais y compris fournitures de voirie).

Enfin un travail d'adaptation de l'organisation de notre service routier a connu une première étape en 2017 et reste en chantier pour l'avenir.

6 - PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES TRAVERSES D'AGGLOMÉRATIONS :

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LES TRAVERSES D'AGGLOMÉRATIONS

Le Département a poursuivi en 2018 l'action engagée pour la modernisation du réseau et l'amélioration de la sécurité en traverse d'agglomérations, dans le cadre des aménagements sous maîtrise d'ouvrage communale. Les solutions techniques sont désormais adaptées en fonction des besoins réellement constatés, notamment au regard de la nature et de l'importance du trafic. Une délibération précisant les modalités d'intervention du Département a été prise par l'Assemblée départementale en Décembre 2010.

Le programme dédié aux traverses d'agglomérations est subordonné à un plan pluriannuel. La compatibilité de la demande des communes avec les disponibilités budgétaires, notamment au vu de l'importance des engagements déjà existants, nécessite une programmation pluriannuelle glissante.

Le bilan financier correspondant en 2018 à ce programme fait apparaître un montant réalisé de 353 K€.

SYNERGIE DIRECTION DES ROUTES ET AGENCE DÉPARTEMENTALE Cantal ingénierie et territoires

Dans le cadre du règlement intérieur adopté par le Conseil d'Administration de CIT le 13 Juillet 2012, les Agences départementales se sont vues confier des missions d'assistance à maîtrise d'œuvre qui relèvent pour l'essentiel de missions d'ingénierie et au contrôle des prestations des entreprises en phase travaux.

Le temps de travail consacré par les agents est calibré à 400 jours pour l'ensemble du département mais pourra évoluer en fonction des besoins pour optimiser la réponse aux attentes croissantes des collectivités adhérentes.



TERANA

Au 1er janvier 2016, les Conseils départementaux du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ont fusionné leurs laboratoires départementaux au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) TERANA. La vocation du GIP est de maintenir et de développer une offre de service public dans les domaines de l'analyse vétérinaire, biologique et alimentaire, de l'eau, de l'environnement et de la métrologie.

TERANA apporte un service de proximité essentiel à la protection de la santé et de l'environnement des habitants de ces départements. En effet, il joue un rôle très important tant par la compétence que par la proximité de chacun de ses sites dans différents domaines : veille sanitaire, santé publique et environnement, hygiène alimentaire, ainsi que dans le domaine de l'étalonnage des températures.

GESTION DU GIP

Les personnels des laboratoires sont mis à disposition du GIP par les collectivités fondatrices. Les agents départementaux titulaires ont tous accepté le renouvellement et leur mise à disposition au sein du GIP à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une période de 3 ans. L'employeur d'origine garde à sa charge, l'ensemble des droits et obligations liés à sa qualité d'employeur : salaires, couvertures sociales, assurances et responsabilité de la gestion des carrières. Les personnels recrutés « en propre » par le GIP le sont désormais sur des contrats de droit public. Au total, le GIP TERANA compte un effectif de 130 personnes.

La gouvernance est assurée par une Assemblée Générale. Sa présidence a été assurée pour les 3 premières années par Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du Cantal. Depuis le 1^{er} janvier 2019, Chantal BROSSE, Vice-présidente du Conseil départemental de la Loire occupe la présidence du GIP. Trois Assemblées Générales ont été organisées cette année.

Le siège social de TERANA est basé à Lempdes dans le Puy-de-Dôme, une position géographique centrale pour les membres du groupement. Un comité de suivi composé du Directeur et des représentants de chaque direction générale des Conseils départementaux examine les orientations du GIP et contrôle son activité.

Le GIP pourra admettre de nouveaux membres et, à l'inverse, tout membre pourra se retirer à l'expiration d'un exercice budgétaire.

TERANA apporte son expertise dans les domaines de la santé et l'hygiène publics, la santé vétérinaire, l'agriculture, l'agro-alimentaire, la restauration collective, la surveillance de l'eau, de l'air et de l'environnement ainsi que dans le domaine de la métrologie des températures.

La vocation de ce groupement est de :

- mutualiser les compétences, les moyens et les équipements des laboratoires ;
- assurer les missions de service public définies par le Code rural et de la pêche maritime: prévention, surveillance et lutte contre les dangers sanitaires de nature à porter atteinte à la santé des animaux, des végétaux, à la sécurité sanitaire des aliments, veille concernant les maladies d'origine animale ou végétale, contrôle réglementaire des eaux et de l'environnement;
- permettre à ses membres de faire face à tout moment à une crise sanitaire et maintenir les conditions permettant d'assurer les missions d'astreinte et de veille sanitaire dans l'intérêt des populations et des filières économiques ;

- satisfaire toutes les demandes d'analyse, de prélèvement, d'expertise et de formation de ses membres et de tiers tels que l'Etat, les établissements publics, les collectivités territoriales, les industriels, les agriculteurs, les éleveurs, les vétérinaires;
- se doter des outils d'analyses et de diagnostic de haut niveau garantissant la qualité des résultats, la réactivité, la transparence, l'impartialité et la capacité à maintenir un degré d'innovation similaire à la concurrence ;
- proposer des services ou une offre de formation, d'étude, d'audit ou de conseil à des tiers dans les domaines d'expertise du groupement.

OUALITÉ

La politique qualité commune de TERANA met en avant les ambitions suivantes :

- satisfaire les clients et améliorer l'offre du laboratoire ;
- améliorer les performances techniques et rester attentif aux évolutions techniques et réglementaires ;
- suivre et améliorer continuellement le système qualité du laboratoire ;
- adapter l'organisation du laboratoire à l'échelle des 4 sites pour répondre aux évolutions du contexte économique.

Le passage au GIP a supposé le transfert de l'ensemble des agréments et accréditations des anciens laboratoires départementaux vers chacun des 4 sites de TERANA. Ce transfert a été conduit avec succès durant le premier trimestre 2016.

Les efforts accomplis en matière de management de la qualité depuis de nombreuses années permettent aujourd'hui à tous les sites de TERANA d'être accrédités par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 dans différents domaines tels que l'hygiène alimentaire, la santé animale, la radioactivité, l'eau et l'environnement, ainsi que le domaine de la métrologie.

En 2018, tous les sites de TERANA ont été audités par le COFRAC :

- TERANA CANTAL : a été audité en février 2018 (audit de surveillance et d'extension).
- TERANA LOIRE et TERANA PUY DE DOME en septembre 2018,
- TERANA HAUTE LOIRE en octobre 2018.

Chacun de ces audits a permis de maintenir les accréditations en cours et d'obtenir certaines extensions d'accréditations. (par exemple, pour TERANA CANTAL : obtention des extensions d'accréditations sur des analyses physico-chimiques automatisées).

Enfin, il a fallu dès 2018 initier un travail important en matière de management de la qualité du fait de la parution de la nouvelle version de la norme 17025.

ACTIVITÉS

Données d'activité : TERANA : 2016 - 2017 - 2018

	2016	2017	2018	%/(n-1)
Nombre de dossiers	135 065	141 852	142 505	0,5 %
Nombre d'échantillons	929 143	956 624	953 853	-0,3 %
Nombre de paramètres	1 105 880	1 120 256	1 114 870	-0,5 %
Chiffres d'affaires	8 196 474	8 218 953	8 510 255	+3,5 %

Le tableau suivant illustre les différents domaines d'interventions de TERANA

Ventilation de l'activité 2018 selon les secteurs d'activité pour un CA total : 8 510 255 € HT :

Secteurs		Dossiers	Échantillons	Paramètres	C.A. (€ HT)
	Diagnostic vétérinaire	10 874	20 048	47 527	384 642
Santé animale	Biologie moléculaire	33 836	171 466	114 870	1 590 120
Sante animale	Sérologie	40 493	665 137	582 281	3 016 441
	ESB	1 165	14 858	14 679	347 826
Métrologie	Métrologie	110	206	600	19 271
Alimentation	Bactériologie aliments	16 996	42 929	125 190	1 252 798
Allillelitation	Contaminants	102	185	411	
	Bactériologie eau	11 587	11 587	48 135	549 066
Eau environnement	Chimie eau	15 492	15 492	110 765	876 768
	Prélèvements	10 936	10 936	62 421	346 326
Prestations intellectuelles	Formation conseil audit	64	159	2 528	
Sous-traitance	Analyses extérieures	944	496	29 931	104 395

Ces chiffres montrent une légère augmentation de l'activité et du chiffre d'affaires du GIP, avec un ancrage toujours prédominant en santé animale (60 % du chiffre d'affaires), hygiène alimentaire et Eau-environnement représentant respectivement 15 et 20 % du CA de TERANA.

A court terme, l'amélioration de l'exercice budgétaire repose après 3 années d'exercice principalement sur la maîtrise des dépenses en matière de réactifs et de masse salariale. Les moyens mis en œuvre pour la structuration et le développement de l'activité commencent à porter leurs fruits.

Pour le site TERANA CANTAL, l'activité globale du laboratoire en 2018, montre une légère baisse tant en nombre de dossiers, d'échantillons traités et de paramètres rendus aux clients.

Données d'activités tous secteurs confondus (hors soustraitance eau) : 2016-2018

	2016	2017	2018	%/(n-1)
Nombre de dossiers	46 100	45 559	42 977	-5.7%
Nombre d'échantillons	334 371	347 793	343 965	-1,1%
Nombre de paramètres	318 280	329 375	320 622	-2.7%

En santé animale, on observe une diminution d'activité en microbiologie vétérinaire et en immunosérologie. En biologie moléculaire, le nombre d'échantillons et de paramètres sont en augmentation, en raison des analyses liées aux exportations. En ESB, la baisse du nombre d'échantillons traités reflète les effets des évolutions réglementaires, notamment au niveau des tests réalisés en abattoir.

L'activité du secteur métrologie marque une baisse d'activité.

Pour le secteur alimentation-eau-environnement, on constate également une diminution globale d'activité mais les différents domaines d'activité de ce secteur ne sont pas tous impactés de la même façon : contrôle sanitaire de l'eau, réseau de surveillance des rivières, autosurveillance des eaux usées, autocontrôles eau (légionelles), autocontrôles en hygiène alimentaire et analyses de trichines.

Ventilation de l'activité 2018 selon les unités techniques pour un CA total : 2 498 078 € HT (+ 0.4 %) :

Secteurs	Unités techniques	Dossiers	Échantillons	Paramètres	C.A. (€ HT)	C.A.%/(n-1)
	Microbiologie vétérinaire	1 579	1 633	5 636	52 107	-14.6%
Santé animale	Immuno-sérologie	11 525	265 720	154 011	752 700	-2.6%
Sante annuale	Biologie moléculaire	7 659	45 853	24 459	396 833	+16.8%
	ESB	674	5 567	5 388	213 033	-3.0%
Métrologie	Métrologie	110	206	600	19 271	-10.6%
	Microbiologie alimentaire eau	8 877	12 433	41 416	408 742	8.5%
Alimentation eau	Chimie	6 551	6 551	54 417	353 097	1.4%
environnement	Collecte Prélèvements Conseil	6 002	6 002	34 695	197 900	12.0%
	Co-traitance eau	496	496	29 931	104 395	-39.3%

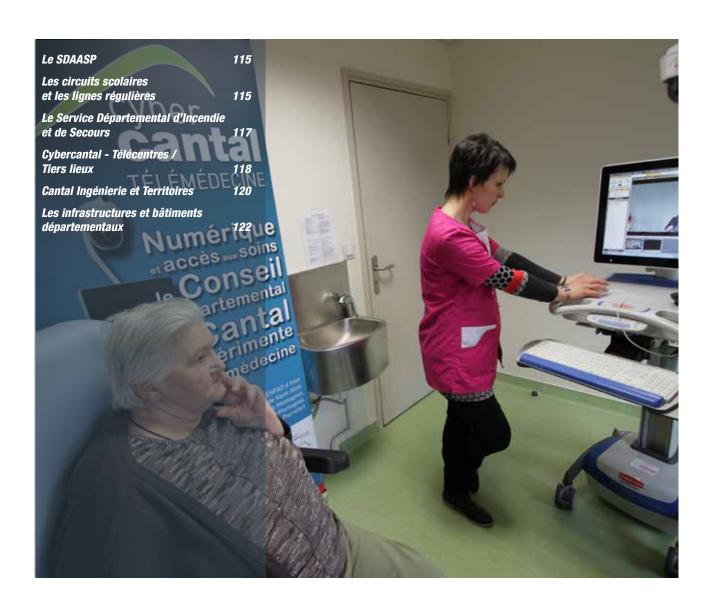
Le chiffre d'affaires global du site TERANA CANTAL reste stable par rapport à 2017 (+0.4 %) ; ce résultat compense le constat sur les indicateurs d'activités du laboratoire : revalorisation de certains tarifs. Le bilan « comptabilité analytique » du site du Cantal montre une différence entre le chiffre d'affaires et les dépenses de l'ordre de +14 000 €. Ce résultat satisfaisant doit être pondéré par certaines charges communes qui n'ont pas été réparties entre les sites dont celles liées au passage du

système informatique du laboratoire du réseau Conseil départemental vers le réseau TERANA.

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité montre que le secteur santé animale représentent 57 % du chiffre d'affaires global pour TERANA CANTAL.

SERVICES

La volonté réaffirmée de la collectivité départementale est d'apporter un meilleur service, au moindre coût, en proximité, et en réponse aux attentes de la population. Il s'agit d'une action quotidienne majeure.



LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Après près de deux ans de travaux de co-construction avec l'Etat et les partenaires institutionnels ou opérateurs concernés, l'Assemblée Départementale a approuvé le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public lors de la session du 23 mars 2018.

Le SDAASP du Cantal a ensuite été approuvé par arrêté préfectoral le 17 avril 2018.

Le processus d'adoption du schéma s'est achevé avec la signature d'une convention le 13 juillet 2018 par l'ensemble des parties prenantes au schéma (Etat, EPCI, Conseil départemental, Conseil régional, opérateurs publics, partenaires associatifs...) au terme de laquelle les cosignataires se sont engagés à la mise en œuvre des actions ou des réflexions à venir.

Les actions prioritaires pour fin 2018 / début 2019 sont les suivantes :

ACTION TRANSVERSALE:

- Acter la gouvernance signature de la convention-cadre de partenariat ;
- Concevoir des outils de suivi et d'évaluation du SDAASP.

L'AXE 1 - PROXIMITÉ DES SERVICES (ET PLAN DE MUTUALISATION) :

- Faire un bilan des MSAP (maillage, niveau de service, fréquentation...) et structurer le réseau des animateurs.

L'AXE 2 - NUMÉRIQUE :

- Volet infrastructures : concertation opérateurs et travaux en cours téléphonie mobile et THD, déploiement 4G + amélioration de la communication grand public à initier.
- Usages : travaux sur le SDUN (usages) ; Numérique éducatif (lien avec CIT).

L'AXE 3 – COMMERCE ET ARTISANAT :

- Lien SCOT et partenaires (état des lieux, outils...) et volet renforcement du volet accueil.

L'AXE 4 - SANTÉ :

- Poursuite de notre politique d'accueil des internes /rencontre technique ARS/ CD / Préfecture, généralisation de la télémédecine.

L'AXE 5 - MOBILITÉ :

- Mise en œuvre du projet de «Plateforme mobilité».
- Etat des lieux et propositions sur la question du transport à la demande dans le Cantal, du covoiturage et du déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques.

En 2019, l'ensemble de ces actions devront être poursuivies et enrichies par de nouvelles propositions de mise en œuvre des axes du SDAASP qui seront priorisées par le comité de pilotage.

LES CIRCUITS SCOLAIRES ET LIGNES RÉGULIÈRES

UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE INFLATIONNISTE :

Dans un secteur soumis à de fortes pressions inflationnistes, préserver un service de transport de qualité dans un contexte budgétaire des collectivités contraint a été la ligne directrice pour la structuration des services de transports en 2018.

La seule hausse du prix du gazole, 23 % sur un an, impacte lourdement l'enveloppe financière allouée à ce service public et tend à masquer le travail engagé pour proposer à l'usager, à l'élève, un service de transport toujours plus adapté, efficient et efficace.

CIRCUITS SCOLAIRES : UNE ADAPTATION CONSTANTE DU SERVICE

LES EFFECTIFS

Pour l'année scolaire 2018-2019, par l'intermédiaire de **188 marchés publics concernant 208 circuits,** le Département organise la prise en charge de **3 655 élèves** en direction de leur établissements scolaires, le coût pour la Collectivité avoisinant les **1 400 € / élève.**

Une baisse des effectifs de 2.27 % par rapport à l'année scolaire précédente a été constatée.

Il est à noter que cette diminution d'effectif n'est pas corrélée à une réduction du nombre de circuits du fait notamment de l'étalement géographique des élèves à prendre en charge. C'est ainsi que 33 % des dessertes se réalisent avec des véhicules de moins de 10 places afin d'assurer un maillage fin sur le département.

COLLABORATION AVEC LA DASEN

Le contexte démographique du département entraîne une suppression progressive de classes voire d'établissements scolaires qui nécessite souvent des créations de circuits avec des temps de trajet plus importants. Une collaboration étroite avec les Services Départementaux de l'Education Nationale (DASEN) permet une réactivité du Service Transport comme cela a été par exemple le cas lors du passage à la semaine à 4 jours.

Cette entente permet également d'influer sur les horaires des établissements scolaires et ainsi de favoriser la double rotation des véhicules (école primaire / collège) sur certains circuits.

GESTION DES INCIVILITÉS

Afin d'avoir une réaction proportionnée aux comportements conflictuels dans les transports scolaires, souvent le lieu d'incivilités et de violences verbales, un agent du service est missionné pour contrôler un circuit dès la transmission d'une « fiche incident » émanant du transporteur. L'objet de ce contrôle est avant tout de rappeler les règles de bonne civilité et les bases du « bien vivre ensemble ».

Les sanctions prises à l'occasion de comportements conflictuels sont infimes (moins de cinq par an). La mise en place de ce dispositif, la réactivité et la proximité de l'agent permettent de rapidement calmer les incompréhensions (parfois véhémentes) parentales et de conforter les conducteurs dans leur rôle de prévention et de sécurité.

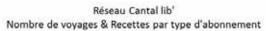
De plus, dans un rôle de prévention, l'ensemble des agents du service réalisent également des sorties/contrôles aux points d'arrêt des établissements scolaires. Cette présence permet de rendre visible l'action de la Collectivité pour les élèves mais également pour les Responsables des établissements scolaires et des Transporteurs.

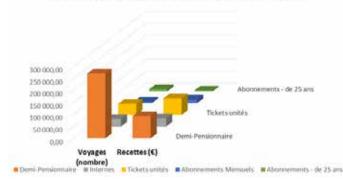
LES LIGNES RÉGULIÈRES ROUTIÈRES : LE RÉSEAU CANTAL LIB'

L'échéance contractuelle du réseau Cantal Lib' s'établissant au 31 août 2019, l'année 2018 a été rythmée par la préparation du reconventionnement du réseau interurbain sous la forme de marchés publics pour une durée de 6 ans (les préconisations régionales ont été insérées au cahier des charges : vidéosurveillance, GNV, communication, ...). Le nouveau réseau sera ainsi effectif au 1er septembre 2019.

LES EFFECTIFS

Pour l'année scolaire 2018/2019, **1 280 élèves** (795 demipensionnaires et 485 internes) empruntent régulièrement les lignes du réseau Cantal Lib'. (+5 % par rapport à 2017/2018). L'ensemble de ces chiffres ne doit toutefois pas cacher de fortes disparités en termes de fréquentation.





En effet, le réseau reste fréquenté par une clientèle majoritairement scolaire. Toutefois, les lignes express en direction du bassin aurillacois trouvent progressivement leur public. L'augmentation de la superficie urbanisée sur le territoire et notamment le développement de l'habitat dense le long des principaux axes routiers (N122-D120-D922) accroît les déplacements domicile-travail.

Les politiques de développement de certaines communes en périphérie de la CABA, notamment en Châtaigneraie cantalienne, véritable capteur démographique sur un territoire rural présentant un déficit naturel négatif et un vieillissement de sa population, nécessitent de positionner une offre de transport adaptée.

Aussi, la mise en place des lignes express en septembre 2013 a rendu le réseau plus attractif pour les usagers actifs exclusivement en direction du bassin aurillacois. En revanche, la ligne Murat — Saint-Flour n'a pas rencontré son public, de même que la ligne Laroquebrou-Aurillac en période de vacances scolaires.

LES LIGNES TOURISTIQUES

Le succès rencontré par le **bus des neiges** et les **dessertes du Puy Mary** incite à inscrire le réseau Cantal Lib' vers une éco-mobilité.

Les EPCI et Syndicat Mixte du Puy Mary participent financièrement à la mise en place de ces services de transport.

TRANSPORT SCOLAIRE HANDICAPÉ (TSH) : UNE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Le Code des transports prévoit que le Département a en charge le financement des frais de transport des élèves et étudiants handicapés qui ne peuvent utiliser les moyens de transports en commun en raison de la gravité de leur handicap médicalement établie.

Pour ces élèves qui ne sont donc pas pris en charge par la Région, le Département exerce cette compétence en partenariat avec la MDPH pour l'enregistrement et l'instruction des demandes d'aide au transport scolaire handicapé (TSH).

La Collectivité organise et finance ainsi différents modes de transport selon les possibilités et les avis formulés par la CDAPH. A la rentrée 2018, 228 élèves bénéficient d'un accord de la CDAPH pour la prise en charge de leur frais de transport, 129 élèves sont pris en charge sur un taxi et 99 enfants bénéficient d'une aide kilométrique (FK).

Depuis quelques années, les effectifs des enfants admis sur le dispositif TSH sont en forte hausse.

Une réflexion pour une organisation différente de la prise en charge de ces élèves a été engagée afin de maîtriser l'impact financier pour la Collectivité.

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

En 2018, le bilan s'établit à **9 882 interventions**, soit + 11,1 % par rapport à 2017, augmentation très importante (+ 6,94 % en 2017).

LES OPERATIONS DE SECOURS AUX PERSONNES ET AUX BIENS

Une moyenne de 27 interventions par jour en 2018 :

- 80 % de secours à personnes soit 7 905 interventions
- 5,4 % d'accidents de circulation soit 537 interventions
- 6,5 % d'incendies soit 638 interventions
- 7,1 % d'opérations diverses 704 interventions
- 1 % de risques technologiques 98 interventions.

LE MAILLAGE TERRITORIAL

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours participe, à travers le maillage territorial de ses 37 centres, à l'affirmation de l'identité du département.

LA MISSION VOLONTARIAT

Les conventions signées dans le Cantal :

La Mission Volontariat est chargée plus particulièrement des relations avec les employeurs pour faciliter la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires par l'intermédiaire de conventions signées entre les parties.

Conventions signées	Nombre
Conventions générales	En 2018, 15 conventions ont été signées et concernent 28 SPV : - 13 conventions générales relatives à la disponibilité opérationnelle et à la formation - 2 conventions pour la formation.
Secteurs	 4 conventions générales avec une entreprise privée 11 conventions générales avec le secteur public

Le volontariat reste une composante majeure du dispositif de secours engageant plus de 800 sapeurs-pompiers volontaires au service des Cantaliens, garantissant compétence et proximité.

MOUVEMENTS DES SPV :

En 2018, 6 journées de recrutement ont été organisées en mai, juin et novembre sur Aurillac, Saint-Flour et Mauriac.

Évolution des effectifs:

Au 31.12	2016	2017	2018
Sapeurs-pompiers volontaires	841	839	832

LA FORMATION

Le budget consacré à la formation a été de 505 000 euros en 2018. Les actions de formation sont dispensées dans les 3 compagnies (Aurillac, Saint-Flour et Mauriac).

L'ADMINISTRATION GENERALE

Les réunions des instances et commissions : 3 réunions du Conseil d'Administration ; 4 réunions du Bureau du Conseil d'Administration, 1 réunion de la Commission Administrative et Technique.

Les médailles d'honneur des sapeurs-pompiers :

- 58 médailles d'ancienneté (3 Grand or, 14 Or, 10 Vermeil, 27 Argent, 250 bronze).
- 4 médailles d'honneur régionale, départementale et communale (Vermeil : 1, Argent : 3).

LES DONNEES FINANCIERES

Le budget primitif a été voté le 8 décembre 2017 et les crédits ouverts s'élevaient à la somme de 16 460 000 € (dont 13 650 000 € en fonctionnement et $2\ 810\ 000\$ € en investissement).

Le montant total des contributions publiques pour l'année 2018 s'est établi à 12 746 000 €.

Ce volume budgétaire a couvert à 93 % les dépenses de fonctionnement du SDIS. La participation totale par habitant en 2018 : $87 \in$.

LES EFFECTIFS PERMANENTS:

	2016	2017	2018
Sapeurs-pompiers professionnels	100	100	104
Agents administratifs et techniques	30	30	27
TOTAL	130	130	131

CYBERCANTAL – TELECENTRES / TIERS LIEUX

Dans le cadre de son programme CyberCantal Télécentres, le Conseil départemental du Cantal a développé depuis 2007 un réseau de 10 télécentres (représentant 58 positions de travail), rejoints par d'autres espaces de coworking à gestion privée (La Forge, Catapulte, Maison de Compétences). En 2016, le télécentre d'A2EX a été ouvert et propose 5 bureaux individuels tous occupés, ainsi qu'un open-space de 5 positions. Plusieurs autres télécentres ou hôtels numériques sont en projet ou viennent d'ouvrir (Pierrefort, Montsalvy...).

En 2019, les actions d'animation du réseau et de promotion du télétravail seront poursuivies et le programme sera renforcé en l'élargissant à la notion de tiers lieux. En effet, la notion de travail à distance évolue et les modalités changent. Le télétravail et le coworking progressent s'appuyant sur des évolutions technologiques, un cadre légal assoupli, des mutations managériales et des nouvelles attentes des collaborateurs. Pour que notre dispositif reste innovant et ambitieux, il est proposé de migrer vers le libellé « CyberCantal Tiers-Lieux ». Outre la question de la sémantique, celui-ci permettra de travailler différemment le périmètre d'action et dynamiser le réseau en abordant de nouveaux champs d'intervention comme par exemple, le référencement au sein de réseaux nationaux plus visibles faisant la promotion du coworking à la campagne (notamment sur le modèle du projet «relais d'entreprises»).

CYBERCANTAL TELEMEDECINE

Le Conseil départemental investit dans les technologies de la communication depuis de nombreuses années. Il a déployé la télémédecine dès 2014 dans des EHPAD et des foyers d'accueil médicalisés du Cantal. Ainsi, les résidents ont bénéficié de téléconsultations (consultation à distance) et télé-expertises (demande d'avis médical) auprès des spécialistes du Centre Hospitalier d'Aurillac.

La première expérimentation CyberCantal Télémédecine concernait 5 établissements : les EHPAD de Saint-Illide et Ydes, les FAM de Pierrefort et Riom-ès-Montagnes et la clinique du Souffle à Riom-ès-Montagnes. Grâce à des chariots de télémédecine, ils étaient reliés à la plate-forme régionale ESTELA financée par l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) et mise en place par le GCS SIMPA.

En 2016, pour trouver un modèle plus pratique et économique de télémédecine, le Conseil départemental a choisi 10 nouveaux établissements pour expérimenter la télémédecine grâce à des tablettes et ordinateurs.

Ce sont 10 établissements qui ont ainsi intégré le programme CyberCantal Télémédecine Mobilité : les EHPAD de Maurs, Neussargues, Chaudes-Aigues, Saint-Urcize, Mauriac, Saignes et les FAM de Saint-Illide et de Paulhenc, le pôle de santé pluridisciplinaire de Chaudes-Aigues/Saint-Urcize et le SSR (Soins de Suite de Réadaptation) de Vic-sur-Cère.

Après cinq ans, le bilan est très positif car la télémédecine, sans matériel onéreux, permet d'éviter aux résidents les déplacements pour se rendre en consultation à l'hôpital et permet ainsi d'éviter le stress et la fatigue dus aux trajets. Le suivi médical des patients s'en trouve donc facilité.

Sur l'ensemble des programmes CyberCantal Télémédecine et CyberCantal Télémédecine Mobilité depuis 2014, 131 actes de télémédecine ont été réalisés dont 84 télé-expertises et 47 téléconsultations au bénéfice de 111 patients.

Le programme CyberCantal Télémédecine a bénéficié d'un cofinancement par l'Union européenne dans le cadre du FEDER Massif Central et le programme CyberCantal Télémédecine Mobilité dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional FEDER.

CYBERCANTAL SERVICES

LES TECHNOLOGIES WEB

Le Service Innovation et Numérique a apporté en 2018 ses conseils et son assistance sur le plan technique à la gestion de plusieurs sites web de la collectivité dont voici le nombre de visiteurs par année et par site (utilisateurs ayant initié au moins une session dans la plage de dates sélectionnées) :

	2015	2016	2017	2018	fermé
www.cantal-destination.com	275250	277287	291620	277419	
www.cantal.fr	149488	151356	169366	171771	
archives.cantal.fr	57302	75416	81325	80194	
inforoute.cantal.fr	39489	46387	65135	60779	
rando.cantal.fr	32277	30985	26779	25411	
culture.cantal.fr	3497	8410	10002	14522	
www.cantalauvergne.com	12352	8410	11639	11741	
atlas.cantal.fr	4068	4052	4062	4450	
www.cybercantal.fr	5382	3286	3349	3360	
www.marches-publics.cantal.fr	2736	2834	2484	2136	
telecentres.cantal.fr	1785	1709	1531	2091	
espace-nature.cantal.fr	236	856	1252	1539	
www.geocantal.fr	1370	1508	1080	1448	
ingenierie-et-territoire.cantal.fr	824	696	594	925	
e.cantal.fr	757	813	710	625	
mobilis.cantal.fr	787	1342	420	220	
za.cantal.fr	293	251	254	204	
labo.cantal.fr	11457	14574	8902	0	août-17
ent.cantal.fr	27551	8164	854	0	févr-17
TOTAL	626901	638336	681358	658835	

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Depuis 2006, le Conseil départemental du Cantal met à la disposition des communes et établissements publics de coopération intercommunale du département un Système d'Information Géographique (SIG) performant exploitable par internet : **« atlas.cantal.fr »**. Cet outil est utilisé par 195 communes, 8 intercommunalités, 28 syndicats ou organismes publics ainsi que par la collectivité départementale. Plusieurs calques ont été mis à jour en 2018 : données routières, téléphonie mobile, Très Haut-Débit, données cadastrales.

Le SIG sert par ailleurs de support à un Observatoire départemental des zones d'activités régulièrement actualisé. Des cartes ont été produites pour le compte des services du Département.

Un travail de mutualisation avec le SDIS du Cantal a débuté en 2015 et continuera en 2019 afin de contribuer à lutter plus efficacement contre les incendies.

Une montée en puissance des données concernant la gestion de l'eau et de l'assainissement en relation avec la MAGE, C.I.T et les EPCl a eu lieu en 2016 et 2018, celle-ci se poursuivra en 2019.

Le Conseil départemental adhère par ailleurs au CRAIG (Centre Régional Auvergnat d'Information Géographique) devenu Centre Régional Auvergnat-Rhônalpin d'Information Géographique qui doit trouver un équilibre budgétaire du fait du retrait programmé de l'Etat.

MAISONS DE SERVICES PUBLICS

Le Conseil départemental coordonne avec l'Etat le réseau des Maisons de Services Publics à travers les démarches nationales « Relais de Services Publics », « + de services au public » ou encore « NetPublic ».

Le travail d'animation engagé se poursuivra dans le cadre de la mise en œuvre du SDAASP.

RURALITIC

La 13^{ème} édition de **Ruralitic,** dont le département est partenaire co-fondateur a accueilli en août 2018 630 participants au Centre des Congrès d'Aurillac, où ce forum des TIC et des territoires ruraux avait été créé en 2005. Le Département est étroitement associé à l'organisation de cet évènement annuel au travers notamment de notre participation au comité de pilotage.

Nous noterons la présence des Ministres Jacques Mézard et Julien Denormandie, Michel Angers, Maire de Shawinigan (Québec), territoire invité d'honneur et féliciterons le village d'Ayen, en Corrèze, Grand Prix RURALITIC 2018, qui succède ainsi à Arvieu et au Pays Perche en Eure-et-Loir!

LE PROGRAMME 2018 a traité de sujets aussi variés que « Métropoles et territoires ruraux, de la concurrence à la complémentarité », « les infrastructures numériques rurales», « les



services indispensables à la revitalisation», « l'agriculture connectée » ou encore « éducation et inclusion numérique, l'enjeu de la montée en compétences des populations », le tout en présence du député Stéphane Mazars (Aveyron) chargé par Monsieur le Premier Ministre d'une mission parlementaire relative à l'impact des nouvelles technologies sur le développement des zones rurales.

Pour la deuxième année, les participants ont pu se rendre compte in situ, du dynamisme du Cantal dans le domaine du numérique au travers de **visites de terrain :**

- Tourisme augmenté à Carlat.
- Fablab à Murat.
- Ecole numérique à Ytrac.
- Agriculture connectée à Saint-Martin-sous-Vigouroux.
- E-santé à l'hôpital d'Aurillac.
- Village THD à Saint-Cernin.

Enfin, la 13^{ème} édition de Ruralitic a été marquée par la célébration des **20 ans du programme CyberCantal.** Une exposition permanente, avec des documents d'archives, était visible au Centre des Congrès pendant les trois jours de Ruralitic.

Les Universités d'été ont été clôturées par l'annonce de **l'édition 2019** de Ruralitic, toujours au moins d'août et toujours à Aurillac dans le Cantal!

CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES

Cantal Ingénierie & Territoires est un établissement public administratif départemental dont les services rendus à ses adhérents s'assimilent à des prestations intégrées. L'agence est financée par une participation du Conseil départemental, par les cotisations des adhérents et par les paiements relatifs aux prestations effectuées.

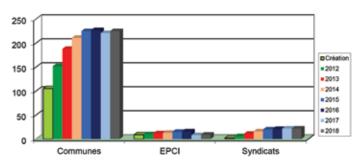
Le budget 2018 a été ouvert uniquement en section de fonctionnement à hauteur de 942 383,00 €.

Le compte administratif 2018 fait état de : 672 798,08 € de dépenses pour 983 948,59 € en recettes (dont 308 382,05 € de reprise de résultats des exercices antérieurs).

Pour les moyens humains, les effectifs du Conseil départemental mobilisés pour répondre aux besoins de l'Agence Cantal Ingénierie & Territoires en 2018 ont été de 11,5 ETP.

En fin d'année 2018, le nombre d'adhérents s'est stabilisé à 256 collectivités dont 225 communes, 8 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération et 22 structures de coopération intercommunale.

Evolution du nombre d'adhérents



CONSEIL JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

En 2018, le nombre d'interventions en conseil juridique et administratif a augmenté. 80 (69 en 2017) demandes de conseil ont été enregistrées (communautés de communes, communes et syndicats). Ces prestations sont liées à la cotisation et non conventionnées.

La mission de conseil juridique et administratif intervient également sur les missions d'accompagnement de projets en assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en complément des experts techniques, soit seule (une convention signée en 2018 dans ce cadre).

DÉMATÉRIALISATION

C.I.T met à disposition de ses adhérents deux plateformes de flux dématérialisés (Actes et achatpublic.com).

3789 flux ont été traités en 2018 sur la plateforme Actes (11 utilisateurs).

Concernant la Plateforme Achat Public : il faut noter que 230 comptes utilisateurs sont actifs. En 2018, hors Conseil départemental, l'activité de la plateforme représente plus de 7000 retraits de dossiers de consultation, 672 dépôts électroniques effectués, 318 MAPA traités et 14 procédures formalisées.

L'évolution des pratiques des organisations publiques conduit à s'interroger sur les droits touchant aux transferts de données publiques. C'est dans ce contexte que C.I.T a souhaité proposer un accompagnement spécifique à ses adhérents (assistance et conseil sur l'Open data, la CNIL ou la communication des documents administratifs...). Ce volet est notamment à mettre en lien avec l'entrée en application du nouveau règlement européen relatif à la protection des données personnelles qui prévoit la désignation obligatoire d'un délégué à la protection des données pour tous les organismes publics depuis le 25 mai 2018, l'ouverture des données essentielles des marchés publics depuis octobre 2018 et les obligations spécifiques de la loi pour une République Numérique.

Pour accompagner ses adhérents à ce changement, CIT a proposé en 2018 un plan de développement d'actions pour sensibiliser les acteurs à cette échéance :

Le 18 mai 2018, un courrier a été adressé à l'ensemble des adhérents de C.I.T accompagné de trois fiches techniques : une sur la fonction de DPO, une sur «Devenir Délégué DPO», une autre sur les modalités du RGPD.

Une enquête a également été réalisée à l'automne pour évaluer les attentes des adhérents s'agissant d'une éventuelle mutualisation de la fonction de DPO.

De plus, trois journées techniques ont été organisées les 3,4 et 5 juillet 2018 sur le thème des « Actualités de la Commande Publique - Être prêt pour le tout Dématérialisation en Octobre 2018 » - La formation a été dispensée par M. Régis COURROY pour la Société Achat Public.com. Avec un total de 109 participants (agents et élus), ces rencontres furent un succès.

EAU ET ASSAINISSEMENT

En 2018, 53 conventions ont été signées (38 en 2017 – 41 conventions en 2016) pour 437 jours (260) en 2017 de prestations contractualisées.

146 155 € de prestations contractualisées pour un volume de marchés généré de 9 030 679,11 €.

Une majorité de convention porte sur l'AMO pour des marchés de travaux (71 %) avec une part AEP prépondérante.

FOCUS SUR LES ACTUALITÉS 2018 :

- Depuis 2016, Cantal Ingénierie & Territoires accompagne les EPCI pour réaliser des études de gouvernance liées à la gestion des services d'eau potable et d'assainissement (3 études réalisées, 1 en cours). Malgré un contexte législatif fluctuant, ces études s'avèrent très intéressantes et riches pour les territoires. C'est un outil indispensable d'aide à la décision et d'optimisation de la programmation budgétaire.

Ce constat a également conduit C.I.T à travailler sur une hypothèse de gestion départementale de tout ou partie de la compétence, étude réalisée avec l'aide d'une stagiaire au sein de C.I.T qui a permis de mettre en avant plusieurs pistes de réflexion. Un certain nombre de simulations chiffrées ont été présentées lors du C.A. de C.I.T du 11 décembre 2018 et de la Conférence des Territoires 2018.

- La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article R. 2225-4 du C.G.C.T., le règlement départemental de **défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I.)** prévoit que le maire ou le président de l'E.P.C.I. à fiscalité propre lorsqu'il est compétent, produise, à titre obligatoire, un arrêté communal ou intercommunal, régissant la Défense Extérieure Contre l'Incendie sur son territoire. La date limite de rédaction était fixée au 31 décembre 2018.

La plupart des communes du département ne disposent pas

de moyens en interne pour réaliser le recensement des P.E.I. (au format S.I.G.) ainsi que les mesures de pression et de débit associées. Aussi, face à ce constat et devant l'ampleur du travail que représentent ces obligations, l'Association des Maires du Cantal et Cantal Ingénierie & Territoires ont décidé de proposer un accompagnement aux communes pour la réalisation de ces prestations. Dans ce cadre un courrier cosigné AMF-CIT a été envoyé le 07/05/2018.

Le recensement a permis d'identifier 78 communes souhaitant adhérer à la démarche (soit 1 470 poteaux à géo-référencer et à contrôler). La démarche est en cours.

FOCUS SUR LES MISES À JOUR SIG

Grâce à une implication spécifique des équipes eau et assainissement (MAGE et C.I.T), 2018 a également été marquée par la réalisation d'une étude relative à la création éventuelle d'une prestation de mise à jour SIG.

L'utilisation du Web SIG **atlas.cantal.fr** existant est indispensable et son utilité est reconnue par tous. L'étude réalisée a fait apparaître tout l'intérêt de la mise à jour en temps réel de cette base de données.

Cette mission consisterait à réaliser de la cartographie de terrain, de la numérisation et de la valorisation de données et permettrait une mise à jour du site « Construire sans Détruire ».

Une réflexion complémentaire pourrait être menée afin d'imaginer l'organisation de cette mission au sein de C.I.T.

VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

En 2018 : 80 conventions signées (81 en 2017 - 67 conventions en 2016) pour 722 (817 jours en 2017) de prestations contractualisées.

212 075,86 € de prestations contractualisées pour un volume de travaux généré de 7 108 080,00 € avec un équilibre entre les prestations réalisées en entretien courant de voirie (52 %) et celles réalisées en aménagements de traverses et d'espaces publics (46 %). 98,5 % des prestations en VRD sont réalisées en MOE.

NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

Un partenariat a été initié dès 2014 entre C.I.T, le Conseil départemental, le Rectorat et la DSDEN afin d'élaborer une convention **« Écoles Numériques du Cantal ».** Celle-ci a été signée le 5 février 2015, sa durée court jusqu'au 31 août 2019. Cette démarche s'articule autour de quatre axes de réflexion : les usages avec les Environnements Numériques de Travail (ENT), le matériel, les réseaux et la maintenance.

Depuis le lancement de l'expérimentation, 55 communes ont été équipées.

Le démarrage de la mission maintenance est très satisfaisant. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, 49 écoles ont été actives sur **l'ENT Beneylu School,** ce qui représente 2 860 connexions enseignants, 7 112 connexions élèves et 7063 connexions parents.

Sur le premier trimestre de l'année 2018-2019, déjà 26 écoles actives (41 classes).

Globalement en 2018, 10 conventions signées (12 en 2017 - 5 conventions en 2016) pour 42 de prestations contractualisées soit 12 864,60 € de prestations contractualisées et un volume de commandes généré de 260 640,15 €.

BATIMENT ESPACES PUBLICS :

En 2018 : 18 conventions signées (10 en 2017) pour 186 jours de prestations contractualisées. 62 207,70 € de prestations contractualisées pour un volume de marchés généré de 11 280 000,00 €.

A noter : Une progression significative du nombre de conventions signées à l'heure où C.I.T a choisi de généraliser ce service. Cette mission s'appuie également sur la mise en œuvre d'un partenariat inédit avec le CAUE et Cantal Habitat.

FOCUS BIM (BULDING INFORMATION MODELING)

Lors de l'assemblée générale de C.I.T de mars 2018, les adhérents présents ont pu bénéficier d'une présentation du BIM — Bulding Information Modeling - processus innovant pour la construction et la gestion patrimoniale.

Dans ce domaine, le rôle de C.I.T. est d'assurer une veille active, de sensibiliser ses adhérents et d'accompagner les collectivités. C.I.T. réalise pour la commune de Drugeac un premier prot pilote.

LES INFRASTRUCTURES ET LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

L'année 2018 aura été essentiellement consacrée aux études de projets, mais des réalisations ont également vu le jour :

PÔLE UNIVERSITAIRE

L'arrivée d'un gestionnaire de site rattaché à l'UCA a permis de mettre fin à une période de gestion du site par le Département et de mise à disposition de notre collectivité de 2 agents au profit de l'université. L'UCA est donc redevenue gestionnaire unique du site en septembre 2018.

Il a été procédé à des travaux d'amélioration de la climatisation et des dispositifs d'assainissement du laboratoire Terana et les études pour la réhabilitation thermique du bâtiment ancien ont débuté par la réalisation, en fin d'année, d'un levé topographique par la méthode B. I. M (building information modeling).

LOCAUX ADMINISTRATIFS:



Agences, Antennes, Centres Routiers Départementaux et Parc Départemental

Le chantier du Centre Routier Départemental de Ruynes a débuté en février et a été livré début 2019. Ce centre abrite une remise de 5 travées et une aire de stockage couverte en plus des locaux sociaux et administratifs. Il est par ailleurs chauffé par une chaudière à plaquettes bois. C'est le 3ème centre routier entièrement reconstruit par le Département qui permet de proposer à nos agents des conditions de travail optimales. Le coût global de l'opération s'est soldé à 811 500 € pour un coût d'objectif de 810 000 €

Le maître d'œuvre pour le nouveau pôle routier de Saint-Flour a été choisi. L'équipe lauréate a démarré ses études en octobre afin de permettre un lancement des travaux mi 2020. Ce projet ambitieux portant sur le regroupement de l'agence, l'antenne, le CRD, le parc de Saint-Flour ainsi que l'EMOP basée au collège

la Vigière, reste toutefois dépendant de la réflexion lancée pour l'organisation de la DRD. Il marque la volonté de la collectivité de rester très présent dans ce secteur du département.

Il a par ailleurs été procédé, comme chaque année à des travaux de grosses réparations et de mise en conformité souvent en



lien avec des préoccupations d'hygiène et sécurité des agents (pose d'un aérotherme dans l'atelier et changement des châssis à Chaudes-Aigues, réfection des acrotères et pose d'un portail au Parc d'Aurillac, fin de la mise en conformité des équipements électriques des bâtiments techniques à Riom-ès-Montagne, mise aux normes de l'armoire électrique à Laroquebrou...).

PÔLE DE LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

Le projet de requalification thermique de l'EGP s'est poursuivi en 2018 par la fin des études et l'attribution des marchés des entreprises. Les travaux débuteront au premier trimestre 2019 pour une durée de 6 mois.

PÔLE CHEVAL

Après la livraison de l'École Départementale d'Équitation, le Département a poursuivi son implication en reprenant la gestion du site du Haras d'Aurillac suite au désengagement de l'Etat. Grace à cet équipement le Département possède un ensemble unique dédié à l'activité équestre (Haras, école d'équitation, hippodrome) qu'il envisage de valoriser à travers un projet de site. Néanmoins, le départ anticipé de l'IFCE qui ne pourra plus assurer les missions d'entretien dans le courant de l'année 2019 n'a pas permis d'engager sereinement la réflexion sur ce pôle cheval.

